

C.N.A.F.

CAISSE NATIONALE

D'ALLOCATIONS FAMILIALES

CREDOC

CENTRE DE RECHERCHE

POUR L'ETUDE ET L'OBSERVATION

DES CONDITIONS DE VIE

**CREDOC
BIBLIOTHÈQUE**

LES RESSOURCES DES FAMILLES

ET

L'IMPACT DES PRESTATIONS FAMILIALES

Sou1981-2636

Les Ressources des familles et
l'impact des prestations familiales /
Georges Hatchuel. (Novembre 1981).

1981

CREDOC•Bibliothèque



CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

C.N.A.F.

CAISSE NATIONALE

D'ALLOCATIONS FAMILIALES

CREDOC

CENTRE DE RECHERCHE

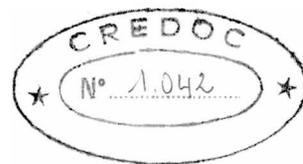
POUR L'ETUDE ET L'OBSERVATION

DES CONDITIONS DE VIE

LES RESSOURCES DES FAMILLES

ET

L'IMPACT DES PRESTATIONS FAMILIALES



G HATCHUEL

F BOSCHER

C DRILLET

C DUBOIS

P MANNONI

D PRANGERE

n 4797

Novembre 1981

Etude réalisée à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, avec sa participation et celle de :

- . Le Commissariat Général du Plan et de la Productivité.
- . Le Centre des Revenus et des Coûts.
- . Le Ministère de la Santé et de la Famille.
- . La Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.
- . La Caisse Nationale d'Assurance Maladie et Maternité des Travailleurs Non Salarisés des Professions Non Agricoles.
- . La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés.

L'enquête, dont le présent rapport rend compte, a été réalisée au printemps et à l'été 1979 par plus de mille enquêteurs, travailleurs sociaux et personnel technique de cent quatre Caisses d'Allocations Familiales. Sans leur effort constant et la qualité de leurs observations, cette entreprise difficile n'aurait pu voir le jour. Qu'ils en soient tous ici remerciés, en même temps que les familles ayant accepté de participer à l'enquête.

S O M M A I R E

	Page
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE - METHODOLOGIE DE L'ENQUETE	7
Chapitre I - PRESENTATION DES OBJECTIFS DE L'ENQUETE	9
1 - Les objectifs d'ensemble	9
2 - Délimitation du champ de l'étude	11
Chapitre II - PRESENTATION SUCCINCTE DES INFORMATIONS COLLECTEES	13
1 - Le questionnaire d'enquête	13
a) Période de référence	14
b) L'unité statistique de référence	15
2 - Les informations en provenance des Caisses Nationales de Sécurité Sociale ayant participé à l'enquête	17
Chapitre III - LES PROCEDURES D'ECHANTILLONNAGE	21
1 - Plan de sondage des allocataires du régime général	22
2 - Plan de sondage de l'enquête filtre	22
a) Le premier degré de tirage	22
b) Le second degré de tirage	23
3 - Exploitation de l'enquête filtre en vue du tirage de l'échantillon de l'enquête définitive	24
Chapitre IV - LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE SUR LE TERRAIN : ANALYSE DES CHUTES ET PRESENTATION SUCCINCTE DE L'ECHANTILLON BRUT EXPLOITABLE	27
1 - Analyse des chutes et de leurs motifs	27
a) Le taux de chutes par catégorie de ménages	27
b) Les motifs de chutes	31
2 - La durée de l'enquête et les documents recueillis pour l'échantillon exploitable	35
Chapitre V - LES PROCEDURES DE REDRESSEMENT DE L'ECHANTILLON	41
1 - Redressement de l'enquête filtre	41
2 - Redressement de l'enquête définitive	42

	Page
DEUXIEME PARTIE - DELIMITATION DU CHAMP DES RESULTATS	43
1 - L'unité statistique de référence	45
a) <i>La famille</i>	45
b) <i>La personne seule</i>	46
2 - Les revenus et transferts pris en compte. Confrontation des masses de l'enquête et de celles des comptes nationaux	47
2-1. Les revenus, transferts et impôts pris en compte	47
a) <i>Revenus primaires</i>	48
b) <i>Revenus de transferts</i>	48
c) <i>Impôts</i>	51
2-2. Confrontation des masses tirées de l'enquête et de celles fournies par les comptes nationaux	51
3 - Remarques générales sur les résultats présentés	56
TROISIEME PARTIE - LES RESSOURCES AVANT IMPOTS ET LEUR COMPOSITION - LA PART REPRESENTEE PAR LES PRESTATIONS FAMILIALES	59
Chapitre I - LES REVENUS PRIMAIRES	61
Chapitre II - LES TRANSFERTS	71
<i>Section I - Les retraites</i>	72
<i>Section II - Les indemnités de chômage</i>	73
<i>Section III - Les prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. A.A.H. et A.E.S.)</i>	74
<i>Section IV - Les autres revenus de transfert</i>	75
<i>Section V - Les prestations familiales</i>	76
1 - <i>Analyse sur l'ensemble de la population</i>	76
2 - <i>Analyse des seuls allocataires du régime général</i>	85
Chapitre III - LES RESSOURCES TOTALES AVANT IMPOTS	95
<i>Section I - Les ressources totales avant impôts et leur composition</i>	96
<i>Section II - La part représentée par les presta- tions familiales dans les ressources totales avant impôts</i>	103
Chapitre IV - TABLEAUX RELATIFS AUX RESSOURCES TOTALES AVANT IMPOTS ET AUX PRESTATIONS FAMILIALES	107
1. <i>Les ressources totales avant impôts</i>	109
2. <i>Les prestations familiales et leur composition par type d'allocations</i>	151

	Page
QUATRIEME PARTIE - LES RESSOURCES DISPONIBLES ET LES RESULTATS D'ENSEMBLE DE LA POLITIQUE SOCIALE. LE ROLE JOUE PAR LES PRESTATIONS FAMILIALES	171
Chapitre I - LA CHARGE FISCALE DIRECTE	173
Chapitre II - LES RESSOURCES DISPONIBLES DES FAMILLES	177
Chapitre III - LES RESULTATS D'ENSEMBLE DES MECANISMES REDISTRIBUTIFS ANALYSES. L'IMPACT DES PRESTATIONS FAMILIALES	181
Chapitre IV - TABLEAUX RELATIFS A LA CHARGE FISCALE, AUX RESSOURCES DISPONIBLES ET AUX RESULTATS D'ENSEMBLE DES MECANISMES ANALYSES	201
1. <i>La charge fiscale directe</i>	203
2. <i>Les ressources disponibles, les transferts et les impôts</i>	225
3. <i>L'impact relatif des prestations familiales, des transferts et des impôts</i>	273
CONCLUSION	303
ANNEXES	309
TABLEAUX DEMOGRAPHIQUES	311
NOTES TECHNIQUES	331

I N T R O D U C T I O N

Ce rapport présente les premiers résultats de l'enquête CNAF - CREDOC 1979 consacrée à l'impact socio-économique des prestations familiales et de la politique sociale sur les conditions de vie des familles.

Cette étude a pour but d'apprécier l'effet que les divers transferts monétaires, positifs et négatifs, de l'Etat et de la Sécurité Sociale (prestations familiales, pensions et retraites, prestations d'assurance maladie, impôts, etc...) ont sur la situation financière des ménages. Elle vise donc à établir, pour les différentes catégories de familles, classées selon des critères pertinents, un bilan du processus de la redistribution collective publique, de façon à apprécier l'impact propre des prestations familiales dans ces résultats d'ensemble.

La recherche s'est déroulée en deux temps :

- une première phase a été consacrée à une enquête pilote portant sur un échantillon non représentatif d'environ 300 ménages. Celle-ci a eu lieu dans le courant de l'année 1978. Sa réalisation s'imposait pour apprécier la faisabilité d'une telle enquête lourde sur les revenus et mécanismes redistributifs, tentée en effet pour la première fois en France. Ses enseignements furent prometteurs (1).
- la seconde phase, concernant l'enquête proprement dite, portant sur un échantillon représentatif de la population française non agricole, a eu lieu au premier semestre de 1979. Ses résultats font l'objet de cette publication.

Il s'agit de la troisième enquête à caractère national demandée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (C.N.A.F.) ou l'Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales (U.N.C.A.F.) au CREDOC. Elle se traduit cependant par un net élargissement par rapport aux deux précédentes : elle n'est plus consacrée aux seules familles allocataires du régime général mais à l'ensemble de la population non agricole. Cet élargissement traduit l'ouverture du champ des préoccupations à l'ensemble de la politique sociale et à ses

1 - Cf. "L'Enquête pilote CNAF-CREDOC 1978 sur l'impact socio-économique des prestations familiales et de la politique sociale", rapport ronéoté, CNAF-CREDOC 1979.

effets globaux sur les conditions de vie des familles, chacun des mécanismes la constituant ayant en effet une action propre dont la résultante est aujourd'hui peu ou mal connue. Cette recherche vise en fait à la constitution d'un vaste dossier d'informations susceptible d'alimenter une réflexion sur la politique familiale au sens large. En ce sens, deux types de résultats sont fournis : ceux concernant l'ensemble de la population enquêtée et ceux relatifs aux seuls allocataires du régime général. Ils permettent une comparaison de la "clientèle" actuelle des Caisses d'Allocations Familiales avec l'ensemble de la population, et une meilleure connaissance de leur "clientèle potentielle". Seule une telle comparaison permet d'apprécier le rôle joué par les prestations familiales dans l'ensemble des mécanismes d'aide à la famille.

Compte tenu de l'étendue et de la richesse des informations collectées, les résultats présentés ci-après doivent être considérés comme partiels. D'autres publications succéderont à celle-ci, permettant d'élargir le champ d'analyse couvert, ou de s'engager sur quelques voies de recherche qu'une première publication ne pouvait qu'esquisser. En ce sens, le rapport présent est plus descriptif qu'explicatif : les données et commentaires fournis ne constituent qu'une série de constats dans un domaine encore largement inexploré.

Les bilans redistributifs fournis sont évidemment encore incomplets : certains mécanismes ne peuvent être saisis directement par une enquête auprès des ménages, d'autres n'ont pu encore être inclus dans l'analyse ; l'absence la plus conséquente concerne les cotisations sociales et les impôts indirects. Sur les transferts, 67 à 70 % de ceux versés en 1978 à la population non agricole sont pris en compte. Le reste est principalement composé des prestations d'assurance maladie, dont la majeure partie constitue un transfert en nature (hospitalisation notamment). Au total, non compris prestations en nature, près de 90 % des transferts monétaires versés à la population non agricole sont pris en compte dans ce rapport.

Dans ces conditions, on peut considérer que les bilans proposés ici fournissent une évaluation satisfaisante des ressources disponibles monétaires des familles en 1978 et de leur décomposition par type de revenus ou de transferts. Ils permettent une analyse des inégalités de revenus entre catégories de familles classées selon différents critères, pour lesquels les statistiques existantes sont encore relativement rares, et des effets d'ensemble des principaux transferts affectant les revenus des particuliers. Les résultats répondent en ce sens à l'interrogation initiale sur les effets de la politique familiale et la part représentée par les prestations familiales dans les ressources des familles.

La première partie de ce rapport est consacrée à la méthodologie générale de l'enquête. A une présentation des objectifs d'ensemble de l'étude, fait suite une description succincte des principales informations collectées, soit directement par interview des ménages, soit auprès des organismes de Sécurité Sociale ayant accepté de participer à l'enquête. L'ensemble des procédures de redressement et d'échantillonnage y est aussi présenté en même temps qu'est proposée une analyse des "chutes" sur le terrain, et de leurs motifs. L'échantillon brut exploitable comporte 3.795 ménages.

La définition précise du champ des résultats fournis fait l'objet de la deuxième partie. Une confrontation entre les masses de revenus tirées de l'enquête et de celles des comptes nationaux ou des principales administrations concernées par les mécanismes redistributifs y est effectuée ; elle confirme la bonne exécution de l'enquête.

La présentation des résultats proprement dits commence avec la troisième partie consacrée aux ressources avant impôts des familles et à leur composition. Les revenus primaires et les transferts y sont successivement analysés. Une place centrale est accordée aux prestations familiales et à la part qu'elles représentent dans les ressources totales avant impôts des différentes catégories de familles.

La quatrième partie porte sur la charge fiscale des familles, leurs ressources disponibles et vise une appréciation des résultats d'ensemble de la politique sociale. Le rôle joué par les prestations familiales dans ces résultats d'ensemble y est mis en évidence.

Selon leur objet, les tableaux de résultats sont successivement annexés à la troisième et à la quatrième partie de ce rapport.

PREMIÈRE PARTIE

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

Dans un premier chapitre, on présentera les objectifs d'ensemble de l'étude et ceux qui ont présidé à la publication de ces premiers résultats.

Un deuxième chapitre sera consacré à une présentation générale de l'ensemble des informations collectées, soit directement par interview des ménages, soit auprès des organismes de Sécurité Sociale ayant accepté de participer à l'enquête.

L'ensemble des procédures d'échantillonnage fera l'objet du troisième chapitre.

Le quatrième chapitre s'attachera à l'analyse des "chutes" et de leurs motifs et à une présentation succincte de l'échantillon brut exploitable.

Enfin, les procédures de redressement seront présentées au chapitre V.

CHAPITRE I

PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE

1 - LES OBJECTIFS D'ENSEMBLE

Reprenant les objectifs qu'il s'était fixé en mars 1976 concernant sa politique de la Recherche (1), le Conseil d'Administration de la C.N.A.F. a proposé en 1976 au Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC) une enquête nationale visant à apprécier "l'impact socio-économique des prestations familiales sur les conditions de vie des familles". Cette étude avait pour but de "contribuer au développement de connaissances plus rigoureuses sur les conditions de vie des familles et de leurs enfants, et des politiques et interventions mises en œuvre à leur intention".

Cette étude visait à prolonger, sous un aspect nouveau - celui de la redistribution des revenus - les deux précédentes enquêtes effectuées par le CREDOC à la demande de l'UNCAF en 1962-1963 (2) et de la C.N.A.F. en 1971 (3).

La question posée était la suivante : quel est l'impact socio-économique des prestations familiales sur les conditions de vie des ménages, plus précisément quelle part représentent les prestations familiales dans les ressources des familles ? Enfin, plus largement, comment se cumulent les différentes aides à la famille et quels sont leurs effets d'ensemble sur le niveau des revenus des diverses catégories de la population ? C'est à ces questions que l'enquête réalisée se propose d'apporter quelques éléments de réponse.

Les prestations familiales se situent donc, certes, au centre de l'étude. Cependant la réponse aux questions posées nécessitait un élargissement de l'analyse des seules prestations familiales à l'ensemble de la politique sociale, à la politique dite de "redistribution des revenus".

En effet, toute tentative d'appréciation de la part représentée par les prestations familiales dans les ressources des différentes catégories de familles pose le problème de la détermination des ressources effectives, disponibles, de ces familles. Car leurs revenus ne sont pas uniquement constitués des ressources brutes tirées du travail ou du capital. Ils dépendent aussi à la fois des différents transferts sociaux perçus (retraites, prestations chômage, prestations maladie, aide sociale, prestations familiales, etc...) et des divers impôts payés (impôts directs, indirects, cotisations sociales).

1 - "La Politique de la C.N.A.F. dans le domaine de la Recherche". Bulletin CAF, n°6, 1976.

2 - N. TABARD et al., *Les Conditions de vie des familles*, UNCAF-CREDOC, 1967.

3 - N. TABARD et al., *Besoins et aspirations des familles et des jeunes*, CNAF-CREDOC, 1974.

Dans ces conditions, l'appréciation de l'impact socio-économique des prestations familiales doit être située dans l'analyse de l'ensemble de ces mécanismes de sens contraire (dont les prestations familiales ne sont qu'un des éléments), constituant la politique de redistribution des revenus : cet impact ne peut s'apprécier au niveau des familles que par rapport à une situation "finale" tenant compte des effets cumulatifs de chacune des mesures ponctuelles de politique sociale (1).

L'étude a donc pour but d'apprécier les effets globaux résultant de la politique de redistribution au niveau de différentes catégories de familles, afin de situer et juger le rôle propre des prestations familiales dans ces résultats d'ensemble (2).

L'objectif final en est l'établissement, pour différentes catégories pertinentes de ménages, d'un bilan global de la redistribution collective publique visant à évaluer, d'un côté, ce que chacune de ces catégories paie à l'Etat et à la Sécurité Sociale sous forme d'impôts divers, et de l'autre, ce qu'elle en reçoit sous forme de transferts.

Un tel élargissement de l'analyse des seules prestations familiales à l'ensemble de la politique sociale avait pour corollaire un autre élargissement : celui de la population enquêtée ; celle-ci devait ne pas concerner seulement les familles allocataires de prestations familiales mais aussi celles n'en percevant pas, s'attacher tout autant aux familles allocataires du régime général qu'aux allocataires de régimes spéciaux de prestations familiales.

L'échantillon devait donc être représentatif de l'ensemble de la population française. Une exclusion dut cependant être opérée : celle des ménages agricoles (3). Par ailleurs, l'enquête ayant aussi pour objectif une meilleure connaissance des seules familles allocataires du régime général des prestations familiales et de leur situation financière, l'échantillon de ménages représentatif de l'ensemble de la population française non agricole devait comprendre un sous-échantillon des allocataires du régime général, lui-même représentatif des prestataires de ce régime. Ce double objectif a conduit à l'élaboration d'une méthode de construction de l'échantillon quelque peu complexe (cf. page 21 et suivantes).

-
- 1 - On sait par exemple que l'aide à la famille est notamment constituée à la fois par les prestations familiales et par une réduction d'impôt sur le revenu (système du quotient familial).
 - 2 - Cf. "L'impact socio-économique des prestations familiales et de la politique sociale sur les conditions de vie des familles", Bulletin CAF, n°3, 1977.
 - 3 - Cette exclusion, assurément regrettable, tient à des raisons à la fois pratiques (réseau d'enquêteurs) et méthodologiques. En particulier, une grande partie de la politique sociale en matière agricole passe par des canaux spécifiques (soutien des prix, subvention d'équipement, détaxe des carburants, ...) qui ne sont pas comparables aux mécanismes bénéficiant aux autres catégories de la population. L'étude de la redistribution touchant les populations agricoles exigeait une autre approche et d'autres méthodes d'enquête que celles définies par notre projet.

2 - DELIMITATION DU CHAMP DE L'ETUDE

Les méthodes d'enquête et de recueil adoptées (interview des ménages) ne permettaient évidemment pas de répondre directement, et en totalité, aux objectifs d'ensemble du projet : l'élaboration, par catégorie de familles, d'un bilan global de la redistribution collective publique.

En effet, outre les difficultés inhérentes à toute enquête auprès des ménages, notamment en ce qui concerne la communication du montant de leurs revenus (taux de refus élevé, sous-estimations notables, ...), certains impôts ou transferts visés par l'étude sont mal, ou peu, connus des familles et leurs réponses en la matière ne peuvent guère être considérées comme exploitables. C'est le cas notamment des impôts indirects ou des cotisations sociales (a fortiori des cotisations sociales patronales si on suppose qu'elles sont en fait à la charge des salariés) dont le montant réel payé est ignoré des consommateurs ou salariés. C'est aussi le cas des prestations "maladie, maternité, accident du travail" dont le montant est inconnu, ou mal connu, des assurés, notamment dans le cas du tiers-payant. Les informations en la matière ne peuvent donc provenir que, soit de renseignements directement fournis par les Administrations ou organismes parties prenantes dans ces mécanismes (prestations maladie par exemple), soit d'évaluations indirectes. Encore convient-il, dans ce dernier cas, que les données nécessaires à ces évaluations soient disponibles (1). Pour ce qui concerne les prestations maladie, la participation à l'enquête de la C.N.A.M.T.S. et de la C.A.N.A.M. (cf. chapitre II ci-après) permet de disposer de bon nombre d'informations en la matière. Pour des raisons de délai d'exploitation, une partie de celles-ci n'ont cependant pu être prises en compte dans les résultats fournis : les prestations "maladie, maternité, accident du travail" en nature en sont exclues, de même que les indemnités journalières ; les pensions d'invalidité ou rentes d'accidents du travail y sont, elles, incluses. D'autre part, l'évaluation des impôts indirects et des cotisations sociales n'a encore pu être effectuée. Dans ces conditions, les bilans de la redistribution proposés ci-après restent partiels. Ils ignorent notamment près de 85 % des prélèvements collectifs.

Mais pour partiels qu'ils soient, les résultats proposés n'en sont pas moins riches d'enseignements. Y sont pris en compte et analysés, pour différentes partitions de la population :

- les salaires nets, les revenus d'indépendants, les revenus fonciers et mobiliers, les pensions alimentaires (revenus primaires),
- les pensions et retraites, les indemnités de chômage, les prestations relatives à un handicap ou une invalidité, les prestations familiales et divers transferts, d'aide sociale notamment (transferts),
- enfin, l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et l'impôt foncier sur l'habitation principale (impôts) (2).

1 - Pour les impôts indirects, il s'agit de disposer des dépenses des familles par type de biens et services. L'enquête, déjà suffisamment lourde, ne pouvait encore être élargie à une analyse des budgets familiaux de consommation. En ce qui concerne les cotisations sociales, le questionnaire d'enquête comportait, pour chaque salarié enquêté, le relevé de deux bulletins de salaires détaillant les cotisations prélevées.

2 - On trouvera une définition précise des principaux postes retenus et une présentation des masses analysées dans la seconde partie de ce rapport.

Dans ces conditions, les bilans proposés fournissent une évaluation des ressources disponibles des ménages en 1978 et leur décomposition par type de revenus ou de transferts. Ils permettent une analyse des inégalités de revenus entre catégories de familles classées selon différents critères habituellement retenus, mais pour lesquels les statistiques existantes restent encore relativement rares.

Les résultats présentés répondent en ce sens à l'interrogation initiale sur la politique familiale et la part représentée par les prestations familiales dans les ressources des familles.

CHAPITRE II

PRÉSENTATION SUCCINCTE DES INFORMATIONS COLLECTÉES

Une des originalités de l'enquête réside dans la multiplicité des provenances des différentes informations recueillies. Venant en effet s'adjoindre aux données collectées directement auprès des ménages (questionnaire d'enquête), diverses informations sur les transferts versés furent aussi recueillies auprès des grandes Caisses Nationales de Sécurité Sociale directement parties prenantes dans les principaux mécanismes analysés (prestations familiales, prestations vieillesse, prestations maladie).

1 - LE QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

Relativement lourd, le questionnaire d'enquête visait à enregistrer l'ensemble des ressources perçues en 1978 par chacun des membres des ménages enquêtés (différents types de revenus primaires et de transferts) et les principaux impôts directs acquittés la même année. Diverses informations sur les conditions de vie des familles (conditions de logement, possession de certains biens d'équipement, niveau d'enseignement des enfants, etc...) venaient par ailleurs s'adjoindre aux principaux renseignements d'ordre socio-démographique habituellement recueillis dans les enquêtes auprès des ménages. Elles avaient pour but, soit de permettre de disposer de données permettant d'élargir ultérieurement les bilans redistributifs (1), soit de relativiser ces bilans et d'étayer éventuellement certaines décisions en matière de politique familiale.

Les objectifs de l'enquête étant clairement exposés aux familles enquêtées (2), le choix fut délibérément effectué d'obtenir d'elles les informations les plus détaillées possible sur leurs différents revenus plutôt que de chercher à limiter les risques de refus en tentant de n'obtenir que des réponses plus globales, mais plus évasives, et certainement plus sujettes à sous-estimations. Les résultats obtenus (cf. deuxième partie ci-après) montrent que cette option était, compte tenu des caractéristiques de l'enquête (objectifs, réseau d'enquêteurs...), la meilleure et, en tout état de cause, répondait à une possibilité réelle de réalisation. L'enquête pilote de 1978 avait d'ailleurs permis de conclure à la faisabilité d'une telle enquête lourde sur les revenus et mécanismes redistributifs.

Dans ces conditions, les demandes formulées auprès des ménages enquêtés ne se limitaient pas à de simples évaluations mais allaient jusqu'à la production de deux bulletins de salaires par salarié et du document d'avis de mise en recouvrement de l'impôt sur le revenu, reprenant le détail de chacun des revenus déclarés au fisc et le montant de l'impôt à payer.

-
- 1 - Cela sera le cas principalement pour les cotisations sociales, les dépenses d'enseignement, les impôts indirects et certaines prestations "maladie".
 - 2 - La lettre de contact envoyée aux familles sélectionnées ne laissait en particulier guère de doutes sur les questions et demandes qui seraient formulées.

Ce choix effectué, la conception du questionnaire et son exploitation se heurtèrent principalement à deux problèmes de fond :

a) LA PERIODE DE REFERENCE

S'agissant des revenus primaires (salaires, revenus d'indépendants, revenus fonciers et mobiliers), c'est le relevé du montant annuel perçu qui apparut le moins susceptible d'être soumis à sous-évaluations (volontaires ou non). Le relevé du montant mensuel est en effet peu adapté au forfait annuel des travailleurs indépendants et conduit à négliger certaines primes (13^{ème} mois, primes de vacances, etc...) ou à surévaluer certaines variations mensuelles (maladie, chômage partiel, modifications des heures travaillées) des ressources des salariés. L'année 1978 s'imposait donc dès l'instant où il convenait de retenir l'année civile la plus proche de la date d'enquête (1). Cependant, toute modification intervenue dans la situation professionnelle de chaque enquêté, ou dans la composition de chaque famille interviewée, entre le 1er janvier 1978 et la date d'enquête biaise quelque peu l'analyse : en effet, la situation socio-démographique des ménages retenue est celle de la date d'enquête, non celle de 1978 (2). Dans la pratique, il est probable que les biais ainsi mis en évidence sont négligeables et n'influent pas sur les résultats d'ensemble (3).

Par ailleurs, le dernier avis de mise en recouvrement de l'impôt sur le revenu que les ménages avaient en leur possession en mars 1979 était celui relatif à l'impôt payé en 1978, reprenant le décompte des revenus imposables de 1977. Dans ces conditions, d'une part la production de ce document, qui avait notamment pour objectif la confirmation de la validité des réponses d'enquête fournies par les ménages sur leurs ressources, ne permettait plus qu'une appréciation sur la validité de ces réponses et non une confirmation ou infirmation objective de ces données. D'autre part, l'impôt sur le revenu retenu ne pouvait être que celui portant sur les revenus de 1977, non celui portant sur les revenus enregistrés à l'enquête, c'est-à-dire ceux de 1978.

-
- 1 - Par ailleurs, chaque salarié dispose du document récapitulatif des salaires annuels imposables perçus, remis par l'employeur. Celui relatif à l'année 1978 devait être en sa possession avant la fin février 1979, date de sa déclaration fiscale, c'est-à-dire juste avant l'enquête.
 - 2 - Quelques individus enquêtés sont ainsi classés dans des catégories de salariés, mais n'ont perçu aucun salaire en 1978. Ils ont par contre bénéficié de revenus d'indépendants : ils ont en effet changé d'emploi début 1979.
 - 3 - Bien sûr, seuls ont été retenus comme faisant partie des revenus du ménage, ceux perçus par les personnes du ménage encore présentes dans le logement à la date d'interview (mars 1979). Chaque revenu (sauf les prestations familiales) étant individualisé dans l'enquête, les revenus 1978 du noyau (ou du ménage) sont donc composés de la somme des revenus 1978 de chaque personne présente dans le noyau (ou le ménage) à la date d'enquête et non des revenus perçus en 1978 par tous les membres composant alors le noyau (ou le ménage).

S'agissant des prestations familiales, il ne pouvait, par contre, être question de relever le montant annuel perçu. En effet, d'une part, aucune récapitulation annuelle n'est fournie aux prestataires et bien rares doivent être ceux réalisant pour eux-mêmes une telle récapitulation ou pouvant faire l'effort de mémorisation (ou de recherche) souhaité pour obtenir une réponse fiable en la matière. D'autre part, l'enquête ayant pour objectif une analyse précise de l'impact des prestations familiales, il ne pouvait être question de rapprocher, pour chaque ménage enquêté, le montant annuel de prestations familiales perçues en 1978 à sa situation démographique au moment de l'enquête, situation éventuellement différente de celle ayant donné lieu au versement du montant annuel concerné. Dans ces conditions, le relevé d'un montant mensuel apparaissait préférable ; notre choix se porta alors, logiquement, sur le mois considéré comme étant celui de la date d'enquête : mars 1979.

Enfin, s'agissant des retraites, l'enquête pilote avait montré que si les derniers montants perçus (trimestriels ou mensuels) étaient convenablement déclarés, les réponses recueillies à la question sur le montant total annuel perçu étaient plus évasives, parfois inexistantes, et, en tout état de cause, incomplètes : en effet, les récapitulatifs fournis par les caisses de retraites, souvent utilisés par les enquêtés pour répondre à la question sur le montant annuel perçu, ne comprennent le plus souvent que les seuls montants imposables. Les sous-estimations risquaient donc d'être ici relativement importantes, notamment pour les bénéficiaires du F.N.S. (Fonds National de Solidarité), non imposable.

On trouvera, dans la deuxième partie, une présentation des méthodes adoptées pour le rapprochement des différentes informations mensuelles, trimestrielles ou annuelles, collectées.

b) L'UNITE STATISTIQUE DE REFERENCE.

Compte tenu de la multiplicité des domaines couverts par l'enquête, l'unité de référence ne pouvait être toujours identique. L'unité statistique est en effet tantôt le ménage (pour ce qui concerne par exemple les conditions de logement et donc l'allocation-logement, les impôts locaux, ...), tantôt la famille (pour ce qui concerne les aides à la famille, notamment les prestations familiales), tantôt le foyer fiscal (pour ce qui concerne l'impôt sur le revenu), tantôt l'individu (pour ce qui concerne les revenus, les prestations maladie, etc...). La structure du questionnaire avait donc pour but de raccorder, dans la mesure du possible, chacun des différents thèmes abordés à chacune des unités de référence. Une des conséquences les plus notables consistait en une multiplication des différents documents d'enquête, chacun d'eux n'étant pas tant relatif à des domaines particuliers d'analyse qu'à une certaine unité démographique (ménage, individu, famille).

Le questionnaire d'enquête comportait 10 volets différents (1). Au tronc commun obligatoire représenté par les questionnaires "Ménage", "Individu", "Famille" ou "Personne seule" (2), venaient s'adjoindre

1 - Trop important pour être reproduit ici, le questionnaire d'enquête est disponible au CREDOC.

2 - Sur la définition des notions de "Famille", "Personne seule" ou "Noyau" voir page 45 et suivantes.

selon les cas, pour chacun des individus éventuellement concernés, les questionnaires "Chômage", "Salaires", "Revenus d'indépendants", "Retraites", "Autres revenus".

Plus précisément, alors qu'un seul volet "Ménage" était rempli par logement enquêté, autant de volets "individu" (1) étaient remplis qu'il y avait de personnes dans le ménage enquêté et autant de volets "Famille" ou "Personne seule" qu'il y avait de "noyaux" (2) différents dans le ménage.

Enfin, pour chaque individu ayant bénéficié d'un revenu particulier en 1978, on pouvait ouvrir un (ou des) volet(s) individuel(s) "Revenus" (différents selon le type de revenus) ou "Chômage". Les 3.795 questionnaires exploitables ont ainsi nécessité le remplissage de 28.250 volets différents (3).

Le questionnaire "Ménage" concernait notamment les caractéristiques du logement principal du ménage : le statut d'occupation du logement (locataire, propriétaire, ...) ; les principaux impôts (impôt foncier, taxe d'habitation), aides (allocation-logement, ...) et dépenses (loyers, charges, remboursements d'emprunts) relatifs à ce logement ; la (ou les) résidence(s) secondaire(s) et principaux biens d'équipement possédés par le ménage ou à sa disposition.

Le questionnaire "Individu" (1) s'intéressait notamment aux caractéristiques principales de la personne (âge, sexe, nationalité, statut, profession, ...) ; à son mode de couverture de soins médicaux (couvert ou non couvert, assuré, ayant-droit, assuré volontaire, mutuelles, ...) et son régime de Sécurité Sociale ; à son statut socio-professionnel détaillé et quelques caractéristiques de son (ou ses) emploi(s) (ancienneté, heures travaillées, etc...) ; à sa dernière activité professionnelle en cas de cessation d'activité ; à ses études, sa formation et aux diplômes possédés ; à ses hospitalisations éventuelles durant les six mois précédant l'enquête ; aux handicaps, maladies chroniques ou incapacités dont pouvait souffrir la personne et aux diverses prestations perçues à cet effet ; à la composition de ses revenus de 1977 et 1978.

Le questionnaire "Famille" concernait plus particulièrement les prestations familiales perçues ; les aides aux enfants et notamment les aides aux vacances ; les services d'aides ménagères ou travailleuses familiales dont avait pu bénéficier la famille en 1978 ; les personnes à la charge de la famille et placées dans des établissements spécialisés ; l'origine sociale du chef de famille et de son conjoint éventuel (profession des parents) ; les impôts sur les successions et donations payés par la famille en 1978 ; enfin la (ou les) déclaration(s) fiscale(s) effectuée(s) en 1978 (pour les revenus de 1977).

1 - Volet "Individu de 16 ans et plus" ou volet "Individu de moins de 16 ans" selon les cas.

2 - Cf. note 2, page précédente.

3 - Sur le détail de ces différents volets, cf. Chapitre IV ci-après.

Le questionnaire "Personne seule" concernait les mêmes domaines que le questionnaire "Famille" mais adaptés au cas particulier : en étaient notamment exclues les parties relatives aux aides aux enfants.

Le questionnaire individuel "Chômage" s'intéressait plus particulièrement aux personnes ayant été à la recherche d'un premier emploi ou en chômage total en 1977 ou 1978. Son objectif était l'évaluation du montant des allocations-chômage perçues en 1977 et 1978, et celui des indemnités de licenciement éventuellement touchées dans la même période.

Le questionnaire individuel "Salaires" concernait le montant total des salaires perçus par la personne en 1978 et le relevé de deux de ses bulletins de salaires de l'année, reprenant le détail des diverses rubriques et montants y figurant (relevé notamment des cotisations sociales).

Le questionnaire individuel "Revenus d'indépendants" s'attachait aux revenus fiscaux 1977 et 1978 de chaque travailleur indépendant et au montant des différentes cotisations sociales acquittées, pour lui-même, en 1978.

Le questionnaire individuel "Retraites et Pensions" concernait à la fois le montant total des retraites perçues par la personne en 1978 et les derniers montants touchés. Dans chaque cas, les régimes de base étaient différenciés des régimes complémentaires et les noms des organismes verseurs étaient relevés.

Le questionnaire individuel "Autres revenus" concernait tout type de revenu perçu en 1978 non recensé dans les questionnaires précédents. Y étaient notamment différenciés les loyers, fermages et revenus immobiliers d'une part, les revenus de valeurs mobilières d'autre part. Enfin, les montants de pensions d'anciens combattants ou de veuves de guerre perçus en 1978 y étaient relevés.

Une fiche Récapitulative, recensant les différents membres du ménage et les liens les unissant, permettait de visualiser l'articulation de ces différents documents.

2 - LES INFORMATIONS EN PROVENANCE DES CAISSES NATIONALES DE SECURITE SOCIALE AYANT PARTICIPE A L'ENQUETE.

Commanditée par la C.N.A.F. et réalisée avec son aide et celle des différentes Caisses d'Allocations Familiales, l'enquête auprès des ménages devait être complétée par le recueil de certaines informations d'origine administrative, concernant notamment les prestations familiales versées aux familles allocataires. Mais la participation d'autres organismes nationaux de Sécurité Sociale s'est avérée possible et indispensable.

Le recueil de ce type d'informations répondait à un double objectif :

- compléter, dans certains cas, les réponses des ménages sur certaines prestations perçues ou obtenir directement certaines informations dans des domaines où les enquêtés ne peuvent, malgré toute leur bonne volonté, fournir de réponses précises. Ainsi, de par l'irrégularité, le nombre et la diversité des différents types de remboursements maladie demandés par

les assurés sociaux, il était évidemment impossible d'obtenir, par la seule interview des familles, le montant exact des prestations "maladie, maternité, accident du travail" dont chaque membre des ménages enquêtés avait pu bénéficier en 1978. On sait, d'autre part que, compte tenu du nombre important de types de prestations familiales existantes, les familles sont rarement en mesure de qualifier précisément celles dont elles sont bénéficiaires.

- Valider, confirmer les réponses obtenues sur de nombreux points essentiels : montant de certaines retraites, revenus déclarés, etc... Ce dernier aspect avait grande importance, compte tenu des objectifs de l'étude, qui se voulait représentative, et des résultats qui en étaient attendus, i.e. l'établissement de bilans redistributifs par catégorie de ménages et l'appréciation des situations relatives de ces différentes catégories vis-à-vis de la politique sociale. La réponse à cet objectif pose en effet le problème de la signification des estimations obtenues au niveau de chaque famille enquêtée. Car, dès lors que l'analyse des résultats se base sur des comparaisons catégorielles et l'existence de différences (ici, les montants des ressources perçues), les comparaisons effectuées n'ont de sens que si elles ne sont pas imputables à des erreurs de relevé, des omissions ou des sous-évaluations de toutes sortes. Le recueil de certains types d'informations administratives répondait notamment à ce souci : la localisation, et l'élimination, de certaines de ces erreurs ou omissions.

Les Caisses d'allocations Familiales (C.A.F.) ont fourni le détail et le montant de chacune des prestations familiales perçues de juillet 1978 à mars 1979 par chacune des familles allocataires de l'échantillon et le montant de divers avantages qui leur avaient été servis en 1978 au nom de l'Action Sociale (prêts, bons vacances, secours, travailleuses familiales, aides ménagères).

Le montant des revenus imposables de 1977 des familles enquêtées était également fourni, quand la Caisse en disposait (1).

Ce sont, au total, 104 C.A.F. qui ont participé à cette collecte d'informations.

La C.N.A.M.T.S. (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) a fourni, pour chaque assuré, ou ayant-droit, ayant déclaré à l'enquête dépendre du régime général (ou d'un régime géré par le régime général), l'ensemble des prestations servies du 1er juillet 1978 au 28 février 1979. Les prestations relevées, détaillées par grandes rubriques, étaient différenciées selon qu'il s'agissait de prestations en espèces ou en nature.

Au total, 114 Caisses Primaires d'Assurance Maladie (C.P.A.M.) ont participé à l'opération.

La C.A.N.A.M. (Caisse Nationale d'Assurance Maladie et Maternité des Travailleurs Non Salariés des Professions Non Agricoles) a fourni le montant des prestations servies en 1978 aux assurés et ayants-droit ayant déclaré à l'enquête relever de ses différentes Caisses Mutuelles Régionales. De même, ont pu être recueillis le montant des cotisations "Maladie" appelées par ces organismes en octobre 1978 et celui des revenus fiscaux de 1977, base de ces cotisations, des travailleurs indépendants concernés.

1 - C'est le cas pour plus de 94 % des allocataires.

Enfin, la C.N.A.V.T.S. (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés) a communiqué le détail et le montant des divers avantages servis, pour chacun des quatre trimestres de 1978, à chaque retraité enquêté ayant déclaré bénéficiaire d'une retraite ou pension versée par le Régime Général des Salariés.

Bien sûr, la multiplication des régimes et des différents types de transferts existants ne permettait pas, compte tenu de la charge de travail considérable à fournir dans chaque cas, de demander leur participation à tous les organismes susceptibles de nous accorder leur aide. La participation obtenue des seules plus grandes Caisses Nationales de Sécurité Sociale permettait néanmoins de répondre en grande partie aux objectifs fixés.

Dans chaque cas, furent mis au point, avec les différents services concernés, les documents et tableaux de relevés nécessaires au recueil de l'information (1). Le problème, déjà évoqué, de la période de référence retenue se posait là encore, mais dans certains cas sans véritable possibilité de choix puisque la demande dut s'adapter aux possibilités des fichiers, notamment quant aux historiques existants et à leur facilité d'accès. Enfin, une autre difficulté concernait le repérage des individus enquêtés dans les dossiers des Caisses participantes. L'enquête pilote avait néanmoins mis en évidence que les taux de repérage pouvaient être excellents (2).

Compte tenu de la masse et de la richesse des informations ainsi collectées, on comprendra que le présent rapport n'en révèle qu'une partie. Toutes les informations recueillies, tous les documents élaborés n'ont pas été utilisés dans les résultats présentés, qui doivent en ce sens être considérés comme une première exploitation, plus descriptive qu'explicative.

1 - Les documents peuvent être consultés au CREDOC.

2 - On trouvera, au chapitre IV ci-après, une présentation des taux de repérage par organisme. Bien sûr, toutes les précautions furent prises pour respecter le secret statistique nécessaire en la matière.

CHAPITRE III

LES PROCÉDURES D'ÉCHANTILLONNAGE

Le projet de recherche posait comme contrainte statistique fondamentale l'établissement pour la population française non agricole de bilans redistributifs par catégorie de ménages, ces catégories étant caractérisées par différents critères significatifs du point de vue des mécanismes analysés (en particulier revenus, catégorie socio-professionnelle du chef de famille, taille de la famille, âge du chef, femme active ou non). L'instrument de la recherche se devait donc d'être une enquête nationale effectuée auprès d'un échantillon de ménages représentatif de l'ensemble de la population française non agricole.

Par ailleurs, la C.N.A.F. souhaitait plus particulièrement que cette enquête permette d'évaluer l'impact de ses propres interventions relatives aux prestations versées par le régime général. A l'intérieur de l'échantillon national, le sous-échantillon des allocataires du régime général devait ainsi être lui-même représentatif des allocataires de ce régime (qui comprend, rappelons-le, à la fois les salariés du secteur privé, les employeurs et travailleurs indépendants et une partie de la population non active).

Cette représentativité à deux niveaux impliquait donc une certaine stratification de l'échantillon global. Néanmoins, les contraintes de secret statistique n'autorisaient pas l'I.N.S.E.E. à tirer dans le Recensement, pour le fournir au CREDOC, un tel échantillon, qui se devait d'être nominal. Une méthode plus originale - et complexe - de construction de l'échantillon, tenant compte de ces deux types de contraintes dut, dans ces conditions, être élaborée :

- 1) Un échantillon de ménages allocataires du régime général, stratifié selon le nombre d'enfants ouvrant droit aux prestations familiales, a été tiré dans les fichiers des Caisses d'Allocations Familiales.
- 2) Les ménages allocataires d'autres régimes d'allocations familiales et les ménages non allocataires ont été, eux, sélectionnés par une autre voie. Un échantillon de logements représentatif de la population française, tiré dans le recensement de 1975 mis à jour par le fichier des logements neufs, fut demandé à l'I.N.S.E.E.. Celui-ci a donné lieu à une "enquête filtre", réalisée par un institut de sondage, pour laquelle un questionnaire simplifié (caractéristiques démographiques et socio-professionnelles des ménages ainsi que leur affiliation aux différents régimes d'allocations familiales) a été utilisé.

L'enquête filtre avait donc pour but :

- A - D'une part, de constituer un sous-ensemble de ménages représentatif de la population, au sein duquel devait être tirée une partie de l'échantillon de l'enquête définitive.
- B - D'autre part, de constituer la base de redressement de l'enquête définitive, celle-ci portant sur un échantillon relativement disparate quant à son origine. L'enquête filtre seule permettait en effet d'estimer la structure et d'apprécier les principales caractéristiques des différents sous-groupes de population retenus pour l'étude, notamment les allocataires du régime général.

1 - PLAN DE SONDAGE DES ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL.

Un plan de sondage fut communiqué en décembre 1978 à chacune des 104 Caisses d'Allocations Familiales engagées dans l'enquête. Cette opération visait au tirage, stratifié selon le nombre d'enfants ouvrant droit aux prestations familiales, de 7.350 familles allocataires en vue de la sélection, parmi elles, d'environ une famille à enquêter sur deux (1), le reste étant destiné à constituer d'éventuelles listes de complément, en cas de "chutes" trop élevées. Pour obtenir une meilleure représentativité des familles allocataires en fonction de leur nombre d'enfants ouvrant droit, le taux de sondage fut choisi variable selon quatre strates : 0-1 enfant, 2 enfants, 3 enfants, 4 enfants et plus. En conséquence, les taux variaient de 1/723 pour les familles de 4 enfants et plus à 1/2542 pour les familles de 2 enfants (2). Finalement, 3.564 familles allocataires du régime général furent sélectionnées parmi les adresses ainsi tirées pour constituer le sous-échantillon d'allocataires à contacter pour l'enquête définitive. On trouvera au tableau 3 ci-après la décomposition, par taille, de ces 3.564 familles retenues.

2 - PLAN DE SONDAGE DE L'ENQUETE FILTRE.

Le principe retenu pour la construction de l'échantillon a été celui d'un sondage à deux degrés (3) :

- au premier degré : tirage d'unités primaires,
- au second degré : tirage des ménages dans ces unités primaires.

a - Le premier degré de tirage : L'univers des unités primaires urbaines a été réparti sur la base du Recensement de 1975, selon des strates croissant trois critères :

- critère géographique : la ZEAT (Zone d'Etude et d'Aménagement du Territoire), regroupement de régions contiguës, atteignant au moins un million de ménages. Il existe 8 ZEAT.
- la taille d'agglomération : en dehors de l'agglomération parisienne, définie par Paris et sa banlieue, 4 tailles d'agglomération furent retenues :
 - . plus de 100.000 habitants,
 - . de 20.000 à 100.000 habitants,
 - . de 5.000 à 20.000 habitants,
 - . moins de 5.000 habitants.
- le profil socio-professionnel de l'unité urbaine, l'objectif étant la sélection d'agglomérations présentant tous les faciès socio-démographiques. L'analyse des résultats du Recensement de 1975 a ainsi

-
- 1 - A la C.A.F. de Paris - Région Parisienne, pour parer à toute éventualité sur le taux de chutes, un plus grand nombre d'allocataires fut tiré et seulement un sur trois d'entre eux fut, dans un premier temps, effectivement sélectionné pour l'enquête.
 - 2 - L'objectif étant d'avoir un nombre de familles approximativement égal, et significatif, dans les différentes strates retenues.
 - 3 - Le plan de sondage initial a été défini par B. RIANDEY.

conduit à repérer 9 profils socio-professionnels urbains parisiens et 7 provinciaux.

Pour ce qui concerne la France rurale, la stratification retenue comportait deux critères : la ZEAT et une distinction des cantons ruraux entre les cantons ruraux et semi-ruraux. Le profil socio-professionnel ne fut pas retenu ici puisque, dans l'échantillon final, les ménages agricoles qui, par leur masse, structurent profondément l'espace rural, ne devaient pas être retenus.

Ce double travail de stratification a conduit à un découpage du territoire national en 266 strates géographiques (1).

Le choix des unités primaires à l'intérieur de ces 266 strates s'est fait à partir de l'échantillon-maître de l'I.N.S.E.E. (où les logements neufs sont recensés). Toutes les agglomérations de plus de 100.000 habitants ont été sélectionnées d'office. D'autre part, l'affectation à chaque enquêteur d'environ 25 interviews géographiquement voisines - soit le tirage d'une unité primaire pour 50.500 logements - a conduit à recourir à certaines unités urbaines extérieures à l'échantillon-maître de l'I.N.S.E.E.

En définitive, 299 unités primaires urbaines (79 dans la région parisienne et 220 en province) et 113 cantons ruraux ont été retenus, soit 412 unités primaires.

b - Le second degré de tirage.

Deux bases de sondage ont été utilisées pour le tirage des ménages à enquêter dans les 412 unités primaires sélectionnées :

- 1) Le fichier des logements du recensement de 1975 (y compris résidences secondaires et logements vacants), complété par le fichier des logements neufs des communes de l'échantillon-maître de l'I.N.S.E.E.. Il permettait de tirer les ménages dans les unités urbaines de plus de 5.000 habitants.
- 2) Le fichier électoral. Il servait pour les unités urbaines de moins de 5.000 habitants et pour les cantons ruraux (ou leur partie rurale).

Le tableau 1 ci-après donne les effectifs retenus pour l'échantillon des ménages devant être contactés lors de l'enquête filtre. Il est à noter que pour tenir compte d'échecs présumés plus importants en Région parisienne, un taux de sondage plus fort y fut adopté.

-
- 1 - Pour la France rurale : 16 strates (2 types de cantons × 8 ZEAT).
Pour la Province urbaine : 196 strates (7 profils × 4 tailles d'unités urbaines × 7 ZEAT).
Pour la Région parisienne urbaine : 54 strates (9 profils × 4 tailles d'unités urbaines + Paris + Banlieue parisienne).

Tableau 1

PLAN DE SONDAGE DE L'ENQUETE FILTRE

(Nombre de ménages à contacter)

	Adresses INSEE		Listes électorales				TOTAL
	Effectifs	Taux	Unités Urbaines de moins de 5000 habitants	Cantons ruraux	Sous total	Taux	
Région Parisienne	2.465	1/1661	16	81	97	1/1660	2.562
Province	4.254	1/2571	443	2.118	2.561	1/2070	6.815
TOTAL	6.719	-	459	2.199	2.658	-	9.377

3 - EXPLOITATION DE L'ENQUETE FILTRE EN VUE DU TIRAGE DE L'ECHANTILLON DE L'ENQUETE DEFINITIVE.

L'enquête filtre, portant sur 9.377 adresses (cf. tableau 1), s'est déroulée sur le terrain entre la fin novembre 1978 et la mi-février 1979. Les 9.377 adresses ont donné lieu à 7.427 questionnaires exploitables (1).

Conformément aux objectifs de l'enquête filtre, ces 7.427 ménages furent répartis, en vue de l'enquête définitive, en trois groupes :

- a) Les ménages relevant du régime agricole : aucun de ces ménages ne fut sélectionné pour l'enquête définitive.
- b) Les allocataires du régime général des prestations familiales : aucun de ces ménages ne fut conservé pour l'enquête définitive, l'échantillon tiré dans les fichiers des Caisses d'Allocations Familiales répondant mieux aux conditions de représentativité souhaitées de la population allocataire du régime général.
- c) Les non-allocataires et les allocataires de régimes spéciaux et particuliers : une grande partie de ceux-ci furent sélectionnés pour faire partie de l'échantillon final enquêté.

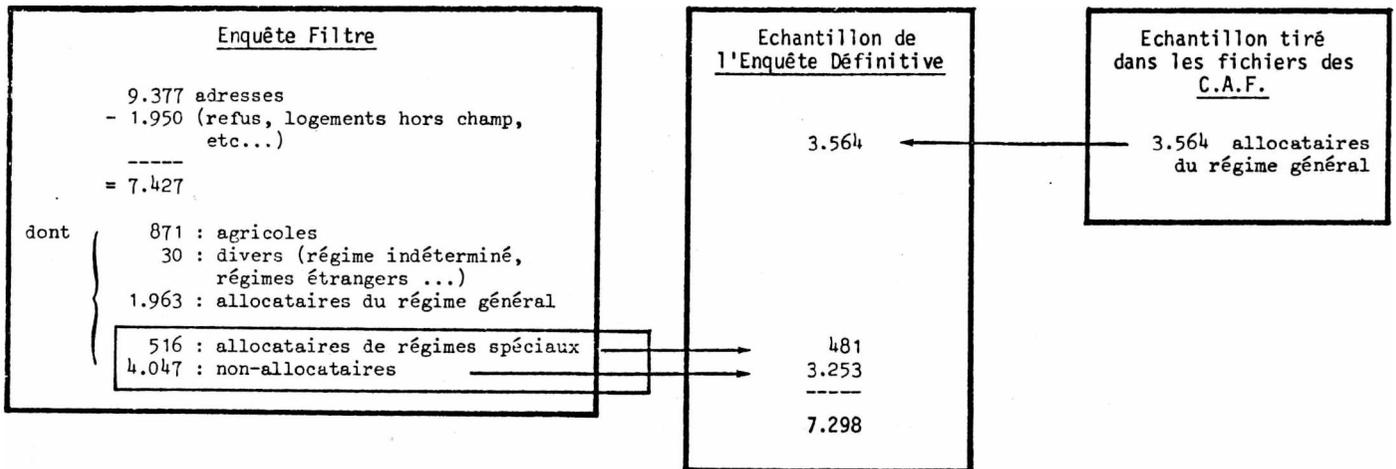
Pour les non-allocataires, l'enquête pilote ayant mis en évidence des taux de chutes assez fortement différenciés selon les catégories, la sélection fut effectuée avec un taux de sondage différent dans les quatre strates suivantes définies par le statut socio-professionnel du chef de ménage : salarié, indépendant, retraité, inactif non retraité (cf. tableau 3).

Le tableau 2 ci-après fournit une récapitulation générale chiffrée de la méthode utilisée pour la constitution de l'échantillon de l'enquête définitive.

1 - Pour plus de précisions concernant le déroulement de l'enquête filtre et ses résultats, cf. "Populations allocataires et non-allocataires de prestations familiales en 1979", Rapport CNAF-CREDOC ronéoté, Février 1981.

Tableau 2

LA METHODE DE COMPOSITION DE L'ECHANTILLON DE L'ENQUETE DEFINITIVE



Le tableau 3 permet de comparer la répartition des ménages entre allocataires du régime général, allocataires de régimes spéciaux et non-allocataires à l'enquête filtre et dans l'échantillon retenu pour l'enquête définitive. Il met en particulier en évidence le choix de surpondérer nettement, dans l'enquête définitive, les allocataires du régime général, notamment les familles allocataires sans enfants ou avec un enfant ouvrant droit et celles de trois enfants et plus.

L'échantillon des 7.298 ménages à contacter était, au total, constitué de :

- 48,8 % de ménages allocataires du régime général,
- 6,6 % de ménages allocataires de régimes spéciaux,
- 44,6 % de ménages non-allocataires de prestations familiales.

Tableau 3

REPARTITIONS COMPAREES DES MENAGES A L'ENQUETE FILTRE
ET DANS L'ECHANTILLON RETENU POUR L'ENQUETE DEFINITIVE

Caractéristiques des ménages		Répartition observée à l'enquête filtre	Echantillon retenu pour l'enquête définitive
Allocataires du régime général	0 ou 1 enfant ouvrant droit	575	1.124
	2 enfants ouvrant droit	817	840
	3 enfants ouvrant droit	359	809
	4 enfants ouvrant droit et plus	212	791
	Sous total	1.963	3.564
Allocataires de régimes spéciaux		516	481
Non-allocataires	Chef de ménage salarié	2.001	1.455
	Chef de ménage indépendant	351	335
	Chef de ménage retraité	1.331	1.101
	Chef de ménage inactif non retraité	364	362
	Sous total	4.047	3.253
TOTAL		6.526	7.298

CHAPITRE IV

LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE SUR LE TERRAIN :

ANALYSE DES CHUTES ET PRÉSENTATION SUCCINCTE DE L'ÉCHANTILLON BRUT EXPLOITABLE

L'enquête définitive s'est déroulée sur le terrain au printemps et à l'été 1979. Plus de 1.000 enquêteurs, personnel social ou technique de 104 Caisses d'Allocations Familiales, y participèrent. Les difficultés propres à certaines C.A.F. ne permirent cependant pas que toutes les enquêtes soient réalisées dans les délais prévus (de mars à juin 1979). Dans quelques Caisses, l'enquête se poursuivit donc pendant les mois de juillet et août, avec les implications que l'on devine sur le taux de "chutes". Les derniers questionnaires retenus parvinrent au CREDOC dans le courant du mois de septembre 1979.

1 - ANALYSE DES CHUTES ET DE LEURS MOTIFS

a) LE TAUX DE CHUTES PAR CATEGORIE DE MENAGES.

Pour les 7.298 ménages contactés, plus de 5.100 questionnaires remplis (complètement ou incomplètement) parvinrent au CREDOC et 3.795 d'entre eux furent considérés comme "complets", c'est-à-dire exploitables.

Le "taux de chutes" global atteint donc 48 %. Quoique relativement élevé, ce taux peut être finalement considéré comme satisfaisant compte tenu de la longueur de l'enquête (2 à 3 heures en moyenne, cf. ci-après), des domaines abordés (revenus) et des documents réclamés (bulletins de salaires, déclaration fiscale). L'image de marque de la C.N.A.F. et des C.A.F. a certainement joué là un rôle prépondérant.

Bien sûr, ce taux de chutes global est assez fortement différencié selon les catégories de ménages. Les enseignements de l'enquête pilote se sont d'ailleurs totalement vérifiés sur ce point. Alors que le taux de chutes est de 40,4 % pour les allocataires du régime général (échantillon tiré dans les C.A.F.), il s'élève globalement à 55,2 % pour les non-allocataires du régime général (échantillon sélectionné à partir de l'enquête filtre).

Le tableau 4 ci-après détaille ces taux de chutes pour les différentes strates retenues lors de la détermination de l'échantillon initial à contacter. Il permet en outre de mettre en évidence que :

- chez les allocataires du régime général, la proportion de questionnaires exploitables augmente nettement avec le nombre d'enfants (de 54 % à 68 %). La sur-représentation des familles nombreuses, déjà très nette initialement, s'accroît donc encore.

Tableau 4

REPARTITION DES CONTACTS SUIVANT LES CARACTERISTIQUES DES MENAGES CONTACTES
ET LE RESULTAT DU CONTACT

Caractéristiques des ménages		Questionnaires exploitables	Chutes	TOTAL DES CONTACTS
Allocataires du régime général	0 ou 1 enfant ouvrant droit %	609 54,2	515 45,8	1.124 100,0
	2 enfants ouvrant droit %	473 56,3	367 43,7	840 100,0
	3 enfants ouvrant droit %	502 62,1	307 37,9	809 100,0
	4 enfants ouvrant droit et plus %	540 68,3	251 31,7	791 100,0
	Sous total %	2.124 59,6	1.440 40,4	3.564 100,0
Ménages sélectionnés à partir de l'enquête filtre Non-allocataires	Allocataires de régimes spéciaux %	281 58,4	200 41,6	481 100,0
	Chef de ménage salarié %	650 44,7	805 55,3	1.455 100,0
	Chef de ménage indépendant %	107 31,9	228 68,1	335 100,0
	Chef de ménage retraité %	494 44,9	607 55,1	1.101 100,0
	Chef de ménage inactif non retraité %	139 38,4	223 61,6	362 100,0
	Sous total %	1.671 44,8	2.063 55,2	3.734 100,0
TOTAL %		3.795 52,0	3.503 48,0	7.298 100,0

- Chez les allocataires de régimes spéciaux, la proportion de questionnaires exploitables est assez voisine (58 %) de celle des allocataires du régime général (60 %). Cela les différencie nettement des autres ménages "filtrés".
- Chez les non-allocataires enfin, les taux de chutes sont compris entre 55 % et 68 %. C'est notamment chez les indépendants non-allocataires que les pertes ont été les plus importantes : pour cette catégorie, seuls 32 % des contacts ont été fructueux.

Compte tenu de cette dernière remarque, il était tentant de pousser plus loin l'analyse sur certaines "pertes" de l'échantillon, notamment sur les indépendants. En effet, les C.A.F. ne disposent pas systématiquement des caractéristiques socio-professionnelles des allocataires. Dans ces conditions, seul le critère "taille de famille" intervint dans les modalités de tirage des allocataires du régime général et aucune caractéristique sur la profession exercée ne put intervenir dans ce travail. Le tableau 4 masque donc le taux de chutes strict des indépendants allocataires, qui, à n'en pas douter, doit être plus important que celui des salariés (1).

Nous disposions cependant, pour les ménages tirés dans les C.A.F., de leur déclaration de revenus de 1977 (2). Dans ces conditions, le tableau 5 présente la répartition, suivant le montant de leurs revenus nets imposables de 1977, des populations suivantes :

- l'ensemble des allocataires du régime général des prestations familiales (statistiques de la C.N.A.F.),
- l'ensemble des allocataires du régime général ayant "chuté" dans l'enquête (et pour lesquels les C.A.F. ont fourni des informations sur les ressources 1977 perçues),
- les trois dernières colonnes du tableau 5 découpent la population ayant "chuté" entre salariés, retraités et indépendants, selon que le revenu principal perçu en 1977 par le chef de ménage était un salaire, une retraite ou un revenu d'indépendant.

La comparaison de ces cinq répartitions permet d'observer que :

- globalement, les chutes ont affecté plus particulièrement les bas revenus (inférieurs à 10.000 Francs annuels) et les revenus élevés (supérieurs à 80.000 Francs). Ainsi, alors que les allocataires ayant un revenu imposable inférieur à 10.000 Francs (1977) représentent 7,9 % des allocataires, ils représentent 17,3 % des allocataires ayant "chuté" à l'enquête. De même, les allocataires ayant un revenu imposable supérieur à 80.000 Francs représentent 5,1 % des allocataires et 6,9 % de ceux ayant "chuté".

1 - Les résultats de l'enquête pilote avaient été très nets sur ce point.
2 - Quand les C.A.F. les avaient en leur possession, bien sûr.

- Les chutes pour les revenus inférieurs à 10.000 Francs sont le fait des retraités ; cela provient en grande partie de l'élimination des ménages vivant en institutions (maisons de retraite principalement). La population retenue est en effet celle dite des "ménages ordinaires" qui ne comprend pas hospices, maisons de retraite , etc... (1).
- Les chutes pour les revenus supérieurs à 80.000 Francs concernent surtout les indépendants : 43 % des pertes des indépendants allocataires ont trait à des ménages ayant un revenu imposable supérieur à 80.000 Francs. L'analyse des résultats monétaires de l'enquête fait d'ailleurs apparaître une nette sous-représentation des indépendants à hauts revenus (cf. deuxième partie).

Tableau 5

REPARTITION, SUIVANT LE MONTANT DE LEUR REVENU NET IMPOSABLE DE 1977,
DES ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL
ET DES ALLOCATAIRES AYANT "CHUTE" A L'ENQUETE

Montant du Revenu net imposable de 1977	Allocataires du régime général (1)	Allocataires du régime général ayant "chuté" à l'enquête			
		Ensemble	Salariés (2)	Retraités (2)	Indépendants (2)
Moins de 10.000 F.	7,9	17,3	7,4	61,1	6,1
10.001 à 30.000 F.	47,7	42,1	53,1	38,1	21,1
30.001 à 50.000 F.	24,5	19,9	27,1	0,8	15,8
50.001 à 80.000 F.	8,9	7,7	9,1	-	14,0
Plus de 80.000 F.	5,1	6,9	3,3	-	43,0
Indéterminé	5,9	6,1	X	X	X
T O T A L	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Source : C.N.A.F. - Statistiques 1978.

(2) Définis par le revenu principal du chef de ménage.

b) LES MOTIFS DE CHUTES.

Les motifs de chutes sont liés, pour l'essentiel, aux comportements des ménages :

- 1.084 ménages (soit 31 % des chutes) ont exprimé un refus net et franc de répondre au questionnaire : ils avançaient le manque de temps (les indépendants, les couples où les deux conjoints travaillent, ...), leur manque de motivation pour les enquêtes en général, ou celle-ci en particulier, ... voire leur suspicion.
- 226 ménages (6 % des chutes) ont abandonné en cours d'enquête. L'abandon a pris, selon les cas, des formes déguisées (rendez-vous repoussés de fois en fois, absence aux rendez-vous, ...) ou a été exprimé clairement : étaient avancés la longueur du questionnaire, la trop grande précision demandée dans les réponses, le type d'information réclamée (ressources, avis d'imposition notamment).
- 966 questionnaires ont été considérés comme inexploitables (28 % des chutes) : leur examen a en effet révélé trop de lacunes ou d'incohérence pour qu'ils puissent être retenus dans l'étude (1). Pour plusieurs d'entre eux, un ou plusieurs documents d'enquête étaient purement et simplement absents - le plus souvent les questionnaires individuels de revenus (2) -, ou de nombreuses informations, essentiellement monétaires, n'avaient pas été fournies. Pour d'autres, certaines incohérences sur des points essentiels, liées à la non-production des documents réclamés (bulletins de salaires et déclarations fiscales notamment), ont conduit à leur rejet. Deux catégories de ménages coexistent ici : ceux qui, de bonne volonté apparente, semblent manquer d'informations sur leur propre situation (ou manquent d'ordre dans le classement de leurs papiers) et ceux, les plus nombreux, qui hésitant à abandonner, ne fournissent néanmoins que des réponses évasives ou contradictoires (3). Au premier cas correspond souvent des revenus faibles, au second cas des revenus moyens, plus élevés.

-
- 1 - 40 questionnaires ont été classés dans ce groupe alors qu'ils étaient tout à fait exploitables : leur situation au moment de l'enquête venait néanmoins de connaître une modification telle que leur exploitation risquait de fausser les conclusions que l'on aurait pu tirer de leurs ressources 1978 (décès très récent du chef de ménage, divorce avec séparation des enfants, retour d'un pays étranger, etc...).
 - 2 - Mais pas toujours : certains questionnaires, plus anodins, ont aussi été absents. Il s'agit le plus souvent d'erreur ou d'oubli de l'enquêteur.
 - 3 - Certaines réponses, apparemment contradictoires, auraient pu néanmoins être confirmées si certains documents réclamés avaient été fournis. Le risque de perdre un questionnaire exploitable a toujours été préféré à celui de conserver dans l'enquête des réponses sur lesquelles planait un doute quant à leur validité.

Les autres motifs tiennent à des causes diverses :

- l'absence pour 612 ménages (17 % des chutes) (1).
- Les impossibilités pour 416 ménages (12 % des chutes). Elles tiennent, pour la plus grande part, aux déménagements (presque la moitié des impossibilités), à des problèmes de santé (maladie, hospitalisation, grand âge) ou des difficultés de langue (pour ces deux causes réunies, presque un tiers des impossibilités).
- Les objectifs de l'étude et les conventions habituellement adoptées dans ce type d'enquête auprès des ménages a conduit à rejeter 177 questionnaires (3 % des chutes) : ont ainsi été exclus (hors champ) les ménages dont le chef s'est révélé dépendre d'un régime agricole de Sécurité Sociale (2) et ceux ne relevant pas des "ménages ordinaires" au sens I.N.S.E.E. : les habitants de maisons de retraite, hospices, foyers de jeunes travailleurs, etc... et d'habitations mobiles (caravanes, roulottes, ...).
- Enfin, certaines chutes relèvent d'entorses manifestes aux règles de contact fixées aux enquêteurs. Elles concernent 82 ménages, soit 2 % des chutes. Dans ces cas, on peut considérer que le ménage contacté n'a pas clairement manifesté son souhait ou son refus de participer à l'enquête.

Le tableau 6 présente la répartition des chutes par motif de chutes suivant le type de ménage contacté. Il met en évidence un certain clivage entre les allocataires du régime général et les non-allocataires ou allocataires de régimes spéciaux :

- les premiers sembleraient avoir hésité à exprimer un refus (23 % de leurs chutes) et auraient eu tendance à fournir, volontairement ou non, des informations incomplètes, conduisant à des questionnaires inexploitable (33 % de leurs chutes). Cela est particulièrement net pour les familles les plus nombreuses (3 enfants et au-delà). On peut se demander si c'est le nombre plus important de personnes qui, augmentant corrélativement le nombre de documents d'enquête, a contribué à la réalisation de questionnaires plus incomplets ou si c'est l'existence de certaines configurations particulières (par exemple,

- 1 - *Trois visites successives étaient demandées à l'enquêteur en cas d'absence, sauf s'il apprenait que le ménage était parti en voyage ou en vacances. Le taux d'absence a évidemment été gonflé par la réalisation de la fin de l'enquête pendant les mois de juillet et août 1979.*
- 2 - *Les ménages relevant de régimes agricoles n'ayant pas été retenus après l'enquête filtre, ceux s'étant avérés tels dans l'enquête définitive sont pour l'essentiel des assurés sociaux agricoles récents.*

Tableau 6

REPARTITION DES CHUTES PAR MOTIF DE CHUTE SUIVANT LES CARACTERISTIQUES DES MENAGES CONTACTES (en %)

Motifs de chute Caractéristiques des ménages		Refus	Abandons	Questionnaires inexploitables	Absences	Impossi- bilités	Hors champ	Entorses aux règles de contact	TOTAL DES CHUTES
		Allocataires du régime général	0 ou 1 enfant ouvrant droit	17,5	4,5	28,9	17,5	18,1	11,4
2 enfants ouvrant droit	32,4		6,0	26,7	19,3	10,4	0,8	4,4	100,0
3 enfants ouvrant droit	22,5		6,2	40,1	13,0	13,7	1,9	2,6	100,0
4 enfants ouvrant droit et plus	24,3		5,6	43,4	10,3	10,3	1,6	4,4	100,0
Ensemble des alloca- taires du régime général	23,5		5,4	33,3	15,8	13,8	5,0	3,2	100,0
Allocataires de régimes spéciaux		41,0	8,5	23,5	13,5	11,5	0,5	1,5	100,0
Non-allocataires	Chef de ménage salarié	33,8	7,5	19,7	24,5	11,4	1,2	1,9	100,0
	Chef de ménage indé- pendant	42,1	10,1	27,6	7,0	6,6	3,5	3,1	100,0
	Chef de ménage retraité	37,7	6,3	25,4	17,5	9,1	3,1	0,9	100,0
	Chef de ménage inac- tif non retraité	29,6	4,5	28,7	17,5	14,4	3,1	2,2	100,0
	Ensemble des non- allocataires	35,6	7,0	23,6	19,2	10,4	2,4	1,8	100,0
ENSEMBLE		30,9	6,5	27,6	17,5	11,9	3,3	2,3	100,0

Tableau 7

REPARTITION PAR TYPE DE MENAGES DE L'ECHANTILLON INITIAL
ET DE L'ECHANTILLON BRUT EXPLOITABLE

Caractéristiques des ménages		Echantillon initial (ménages à contacter)		Echantillon brut exploitable	
		Effectifs	%	Effectifs	%
Allocataires du régime général	0 ou 1 enfant ouvrant droit	1.124	15,4	609	16,1
	2 enfants ouvrant droit	840	11,5	473	12,5
	3 enfants ouvrant droit	809	11,1	502	13,2
	4 enfants ouvrant droit et plus	791	11,8	540	14,2
	Sous total	3.564	48,8	2.124	56,0
Allocataires de régimes spéciaux		481	6,6	281	7,4
Non-allocataires	Chef de ménage salarié	1.455	19,9	650	17,1
	Chef de ménage indé- pendant	355	4,6	107	2,8
	Chef de ménage retraité	1.101	15,1	494	13,0
	Chef de ménage inac- tif non retraité	362	5,0	139	3,7
	Sous total	3.253	44,6	1.390	36,6
ENSEMBLE		7.298	100,0	3.795	100,0

nombre d'actifs plus élevé) qui a conduit à un plus grand flou sur certaines informations monétaires ou à une volonté délibérée de ne pas répondre à certaines questions. Notons d'autre part, chez les allocataires de 0 ou 1 enfant, des proportions relativement élevées d'impossibilités (18 % des chutes de cette catégorie) et de hors champ (11 % de leurs chutes) (1).

- Les seconds ont davantage exprimé un refus dès le début de l'enquête (36 % de leurs chutes), ou abandonné en cours d'enquête (7 %). Corrélativement, on trouve chez eux relativement moins de questionnaires inexploitable (24 %). Les catégories pour lesquelles les refus et abandons représentent la part la plus importante des chutes sont les indépendants non-allocataires (respectivement 42 % et 10 % de leurs chutes) et les allocataires des régimes spéciaux (41 % et 8,5 % de leurs chutes). On peut par ailleurs remarquer, pour les salariés non allocataires, une proportion relativement faible de dossiers inexploitable (20 %) et à l'inverse une forte proportion d'absences lors des visites des enquêteurs (24,5 % de leurs chutes).

Le tableau 7 permet en définitive d'apprécier les modifications intervenues, du fait des chutes, dans la répartition des ménages. Il compare en effet la répartition par type de ménages de l'échantillon initial (échantillon à contacter) à celle de l'échantillon exploitable.

Les déformations mises en évidence sont nettes : déjà surpondérés dans l'échantillon initial (49 %), les allocataires du régime général représentent finalement 56 % de l'échantillon brut exploitable. Les allocataires de régimes spéciaux suivent le même mouvement (ils représentent 7,4 % contre 6,6 % initialement). A l'inverse, les non-allocataires voient leur part se réduire sensiblement dans l'échantillon brut exploitable (37 % contre 45 % initialement). La réduction est particulièrement sensible chez les indépendants et, dans une moindre mesure, chez les inactifs non retraités.

2 - LA DUREE DE L'ENQUETE ET LES DOCUMENTS RECUEILLIS POUR L'ECHANTILLON EXPLOITABLE.

Pour réaliser les 3.795 questionnaires exploitables, 7.300 visites (c'est-à-dire déplacements d'enquêteurs) ont été nécessaires, soit presque deux visites par ménage. En effet, 78 % des enquêtes ont été terminées après la première ou la deuxième visite.

1 - *Il s'agit en majorité de retraités : les impossibilités sont relatives à des hospitalisations ou à un âge avancé ; les "hors champ" correspondent à l'exclusion, dans l'enquête, des maisons de retraite.*

Tableau 8

NOMBRE TOTAL DE VISITES EFFECTUEES
POUR LA REALISATION DES QUESTIONNAIRES EXPLOITABLES

Nombre de visites	1	2	3	4	5	Plus de 5	Non déclaré	TOTAL
Effectifs	1.357	1.611	612	164	24	17	10	3.795
Pourcentages	35,8	42,5	16,1	4,3	0,6	0,4	0,3	100,0

Mais chacun de ces déplacements n'a pas forcément donné lieu à interview (le ménage pouvait être absent ou proposait un autre rendez-vous, etc...).

Si l'on définit l'interview comme une visite au cours de laquelle le questionnaire proprement dit - ou une partie de celui-ci - a été effectivement rempli, les 3.795 questionnaires ont donné lieu à 5.616 interviews, soit 1,5 par ménage. 94 % des dossiers ont ainsi été réalisés en une ou deux interviews.

Tableau 9

NOMBRE TOTAL D'INTERVIEWS
NECESSITEES POUR LA REALISATION DES QUESTIONNAIRES EXPLOITABLES

Nombre d'interviews	1	2	3	4	Plus de 4	Non déclaré	TOTAL
Effectifs	2.188	1.387	189	19	2	10	3.795
Pourcentages	57,7	36,5	5,0	0,5	ε	0,3	100,0

Pour réaliser un dossier complet, la durée moyenne d'interview a été de 2h 23 minutes (1). Pour 46 % des ménages, la durée n'a pas dépassé 2 heures ; elle a néanmoins été de plus de 3 heures pour plus de 18 % des enquêtes.

1 - Durées relevées par les enquêteurs.

Tableau 10

LA DUREE DES INTERVIEWS POUR LES QUESTIONNAIRES EXPLOITABLES
(déclarations des enquêteurs)

Durée	Effectifs	Pourcentages
Moins de 1 heure	160	4,3
De 1 h à 2 heures	1.566	41,7
De 2 h à 3 heures	1.349	35,9
De 3 h à 4 heures	489	13,0
De 4 h à 5 heures	143	3,8
5 heures et plus	48	1,3
TOTAL	3.755	100,0
Non déclaré	40	

Compte tenu de la structure du questionnaire impliquant des variations du nombre de documents à remplir en fonction de la composition démographique du ménage et de celle de leurs ressources, on peut relever d'assez nettes différences dans la durée des interviews selon le nombre de personnes du ménages (Tableau 11). Ainsi, la durée moyenne d'interview, pour les questionnaires exploitables, s'échelonne de 1h 47 minutes pour les ménages d'une personne à 2h 56 minutes pour les ménages composés de 6 personnes et plus.

Cette durée moyenne d'enquête, relativement longue, s'explique au vu du tableau 12 qui présente le nombre total de questionnaires remplis pour les dossiers exploitables. Pour réaliser les 3.795 dossiers concernés, 28.250 volets d'enquête furent en effet collectés, soit en moyenne 7,4 par ménage enquêté.

L'enquête a touché par ailleurs 13.919 individus, 8.339 âgés de 16 ans et plus, 5.580 de moins de 16 ans.

Sur les 4.142 salariés enquêtés auxquels il était demandé deux bulletins de salaires de 1978, 225 n'en ont pas fourni (soit 5,4 %), 510 n'en ont fourni qu'un seul (12,3 %) et 3.407 en ont fourni deux (82,3 %). Au total, 7.324 bulletins de salaires ont donc été relevés (1).

Tableau 11

LA REPARTITION DES QUESTIONNAIRES EXPLOITABLES
SUIVANT LA TAILLE DES MENAGES ENQUETES ET LA DUREE DES INTERVIEWS

Durée des interviews Nombre de personnes du ménage	Durée des interviews									TOTAL	Durée moyenne par ménage
	Moins de 1h	De 1h à 2h	De 2h à 3h	De 3h à 4h	De 4h à 5h	De 5h à 6h	6h et plus	Non déclaré			
1 personne %	73 14,4	312 61,4	88 17,3	20 3,9	4 0,8	1 0,2	- -	10 2,0	508 100,0	1 h 47 m	
2 personnes %	42 5,8	394 54,1	230 31,6	48 6,6	9 1,2	2 0,3	1 0,1	2 0,3	728 100,0	2 h 07 m	
3 personnes %	20 2,9	290 42,3	271 39,5	77 11,2	14 2,0	6 0,9	1 0,2	7 1,0	686 100,0	2 h 20 m	
4 personnes %	7 1,0	260 37,9	260 37,9	113 16,5	28 4,1	6 0,9	2 0,3	10 1,4	686 100,0	2 h 31 m	
5 personnes %	13 2,4	167 30,9	235 43,5	87 16,1	28 5,8	4 0,7	1 0,2	5 0,9	540 100,0	2 h 36 m	
6 personnes et plus %	5 0,8	143 22,1	265 40,9	144 22,2	63 9,7	19 2,9	2 0,3	6 0,9	647 100,0	2 h 56 m	
ENSEMBLE %	160 4,2	1.566 41,3	1.349 35,6	489 12,9	146 3,8	38 1,0	7 0,2	40 1,0	3.795 100,0	2 h 23 m	

Tableau 12

NOMBRE TOTAL ET NOMBRE MOYEN DE QUESTIONNAIRES REMPLIS
POUR LES 3.795 DOSSIERS EXPLOITABLES

Nature du questionnaire	Nombre total de questionnaires recueillis	Nombre moyen de questionnaires par ménage
Ménage	3.795	1,00
Famille	3.309	0,87
Personne seule	650	0,17
Personne de 16 ans et plus	8.339	2,20
Personne de moins de 16 ans	5.580	1,47
Chômage	496	0,13
Salaires	4.142	1,09
Retraites	1.075	0,28
Revenus d'indépendants	351	0,09
Autres revenus	513	0,14
T O T A L	28.250	7,44

En ce qui concerne le document, réclamé, d'avis de mise en recouvrement de l'impôt, sur les 3.959 "noyaux" de l'enquête (famille ou personne seule) (1), 418 ont déclaré ne pas avoir effectué de déclaration sur leurs revenus de 1977. Aux 3.541 noyaux restants correspondent au total 3.816 déclarations sur les revenus de 1977 (2) : 2.690 de ces déclarations ont été obtenues (soit 70,5 %) ; 417 ne l'ont pas été (10,9 %) ; enfin, 709 (soit 18,6 %) étaient relatives à des foyers s'étant déclarés non imposables et n'ayant pas en leur possession l'avis de non-imposition (3).

-
- 1 - On trouvera une définition de ces termes dans la deuxième partie du rapport (cf. page 45 et suivantes).
 - 2 - Ce calcul tient compte bien sûr des noyaux comportant plusieurs foyers fiscaux.
 - 3 - Dans tous les cas, le montant de l'impôt payé a évidemment été fourni. Les travaux de relecture ont comporté une vérification systématique du montant de l'impôt comparé aux ressources déclarées dans le questionnaire. Toute anomalie importante a conduit au rejet du dossier concerné (questionnaire inexploitable).

Les taux de repérage des enquêtés, affiliés aux organismes de Sécurité Sociale ayant accepté de participer à l'enquête, sont par ailleurs excellents :

- sur les 13.919 individus relatifs aux dossiers exploitables, 12.201 ont déclaré dépendre, pour la maladie, du régime général ou d'un régime géré par le régime général (fonctionnaires, collectivités locales, etc...). Seuls 141 de ces individus n'ont pu être repérés dans les dossiers de la C.N.A.M.T.S.. Le taux de repérage, particulièrement élevé, s'élève donc à 98,8 %.
- La C.A.N.A.M. avait à repérer 952 individus relatifs aux questionnaires exploitables. 15 seulement ne l'ont pas été. Le taux de repérage, tout aussi élevé que celui de la C.N.A.M.T.S., atteint 98,4 %.
- Enfin, les références de 689 retraités du régime général, relatifs aux questionnaires exploitables, furent communiquées à la C.N.A.V.T.S.. 663 d'entre eux y furent repérés, soit un taux de repérage de 96,2 % (1).

Les données recueillies sur les 3.795 questionnaires exploitables peuvent donc être considérées comme très complètes (2) et, en tout état de cause, ont permis divers recoupements conférant une fiabilité certaine aux estimations et résultats présentés dans la deuxième partie ci-après.

1 - Les allocataires du régime général des prestations familiales ayant été directement tirés dans les fichiers des C.A.F., il ne se posait évidemment pour eux aucun problème de repérage dans les fichiers de ces caisses.

2 - Bien sûr, quelques non-réponses ponctuelles subsistent. On trouvera, en annexe, une présentation des méthodes adoptées pour pallier à cet inconvénient.

CHAPITRE V

LES PROCÉDURES DE REDRESSEMENT DE L'ÉCHANTILLON

L'échantillon final des 3.795 dossiers exploitables ne pouvait être évidemment considéré, sans redressement préalable, représentatif de la population des ménages non agricoles. En effet :

- d'une part, les objectifs de l'enquête avaient imposé la construction d'un échantillon surpondérant largement les allocataires du régime général. La région parisienne y était également surpondérée en prévision d'un taux d'échecs plus grand que celui de la province.
- d'autre part, les distorsions provoquées par un taux de chutes relativement important - mais tout à fait compréhensible compte tenu des informations recueillies - se devaient d'être redressées.

Cependant le recours, en vue du redressement, aux sources statistiques habituelles était impossible dès lors que les critères "Allocataire - Non-allocataire de prestations familiales" et "Régime d'affiliation", sur lesquels nous devons être impérativement représentatifs, n'apparaissaient pas dans ces sources.

Dans ces conditions, le recours à l'enquête filtre s'imposait car elle seule fournit la structure de la population pour les sous-groupes retenus.

1 - REDRESSEMENT DE L'ENQUETE FILTRE.

- Un premier redressement fut effectué dans le but de reconstituer les effectifs de population retenus lors de l'élaboration du plan de sondage initial (cf. chapitre III ci-dessus), tenant compte de la répartition géographique, de la taille et de la structure socio-professionnelle des unités primaires du sondage.
- Dans un second temps, ce redressement fut affiné à partir du contrôle de la distribution d'un certain nombre de variables considérées comme pertinentes : la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, le nombre de personnes, le nombre d'enfants de moins de 17 ans et le nombre de personnes actives du ménage. Les distributions de référence ont été celles de "l'enquête Emploi" de l'I.N.S.E.E. de mars 1979.

Après redressement, la population obtenue, représentative de la population des "ménages ordinaires" français au début de 1979, s'élevait à 19.156.105 ménages (1).

1 - Cf. "Populations allocataires et non-allocataires de prestations familiales en 1979" - rapport CREDOC, déjà cité.

2 - REDRESSEMENT DE L'ENQUETE DEFINITIVE.

Ce redressement fut effectué, sur la base de l'enquête filtre redressée, en deux temps :

- Le premier redressement réalisé était destiné à corriger les déformations intervenues dans la répartition géographique des ménages.
- Dans un second temps, la population des 3.795 ménages exploitables fut répartie en trois sous-groupes :
 - 1) les ménages dont le chef est allocataire du régime général des prestations familiales,
 - 2) les ménages dont le chef est allocataire de régimes spéciaux,
 - 3) les ménages dont le chef est non-allocataire.

Pour chacune de ces trois sous-populations, le redressement a consisté à caler les distributions d'un certain nombre de critères considérés comme pertinents vis-à-vis des objectifs de l'étude sur celles mises en évidence par l'enquête filtre. Les critères retenus ont été le nombre d'enfants ouvrant droit aux prestations familiales, la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, le nombre de personnes et le nombre de personnes actives du ménage. Ces quatre critères furent retenus pour le redressement des deux sous-échantillons d'allocataires (régime général et régimes spéciaux). Les trois derniers seulement furent pris en compte pour le redressement des non-allocataires.

L'unité statistique retenue pour le redressement a été le ménage (1).

Après redressement, la population obtenue s'élève à 17.064.551 ménages (2). Elle est représentative de l'ensemble de la population des ménages ordinaires dont le chef n'appartenait pas à un régime de Sécurité Sociale agricole au début de 1979.

Le poids moyen s'élève donc à 4.497. Il diffère cependant assez nettement entre les trois sous-groupes retenus pour le redressement : le poids moyen des ménages dont le chef est allocataire du régime général est de 2.154, celui des ménages allocataires de régimes spéciaux de 4.271 et celui des non-allocataires de 8.218 (3). Ces différences conséquentes étaient inévitables dès l'instant où la réalisation des objectifs de l'enquête passait par la constitution d'un sous-échantillon d'allocataires du régime général représentatif des allocataires de ce régime et que le nombre total de ménages exploitables ne pouvait dépasser 4.000.

-
- 1 - *Outre les raisons de cohérence interne (l'enquête filtre avait été redressée pour l'unité Ménage), nous souhaitons en effet d'une part préserver les possibilités de comparaison de cette enquête avec d'autres enquêtes nationales, en général relatives au ménage. D'autre part, le redressement au niveau "noyau" posait le problème de la détermination du poids qui aurait dû être alors affecté aux ménages composés de plusieurs noyaux. Faute de réponse satisfaisante sur ce point, l'unité ménage a été préférée : les différents noyaux composant certains ménages ont hérité chacun du poids du ménage les incluant. Les résultats publiés ci-après concernent cependant l'unité "noyau", plus significative pour l'analyse. Ils diffèrent néanmoins assez peu des résultats par ménage.*
 - 2 - *Cette population correspond par ailleurs à 17.959.571 "noyaux". (On trouvera la définition de ce terme dans la seconde partie de ce rapport).*
 - 3 - *Les écarts-type sont respectivement de 1417, 2289 et 2620.*

DEUXIÈME PARTIE

DÉLIMITATION DU CHAMP DES RÉSULTATS

Une première section sera consacrée à la définition de l'unité statistique retenue pour la publication des résultats.

La présentation des différents types de ressources, transferts et impôts pris en compte fera l'objet de la deuxième section. Une confrontation entre les masses de revenus tirés de l'enquête et de celles des comptes nationaux ou des comptes des principales administrations concernées (C.N.A.F par exemple) y sera effectuée, permettant de confirmer la bonne exécution de l'enquête.

Quelques remarques générales sur les résultats fournis seront formulées dans une troisième section.

1 - L'UNITE STATISTIQUE DE REFERENCE

L'unité statistique habituellement retenue dans les enquêtes représentatives nationales est le "ménage", celui-ci étant défini comme l'ensemble des personnes vivant dans un même logement, qu'il y ait ou non des liens de parenté entre ces personnes (1). C'est cette unité que nous avons retenue pour les redressements de l'enquête filtre et de l'enquête définitive.

Cependant, cette notion de ménage ne peut être suffisante pour analyser en détail les caractéristiques des allocataires de prestations familiales. En effet, si pour l'allocation-logement, l'unité de référence est en principe le ménage puisqu'il ne peut y avoir, en théorie, qu'une allocation-logement par logement, pour l'essentiel des autres prestations, l'unité de référence est le "noyau familial", notion différente de celle de "ménage" puisqu'il peut y avoir plusieurs familles dans un même ménage, donc plusieurs allocataires pour un seul ménage.

Une analyse fine des allocataires de prestations familiales nécessitait par contrecoup une définition plus complexe de l'unité d'exploitation de l'enquête. Ainsi a-t-on utilisé la notion de "noyau".

Un "noyau" peut être constitué, soit par une "famille", soit par une "personne seule".

a) LA FAMILLE.

Pour qu'il y ait Famille, il faut que deux conditions soient remplies :

- elle doit être constituée d'au moins deux personnes,
- entre ces différentes personnes doit exister la relation mari-femme (ou assimilée : cas de concubinage) ou la relation parents-enfants (2) (ou assimilée : cas d'un tuteur ou d'adoption).

Dans ces conditions, une famille peut être composée comme suit :

- deux conjoints ou
- deux conjoints + leur(s) enfant(s) ou
- père ou mère + son (ses) enfant(s).

1 - Il y a donc un ménage par logement.

2 - Par simplification, cette relation a été retenue quel que soit l'âge de l'enfant.

Autant de fois les deux conditions ci-dessus sont réunies dans un même ménage, autant de familles sont incluses dans ce ménage (1).

b) LA PERSONNE SEULE

Constitue ce que l'on appelle une "personne seule" :

- toute personne vivant seule dans un logement,
- toute personne d'un ménage non incluse dans une unité "famille" (2).

Chaque noyau ainsi défini constitue seul la véritable unité de référence susceptible de bénéficier de prestations familiales (3). En conséquence, l'ensemble des tableaux de résultats présentés ci-après se rapporte à cette unité .

Le tableau 13 ci-dessous, qui fournit, pour ce qui concerne la population de l'enquête, la répartition du nombre de ménages et de noyaux selon la composition des ménages, met en évidence que 95,1 % des ménages ne sont composés que d'un seul noyau (au sens retenu pour l'étude)

-
- 1 - Chaque personne ne peut évidemment faire partie que d'une seule famille. D'autre part, on a admis qu'une même famille ne peut comprendre des personnes de trois générations différentes liées par le lien parent-enfant c'est-à-dire, par exemple, un grand-père, le père (fils du grand-père) et le fils du père (petit-fils du grand-père). Dans ce cas, seules les deux dernières générations forment entre elles une famille. Dans notre exemple, la famille est donc constituée du père et de son fils ; le grand-père en est exclu.
 - 2 - L'exemple du grand-père, du père et du petit-fils inclus dans le même ménage peut être ici repris : le père et le petit-fils forment une famille ; le grand-père est donc, dans cet exemple, une "personne seule".
 - 3 - Bien sûr, les noyaux "personnes seules" sont susceptibles de ne bénéficier que de l'allocation-logement ou de l'allocation aux adultes handicapés, cette dernière étant en fait individuelle.

Revenons, par ailleurs, au cas de l'allocation-logement. Certes, il ne peut y avoir, en théorie, qu'une allocation-logement par logement. Mais dans le cas de ménages composés de plusieurs noyaux, le noyau allocataire peut être indifféremment un des noyaux ainsi définis.

Tableau 13

REPARTITION DU NOMBRE DE MENAGES ET DU NOMBRE DE NOYAUX
SELON LA COMPOSITION DES MENAGES

Composition des ménages	Nombre de ménages		Nombre de noyaux	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Ménages composés d'un seul noyau :	16.223.293	95,1	16.223.293	90,3
{ 1 famille	12.246.133	71,8	12.246.133	68,2
{ 1 personne seule	3.977.160	23,3	3.977.160	22,1
Ménages composés de deux noyaux :	787.496	4,6	1.574.992	8,8
{ 2 familles	190.340	1,1	380.680	2,1
{ 2 personnes seules	89.596	0,5	179.192	1,0
{ 1 famille et 1 personne seule	507.560	3,0	1.015.120	5,7
Ménages composés de trois noyaux et plus	53.762	0,3	161.286	0,9
TOTAL	17.064.551	100,0	17.959.571 ¹	100,0

1 - Les résultats présentés ne portent cependant pas sur cette population mais sur une population de 17.840.526 noyaux. Les noyaux de "personnes seules" de moins de 16 ans et ceux constitués d'un membre du clergé ont en effet été exclus des tableaux présentés (cf. notes techniques, en annexe).

2 - LES REVENUS ET TRANSFERTS PRIS EN COMPTE. CONFRONTATION DES MASSES DE L'ENQUETE ET DE CELLES DES COMPTES NATIONAUX.

2-1. Les revenus, transferts et impôts pris en compte

Les revenus saisis à l'enquête sont réunis, dans les tableaux fournis, sous différentes rubriques. On détaillera ci-dessous le contenu de ces diverses rubriques et, selon les cas, les méthodes d'évaluation adoptées : certains montants relevés dans l'enquête, on l'a vu, étaient en effet relatifs à des périodes mensuelles ou trimestrielles. Les montants publiés sont, eux, relatifs à une période annuelle (1978). Quelques évaluations ont donc dû être réalisées (1).

1 - On trouvera en annexe une description des méthodes adoptées dans les quelques cas de non-réponses figurant dans l'échantillon exploitable (cf. notes techniques).

A. REVENUS PRIMAIRES.

Les montants pris en compte sont les montants déclarés à l'enquête, relatifs à l'année 1978 (1).

- 1) Salaires : il s'agit des salaires imposables, salaires nets de cotisations sociales.
- 2) Revenus d'indépendants : ils concernent essentiellement les bénéficiaires industriels et commerciaux (B.I.C.) et les bénéficiaires non commerciaux (B.N.C.).

Le montant retenu est le montant fiscal (forfait, évaluation administrative, etc...). Les ménages agricoles ayant été exclus de l'enquête, les bénéficiaires agricoles ne constituent qu'une partie infime du total de cette rubrique (2).

- 3) Revenus fonciers et mobiliers : ils concernent l'ensemble des revenus fonciers (loyers, fermages) et revenus de valeurs et capitaux mobiliers imposables.
- 4) Autres revenus primaires : ils ne concernent que les pensions alimentaires (à la suite de séparation ou de divorce essentiellement). Les autres types de revenus primaires saisis à l'enquête (indemnités diverses, droits d'auteur, vacations, rentes viagères, etc...) ont été reclassés dans les trois rubriques précédentes.

B. REVENUS DE TRANSFERT.

- 1) Retraites : Cette rubrique regroupe l'ensemble des pensions de vieillesse relatives aussi bien à des droits directs qu'à des droits dérivés (pensions de réversion). Une partie de ces retraites (la plus importante) est imposable, l'autre ne l'est pas (Fonds National de Solidarité notamment). Enfin, figurent dans cette rubrique aussi bien les retraites de base que les retraites complémentaires.

Par extension, ont été également classés ici les divers avantages de réversion versés par une quelconque caisse de retraite au conjoint ou à l'ayant-droit survivant d'un prestataire décédé.

Pour les raisons indiquées précédemment (cf. première partie, chapitre II), le montant retenu, annuel, provient d'une évaluation effectuée à partir du montant déclaré à l'enquête, relatif au dernier versement perçu (3). L'évaluation annuelle a été réalisée de la façon suivante : pour chaque caisse de retraite (ou

-
- 1 - Il ne s'agit donc pas des montants relevés sur l'avis de mise en recouvrement de l'impôt, réclamé à l'enquête, qui concernait les revenus de 1977.
 - 2 - Les bénéficiaires agricoles figurant dans l'enquête sont relatifs à une activité annexe du chef de noyau ou à l'activité d'un membre du noyau autre que le chef.
 - 3 - Le montant réclamé était celui relatif, si possible, au dernier montant perçu en 1978. Dans la majorité des cas, les montants fournis ont été des montants trimestriels ou mensuels (fonctionnaires, collectivités locales, ...) et concernaient le dernier trimestre de 1978 ou le premier trimestre de 1979.

groupe de caisses similaires), a été relevée l'évolution du point de retraite sur les années 1978 et 1979. Pour chaque montant déclaré et chaque caisse de retraite, le montant trimestriel (ou mensuel) déclaré n'a pas seulement été multiplié par 4 (ou par 12) mais a aussi été "déflaté" pour tenir compte de la variation de la valeur du point de retraite dans la période concernée par rapport à la valeur moyenne du point en 1978 (1).

Les comparaisons entre les estimations obtenues et les valeurs effectivement perçues (2) sont particulièrement satisfaisantes.

- 2) Indemnités de chômage : ce titre regroupe le total des indemnités perçues en 1978 pour chômage total (chômage partiel exclu). Il concerne aussi bien les prestations imposables (allocation supplémentaire d'attente, garantie de ressources, etc...) que non-imposables (aide publique). Les montants pris en compte sont les montants déclarés à l'enquête.
- 3) Prestations relatives à un handicap ou une invalidité : a été regroupé sous ce titre l'ensemble des prestations perçues liées à un handicap ou une infirmité quelconque : rentes d'accident du travail, pensions d'invalidité, allocation aux adultes handicapés (A.A.H.) et allocation d'éducation spéciale (A.E.S.), etc... quel que soit l'organisme verseur. Les indemnités journalières ("Maladie, Maternité ou Accident du travail") n'y sont pas incluses (3).

Les montants publiés, relatifs à 1978, sont ceux déclarés à l'enquête (4).

- 4) Autres revenus de transfert : cette rubrique regroupe l'ensemble des autres revenus de transfert relevés dans l'enquête : il s'agit essentiellement de rentes d'accident du travail de réversion, de pensions d'anciens combattants, de pensions de veuves ou d'orphelins de guerre, des aides à l'enfance en espèces en provenance de l'Aide Sociale à l'Enfance, d'aides diverses aux personnes âgées (Aide Sociale, collectivités locales, ...) (5).

-
- 1 - Dans le cas de liquidation d'une retraite dans le courant de l'année 1978, il n'a bien sûr été tenu compte que du nombre de mois de 1978 où la retraite a été perçue.
 - 2 - Ces comparaisons ont pu être notamment effectuées pour les retraités du régime général pour lesquels nous disposons des renseignements en provenance de la C.N.A.V.T.S..
 - 3 - Celles versées par la C.N.A.M.T.S. pourront être ultérieurement prises en compte, puisqu'elles faisaient partie des informations fournies par les C.P.A.M.
 - 4 - Les rentes Accident du Travail et les pensions d'invalidité versées par la C.N.A.M.T.S. faisaient également partie des renseignements fournis par les C.P.A.M.. Faute de disposer d'informations identiques pour les autres régimes, ce sont les réponses d'enquête qui ont été systématiquement retenues pour l'exploitation.
 - 5 - Les bourses d'enseignement ne sont pas prises en compte dans les résultats publiés.

5) Prestations familiales : le contenu de cette rubrique varie légèrement avec la population analysée.

a) Résultats relatifs à l'ensemble de la population : dans ce cas, est regroupé, sous le titre "Prestations familiales", l'ensemble des prestations familiales mensuelles (hors allocation aux adultes handicapés et allocation d'éducation spéciale, classées dans la rubrique "Prestations relatives à un handicap") et les allocations pré et post-natales.

Y figurent donc : le complément familial, les allocations familiales, l'allocation de salaire unique ou de mère au foyer, l'allocation pour frais de garde, l'allocation d'orphelin, l'allocation de parent isolé, l'allocation-logement à caractère familial ou social, l'aide personnalisée au logement. Dans chaque cas, le montant retenu est celui de mars 1979 multiplié par 12. Il était en effet nécessaire, d'une part de fournir un montant annuel comparable aux autres types de ressources, d'autre part de mettre en rapport le montant des prestations familiales avec la situation démographique au moment de l'enquête et non avec la situation de 1978 qui pouvait être différente de celle existant lors de l'enquête (cf. première partie, chapitre II) (1). Notons à ce propos que si la base mensuelle de calcul des prestations familiales n'a pas varié entre juillet 1978 et juin 1979, elle était inférieure à cette base (3,8 % de moins) pendant les six premiers mois de 1978. Dans ces conditions, le montant des prestations familiales calculé peut être, en théorie, globalement considéré comme très légèrement surévalué, et ce d'environ 1,9 %. Cette façon de procéder implique néanmoins une surpondération un peu plus importante du complément familial (cf. ci-après §-2.2).

Le montant de mars 1979 retenu est celui correspondant à la situation démographique du noyau à cette date et aux barèmes en vigueur alors. Les déclarations des ménages ont donc été systématiquement vérifiées, à la fois par comparaison avec les relevés fournis par les Caisses d'Allocations Familiales et avec les calculs de droits effectués lors de la relecture des questionnaires pour chaque noyau concerné par certaines prestations (allocations familiales notamment).

Le calcul des allocations pré et post-natales a été différent. Ces prestations ont été imputées systématiquement aux familles susceptibles d'en avoir bénéficié en 1978 en fonction des dates de naissance de leurs enfants. Ont été retenus les barèmes en vigueur alors. Ces prestations sont cependant soumises à un certain nombre de conditions (déclarations et examens médicaux à effectuer dans des délais impérativement fixés) qui ont donc été supposées remplies dans tous les cas.

1 - Les caractéristiques démographiques du noyau retenues dans l'enquête sont donc celles du mois de mars 1979 (nombre d'enfants ouvrant droit au 1er mars 1979, majorations à cette date, etc...).

b) Résultats relatifs à la population des allocataires du régime général : outre les prestations ci-dessus mentionnées, quand les résultats publiés sont relatifs à la seule population des allocataires du régime général, la rubrique "Prestations familiales" comprend également l'allocation de rentrée scolaire et deux types de prestations d'action sociale des C.A.F., les bons vacances et les prestations supplémentaires (secours, aides diverses, non compris les prêts). Les montants imputés à ce titre sont ceux que les différentes C.A.F. ont déclaré avoir versé en 1978 aux familles enquêtées. Il ne s'agit donc pas ici, exceptionnellement, des déclarations des ménages.

C. IMPOTS.

- 1) Impôt sur le revenu : le montant retenu est celui payé en 1978, portant sur les revenus de 1977, déduction faite, au niveau global, d'éventuels remboursements d'impôt fiscal. Le montant pris en compte est celui déclaré à l'enquête, confirmé dans la majeure partie des cas par l'avis de mise en recouvrement de l'impôt.
- 2) Taxe d'habitation sur le logement principal : il s'agit du montant payé en 1978. En cas de déménagement début 1979 (avant la date d'enquête), le montant retenu est celui payé en 1978, relatif à l'ancien logement (1).
- 3) Impôt foncier sur le logement principal : le montant retenu est celui payé en 1978 (1). Les règles adoptées en cas de déménagement ont été identiques à celles mises en place pour la taxe d'habitation.

2-2. Confrontation des masses tirées de l'enquête et de celles fournies par les comptes nationaux.

La réalisation d'une telle confrontation n'est pas chose aisée pour deux séries de raisons :

- d'une part, les rubriques retenues dans les comptes nationaux n'ont pas toujours exactement le même contenu que celles, apparemment analogues, de l'enquête ;
- d'autre part, le champ couvert par les comptes nationaux n'est pas identique à celui de l'enquête, limité aux seuls "ménages ordinaires" dont le chef n'appartient pas à un régime de Sécurité Sociale agricole.

Dans ces conditions, les résultats d'une telle confrontation, tentée au tableau 14 ci-après, doivent être appréciés avec une certaine prudence. Cette comparaison permet néanmoins les remarques suivantes :

- a) la masse des salaires est estimée de façon tout à fait correcte par l'enquête : l'écart, inférieur à 10 %, s'explique totalement par le fait que la masse des comptes nationaux comprend des indemnités représentatives de frais et la valeur de la nourriture du contin-

1 - Dans le cas de ménages composés de plusieurs noyaux, la taxe d'habitation et l'impôt foncier ont été supposés être à la charge du noyau principal, celui comprenant le chef de ménage (cf. définitions en annexe).

Tableau 14

COMPARAISON DES MASSES DE L'ENQUETE ET DE CELLES DES COMPTES NATIONAUX

(1978)

Rubriques retenues	Masses tirées de l'enquête en millions de F.	Masses comparables des Comptes (1) en millions de F.	A/B
	A	B	
Salaires nets	685.582	760.353 (2)	90,2 %
Revenus d'indépendants	86.585	99.680 (3)	86,9 %
Revenus fonciers et mobiliers	17.573	= 32.000 (4)	= 55,0 %
Autres revenus primaires (pensions alimentaires)	1.946	(?)	-
Retraites	165.611	= 199.407 (5)	= 83,1 %
Indemnités de chômage	13.696	19.331 (6)	70,8 %
Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. A.A.H. et A.E.S.)	18.548	30.758 (7)	60,3 %
Autres revenus de transfert	4.432	= 8.240 (8)	= 54,0 %
Prestations familiales (n.c. A.R.S. et Action Sociale)	46.647	50.543 (9)	92,3 %
Impôt sur le revenu	62.519	82.937 (10)	75,4 %
Taxe d'habitation sur le logement principal	9.735	(?) (11)	-
Impôt foncier sur le logement principal	3.564	(?) (11)	-

- 1 - Par "Comptes" sont entendus ici non seulement les Comptes Nationaux (Comptabilité Nationale) mais aussi ceux des organismes nationaux concernés. Les notes ci-dessous précisent l'origine des chiffres présentés et leur méthode d'obtention. Notons que les montants relatifs aux ménages agricoles, exclus de l'enquête, n'ont été retirés d'aucune des valeurs comptables fournies. Les "taux de couverture" calculés (rapport A/B) sont donc ici minorés.
- 2 - "Rapport sur les Comptes de la Nation 1978", Les Collections de l'I.N.S.E.E., série C, n° 72-73.
- 3 - D'après les estimations du modèle d'impôt sur le revenu élaboré par la Direction de la Prévision du Ministère de l'Economie (Modèle MIR 4). Le chiffre indiqué comprend les BIC et BNC des noyaux fiscaux imposés comme non imposés.
- 4 - D'après le modèle MIR 4. Ce modèle sous-estimait cependant ces revenus d'environ 16 % (pourcentage calculé sur 1977), le montant des revenus de capitaux mobiliers et revenus fonciers fourni par MIR 4 pour 1978 a été augmenté dans les mêmes proportions.
- 5 - D'après "Les Comptes de la Protection Sociale, mise à jour des séries 1975-1979" Archives et Documents de l'I.N.S.E.E., n° 5, septembre 1980. A été retenue ici la totalité des prestations en espèces répondant aux risques "vieillesse" et "survie", non compris le régime des "victimes de guerre". Les prestations de "Capital Décès" ont été cependant retirées du total obtenu (cf. "Statistiques et Etudes Financières", n° 366). Le total atteint comprend encore certains droits dérivés (accidents du travail, invalidité) ne figurant pas dans cette rubrique dans l'enquête. Par ailleurs, les prestations "vieillesse" des régimes des salariés et exploitants agricoles, comprises dans ce total, représentent pour 1978, 21.039 millions de Francs, soit 10,3 % du total (cf. Statistiques et Etudes Financières' du Ministère de l'Economie et du Budget, série Rouge, n° 366).
- 6 - "Bulletin de liaison UNEDIC", janvier 1979 et "Projet de Loi de finances pour 1981 du Ministère du Travail : Présentation du Budget sous forme de budget de programmes", 1980.
- 7 - D'après "Les Comptes de la Protection Sociale", déjà cité. Ont été retenues les prestations en espèces des risques "invalidité, infirmité" et "accidents du travail", non compris droits dérivés et prestations temporaires (indemnités journalières). Les prestations de ce type versées par les régimes agricoles représentent environ 4 % du total.
- 8 - D'après "Les Comptes de la Protection Sociale", déjà cité. Ont été sommées ici les prestations en espèces des risques "vieillesse et survie" du régime des "victimes de guerre", les droits dérivés du risque "Accidents du travail" et les prestations en espèces du risque "Famille" relatif au régime "Aide sociale des administrations publiques locales". La masse obtenue n'est cependant pas strictement comparable à celle tirée de l'enquête.
- 9 - D'après "Statistiques C.N.A.F. 1978". Les prestations familiales versées par les régimes des salariés et exploitants agricoles, comprises dans le total indiqué, représentaient, en 1978, 4.727 millions de Francs, soit 9,4 % de ce total.
- 10 - "Statistiques et Etudes financières", série Rouge, n° 371, septembre 1980.
- 11 - Les chiffres fournis par les statistiques fiscales relatifs à la taxe d'habitation et à la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties s'élèvent pour 1978 respectivement à 11.842 et 11.311 millions de Francs ("Rapport sur les Comptes de la Nation 1978", déjà cité). Ces montants ne sont pas seulement relatifs à l'habitation principale : sont concernés les résidences secondaires, les annexes, les locaux (et terrains) de toute personne morale, etc...

gent, non imposables, une évaluation des salaires "noirs", (égale à 3 % des salaires nets), qui bien sûr échappent à l'enquête, et les salaires versés à la population des institutions, des non-résidents et surtout des ménages agricoles - qui doivent représenter au total environ 5 % de la masse des salaires.

- b) En ce qui concerne les revenus d'indépendants, le taux de couverture est moins bon (87 %). L'analyse des taux de chutes par catégorie (cf. première partie, chapitre IV) avait d'ailleurs mis en évidence un taux d'échecs plus important chez les indépendants, notamment chez ceux à revenus plutôt élevés. L'analyse de la répartition de la population des indépendants suivant le montant de leurs revenus confirme bien une sous-représentation assez nette dans l'enquête des travailleurs non-salariés dont le revenu de 1978 était supérieur à 200.000 Francs. Or, si cette population est peu nombreuse en valeur relative, elle bénéficie néanmoins d'une part considérable de la masse des revenus non salariaux. Les statistiques fiscales mettent en évidence que 1,1 % des contribuables imposés, ayant un revenu imposable (1978) supérieur à 200.000 Francs, bénéficient de 27,3 % des bénéfices industriels et commerciaux (1). Par ailleurs, si cette population ne perçoit "que" 3,5 % des salaires et pensions, elle bénéficie aussi de 31,0 % des revenus fonciers et mobiliers.
- c) Ce dernier point explique, pour une bonne part, la faiblesse du taux de couverture des revenus fonciers et mobiliers, qui constituent les revenus manifestement les moins bien saisis de l'étude (comme cela est habituel dans les enquêtes de ce type). La relecture des questionnaires a d'ailleurs mis en évidence à plusieurs reprises l'existence d'un certain décalage entre le montant déclaré pour 1978 (questionnaire "Autres revenus") et celui de 1977, figurant sur la déclaration fiscale pourtant fournie (2). Notons cependant que les montants non déclarés sont souvent de faible importance, en général moins de 1.000 Francs annuels.
- d) Les retraites peuvent être considérées comme saisies de façon satisfaisante. L'écart de 17 % s'explique en très grande partie par l'exclusion dans l'enquête des ménages agricoles (environ 10 % du total des retraites) et par celle des personnes vivant en institution (maisons de retraite, hospices notamment) (3).
- e) Les autres transferts (non compris prestations familiales) sont globalement saisis à 63 %. Une partie non négligeable de ces transferts, notamment les prestations relatives à un handicap ou une invalidité, va aux personnes appartenant à la population des institutions (hôpitaux, hospices, maisons de soins et de retraite), une

1 - Cf. "Notes Bleues du Ministère du Budget", décembre 1980.

2 - Les réponses prises en compte pour l'exploitation ont été celles du questionnaire "Autres revenus". Des comparaisons ultérieures seront effectuées entre ces deux types d'informations.

3 - Dans le recensement de 1975, environ 4 % des retraités appartenaient à la population dite des institutions.

autre partie, probablement moins importante, aux ménages agricoles. D'autre part, il est clair qu'une bonne part des "impossibilités" de réaliser l'enquête (cf. première partie, chapitre IV) concernait des personnes infirmes, malades ou hospitalisées, catégories souvent sous-représentées dans les enquêtes de ce type (1).

- f) Les prestations familiales sont totalement couvertes. En effet, l'écart de 7,7 % est plus que comblé par les prestations versées par les régimes agricoles (9,4 %). La très légère surpondération provient des règles adoptées pour l'évaluation annuelle de ces prestations (cf. ci-dessus, §-2.1). Le tableau 15, qui s'attache au seul régime général des prestations familiales, met ainsi en évidence une surpondération globale de 3 %. Il confirme, en ce sens, la bonne exécution de l'enquête puisque, pour la plupart des prestations, les taux de couverture sont excellents (2). Ce taux est particulièrement satisfaisant pour les allocations pré et post-natales (96 %) puisque, rappelons-le, le montant pris en compte est un montant calculé.

La méthode adoptée pour l'évaluation annuelle a conduit cependant à une surpondération plus nette pour le complément familial que pour les autres types de prestations (3) : versé à partir du 1er janvier 1978 en remplacement des allocations de salaire unique, de la mère au foyer et de l'allocation pour frais de garde, le complément familial a véritablement été mis en place au cours de l'année 1978. La méthode d'évaluation adoptée (généralisation de la situation de mars 1979 à la totalité de l'année 1978) revient en conséquence à surévaluer le complément familial et à minorer les allocations remplacées (A.S.U., A.M.F., A.F.G.). Compte tenu des masses concernées et des montants versés, l'effet "surévaluation du complément familial" l'emporte sur l'effet "sous-évaluation des autres prestations" (cf. tableau 15). Cette surévaluation du complément familial ne remet cependant pas en cause les résultats de l'étude : recadré dans l'ensemble des prestations analysées, le total "complément familial, A.S.U., A.M.F. et A.F.G." représente dans l'enquête 24,9 % du total des prestations analysées au lieu d'en représenter 22,5 %.

1 - D'autre part, une partie des "autres revenus de transfert" ne faisait pas l'objet, dans l'enquête, d'une demande précise mais relevait de déclarations spontanées (rentes A.T. de réversion par exemple). Les montants de faible valeur ont donc dû être souvent négligés lors de l'interview.

2 - Pour le poste "Bons vacances et Prestations supplémentaires des C.A.F.", la sous-évaluation provient essentiellement des prestations supplémentaires.

3 - Pour ce qui concerne l'allocation d'orphelin, l'écart provient en partie d'une légère surpondération dans l'échantillon du nombre de noyaux dont le chef est une femme seule de la catégorie "Employés". Notons cependant que les masses concernées sont relativement faibles.

Tableau 15

COMPARAISON, POUR LE REGIME GENERAL DES ALLOCATIONS FAMILIALES,
DES MASSES DE L'ENQUETE ET DE CELLES VERSEES PAR LA C.N.A.F.

Nature des prestations retenues	Masses tirées de l'enquête (en millions de F.)	Masses comptables ¹ (en millions de F.)	A/B
	A	B	
Allocations familiales	18.836	18.204	103 %
Allocation de S.U. ou de M.F. et allocation pour frais de garde	526	1.157	} 113 %
Complément familial	9.225	7.418	
Allocation d'orphelin	1.152	997	115 %
Allocation de parent isolé	515	516	100 %
Allocation-logement (à caractè- re familial et à caractère social)	5.989	6.696 ²	89 %
Allocations pré et post-natales	1.956	2.036	96 %
Allocation de rentrée scolaire	592	594	100 %
Bons vacances et prestations supplémentaires des C.A.F.	376	488	77 %
T O T A L	39.168	38.106	103 %

(1) Statistiques C.N.A.F. 1978 ("Prestations familiales" et "Action Sociale").

(2) Environ 5 à 7 % de ce total, correspondant à une partie de l'allocation-logement à caractère social, va à la population dite des institutions, non comprise dans l'enquête (personnes âgées, infirmes, jeunes travailleurs vivant en logements-foyers ou maisons de retraite).

g) Si l'on peut considérer que la taxe d'habitation est correctement saisie (1), l'écart est de 25 % pour ce qui concerne l'impôt sur le revenu. Le montant relatif aux ménages agricoles, exclus de l'enquête, ne saurait expliquer cet écart. L'explication principale serait plutôt à rechercher dans les constatations faites précédemment sur l'absence, dans l'échantillon exploitable, de certains indépendants à très hauts revenus. En effet, les statistiques fiscales mettent en évidence que les 1 % de contribuables imposés ayant un revenu imposable (1977) supérieur à 200.000 Francs payent 20 % de l'impôt sur le revenu (2). Or on a vu que ces redevables touchent plus de bénéficiaires non commerciaux et de bénéficiaires industriels et commerciaux que de salaires. L'absence dans l'enquête d'une partie de ces revenus explique donc un manque corrélatif plus important pour ce qui concerne l'impôt sur le revenu.

Les confrontations effectuées permettent en fin de compte de considérer que les objectifs de l'enquête sont pour l'essentiel atteints, compte tenu de ses caractéristiques (enquête par sondage) et des domaines abordés. Il faut cependant noter que l'étude ne donne qu'une mesure sous-évaluée des ressources des professions indépendantes du fait, notamment, de l'absence, dans l'échantillon exploitable, d'une partie des travailleurs non salariés à très hauts revenus (plus de 200.000 Francs en 1977) (3). Certes, la sous-représentation de cette catégorie de population ne saurait expliquer tous les écarts constatés. Elle en explique cependant la majeure partie. Dans ces conditions, il n'est pas exagéré d'affirmer que les résultats atteints fournissent une évaluation correcte des ressources des différentes catégories de familles en 1978.

3 - REMARQUES GENERALES SUR LES RESULTATS PRESENTES.

Répondant à un des objectifs premiers de l'étude, les résultats présentés concernent systématiquement deux groupes de population :

- d'une part, l'ensemble de la population française non agricole (c'est-à-dire l'ensemble de l'échantillon enquêté)
- d'autre part, les allocataires du régime général des Allocations Familiales.

-
- 1 - Le montant atteint représente 82 % du total fourni en 1978 par les statistiques fiscales, qui inclut aussi la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les annexes et les locaux des personnes morales. Le modèle Mir 4 de la Direction Générale des Impôts constate pour 1976 un écart de 19,9 % entre le montant de la taxe estimée par le modèle, relative à l'habitation principale, et la statistique fiscale de la même année, concernant la totalité de la taxe d'habitation (cf. "Economie et Prévision", n° 46, page 14, déjà cité).
 - 2 - Cf. "Statistiques et études financières", n° 371, septembre 1980, déjà cité.
 - 3 - Cette sous-représentation était en fin de compte inévitable dans la mesure où le nombre de foyers concernés ne représente que 0,5 à 0,6 % des foyers fiscaux, imposés ou non.

Dans chaque cas et pour chaque type de revenu, transfert ou impôt analysé, les tableaux fournissent les valeurs moyennes par noyau. On sait cependant que la description complète d'une population selon le montant de son revenu ne suppose pas uniquement la connaissance du revenu moyen mais aussi celle de la dispersion autour de ce revenu. Ces analyses de dispersion ne sont pas effectuées ici, mais feront l'objet d'exploitations ultérieures. L'utilisation de multiples critères d'analyse permet cependant de pallier en partie à cet inconvénient : outre le recours au critère "montant des revenus" (1), fondamental en la matière, les variables d'analyse principalement retenues sont les suivantes : nombre d'enfants ouvrant droit du noyau, nombre de personnes du noyau, catégorie socio-professionnelle du chef de noyau, activité du conjoint, âge du chef de noyau (2). Elles ne visent pas à l'exhaustivité : d'autres pourront être ultérieurement retenues.

Le croisement de certains de ces critères permet naturellement une meilleure connaissance des populations analysées. Cependant, pour des raisons matérielles évidentes, tous les tableaux croisés possibles n'ont pas été fournis ici. Des publications ultérieures permettront de compléter la masse des données produites.

Un souci évident de prudence statistique a néanmoins guidé le choix de certains des tableaux croisés présentés : il est clair en effet que la précision de chacun des montants moyens estimés dépend à la fois de la taille de l'échantillon concerné et de la variance du caractère étudié. Or, il était matériellement impossible de donner, pour chaque montant analysé, à la fois la valeur moyenne estimée et l'écart-type (ou l'intervalle de confiance) associé. Dans ces conditions, la règle générale adoptée a été la suivante : aucun montant moyen estimé à partir d'un échantillon brut inférieur à une trentaine d'unités statistiques n'a été fourni (3). Le titre générique de "non-significatif" (N.S.) a été systématiquement adopté pour tous les cas de ce type où l'échantillon brut était insuffisant.

-
- 1 - Les revenus peuvent évidemment être appréciés à divers stades de leur distribution. Dans les tableaux fournis, la notion de "revenus primaires + retraites" a été privilégiée comme constituant une situation référentielle pour l'appréciation de certains des mécanismes redistributifs analysés. Certes, les retraites constituent bien un transfert mais, outre qu'elles peuvent être considérées comme un revenu d'activité différé, la majeure partie d'entre elles (90 % environ) sont imposables. La notion de "revenus primaires + retraites" se rapproche donc plus de la notion de revenu imposable que les seuls revenus primaires. C'est d'ailleurs bien ce total qui fait référence pour l'attribution des prestations familiales soumises à condition de ressources.
 - 2 - On trouvera en annexe (notes techniques) une présentation des principales règles retenues pour la définition de ces variables.
 - 3 - Quelques regroupements de catégories ont dû, en conséquence, être effectués dans certains tableaux croisés fournis.

Enfin, les tableaux présentés permettent diverses comparaisons des revenus moyens par noyau pour différentes catégories de familles. Ces comparaisons de niveaux de revenus moyens ne peuvent cependant être assimilées à celles de niveaux de vie. En effet, les revenus moyens obtenus se réfèrent globalement au noyau, quelles que soient sa taille et sa composition, et ne permettent pas des comparaisons des revenus par personne ou mieux par "unité de consommation" (1). En effet, différentes échelles peuvent être retenues (2), qui en fait ne sont que conventionnelles. Comme les résultats dépendent fortement de l'échelle adoptée, de telles évaluations ne sont significatives que si diverses échelles sont testées et les résultats obtenus comparés entre eux. Certains des travaux ultérieurs sur l'enquête s'orienteront vers de telles évaluations qui, pour l'instant, n'ont pas été retenues dans le présent rapport.

-
- 1 - Certes, divers tableaux proposés découpent la population des noyaux suivant le nombre de personnes ou le nombre d'enfants composant le noyau, mais ils ne fournissent qu'un montant moyen par noyau, non par unité de consommation.
 - 2 - On peut par exemple retenir l'échelle d'Oxford simplifiée où l'homme compte pour 1 unité de consommation, la femme pour 0,7 et chaque enfant pour 0,5 ou l'échelle d'Oxford stricte qui attribue 1 unité de consommation au premier adulte, 0,7 aux autres adultes de plus de 14 ans et 0,5 aux enfants de moins de 14 ans. Les modalités de calcul de l'impôt sur le revenu supposent une échelle différente, le barème des allocations familiales une autre encore, fonction du nombre et de l'âge des enfants, etc...

TROISIÈME PARTIE

LES RESSOURCES AVANT IMPÔTS ET LEUR COMPOSITION - LA PART REPRÉSENTÉE PAR LES PRESTATIONS FAMILIALES

Un premier chapitre sera consacré à la présentation des revenus primaires des différentes catégories de familles en 1978.

Les transferts perçus feront l'objet du second chapitre. Une place toute particulière sera notamment consacrée aux prestations familiales.

L'étude d'ensemble des ressources avant impôts sera effectuée dans le troisième chapitre en même temps que l'analyse de la part représentée par les prestations familiales dans ces ressources globales.

L'ensemble des tableaux concernant les ressources avant impôts et les prestations familiales constitueront le chapitre IV de cette troisième partie.

CHAPITRE I

LES REVENUS PRIMAIRES

Les revenus primaires peuvent être définis comme les revenus directement issus d'un apport à la production. Ils concernent donc, pour l'essentiel, les revenus tirés d'une activité professionnelle (salaires et revenus d'indépendants). Les revenus fonciers et mobiliers en font partie, mais ils n'en représentent globalement qu'une part relativement faible (2 %) - d'ailleurs mino- rée dans l'enquête (cf. deuxième partie) -. Enfin, les "autres revenus primai- res", c'est-à-dire ici les pensions alimentaires, n'en constituent qu'une propor- tion infime (tableau 16).

Tableau 16

LES REVENUS PRIMAIRES MOYENS PAR NOYAU EN 1978

Type de revenu	Ensemble des noyaux		Noyaux allocataires du régime général	
	Montant moyen en Francs	%	Montant moyen en Francs	%
Salaires nets	38.428	86,6	42.196	87,2
Revenus d'indépendants	4.853	10,9	5.585	11,6
Revenus fonciers et mobiliers	985	2,2	356	0,7
Autres revenus primaires	109	0,3	255	0,5
TOTAL des revenus primaires	44.376	100,0	48.391	100,0

Le revenu primaire moyen (ensemble de la population) s'élève à 44.376 Francs par noyau, dont la très grande majorité (87 %) est constituée de salaires (38.428 Francs). Le revenu primaire moyen des allocataires du régime général est plus élevé (48.391 Francs). Ce résultat tient en fait à un effet de structure de population. En effet, pour toutes les variables d'analyse retenues, on peut constater que le revenu primaire moyen des allocataires est toujours inférieur à celui de l'ensemble de la population (cf. tableaux 18 à 22). Cependant la composition de la population des allocataires du régime général diffère considérablement de la population d'ensemble : les détenteurs de revenus primaires moyens y prédominent tandis que les noyaux à faibles ressources y représentent une part plus faible que la proportion qu'ils représentent dans l'ensemble de la population. Ainsi, alors que 35,4 % de l'ensemble des noyaux perçoivent un revenu primaire inférieur à 24.000 Francs annuels, la

proportion tombe à 21 % pour les allocataires du régime général (1).

Le tableau 17 ci-après, qui fournit quelques éléments sur la distribution des revenus primaires des deux groupes analysés, le confirme. Le premier quartile (2) est beaucoup plus élevé chez les allocataires (27.400 Francs) que pour l'ensemble de la population (3.000 Francs). Globalement, les revenus primaires sont d'ailleurs moins dispersés chez les allocataires : le coefficient de dispersion y est presque deux fois plus bas (0,87 contre 1,67) et le troisième quartile plus faible. Les revenus élevés sont donc moins représentés chez les allocataires que dans l'ensemble de la population. Ainsi 9,7 % de l'ensemble des noyaux ont un revenu primaire supérieur à 96.000 Francs contre 7,7 % chez les allocataires.

Tableau 17

CARACTERISTIQUES DES DISTRIBUTIONS DES REVENUS PRIMAIRES EN 1978

<i>En Francs</i>		
	Ensemble des noyaux	Noyaux allocataires du régime général
1er quartile (Q1)	3.000	27.400
Médiane (M)	38.250	42.700
3ème quartile (Q3)	67.000	64.500
Coefficient de dispersion relative $\frac{Q3 - Q1}{M}$	1,67	0,87

L' effet de structure de population mis en évidence est également illustré au tableau 18 : quel que soit le nombre de personnes du noyau, dans chaque cas le revenu primaire moyen des allocataires est toujours inférieur à celui de l'ensemble de la population. S'agissant par contre de la ligne "ensemble" (dernière ligne du tableau), l'ordre s'inverse : c'est que les noyaux d'une ou deux personnes représentent 56 % de l'ensemble de la population alors qu'ils ne constituent que 17,5 % des allocataires. A l'inverse, les noyaux de 3 à 5 personnes sont beaucoup plus nombreux dans la population des allocataires (70 % contre 40 % pour l'ensemble de la population). Or les noyaux de 3 à 5 personnes ont des revenus en moyenne nettement plus élevés que ceux composés d'une seule ou de deux personnes.

-
- 1 - L'ensemble des tableaux de population sont fournis en annexe générale au rapport. Précisons bien d'autre part que le revenu primaire analysé ici ne comprend pas les retraites perçues.
 - 2 - Les quartiles représentent les valeurs du revenu telles que 25 % des noyaux (1er quartile) et 75 % des noyaux (3ème quartile) aient un revenu inférieur à ce montant : entre le premier et le troisième quartile, se situe donc la moitié des noyaux.

Cette constatation est très largement due aux noyaux de retraités. Les retraites ne sont pas, en effet, prises en compte dans les revenus primaires analysés ici. En conséquence, les revenus primaires des retraités (1) sont relativement faibles (7.364 Francs en moyenne, cf. tableau 19). Or les noyaux de retraités sont essentiellement des noyaux composés d'une ou deux personnes.

Tableau 18

LES REVENUS PRIMAIRES MOYENS PAR NOYAU
SUIVANT LE NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU (1978)

Nombre de personnes du noyau	Ensemble des noyaux		Noyaux allocataires du régime général	
	Montant moyen en Francs	Répartition des noyaux en %	Montant moyen en Francs	Répartition des noyaux en %
1 personne	15.268	25,9	3.722	9,1
2 personnes	37.432	30,0	20.342	8,4
3 personnes	65.426	18,6	41.108	16,1
4 personnes	70.206	15,3	61.428	36,7
5 personnes	65.780	6,1	61.760	17,1
6 personnes et plus	55.554	4,1	52.749	12,6
ENSEMBLE	44.376	100,0	48.391	100,0

Tableau 19

LES REVENUS PRIMAIRES MOYENS PAR NOYAU
SUIVANT LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU (1978)

C.S.P. du chef de noyau	Ensemble des noyaux		Noyaux allocataires du régime général	
	Montant moyen en Francs	Répartition des noyaux en %	Montant moyen en Francs	Répartition des noyaux en %
Professions indépendantes	72.431	7,8	74.372	8,7
Cadres supérieurs	115.303	6,5	103.391	6,6
Cadres moyens	72.150	13,7	67.228	12,8
Employés	47.736	11,4	45.545	10,0
Ouvriers qualifiés, spécialisés, mineurs	50.153	24,8	45.554	43,1
Mancœuvres, gens de maison	29.746	2,8	33.549	4,4
Retraités	7.364	24,3	1.301	8,9
Inactifs non retraités	8.980	8,7	13.428	5,5
ENSEMBLE	44.376	100,0	48.391	100,0

1 - Les revenus analysés sont les revenus perçus par un quelconque membre du noyau : les noyaux dont le chef est retraité peuvent donc par exemple percevoir des revenus primaires relatifs à l'exercice de l'activité professionnelle du conjoint ou des enfants du chef de noyau ou même à une activité annexe du chef de noyau lui-même. Il peut aussi s'agir de revenus liés à l'activité exercée par le chef de noyau pendant la fraction d'année qui a précédé son départ à la retraite.

L'analyse par catégorie socio-professionnelle du chef de noyau (tableau 19) met naturellement en évidence des écarts considérables entre les catégories d'actifs et d'inactifs.

a) Pour ce qui concerne les catégories d'actifs, l'écart entre les revenus primaires extrêmes va de 1 à 3,9 (ensemble des noyaux). Le revenu primaire moyen des cadres supérieurs s'élève en effet à 115.303 Francs, celui des manœuvres-gens de maison à 29.746 Francs. On peut noter par ailleurs une certaine égalité entre le revenu moyen des professions indépendantes et celui des cadres moyens : la sous-représentation dans l'enquête d'une partie des travailleurs non-salariés à très hauts revenus tire vers le bas la moyenne de cette population (1). Dans les catégories dont le chef de noyau est salarié, la part des salaires reste groupée autour de 98 %. Les revenus primaires des indépendants sont un peu plus diversifiés puisque les revenus stricts d'activité non-salariée en représentent 82 % et les salaires 15 %.

Le passage aux seuls noyaux allocataires du régime général ne modifie en rien les constatations précédentes sur la hiérarchie des revenus ou leur composition.

b) Les catégories d'inactifs sont évidemment, de par leurs caractéristiques, moins concernées par la répartition des revenus primaires. S'agissant de l'ensemble de la population, le montant de ces revenus diffère peu selon les deux catégories d'inactifs retenues (7.364 Francs pour les retraités, 8.980 Francs pour les non-retraités). Les salaires en représentent la plus grande part (72 - 74 %). Les revenus fonciers et mobiliers atteignent 24 % des revenus primaires des retraités alors qu'ils n'en représentent que 17 % chez les inactifs non retraités (les pensions alimentaires représentent 8 % des revenus primaires de cette dernière catégorie).

Les constatations sont cependant fort différentes quand l'analyse s'attache aux seuls noyaux allocataires du régime général : d'une part, le montant du revenu primaire des retraités diminue considérablement (1.301 Francs contre 7.364 Francs) ; d'autre part, celui des inactifs non retraités s'accroît (13.428 Francs contre 8.980 Francs). Cela provient de différences démographiques conséquentes : dans l'ensemble de la population, 13,6 % des noyaux dont le chef est retraité comprennent au moins un actif. Chez les allocataires, ce pourcentage tombe à 6,3 %. Les différences sont tout aussi notables pour la seconde catégorie d'inactifs retenue : dans l'ensemble de la population, 80 % des noyaux dont le chef est inactif non retraité ne comportent aucun actif, 87,5 % n'ont pas d'enfant ouvrant droit aux prestations et 60 % ont un chef âgé de 60 ans et plus. Chez les allocataires du régime général, 71 % des noyaux d'inactifs non retraités ne comportent aucun actif, 52 % ont au moins un enfant ouvrant droit et 58 % ont un chef de moins de 60 ans (2). Dans l'ensemble de la population, la catégorie "inactifs non retraités" recouvre donc essentiellement des femmes seules âgées ; chez les

-
- 1 - Rappelons néanmoins la très grande hétérogénéité de la catégorie "Professions indépendantes" où voisinent très hauts et très faibles revenus. La taille restreinte de l'échantillon n'a cependant pas permis la décomposition de cette catégorie entre industriels, gros commerçants, professions libérales d'une part et artisans, petits commerçants d'autre part.
- 2 - Dans les deux cas, plus de 70 % des noyaux concernés ont, par ailleurs, une femme pour chef (absence de conjoint).

allocataires, cette population est surtout constituée de femmes seules, plus jeunes, ayant des enfants à leur charge. On comprend dans ces conditions que les pensions alimentaires représentent 22% du revenu primaire global moyen de cette seconde catégorie.

L'analyse des revenus primaires suivant l'âge du chef de noyau (tableau 20) confirme les évolutions habituellement constatées : au niveau global, les revenus moyens par noyau croissent jusqu'à 35 - 44 ans, puis commencent à diminuer, d'abord faiblement (45 - 54 ans), puis plus fortement (55 - 59 ans) et chutent assez sérieusement à l'approche de l'âge de la retraite (après 60 ans). Cette évolution diffère légèrement pour les catégories plus aisées (cadres supérieurs, cadres moyens) pour lesquelles les revenus croissent jusqu'à 45 - 54 ans avant de commencer à diminuer. L'analyse des seuls noyaux allocataires met en évidence la même évolution. Précisons à ce propos que la population des allocataires est plus jeune que la population d'ensemble : 12 % des noyaux allocataires ont un chef âgé de plus de 60 ans contre 31 % pour l'ensemble de la population.

Tableau 20
LES REVENUS PRIMAIRES MOYENS PAR NOYAU
SUIVANT L'AGE DU CHEF DE NOYAU (1978)

Age du chef de noyau	Ensemble des noyaux		Noyaux allocataires du régime général	
	Montant moyen en Francs	Répartition des noyaux en %	Montant moyen en Francs	Répartition des noyaux en %
Moins de 25 ans	37.482	5,5	34.457	6,8
25 - 34 ans	59.842	21,2	50.377	35,4
35 - 44 ans	68.957	13,9	62.944	27,1
45 - 54 ans	64.020	19,0	58.996	16,3
55 - 59 ans	50.737	9,3	39.212	2,8
60 - 64 ans	25.950	4,9	(17.895)	1,4
Plus de 65 ans	7.162	26,2	1.662	10,2
ENSEMBLE	44.376	100,0	48.391	100,0

Le tableau 21 présente l'évolution des revenus primaires moyens par noyau suivant le nombre d'enfants ouvrant droit du noyau (1).

Sur l'ensemble de la population, les revenus primaires moyens font plus que doubler en passant des noyaux sans enfants ouvrant droit (30.939 Francs) à ceux en ayant un seul (66.411 Francs). Les montants restent assez

1 - Sur la définition, voir notes techniques en annexe.

voisins pour les noyaux de deux enfants (65.935 Francs) puis commencent à décliner (62.428 Francs pour les "3 enfants"), de plus en plus rapidement (54.137 Francs pour les "4 enfants"), pour atteindre 38.485 Francs à 5 enfants et plus, c'est-à-dire un niveau assez voisin, quoique plus élevé, que celui des "sans enfants". La faiblesse relative des revenus moyens des noyaux sans enfants s'explique par la composition démographique de ces noyaux : 52 % ont un chef inactif, 51 % ont plus de 60 ans, 44 % ne comportent qu'une personne, 46 % ne comportent aucun actif.

A l'autre extrémité, l'analyse de la composition démographique des noyaux de cinq enfants et plus est tout aussi explicative de revenus primaires moyens relativement faibles : 65 % de ces noyaux n'ont qu'une personne, active ; le conjoint du chef de noyau est inactif dans 81 % d'entre eux ; 78 % appartiennent aux catégories moyennes de la population (employés, ouvriers, manœuvres) et 62 % ont un chef appartenant à la catégorie "ouvriers".

Tableau 21

LES REVENUS PRIMAIRES MOYENS PAR NOYAU
SUIVANT LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU (1978)

Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Ensemble des noyaux		Noyaux allocataires du régime général	
	Montant moyen en Francs	Répartition des noyaux en %	Montant moyen en Francs	Répartition des noyaux en %
Aucun enfant ouvrant droit	30.939	59,7	8.891	13,7
1 enfant ouvrant droit	66.411	18,4	38.793	20,3
2 enfants ouvrant droit	65.935	13,2	62.505	39,2
3 enfants ouvrant droit	62.428	5,7	60.585	17,4
4 enfants ouvrant droit	54.137	1,7	51.147	5,0
5 enfants ouvrant droit et plus	38.485	1,3	38.248	4,4
ENSEMBLE	44.376	100,0	48.391	100,0

Le graphique 1 permet de comparer, à nombre d'enfants égal, les revenus primaires moyens par noyau de l'ensemble des noyaux à ceux des seuls noyaux allocataires du régime général.

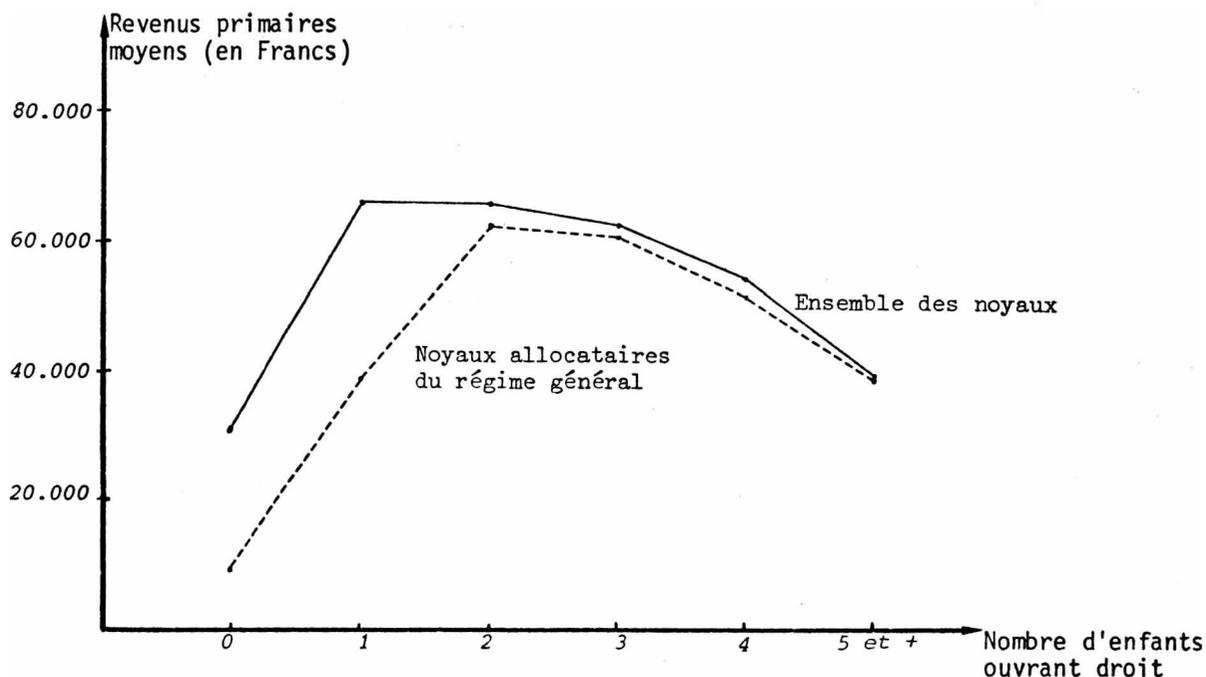
Ce graphique appelle les remarques suivantes :

- les deux courbes ont à peu près le même profil, mais sont très écartées l'une de l'autre jusqu'à deux enfants. En fait, pour les noyaux sans enfants ou d'un enfant ouvrant droit, les conditions pour bénéficier d'une prestation familiale (essentiellement allocation-logement et complément familial) dépendent du niveau de ressources. Aussi le critère "allocataire" opère-t-il une nette sélection, au sein de la population de moins de deux enfants ouvrant droit, pour ne retenir que les noyaux aux ressources les plus faibles (impact des plafonds) (1).

1 - Le revenu primaire moyen par noyau s'élève à 38.793 Francs pour les noyaux allocataires du régime général comportant un enfant ouvrant droit. Le revenu primaire moyen des noyaux non-allocataires de un enfant théoriquement ouvrant droit s'élève, lui, à 80.860 Francs.

Graphique 1

LES REVENUS PRIMAIRES MOYENS PAR NOYAU SUIVANT LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU

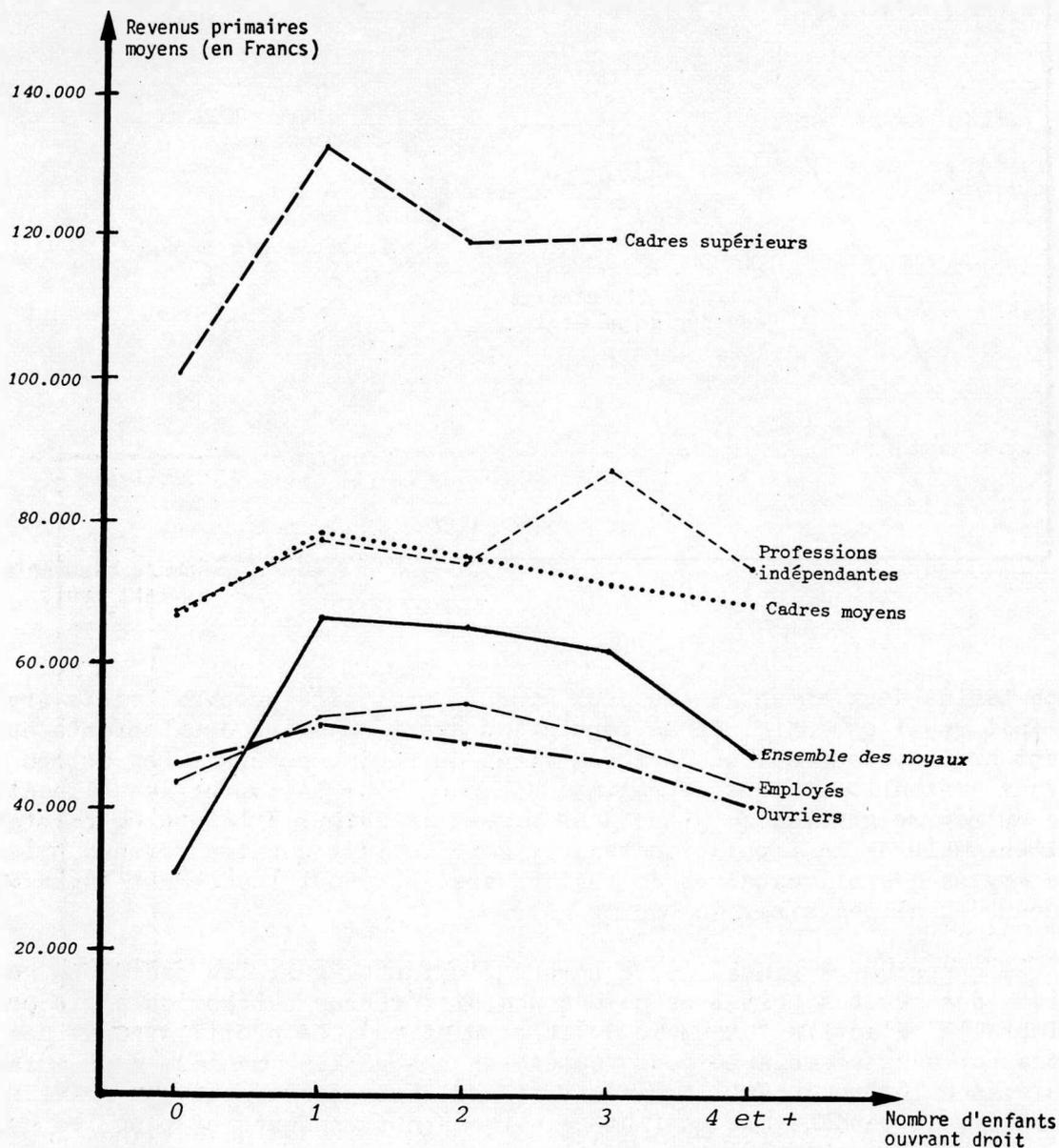


- A partir de deux enfants, les deux courbes sont très proches : cela traduit le fait que l'essentiel de la population ayant au moins deux enfants ouvrant droit est constitué d'allocataires du régime général. Les autres noyaux sont allocataires de régimes spéciaux. Que la courbe des allocataires du régime général se situe à un niveau inférieur à la courbe relative à l'ensemble de la population traduit donc le fait que les revenus primaires moyens des allocataires de régimes spéciaux sont légèrement supérieurs à ceux des allocataires du régime général.

Le graphique 2 visualise, à nombre d'enfants égal, les positions respectives des revenus primaires moyens des différentes catégories socio-professionnelles d'actifs (ensemble de la population). Le profil général des courbes est assez semblable pour toutes les catégories : maximum à un enfant, décroissance légère jusqu'à trois enfants et chute assez nette au-delà. Pour les employés cependant, le maximum se situe à deux enfants et pour les professions indépendantes à trois enfants.

Graphique 2
LES REVENUS PRIMAIRES MOYENS PAR NOYAU
SUIVANT LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU
ET LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX



Le nombre de personnes actives du noyau, et notamment l'activité ou la non-activité du chef de noyau et de son conjoint, influe évidemment de façon notable sur le niveau des revenus primaires moyens perçus (tableau 22) : l'inactivité du chef de noyau et de son conjoint conduit à un revenu primaire de 7.191 Francs, l'absence de conjoint pour une personne inactive amène un revenu primaire moyen annuel de 4.566 Francs (1).

1 - Il s'agit essentiellement de retraités.

Quand le noyau est formé d'un couple (avec ou sans enfants), le revenu primaire moyen passe de 76.593 Francs quand les conjoints sont tous deux actifs à 59.419 Francs quand seul l'homme est actif et à 35.484 Francs quand seule la femme est active. La différence notable que l'on constate entre les revenus primaires moyens des noyaux composés d'un couple où seul l'homme est actif et ceux où seule la femme est active ne traduit pas tant des écarts de revenus entre hommes et femmes que des situations démographiques différentes. Dans le premier cas, 71 % des noyaux concernés ont au moins un enfant ouvrant droit et 49 % en ont au moins deux. Dans le second, 78 % des noyaux concernés n'ont pas d'enfant ouvrant droit et seuls 4 % en ont au moins deux. Ce dernier profil correspond plus à celui des noyaux où le chef est une personne seule active : les revenus primaires moyens sont d'ailleurs très proches dans ces deux situations.

Tableau 22

LES REVENUS PRIMAIRES MOYENS PAR NOYAU
SUIVANT LA COMPOSITION DU NOYAU ET L'ACTIVITE DU CHEF
ET DE SON CONJOINT (1978)

Composition du noyau et activité du chef et de son conjoint éventuel	Ensemble des noyaux		Noyaux allocataires du régime général		
	Montant moyen en Francs	Répartition des noyaux en %	Montant moyen en Francs	Répartition des noyaux en %	
COUPLE (avec ou sans enfants)	Conjoints tous deux actifs	76.593	30,2	66.110	34,1
	Homme actif, femme inactive	59.419	23,5	52.909	43,0
	Homme inactif, femme active	35.484	2,4	n.s.	0,5
	Conjoints tous deux inactifs	7.191	12,6	6.575	3,9
Personne seule active (avec ou sans enfants)	35.188	13,4	26.320	8,6	
Personne seule inactive (avec ou sans enfants)	4.566	17,9	4.434	9,9	
ENSEMBLE	44.376	100,0	48.391	100,0	

Ces remarques mettent en évidence la forte influence du nombre d'enfants du noyau sur l'activité de la femme, et donc sur les revenus primaires du noyau. Ainsi 16 % des noyaux composés d'un couple dont le conjoint est inactif ont au moins trois enfants ouvrant droit alors que cette proportion n'est que de 7 % pour les noyaux composés d'un couple dont le conjoint est actif (1).

1 - Cf. tableau A16 en annexe.

CHAPITRE II

LES TRANSFERTS

Les transferts perçus (1) représentent au total un montant moyen de 13.954 Francs par noyau (ensemble des noyaux). Le montant moyen perçu par les seuls noyaux allocataires est très sensiblement voisin : 12.252 Francs (tableau 23). La composition par type de transfert est cependant profondément différente selon le groupe analysé : alors que, pour l'ensemble de la population, les retraites occupent une place prépondérante dans le total des transferts perçus (66,5 %), ce sont les prestations familiales qui acquièrent la première place chez les allocataires du régime général (66,3 %).

Les pourcentages représentés par les autres types de prestations sont, d'autre part, assez voisins pour les deux populations analysées.

Tableau 23

LES TRANSFERTS MOYENS PAR NOYAU EN 1978

Type de transfert	Ensemble des noyaux		Noyaux allocataires du régime général	
	Montant moyen en Francs	%	Montant moyen en Francs	%
Retraites	9.283	66,5	2.355	19,2
Indemnités-chômage	768	5,5	735	6,0
Prestations relatives à un handicap ou une invalidité	1.040	7,5	854	7,0
Autres revenus de transfert	248	1,8	183	1,5
Prestations familiales (n.c. ARS et Action Sociale)	2.615	18,7	8.125	66,3
ENSEMBLE	13.954	100,0	12.252	100,0

Les diverses sections de ce chapitre seront successivement consacrées à l'analyse de chacun des transferts pris en compte. Les prestations familiales feront l'objet d'une étude plus détaillée.

On trouvera enfin dans les tableaux regroupés au chapitre IV l'essentiel des données commentées ci-après.

1 - Hors prestations "Maladie, maternité, accident du travail" en nature et non compris indemnités journalières (cf. deuxième partie).

Section I - LES RETRAITES

Rappelons qu'est regroupé sous ce titre l'ensemble des prestations versées par les organismes de retraite, régimes de base comme régimes complémentaires. Il s'agit, pour l'essentiel, de retraites au sens strict, c'est-à-dire de prestations liées à l'âge et/ou à la durée d'exercice d'une activité, mais aussi de prestations versées par suite du décès du conjoint (pensions de réversion). Aussi ne faut-il pas s'étonner d'enregistrer la perception de prestations de ce type, de montants relativement faibles il est vrai, par certaines catégories dont les caractéristiques diffèrent a priori assez nettement de celles caractérisant la population, plus âgée, des retraités.

Sur l'ensemble de la population, les retraites atteignent en moyenne un montant de 9.283 Francs. Le montant moyen perçu par les allocataires est nettement plus faible (2.355 Francs) : la population des allocataires, chargés de famille, est en effet globalement plus jeune.

L'analyse de la distribution des retraites par catégorie de familles met en évidence que les montants moyens perçus sont évidemment les plus élevés pour les catégories de noyaux dont les caractéristiques en font des bénéficiaires "obligés" :

- quand le chef de noyau est retraité, le montant moyen perçu s'élève à 31.342 Francs. Dans cette catégorie, le montant perçu varie d'ailleurs peu en fonction de l'âge : 30.562 Francs entre 60 et 64 ans, 31.493 Francs après 65 ans.
- quand l'âge du chef de noyau est de 65 ans ou plus, le montant moyen perçu est de 27.724 Francs. Notons que 76 % des noyaux dont le chef a cet âge sont des noyaux dont le chef est retraité.
- quand le noyau est constitué d'un couple où les deux conjoints sont inactifs, le montant perçu est de 36.205 Francs. Cette catégorie est en effet essentiellement composée de retraités, souvent d'un couple de retraités. Il n'est donc pas étonnant que dans ce cas le montant moyen perçu soit supérieur à celui touché par les noyaux dont le chef est retraité, qui pour 42 % d'entre eux, ne sont composés que d'une seule personne ou chez qui le conjoint, quand il y en a un, n'est pas forcément inactif ou retraité.

Dans chaque cas, pour ces catégories de bénéficiaires "obligés", le montant moyen perçu est plus faible quand il s'agit d'allocataires du régime général. L'explication en est la suivante : la majeure partie des allocataires bénéficiaires de retraites sont en fait des prestataires de l'allocation-logement à caractère social, pour l'attribution de laquelle le critère "ressources" joue un rôle prépondérant. Leurs ressources sont donc nettement inférieures à celles de l'ensemble des retraités.

Quelques catégories dont les caractéristiques se rapprochent de celles qui viennent d'être évoquées bénéficient aussi de montants moyens de retraites supérieurs à la moyenne. Il s'agit :

- des noyaux dont le chef a entre 60 et 64 ans (18.760 Francs) : 51 % d'entre eux ont un chef retraité.
- des noyaux composés d'un couple où la femme est active et l'homme inactif (18.092 Francs) : 65 % de ces noyaux ont un chef à la retraite.

- des noyaux composés d'une personne seule inactive (19.427 Francs) : 61 % de ceux-ci sont des noyaux de retraités.
- des noyaux ne comprenant aucun enfant ouvrant droit (14.968 Francs) : 39,5 % d'entre eux sont des noyaux dont le chef est retraité.
- des noyaux composés d'une seule (12.722 Francs) ou de deux personnes (16.688 Francs) : 39,3 % des premiers et 39,1 % des seconds sont des noyaux dont le chef est retraité.
- enfin, des noyaux dont le chef est inactif non retraité (10.122 Francs), qui sont composés en grande partie (60 %) de noyaux dont le chef est âgé de 60 ans et plus (essentiellement des femmes seules).

Pour les autres catégories, le montant moyen perçu reste faible : dans la majorité des cas, il est compris entre 500 et 2.500 Francs.

L'analyse du montant moyen de retraites perçu par les différentes catégories de population classées selon le montant de leurs "revenus primaires + retraites" met en évidence des différences somme toute peu importantes entre catégories extrêmes : quand le revenu est de 180.000 Francs et plus, le total des retraites perçues s'élève en moyenne à 12.523 Francs ; quand ce revenu est compris entre 12.000 et 24.000 Francs, le montant moyen perçu est de 12.396 Francs. Quelques différences plus conséquentes peuvent être mises en évidence mais il apparaît clairement que les noyaux aux revenus les plus faibles ne bénéficient pas, en valeur absolue, d'un montant moyen de retraites plus élevé que celui perçu par les noyaux les plus aisés.

Signalons rapidement enfin que, pour certaines catégories, les montants moyens perçus, rapportés aux revenus primaires, représentent un apport considérable : par exemple, les retraites touchées par les noyaux dont le chef est retraité majorent, en moyenne, le revenu primaire des noyaux de cette catégorie de 426 %. Cette constatation ne saurait cependant être étonnante puisqu'elle dépend de la définition donnée au concept de revenu primaire et qu'elle s'impose de par le découpage de la population adopté.

Section II - LES INDEMNITES DE CHÔMAGE

Les prestations enregistrées ici concernent, rappelons-le, des prestations imposables comme non-imposables et elles ne couvrent que le chômage total (chômage partiel exclu) (cf. deuxième partie, §-2).

Le montant moyen perçu par l'ensemble des noyaux (768 Francs) est assez proche de celui perçu par les noyaux allocataires du régime général (735 Francs), mais les catégories de bénéficiaires mises en évidence dans les deux cas ne sont pas toujours identiques : une des raisons essentielles réside dans la structure, notamment par âge, de la population des allocataires du régime général.

Sur l'ensemble de la population, la catégorie pour laquelle le montant moyen perçu est le plus élevé est celle composée de noyaux dont le chef a entre 60 et 64 ans : l'effet mis en évidence est celui de la "pré-retraite" (garantie de ressources) qui concerne très directement cette catégorie. Ce même constat ne peut cependant être effectué pour les seuls allocataires du régime général : rares sont les allocataires de cet âge.

L'analyse par catégorie socio-professionnelle met en évidence que la hiérarchie observée pour les salaires est ici globalement respectée (1) : les indemnités-chômage sont en effet pour l'essentiel proportionnelles au salaire qu'elles remplacent. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de constater que le montant moyen perçu par les noyaux de cadres supérieurs soit le plus élevé (1.963 Francs). Le montant perçu par les ouvriers qualifiés et spécialisés (1.236 Francs), plus touchés par le chômage, atteint cependant le niveau des cadres moyens (1.269 Francs). Chez les non-salariés (indépendants ou inactifs), les montants perçus sont évidemment très faibles.

L'analyse par tranche de revenus (revenus primaires + retraites) montre que si les noyaux appartenant à la plus basse tranche (moins de 12.000 Francs) sont les principaux bénéficiaires des indemnités-chômage (3.536 Francs), le montant moyen perçu diffère peu entre les autres catégories ; tout juste peut-on relever un maximum vers les revenus compris entre 48.000 et 60.000 Francs (autour de 750 Francs).

Les autres critères d'analyse retenus permettent enfin de mettre en évidence que bénéficient de montants moyens légèrement plus élevés (autour de 1.000 Francs) les noyaux comportant un enfant ouvrant droit, ceux de deux ou trois personnes, ceux dont le chef a entre 25 et 34 ans et ceux comportant un couple où l'homme est actif et la femme inactive. Evidemment, toutes ces variables se recourent.

Section III - LES PRESTATIONS RELATIVES A UN HANDICAP OU UNE INVALIDITE (y.c. A.A.H. et A.E.S.).

Au niveau global, la prestation moyenne s'élève à 1.040 Francs par noyau. Elle est inférieure pour les allocataires du régime général dans leur ensemble : 854 Francs.

Les catégories "grosses perceptrices" de ce type de prestations répondent cependant aux mêmes caractéristiques dans les deux groupes de population analysés ; on constate même que, pour les catégories concernées, les montants moyens perçus sont plus élevés quand la population analysée est celle des allocataires du régime général : ces gros percepteurs sont, ainsi, souvent allocataires de prestations familiales (2).

Sont surtout concernés (ensemble de la population) :

- les noyaux d'inactifs non retraités (4.780 Francs). Les noyaux de retraités sont nettement moins touchés par ce type de prestations (1.272 Francs).
- les noyaux composés d'un couple (avec ou sans enfants) où la femme est active et l'homme inactif (5.112 Francs) et, dans une moindre mesure, ceux où les deux conjoints sont inactifs (2.963 Francs).

1 - Rappelons que les personnes à la recherche d'un emploi sont considérées comme actives et classées en tant que telles dans la C.S.P. de l'ancienne profession exercée (cf. Notes techniques en annexe).

2 - Rappelons que les allocataires de la seule A.A.H. ont été considérés comme des non-allocataires.

- les noyaux dont le chef a entre 55 et 59 ans (2.441 Francs) et entre 60 et 64 ans (2.039 Francs). On constate ainsi que le montant moyen perçu croît jusqu'à 59 ans, décroît légèrement entre 60 et 64 ans, puis nettement après 65 ans (1.053 Francs) : les prestations d'invalidité sont en effet transformées en avantages-vieillesse à partir de 60 ans, souvent à 65 ans, âge de la retraite.
- enfin, des montants moyens non négligeables sont perçus par les noyaux composés de six personnes et plus (1.604 Francs) ou comprenant cinq enfants ouvrant droit et plus (1.951 Francs). On constate ainsi que les bénéficiaires de montants élevés de prestations familiales bénéficient également de montants de prestations pour handicap importants (cf. tableau 54).

L'analyse par tranche de revenu (revenus primaires + retraites) met en évidence que les montants les plus élevés concernent les noyaux aux ressources les plus faibles (3.874 Francs pour les noyaux dont les revenus primaires + retraites sont inférieurs à 12.000 Francs). A partir d'un montant de revenus de 24.000 Francs néanmoins, les montants moyens perçus varient de 216 Francs à 977 Francs mais sans décroître systématiquement en même temps que s'accroissent les ressources du noyau.

Section IV - LES AUTRES REVENUS DE TRANSFERT

Les montants pris en compte ici sont en moyenne peu élevés : 248 Francs pour l'ensemble des noyaux, 183 Francs pour les seuls noyaux allocataires.

Ils comprennent essentiellement des aides diverses aux personnes âgées ; les aides à l'enfance (Aide Sociale) en espèces y figurent également, mais pour des montants plus faibles ainsi que les rentes d'accidents du travail de réversion.

On peut principalement relever deux groupes de bénéficiaires :

- l'un composé de personnes seules, essentiellement des femmes, sans enfants et âgées ;
- l'autre composé de femmes seules inactives, chargées de famille, plus jeunes.

Le premier groupe est caractérisé par les montants perçus par les noyaux composés d'une seule personne (629 Francs) et ceux dont le chef est âgé (65 ans et plus : 710 Francs) ; le second par les montants relativement élevés (autour de 1.200 Francs) perçus par les noyaux gros bénéficiaires de prestations familiales (ceux percevant plus de 24.000 Francs annuels de prestations familiales). L'un et l'autre de ces groupes répondent enfin aux caractéristiques des noyaux dont le chef est inactif non retraité (1.358 Francs) ou ceux composés d'une personne seule inactive (975 Francs).

Il apparaît clairement d'ailleurs que ce type de transfert va principalement aux noyaux dont les ressources (revenus primaires + retraites) sont les plus faibles : le montant moyen perçu est de 1.697 Francs pour les noyaux dont les revenus primaires + retraites sont inférieurs à 12.000 Francs annuels. Ce montant moyen décroît rapidement quand les ressources augmentent.

Section V - LES PRESTATIONS FAMILIALES.

L'étude des prestations familiales sera effectuée en deux temps :

- un premier volet d'analyse (§-1) sera consacré à l'ensemble de la population, noyaux allocataires comme non-allocataires. Dans ce contexte, les comparaisons entre catégories classées par taille de famille permettent notamment de mettre en évidence l'apport net représenté par les prestations familiales pour chaque enfant ouvrant droit.
- le second volet (§-2) ne concerne que les seuls allocataires du régime général. Il est plus particulièrement consacré à l'appréciation de la part respective de chaque type d'allocation dans le total des prestations familiales perçues. Il contribue, en ce sens, à compléter les enseignements du §-1.

1 - Analyse sur l'ensemble de la population.

Le montant moyen de prestations familiales perçu s'élève à 2.615 Francs par noyau (1). Les disparités sont évidemment profondes entre les différentes catégories de familles.

Alors que le montant moyen perçu s'élève à 183 Francs pour les noyaux sans enfants ouvrant droit (2), ce montant atteint 28.689 Francs pour les noyaux comportant cinq enfants et plus, soit un écart de 1 à 157. Le montant perçu est de 1.790 Francs pour les noyaux de un enfant, de 5.303 Francs pour les noyaux de deux enfants, de 13.530 Francs pour ceux comportant trois enfants et de 19.584 Francs pour quatre enfants.

Les comparaisons des montants moyens perçus par chaque catégorie de familles classées selon le nombre d'enfants qu'elles comportent permettent d'évaluer l'apport marginal net de chaque enfant suivant son rang (3). Les résultats obtenus, particulièrement instructifs, sont résumés dans le tableau 24 ci-dessous.

1 - Sur les prestations prises en compte, voir deuxième partie, §-2.

2 - La prestation perçue dans ce cas est l'allocation-logement.

3 - Ce montant est déterminé de la façon suivante : l'apport marginal net du n-ième enfant est égal à la différence entre le montant moyen de prestations familiales perçu par les noyaux comportant n enfants et celui perçu par les noyaux comportant n-1 enfants. Il s'agit donc d'une différence de moyennes.

Tableau 24

L'AVANTAGE MARGINAL APORTE SOUS FORME DE PRESTATIONS FAMILIALES
PAR CHAQUE ENFANT SELON SON RANG (1978)

Rang de l'enfant	Montant moyen en Francs
1er enfant ouvrant droit	1.607
2ème enfant ouvrant droit	3.513
3ème enfant ouvrant droit	8.227
4ème enfant ouvrant droit	6.054
Avantage moyen par enfant quel que soit son rang (pour chacun des quatre premiers)	4.850

Alors que chacun des quatre premiers enfants apporte en moyenne 4.850 Francs au noyau qui l'accueille, le premier enfant n'apporte que 1.607 Francs et le second 3.513 Francs. Un véritable bond se produit au troisième enfant : il apporte 8.227 Francs, soit 2,3 fois plus que le deuxième enfant. Le quatrième enfant, lui, apporte un peu moins (6.054 Francs), mais encore 1,7 fois plus que le deuxième enfant.

La conjonction des mécanismes d'attribution du complément familial (1) et du barème des allocations familiales accordant une importance monétaire nettement plus grande au troisième enfant qu'au second contribue à expliquer ces écarts considérables.

Ces résultats portant sur l'ensemble des noyaux sont confirmés quand l'analyse est détaillée suivant la catégorie socio-professionnelle du chef de noyau (tableau 25), son âge (tableau 26) ou la composition du noyau et l'activité du chef et de son conjoint (tableau 27) : dans tous les cas, apparaît un net clivage à partir du troisième enfant, qui est toujours le plus favorisé (2).

Ce clivage est moins net pour les noyaux aux revenus les plus bas (revenus primaires + retraites) : le tableau 28 met en évidence que quand les "revenus primaires + retraites" du noyau sont inférieurs à 24.000 Francs, le second enfant apporte plus que le quatrième (6.218 Francs contre 5.798 Francs). Le troisième enfant reste néanmoins en tête (8.030 Francs). L'apport du second enfant est en fait très important dans cette tranche de revenus comme dans celle, supérieure, des 24.000 - 36.000 Francs ; cette population est en effet essentiellement jeune et/ou composée de femmes seules chargées de famille : le montant de complément familial, d'allocation-logement et de prestations diverses (allocation de parent isolé, d'orphelin, etc...) y est particulièrement élevé. Pour les autres tranches de revenus, les constatations formulées précédemment sur le clivage existant au troisième enfant se confirment totalement.

-
- 1 - Servi à partir de trois enfants sous conditions de ressources. Rappelons cependant que les familles comportant un enfant de moins de 3 ans peuvent aussi en bénéficier, toujours sous conditions de ressources.
 - 2 - Une exception : le quatrième enfant ouvrant droit des noyaux dont le chef a entre 25 et 34 ans rapporte autant que le troisième enfant.

Tableau 25

L'AVANTAGE MARGINAL NET (1) APPORTE SOUS FORME DE PRESTATIONS FAMILIALES
PAR CHAQUE ENFANT SELON SON RANG ET LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE
DU CHEF DE NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

En Francs

Rang de l'enfant C.S.P. (N ^{elle} Nom.) du chef de noyau	Avantage marginal apporté par le :				Avantage moyen par enfant pour chacun des quatre premiers
	1er enfant ouvrant droit	2ème enfant ouvrant droit	3ème enfant ouvrant droit	4ème enfant ouvrant droit	
Professions indépendantes	759	3.227	6.954	5.999	4.235
Cadres supérieurs	979	2.416	6.778	n.s.	(3.870)
Cadres moyens	1.382	2.833	8.558	4.911	4.421
Employés	2.330	3.588	8.814	5.858	5.148
Ouvriers	2.140	3.880	7.994	5.997	5.194
Inactifs	1.232	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
ENSEMBLE	1.607	3.513	8.227	6.054	4.850

Tableau 26

L'AVANTAGE MARGINAL NET (1) APPORTE SOUS FORME DE PRESTATIONS FAMILIALES
PAR CHAQUE ENFANT SELON SON RANG ET L'AGE DU CHEF DE NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

En Francs

Rang de l'enfant Age du chef de noyau	Avantage marginal apporté par le :				Avantage moyen par enfant pour chacun des quatre premiers
	1er enfant ouvrant droit	2ème enfant ouvrant droit	3ème enfant ouvrant droit	4ème enfant ouvrant droit	
Moins de 24 ans	5.778	n.s.	n.s.	-	n.s.
25 - 34 ans	2.546	3.367	6.914	7.007	4.959
35 - 44 ans	571	3.383	9.120	6.204	4.820
45 - 54 ans	363	4.639	9.995	4.948	4.986
55 ans et plus	334	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
ENSEMBLE	1.607	3.513	8.227	6.054	4.850

1 - L'apport marginal net du n-ième enfant est égal à la différence entre le montant moyen de prestations familiales perçu par les noyaux comportant n-enfants et celui perçu par les noyaux comportant n-1 enfants. Il s'agit donc d'une différence de moyennes.

Tableau 27

L'AVANTAGE MARGINAL NET (1) APORTE SOUS FORME DE PRESTATIONS FAMILIALES
PAR CHAQUE ENFANT SELON SON RANG ET LA COMPOSITION DU NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

En Francs

Rang de l'enfant Situation du noyau		Avantage marginal apporté par le :				Avantage moyen par enfant pour chacun des quatre premiers
		1er enfant ouvrant droit	2ème enfant ouvrant droit	3ème enfant ouvrant droit	4ème enfant ouvrant droit	
COUPLE	Conjoints tous deux actifs	1.430	2.764	8.404	5.704	4.576
	Un seul actif dans le couple	1.690	3.993	7.299	5.804	4.697
Personne seule active		3.342	5.257	(11.023)	n.s.	n.s.
Conjoints tous deux inac- tifs ou personne seule inactive		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
ENSEMBLE		1.607	3.513	8.227	6.054	4.850

Tableau 28

L'AVANTAGE MARGINAL NET (1) APORTE SOUS FORME DE PRESTATIONS FAMILIALES
PAR CHAQUE ENFANT SELON SON RANG
ET LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES DU NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

En Francs

Rang de l'enfant Montant des Revenus primaires + Retraites		Avantage marginal apporté par le :				Avantage moyen par enfant pour chacun des quatre premiers
		1er enfant ouvrant droit	2ème enfant ouvrant droit	3ème enfant ouvrant droit	4ème enfant ouvrant droit	
Moins de 24.000 F.		3.650	6.218	8.030	5.798	5.924
24.001 à 36.000 F.		2.742	5.203	6.838	6.259	5.261
36.001 à 48.000 F.		2.376	3.912	7.724	6.105	5.052
48.001 à 60.000 F.		1.901	2.889	8.550	5.528	4.717
60.001 à 72.000 F.		1.307	3.219	9.113	4.778	4.604
72.001 à 84.000 F.		1.120	3.064	8.120	n.s.	n.s.
84.001 à 96.000 F.		602	2.666	8.632	n.s.	n.s.
96.001 à 120.000 F.		244	2.745	8.895	n.s.	n.s.
120.001 F. et plus		495	2.657	5.897	n.s.	n.s.
ENSEMBLE		1.607	3.513	8.227	6.054	4.850

(1) Cf. Note 1 du tableau 25.

Le tableau 28 met par ailleurs notamment en évidence que :

- l'apport du premier enfant décroît systématiquement quand les revenus augmentent (effet des prestations autres que les allocations familiales, souvent subordonnées à une condition de ressources).
- la tendance reste la même pour ce qui concerne l'apport du deuxième enfant mais à partir d'un revenu de 48.000 Francs, l'apport moyen se stabilise (effet des allocations familiales accordées sans conditions de ressources).
- l'apport du troisième enfant varie peu avec les ressources du noyau : l'effet des prestations soumises à condition de ressources est largement contrecarré par la masse représentée par les allocations familiales. On note cependant une "pointe" pour les revenus compris entre 60.000 et 72.000 Francs : l'effet mis en évidence ici est dû, nous y reviendrons, à l'allocation-logement (cf. tableau 30).

L'analyse des tableaux 25 à 28 permet d'autre part de procéder, de façon sans doute schématique, à une détermination des catégories pour lesquelles les avantages sont optimaux pour chaque enfant ouvrant droit :

- le premier enfant est d'un apport monétaire particulièrement conséquent chez les noyaux jeunes, ceux notamment dont le chef a moins de 24 ans (5.778 Francs), chez ceux dont les "revenus primaires + retraites" sont faibles, surtout inférieurs à 24.000 Francs (3.650 Francs) ou compris entre 24.000 et 36.000 Francs (2.742 Francs), chez ceux enfin dont le chef est une personne seule active (3.342 Francs). Tous ces critères peuvent évidemment se recouper, c'est-à-dire concerner les mêmes noyaux.
- le deuxième enfant reste d'un apport élevé chez les noyaux à faibles revenus ou dont le chef est une personne seule active mais aussi chez ceux dont le chef a entre 45 et 54 ans.
- l'apport du troisième enfant ne varie pas de façon conséquente entre les différentes catégories : tout juste peut-on relever une pointe significative chez les noyaux dont le chef est âgé de 45 à 54 ans.

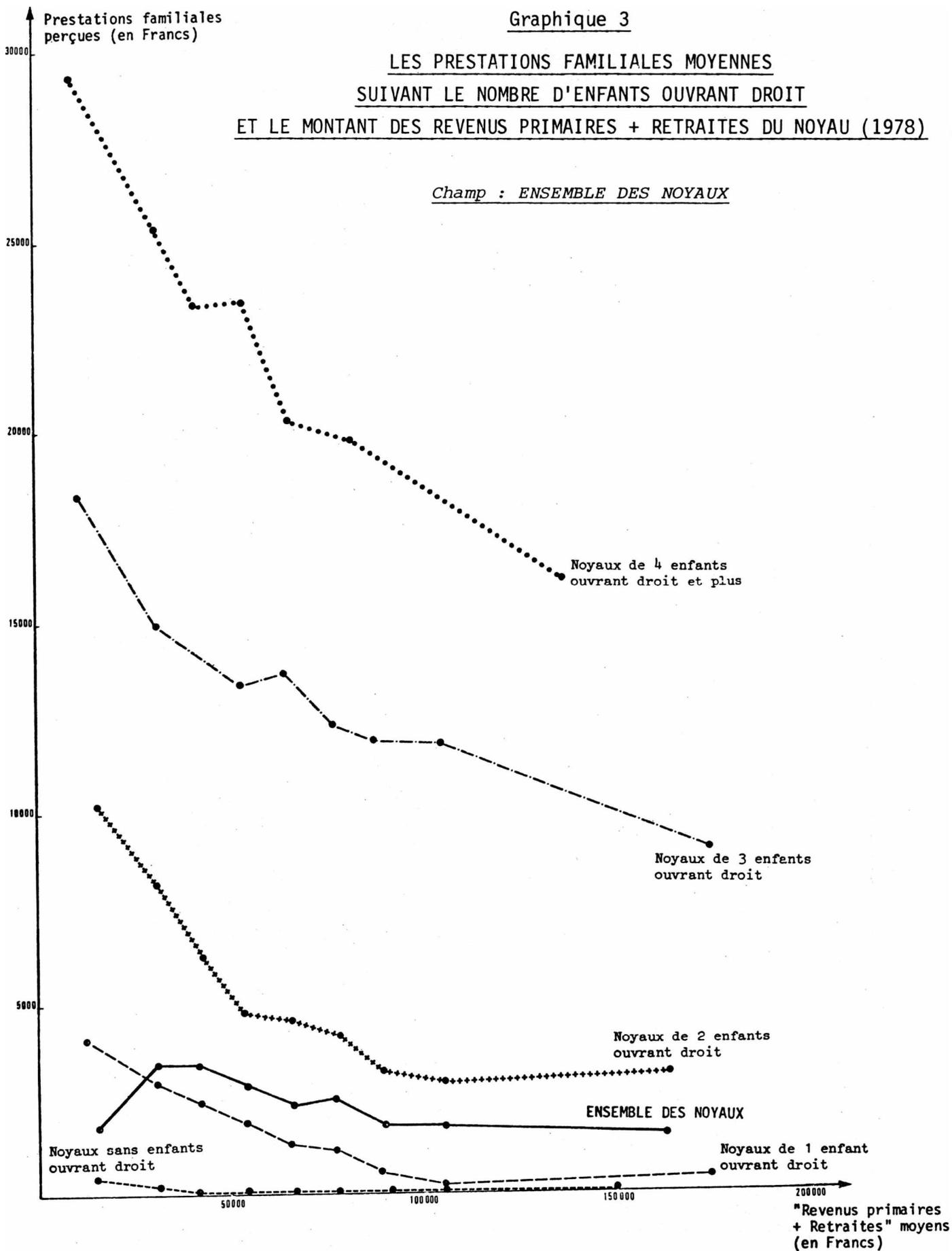
Le graphique 3 ci-après présente l'évolution du montant moyen des prestations familiales perçues suivant le montant des revenus du noyau et le nombre d'enfants qu'il comporte. Il y apparaît que :

- a) les écarts des montants moyens perçus par les différentes catégories de familles classées selon leur nombre d'enfants sont considérables : les noyaux de deux enfants sont, de ce point de vue, plus proches de ceux comportant un enfant que de ceux en comportant trois.
- b) pour chaque taille de familles, les montants moyens perçus décroissent sensiblement quand les revenus augmentent (voir également graphique 4). Cependant cette décroissance ne permet de combler les écarts dus aux tailles des familles que sur les revenus extrêmes. Ainsi parmi les noyaux ayant deux enfants, seuls ceux dont le revenu est inférieur à 24.000 Francs bénéficient d'un montant de prestations supérieur à celui perçu par une catégorie de noyaux de trois enfants, ceux aux revenus supérieurs à 120.000 Francs. Et encore cela n'est-il possible que parce que les allocataires des très basses tranches de revenus répondent à certaines caractéristiques bien précises, notamment sont souvent composés de femmes seules : les allocations d'orphelin ou de parent isolé constituent une part conséquente de leurs prestations.

Graphique 3

LES PRESTATIONS FAMILIALES MOYENNES
SUIVANT LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT
ET LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES DU NOYAU (1978)

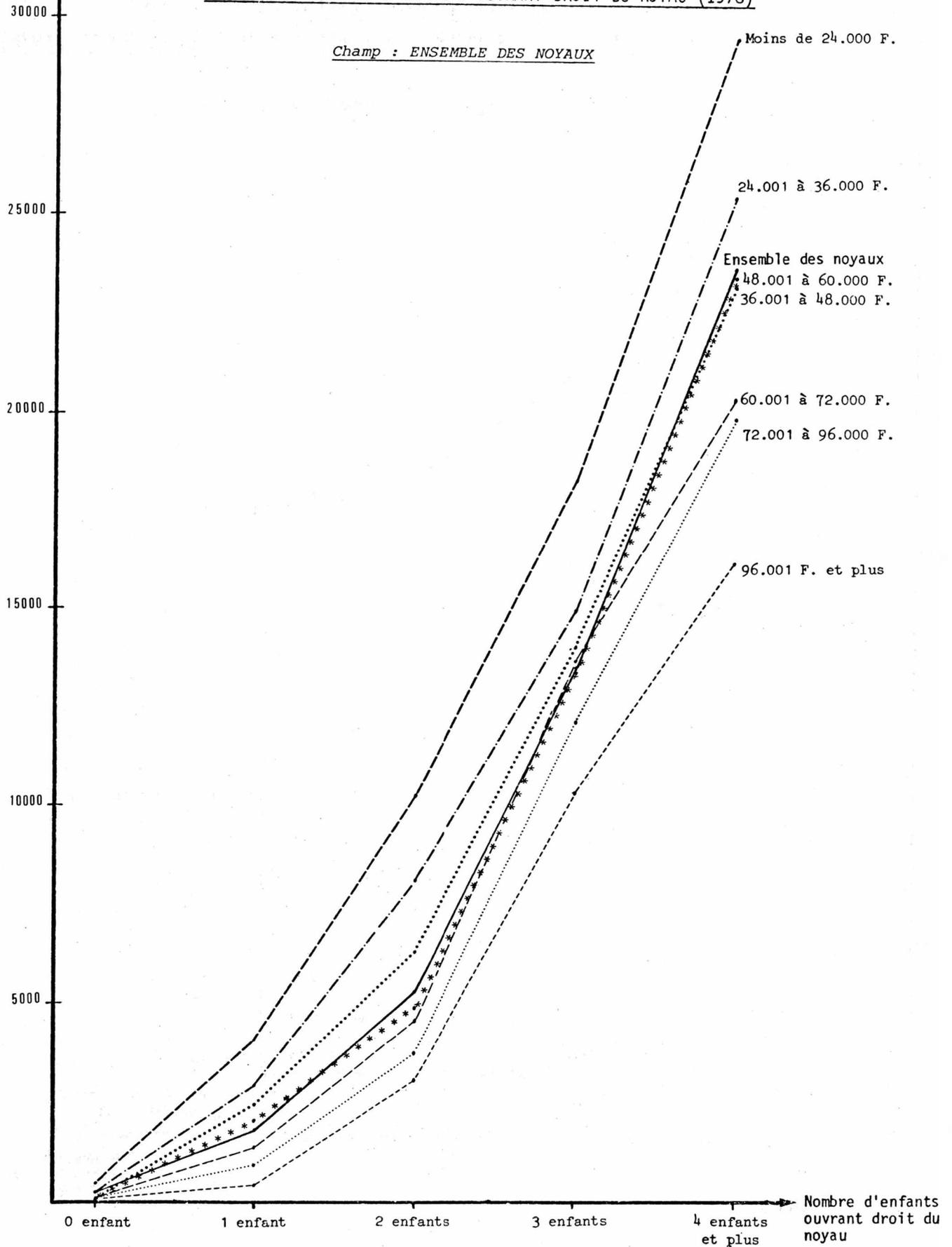
Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX



Graphique 4

LES PRESTATIONS FAMILIALES MOYENNES,
PAR TRANCHE DE REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES,
SUIVANT LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU (1978)

Prestations familiales
perçues (en Francs)



c) la courbe relative à l'ensemble des noyaux (quel que soit le nombre d'enfants) ne fait pas apparaître les mêmes fluctuations que celles relatives à chaque taille de noyau (1). Un effet de structure intervient ici : d'une part les noyaux de 0 et 1 enfant, très nombreux dans l'ensemble de la population tirent vers le bas la courbe (c'est-à-dire vers des montants moyens peu élevés). D'autre part, les fluctuations selon le montant des revenus sont moins nettes puisqu'elles dépendent essentiellement du nombre moyen d'enfants dans chaque tranche et que ce nombre varie, en fait, assez peu avec le revenu, sauf pour les plus basses tranches.

L'analyse selon d'autres critères que le nombre d'enfants ouvrant droit confirme d'ailleurs cette dernière constatation (cf. tableaux 42, 48 et 53) : que le critère retenu soit la catégorie socio-professionnelle du chef de noyau, son âge ou la composition du noyau et l'activité du chef et de son conjoint éventuel, en aucun cas les montants moyens mis en évidence ne traduisent des écarts aussi importants que ceux apparus entre les noyaux classés selon leur taille. Ainsi, pour chacune des catégories de noyaux retenues, deux caractéristiques expliquent principalement les différences que l'on peut relever entre les montants perçus :

- a) le nombre moyen d'enfants dans chaque catégorie,
- b) la répartition, selon le nombre d'enfants, des noyaux de la catégorie et notamment la proportion de noyaux de trois enfants et plus. On a vu en effet que les enfants ne sont pas d'un apport monétaire équivalent selon leur rang, notamment que l'apport du premier ou du deuxième enfant est nettement inférieur à celui des enfants suivants. Dans ces conditions, à nombre moyen d'enfants égal, il est clair que deux catégories peuvent bénéficier de montants moyens différents si la proportion de noyaux de trois enfants et plus composant chacune de ces catégories diffère légèrement (2).

Un troisième critère intervient, mais son importance est moindre : le niveau de ressources du noyau et/ou la proportion de personnes seules chargées de famille dans la catégorie analysée. La première caractéristique autorise la perception de certaines allocations soumises à condition de ressources, la seconde conduit à bénéficier de celles liées à une situation particulière (allocation d'orphelin, allocation de parent isolé notamment).

Ainsi le nombre moyen d'enfants ouvrant droit explique principalement les montants élevés perçus par les noyaux dont le chef a entre 35 et 44 ans (nombre moyen d'enfants par noyau = 1,93) et ceux où l'homme est actif

-
- 1 - Pour le tracé du graphique 3, la tranche "moins de 24.000 Francs" n'a pas été décomposée. On note cependant (cf. tableau 36) sur l'ensemble des noyaux (quel que soit le nombre d'enfants), une différence considérable entre les noyaux dont le revenu est inférieur à 12.000 Francs (montant moyen de prestations : 2.685 Francs) et ceux dont le revenu est compris entre 12.000 et 24.000 Francs (montant moyen : 1.457 Francs). Les seconds sont en fait en majorité des retraités : le nombre moyen d'enfants ouvrant droit dans cette tranche est de 0,23 par noyau contre 0,77 pour les "24.000 - 36.000 Francs".
 - 2 - Soit deux catégories différentes, A et B, composées de la façon suivante :
 - . la première (A) comporte 2 noyaux de deux enfants chacun.
 - . la seconde (B), un noyau d'un enfant et un autre de trois enfants.Dans les deux cas, le nombre moyen d'enfants est égal à 2. Le montant moyen perçu par la catégorie B sera néanmoins nettement supérieur : calculé sur la base des montants moyens perçus par l'ensemble de la population, il s'élèvera à 7.660 Francs par noyau contre 5.303 Francs pour la catégorie A.

et la femme inactive (nombre moyen d'enfants = 1,59) : ils bénéficient respectivement de 6.522 Francs et 5.815 Francs de prestations familiales par noyau. Pour comparaison, quand l'âge du chef de noyau est compris entre 25 et 34 ans, le nombre moyen d'enfants passe à 1,26 et le montant moyen perçu à 4.144 Francs ; quand les deux conjoints sont actifs, le nombre moyen d'enfants est de 1,02 et le montant perçu s'élève à 2.544 Francs.

Le critère "ressources" ou "situation particulière" intervient, lui, sur le montant moyen perçu par la catégorie des "Manœuvres - gens de maison" : alors que le nombre moyen d'enfants par noyau est de 1,10, le montant perçu par cette catégorie s'élève à 5.150 Francs. De même pour les noyaux dont les revenus primaires + retraites sont compris entre 24.000 et 48.000 Francs : le nombre moyen d'enfants est de 0,82 par noyau, mais le montant moyen de prestations familiales perçu d'environ 3.400 Francs.

Le tableau 29 présente la répartition de l'ensemble des noyaux selon le montant des prestations familiales perçues. On y relève que 65 % des noyaux ne perçoivent aucune prestation familiale et que 8,5 % d'entre eux perçoivent un montant annuel supérieur à 10.800 Francs. La corrélation entre le montant moyen perçu et le nombre moyen d'enfants y est particulièrement nette.

Tableau 29

REPARTITION DE L'ENSEMBLE DES NOYAUX
ET NOMBRE MOYEN D'ENFANTS OUVRANT DROIT
SELON LE MONTANT DES PRESTATIONS FAMILIALES PERÇUES (1978)

Montant de prestations familiales perçues (n.c. ARS et Action Sociale)	Répartition des noyaux en %	Nombre moyen d'enfants ouvrant droit par noyau
Aucune prestation	64,9	0,15
1 à 3.600 F.	14,9	1,19
3.601 à 7.200 F.	7,6	1,39
7.201 à 10.800 F.	4,1	2,13
10.801 à 14.400 F.	3,5	2,78
14.401 à 18.000 F.	2,0	3,19
18.001 à 24.000 F.	1,7	3,88
24.001 à 30.000 F.	0,8	4,58
30.001 F. et plus	0,5	6,43
ENSEMBLE	100,0	0,76

2 - Analyse des seuls allocataires du régime général.

L'analyse précédente, consacrée à la comparaison des montants moyens de prestations familiales perçus par les différentes catégories de familles, ne situait pas l'importance respective de chaque type d'allocations dans le montant total touché. Les tableaux 75 à 91, consacrés aux allocataires du régime général, en présentent la composition par grand type d'allocations.

Le montant moyen de prestations perçu par les allocataires du régime général s'élève à 8.331 Francs par noyau (1). Il est composé pour 48,1 % d'allocations familiales (4.006 Francs), pour 23,5 % du complément familial (1.962 Francs) (2), pour 15,3 % de l'allocation-logement (1.274 Francs), pour 5 % des allocations pré et post-natales (416 Francs) et pour 8,1 % des autres prestations retenues (673 Francs) (3).

Ces proportions diffèrent cependant très sensiblement suivant la taille du noyau. Ceci n'est d'ailleurs guère étonnant puisque les règles d'attribution de certains types de prestations tiennent compte du nombre d'enfants du noyau (par exemple, allocations familiales à partir de 2 enfants, complément familial à partir de 3 enfants ou pour un enfant de moins de trois ans, etc...). Le graphique 5 met ainsi en évidence que :

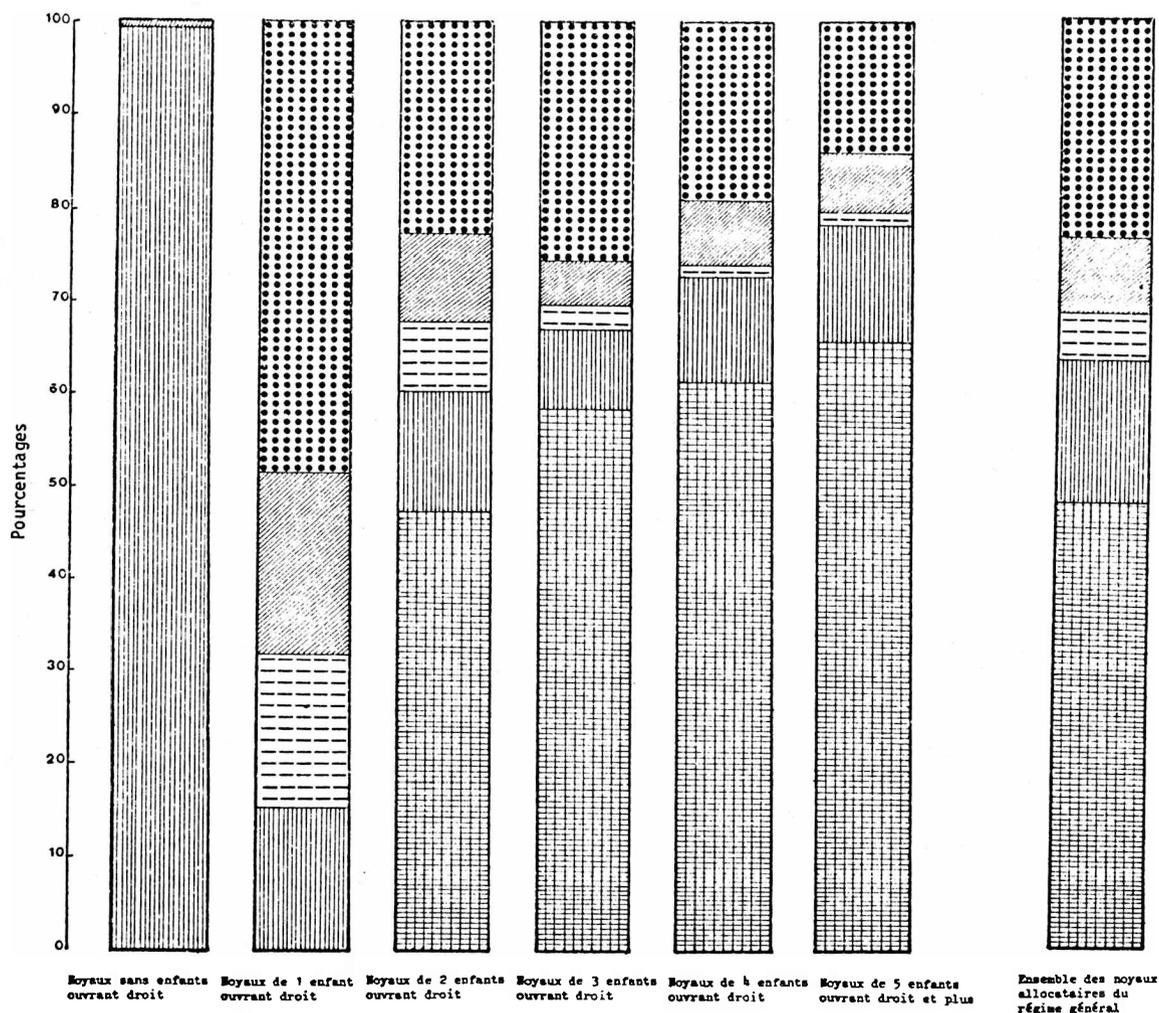
- compte tenu de la législation, le montant moyen perçu par les noyaux sans enfants ouvrant droit (2.497 Francs) est essentiellement composé de l'allocation-logement (99,8 % du total perçu).
- le complément familial représente presque la moitié (48,4 %) du montant moyen total perçu par les noyaux comportant un seul enfant ouvrant droit (4.679 Francs). L'autre moitié se répartit approximativement en trois groupes égaux : 15,4 % pour l'allocation-logement, 16,5 % pour les allocations pré et post-natales et 19,7 % pour les autres prestations. Ces dernières regroupent essentiellement ici l'allocation d'orphelin (9,2 %) et l'allocation de parent isolé (5,4 %).
- à partir de deux enfants ouvrant droit, les allocations familiales acquièrent une place prépondérante et croissante : 47,4 % du total pour les noyaux de deux enfants, 58,6 % pour ceux de trois enfants, 61,6 % chez ceux de quatre enfants et 65,9 % pour ceux de cinq enfants et plus. Corrélativement, la place du complément familial décroît sensiblement à partir de trois enfants (de 25,5 % pour les noyaux de trois enfants à 14,0 % pour ceux de cinq enfants et plus) après avoir grossi en passant des noyaux de deux à trois enfants (effet de la législation).
- la part de l'allocation-logement, décroissante d'abord de un à trois enfants (15,4 % du total perçu par les noyaux de un enfant, 13,1 % pour ceux de deux enfants et 8,6 % pour ceux de trois enfants) remonte légèrement avec les noyaux de quatre enfants (11,5 %) et cinq enfants et plus (12,4 %).

-
- 1 - Rappelons que, pour l'analyse relative aux seuls allocataires du régime général, l'allocation de rentrée scolaire et certaines prestations d'action sociale sont incluses dans le total des prestations perçues (cf. deuxième partie, §-2). Le montant ainsi rajouté représente en moyenne 206 Francs par noyau allocataire.
 - 2 - Rappelons également que le complément familial est légèrement surévalué dans l'enquête (cf. deuxième partie, §-2). Il devrait représenter en réalité 20 % du total.
 - 3 - Dont l'allocation d'orphelin : 245 Francs, l'allocation de parent isolé : 110 Francs et le total "ASU - AMF et AFG" : 112 Francs.

Graphique 5

STRUCTURE, PAR TYPE D'ALLOCATION, DES PRESTATIONS FAMILIALES
PERCUES PAR LES DIFFERENTES CATEGORIES DE NOYAUX CLASSES
SELON LEUR NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL



Légende

-  Complément familial
-  Autres prestations
-  Allocations pré et post-natales
-  Allocation-logement
-  Allocations familiales

- la part représentée par les autres prestations suit un cheminement identique à celle de l'allocation-logement : décroissance jusqu'à trois enfants, remontée au-delà.

On constate enfin que la structure des prestations chez les familles de deux enfants ouvrant droit est très sensiblement identique à celle de l'ensemble des familles allocataires alors qu'elles n'y sont pas majoritaires (39,2 % des familles allocataires).

Le graphique 6, qui présente la composition des prestations familiales perçues par les différentes catégories socio-professionnelles, met en évidence des structures très différenciées entre les noyaux dont le chef est actif et ceux dont le chef est inactif.

Les catégories d'actifs peuvent se répartir en trois groupes :

- ceux où les allocations familiales représentent près de 70 % du total perçu, le complément familial 20 % ou moins et l'allocation-logement moins de 5 %. Ce groupe concerne les catégories les plus aisées : les cadres supérieurs et les professions indépendantes.
- ceux, intermédiaires, où les allocations familiales représentent un peu plus de la moitié des prestations perçues, l'allocation-logement 10 % et le complément familial 25 % : les cadres moyens.
- enfin, ceux où la part des allocations familiales est moindre (40 à 50 %), où le complément familial représente 25 % et l'allocation-logement autour de 15 % : les employés et ouvriers. On note d'autre part que le pourcentage des "autres prestations" est important (autour de 15 %) chez les employés et manœuvres, gens de maison.

Les catégories d'inactifs se caractérisent par une part d'allocation-logement bien plus importante : 86 % chez les retraités, 26 % chez les inactifs non retraités. Les premiers ont en effet peu d'enfants à leur charge ; les seconds, souvent des femmes seules, bénéficient d'autre part, d'un montant élevé d'"autres prestations", liées à leur situation particulière.

Enfin, le graphique 7 est consacré à l'analyse de la structure des prestations perçues suivant le montant des revenus primaires augmentés des retraites. Il met en évidence quelques évolutions bien typées :

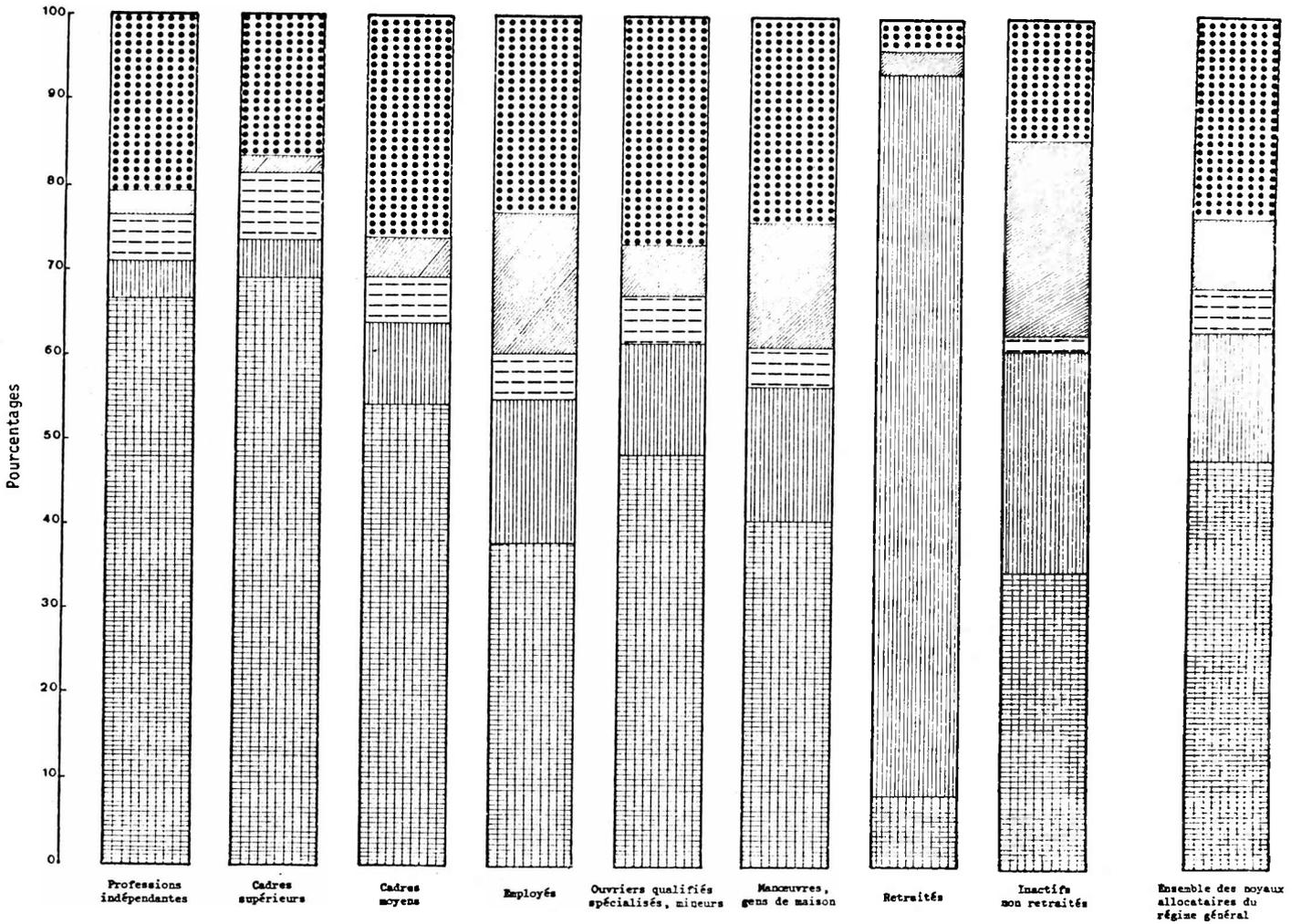
- la part représentée par les allocations familiales dans le total des prestations touchées croît avec le revenu : elle s'élève à 31,6 % du total perçu pour les noyaux dont les revenus sont inférieurs à 12.000 Francs. Ce pourcentage s'élève à 94,2 % pour les noyaux aux revenus supérieurs à 144.000 Francs.
- la part représentée par le complément familial croît jusqu'aux revenus compris entre 60.000 et 72.000 Francs puis décroît ensuite avec les revenus. Si l'on examine la part attribuée au total "complément familial + autres prestations", on constate la même décroissance de cette part après 72.000 Francs mais sa stabilité dans toutes les tranches inférieures.
- la part représentée par l'allocation-logement décroît nettement quand les revenus augmentent.

On peut enfin relever que la part représentée par les allocations pré et post-natales varie peu avec les revenus.

Graphique 6

STRUCTURE, PAR TYPE D'ALLOCATION, DES PRESTATIONS FAMILIALES
PERCUES PAR LES DIFFERENTES CATEGORIES DE NOYAUX CLASSES
SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LEUR CHEF (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL



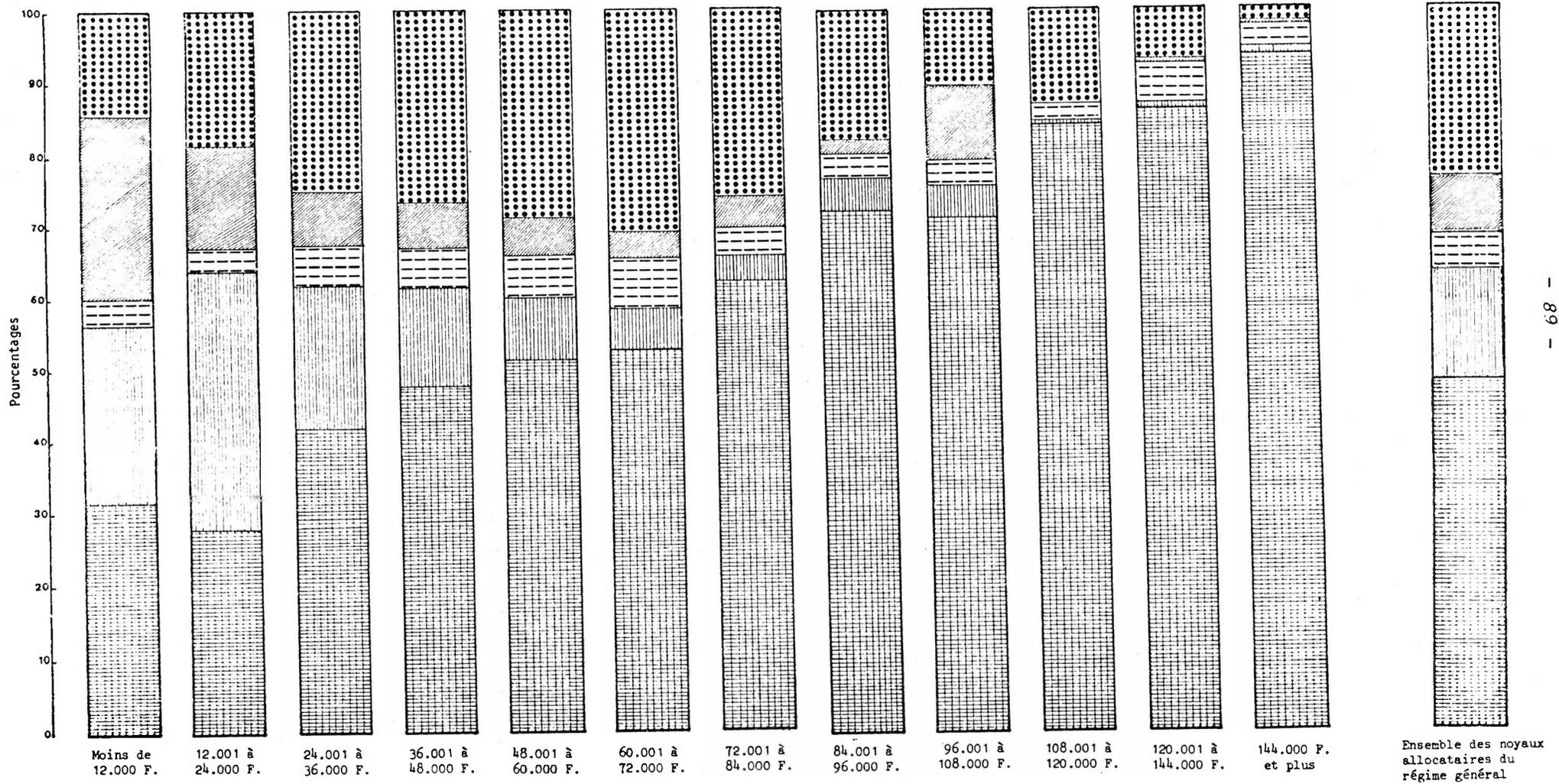
Légende

-  Complément familial
-  Autres prestations
-  Allocations pré et post-natales
-  Allocation-logement
-  Allocations familiales

Graphique 7

STRUCTURE, PAR TYPE D'ALLOCATION, DES PRESTATIONS FAMILIALES PERCUES PAR LES DIFFERENTES CATEGORIES DE NOYAUX CLASSES
SELON LE MONTANT DE LEURS REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL



Légende

- Complément familial
- Autres prestations
- Allocations pré et post-natales
- Allocation-logement
- Allocations familiales

Le graphique 8 consacré aux seuls noyaux allocataires permet de compléter, en les détaillant, les enseignements du graphique 3 relatif à l'ensemble des noyaux. Il présente l'évolution du montant moyen de prestations familiales perçu suivant le montant des "revenus primaires + retraites" et le nombre d'enfants du noyau. Sur l'ensemble de la population allocataire (quel que soit le nombre d'enfants), on peut relever que :

- le montant moyen perçu est faible pour les basses tranches de revenus (moins de 24.000 Francs annuel). Le nombre moyen d'enfants par noyau allocataire est en effet de 0,91 dans la tranche 12.000 - 24.000 Francs et de 1,48 chez les "moins de 12.000 Francs" alors que pour toutes les autres tranches, il est supérieur à 2.
- à partir de 24.000 Francs, le montant moyen décroît rapidement d'abord, puis lentement ensuite quand les revenus augmentent.
- le montant moyen relativement faible perçu par les noyaux dont les revenus sont compris entre 84.000 et 96.000 Francs se traduit par un creux soudain dans la courbe : cette catégorie ne se caractérise en effet pas tant par un nombre moyen d'enfants par noyau inférieur à celui des autres catégories que par une proportion de noyaux comportant trois enfants et plus nettement inférieure à celle caractérisant ceux appartenant aux tranches supérieures des 96.000 - 120.000 Francs : cette proportion est en effet de 25,3 % pour la tranche 84.000 - 96.000 Francs et de 40,7 % pour la tranche 96.000 - 120.000 Francs (cf. tableau A13).

Le dessin des courbes relatives à chaque taille de famille se comprend mieux à la lecture des tableaux 77 à 80. On relève notamment, pour les noyaux de deux, trois ou quatre enfants et plus, une nette décroissance des montants moyens perçus quand les revenus augmentent.

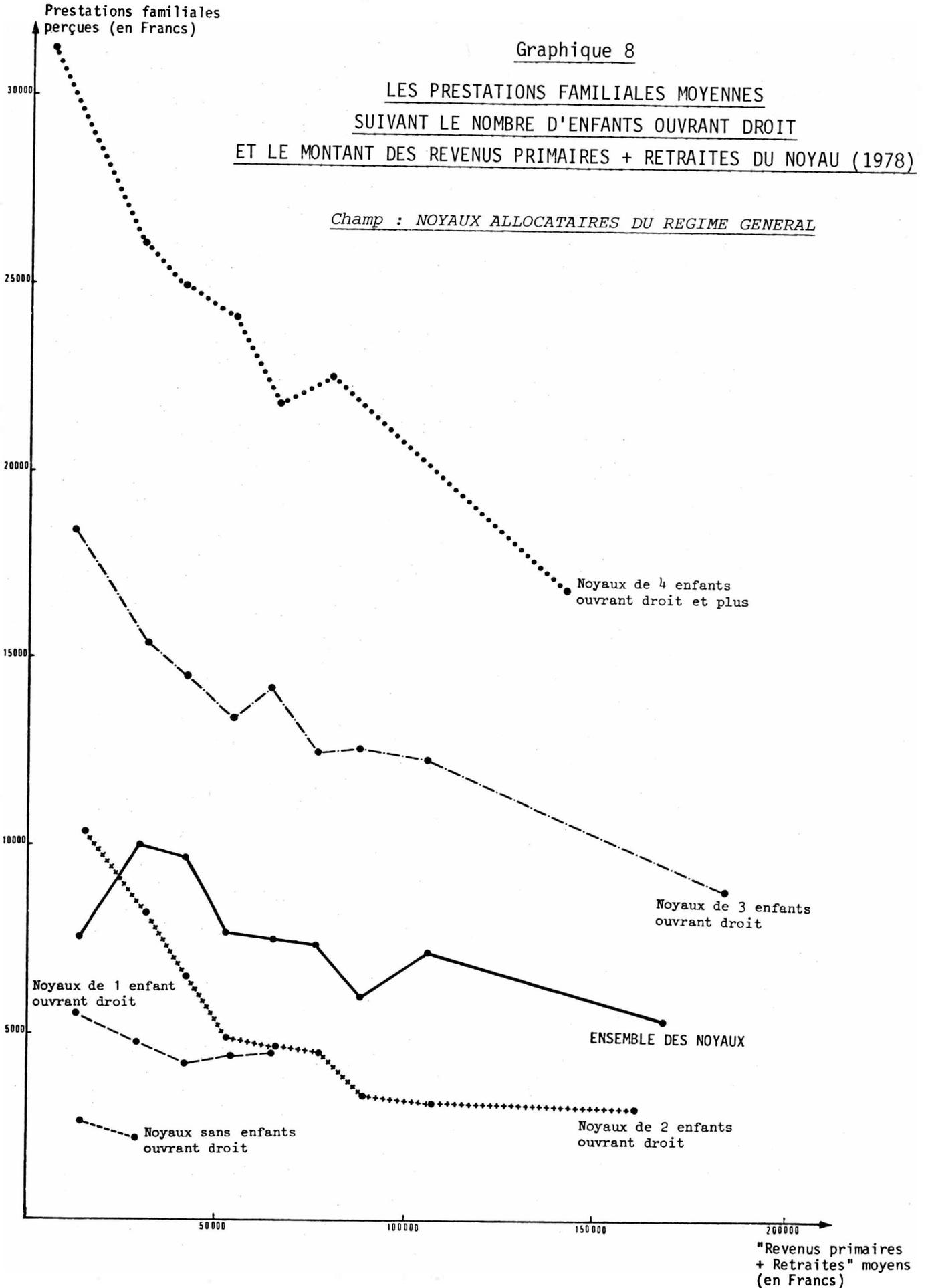
Pour les noyaux de deux enfants, le tableau 78 permet de mettre en évidence que cette décroissance est essentiellement due au complément familial et à l'allocation-logement. L'effet de l'allocation-logement est d'ailleurs encore plus net que celui du complément familial.

Pour les noyaux de trois et surtout quatre enfants (tableaux 79 et 80), cette décroissance n'est plus le fait du complément familial (sauf pour les plus hautes tranches de revenus), mais celui de l'allocation-logement. 85 % des familles de trois enfants et 95 % des familles de quatre enfants et plus sont, en effet, bénéficiaires du complément familial. Dans ces conditions, l'effet discriminant de cette prestation ne peut qu'être fortement atténué chez les familles nombreuses.

L'allocation-logement explique aussi le décrochement que l'on peut relever sur la courbe relative aux familles de trois enfants : le montant moyen d'allocation-logement perçu par les noyaux de trois enfants dont les revenus sont compris entre 60.000 et 72.000 Francs est en effet deux fois plus élevé que celui perçu par les noyaux aux revenus compris entre 48.000 et 60.000 Francs.

Enfin, ce sont les majorations d'allocations familiales qui expliquent la remontée de la courbe des noyaux de quatre enfants et plus pour les revenus compris entre 72.000 et 96.000 Francs.

L'analyse portant sur l'ensemble des noyaux avait mis en évidence que l'apport marginal des prestations familiales était notablement plus élevé pour le troisième enfant ouvrant droit. Sur l'ensemble de la population,



cet apport était en moyenne de 8.227 Francs. Sur les seuls allocataires du régime général, il est de 8.366 Francs (1). Les tableaux 30 et 31 permettent d'apprécier, pour différentes catégories de noyaux classés selon le montant de leurs revenus primaires + retraites ou selon la catégorie socio-professionnelle du chef de noyau, les parts relatives des allocations familiales, du complément familial et de l'allocation-logement dans ce résultat d'ensemble.

On y constate qu'en moyenne, les allocations familiales représentent les deux tiers de l'apport du troisième enfant (5.540 Francs). Le complément familial y contribue pour 27 % (2.303 Francs) et l'allocation-logement pour 6 % (469 Francs).

On relève enfin que, selon les catégories, les parts respectives du complément familial et de l'allocation-logement diffèrent mais que le rôle joué par les allocations familiales reste toujours prépondérant : ces dernières représentent toujours plus de 60 % de l'apport total du troisième enfant. Cette part s'amplifie encore pour les enfants suivants.

Tableau 30

L'APPORT MARGINAL NET (1) DU TROISIEME ENFANT OUVRANT DROIT, ET SA DECOMPOSITION PAR TYPE DE PRESTATIONS,
SUIVANT LE MONTANT DES REVENUS DU NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL.

En Francs

Montant des revenus primaires + retraites du noyau	Apport marginal net du 3ème enfant ouvrant droit (1)	dont (2) :		
		Apport des allocations familiales	Apport du complément familial	Apport de l'allocation logement
Moins de 24.000 F.	7.958	5.265	2.001	423
24.001 à 36.000 F.	7.254	5.431	1.975	108
36.001 à 48.000 F.	8.052	5.348	2.515	440
48.001 à 60.000 F.	8.514	5.594	2.836	141
60.001 à 72.000 F.	9.497	5.715	2.723	917
72.001 à 84.000 F.	8.112	5.802	2.729	24
84.001 à 96.000 F.	(9.315)	(6.057)	(2.229)	(947)
96.001 à 120.000 F.	9.232	6.106	1.854	412
120.001 F. et plus	5.743	5.208	188	81
ENSEMBLE	8.366	5.540	2.303	469

- 1 - L'apport marginal net du troisième enfant est égal à la différence entre le montant moyen de prestations familiales perçu par les noyaux de trois enfants et celui perçu par les noyaux comportant deux enfants. Il s'agit donc d'une différence de moyennes.
- 2 - Le total de l'apport des trois prestations mentionnées peut être supérieur à l'apport net indiqué dans la première colonne du tableau : c'est que sur certains types de prestations autres que celles mentionnées, l'apport peut être négatif. Cela tient à la méthode de calcul adoptée.

Tableau 31

L'APPORT MARGINAL NET (1) DU TROISIEME ENFANT OUVRANT DROIT, ET SA DECOMPOSITION PAR TYPE DE PRESTATIONS,
SUIVANT LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau	Apport marginal net du 3ème enfant ouvrant droit (1)	dont (2) :		
		Apport des allocations familiales	Apport du complément familial	Apport de l'allocation logement
Professions indépendantes	7.004	5.360	1.489	57
Cadres supérieurs	6.892	5.585	1.181	188
Cadres moyens	8.597	5.679	2.416	789
Employés	9.238	5.847	2.756	775
Ouvriers	8.255	5.404	2.537	272
ENSEMBLE (3)	8.366	5.540	2.303	469

1 - Cf. note (1) du tableau 30.

2 - Cf. note (2) du tableau 30.

3 - Y compris la catégorie des "inactifs" dont le détail, non significatif, n'est pas fourni dans le tableau.

CHAPITRE III

LES RESSOURCES TOTALES AVANT IMPÔTS

Les ressources totales moyennes avant impôts s'élèvent, pour l'ensemble de la population, à 58.329 Francs par noyau. Ce montant moyen est légèrement supérieur pour les allocataires du régime général : 60.847 Francs (tableau 32). L'écart en faveur de ces derniers tient au montant moyen plus élevé de revenus primaires dont ils bénéficient (cf. troisième partie, chapitre I).

Tableau 32

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES AVANT IMPOTS (1978)

Type de ressources	Ensemble des noyaux		Noyaux allocataires du régime général	
	Montant moyen	%	Montant moyen	%
Revenus primaires	44.376	76,1	48.391	79,5
Retraites	9.283	15,9	2.355	3,9
Prestations familiales	2.615	4,5	8.331	13,7
Autres transferts	2.056	3,5	1.772	2,9
RESSOURCES TOTALES AVANT IMPOTS	58.329	100,0	60.847	100,0

Les transferts représentent donc en moyenne 24 % des ressources totales de l'ensemble des noyaux et 20 % de celles des noyaux allocataires du régime général. L'importance relative des retraites et des prestations familiales diffère évidemment sensiblement entre les deux groupes de population analysés. Les variations dans la composition des ressources globales sont cependant encore plus importantes entre les différentes catégories composant chacune des deux populations retenues dans le tableau 32. C'est à l'analyse de ces variations qu'est consacrée la section I ci-après. L'appréciation de la part représentée par les prestations familiales dans les ressources globales des différentes catégories de noyaux fait l'objet de la section II.

Section I - LES RESSOURCES TOTALES AVANT IMPÔTS ET LEUR COMPOSITION.

La distribution, inégalitaire, des transferts et leur adjonction aux revenus primaires ont un double effet :

- d'une part, la composition des ressources totales avant impôts diffère profondément selon les catégories de noyaux.
- d'autre part, les écarts constatés au niveau des revenus primaires sont sensiblement modifiés.

L'analyse par catégorie socio-professionnelle met en évidence, entre autres, ce double effet. On constate ainsi que, si pour les catégories aisées, la hiérarchie relevée au niveau des revenus primaires est globalement respectée, les catégories les moins bien pourvues en revenus d'activité sont sérieusement favorisées par les transferts. Bien sûr, le montant le plus élevé de ressources totales est encore celui des noyaux dont le chef est cadre supérieur (121.896 Francs par noyau pour l'ensemble de la population ; 112.094 Francs pour les allocataires du régime général) mais les ressources des "manœuvres-gens de maison" sont passées à 37.490 Francs par noyau (45.448 Francs pour les allocataires seuls), celles des retraités à 40.817 Francs (25.076 Francs pour les allocataires (1)) et celles des inactifs non retraités à 27.590 Francs (39.317 Francs pour les allocataires). Ainsi, alors que les revenus primaires variaient de 1 à 15,7 entre catégories extrêmes, les "revenus primaires + retraites" varient de 1 à 6,1 et les ressources globales de 1 à 4,4. Les réductions sont conséquentes.

Le graphique 9 présente la composition des ressources totales moyennes avant impôts des différentes catégories socio-professionnelles. Il met en évidence que pour les catégories d'actifs, les revenus primaires représentent une part d'autant plus importante des ressources totales que ces dernières sont élevées (les revenus primaires représentent 94,6 % des ressources des cadres supérieurs et 79,4 % de celles des manœuvres-gens de maison) et que la part des prestations familiales augmente chez les catégories les moins aisées (13,7 % chez les manœuvres et 8,2 % chez les ouvriers qualifiés et spécialisés contre 1,9 % chez les cadres supérieurs). Les retraites représentent d'autre part la majeure partie des ressources des retraités et une partie non négligeable de celle des inactifs non retraités, pour qui les transferts autres que les retraites et les prestations familiales vont jusqu'à représenter 23 % de leurs ressources.

Les constatations diffèrent peu, par ailleurs, pour les seuls allocataires du régime général.

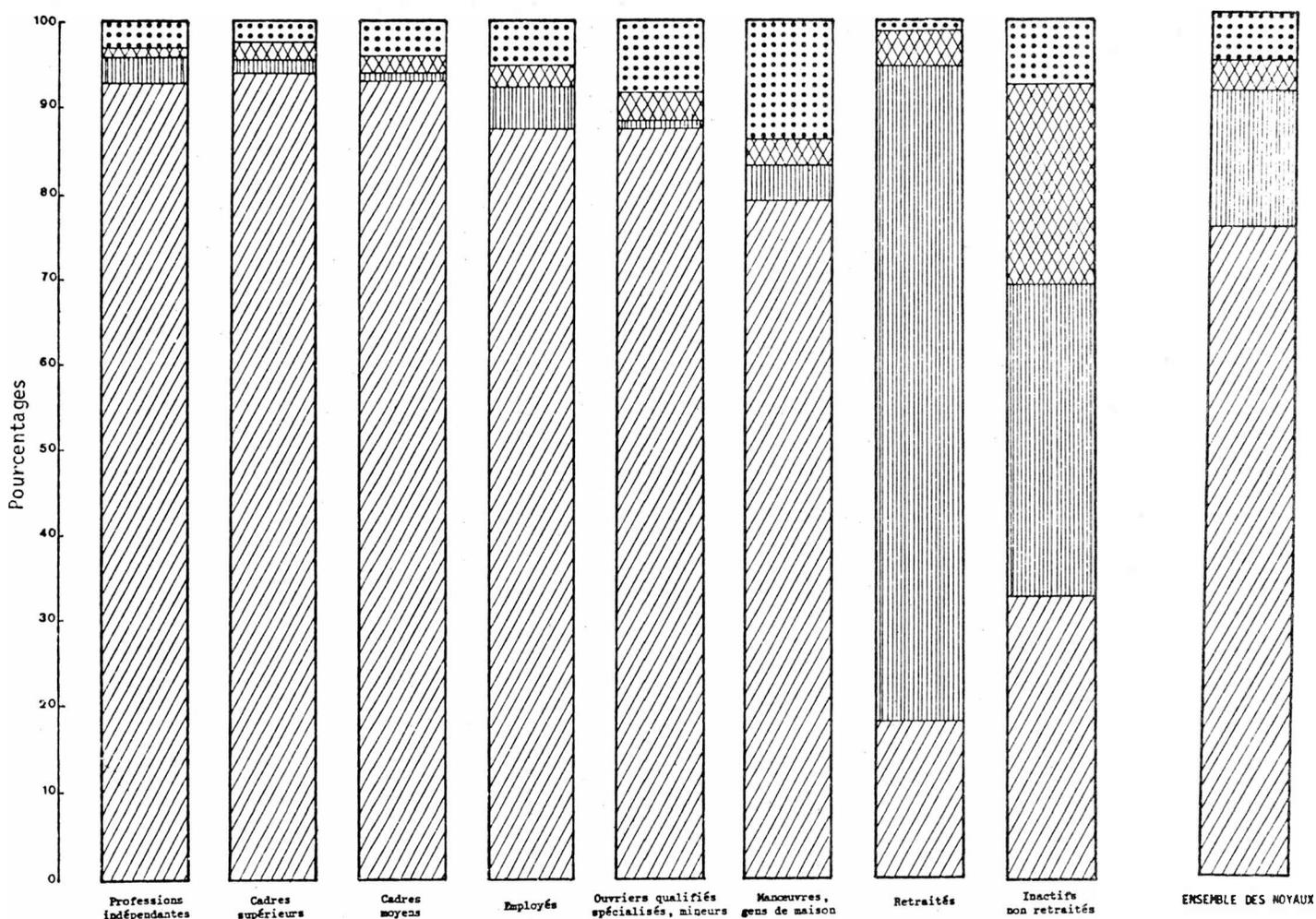
L'analyse suivant le nombre d'enfants ouvrant droit se traduit par un redressement encore plus conséquent des écarts et une modification sensible de la hiérarchie constatée au niveau des revenus primaires. La comparaison du graphique 10 ci-après, relatif aux ressources totales avant impôts, et du graphique 1, relatif aux seuls revenus primaires, permet ainsi de constater la "remontée" spectaculaire des noyaux comportant au moins trois enfants ouvrant droit.

1 - Rappelons que la majeure partie des allocataires retraités sont en fait des prestataires de l'allocation-logement à caractère social, pour l'attribution de laquelle le critère "ressources" joue un rôle prépondérant. Leurs ressources restent donc encore, après transferts, très inférieures à celles de l'ensemble des retraités.

Graphique 9

LA COMPOSITION DES RESSOURCES TOTALES MOYENNES AVANT IMPOTS
SUIVANT LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX



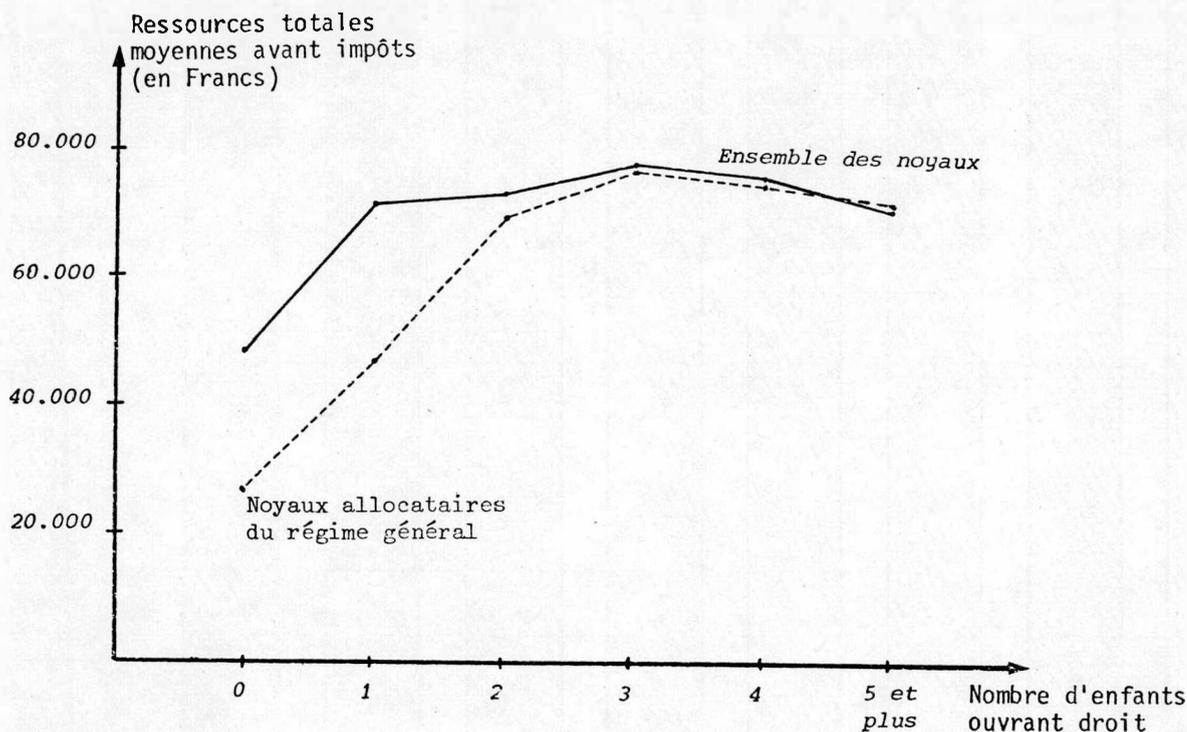
Légende

-  Revenus primaires
-  Retraites
-  Autres transferts
-  Prestations familiales

Alors qu'au stade des revenus primaires, les noyaux de un et deux enfants ouvrant droit bénéficiaient en effet des montants moyens les plus élevés, ce sont les noyaux de trois et quatre enfants qui héritent des ressources globales les plus hautes (respectivement 78.084 Francs par noyau et 76.114 Francs). Les noyaux de cinq enfants et plus voient leurs revenus primaires doubler (ils passent de 38.485 Francs à 70.886 Francs) pour atteindre pratiquement le montant des ressources totales des noyaux d'un enfant ouvrant droit (71.518 Francs). On constate ainsi qu'à partir d'un enfant ouvrant droit, les transferts ont pour effet d'égaliser les montants moyens des ressources totales avant impôts des différentes catégories de familles.

Graphique 10

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES AVANT IMPOTS
SUIVANT LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU (1978)

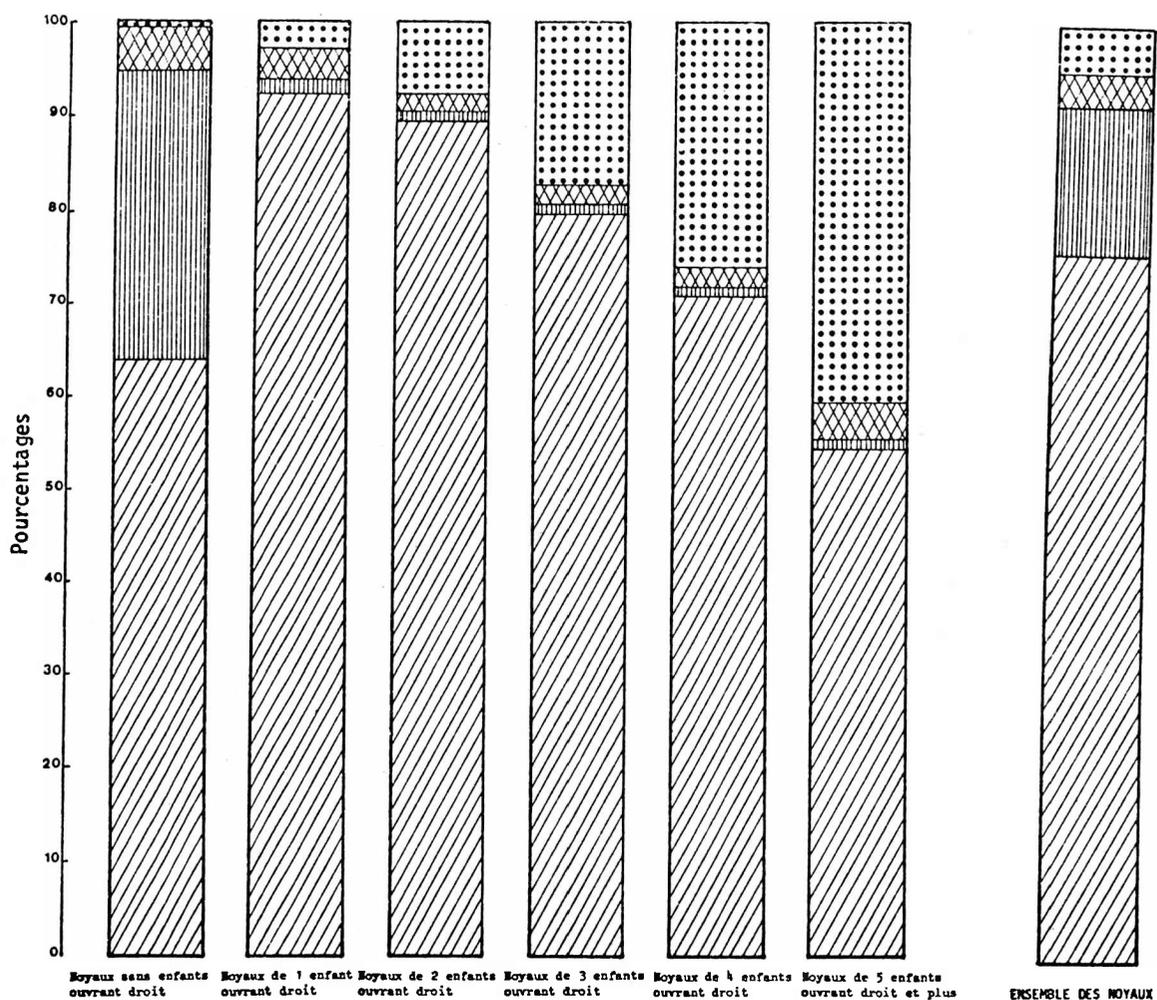


Le graphique 11, qui fournit la composition des ressources totales avant impôts suivant le nombre d'enfants ouvrant droit du noyau, souligne l'impact des prestations familiales sur les familles les plus nombreuses : la part représentée par les prestations familiales croît systématiquement avec le nombre d'enfants jusqu'à représenter 40,5 % des ressources globales des noyaux de cinq enfants et plus. Cette part est de 17 % pour les noyaux de trois enfants et de 26 % pour ceux de quatre enfants. A l'inverse, elle n'est que de 2,5 % et 7 % pour les noyaux de un ou deux enfants ouvrant droit.

Graphique 11

LA COMPOSITION DES RESSOURCES TOTALES MOYENNES AVANT IMPOTS
SUIVANT LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX



Légende

-  Revenus primaires
-  Retraites
-  Autres transferts
-  Prestations familiales

La part représentée par les retraites n'est par ailleurs véritablement importante que pour les noyaux sans enfants ouvrant droit (31 %). Rappelons que les noyaux dont le chef est retraité y représentent 40 % des noyaux.

L'évolution est la même chez les noyaux classés selon leur nombre de personnes : les noyaux comprenant cinq ou six personnes et plus sont ceux dont les ressources globales moyennes (respectivement 79.754 Francs et 79.196 Francs) sont en effet les plus élevées alors que leurs revenus primaires ne les classaient pas en tête de la hiérarchie.

Si l'analyse suivant le montant des revenus primaires + retraites des noyaux met en évidence un net effet de redressement des écarts, la hiérarchie des revenus primaires n'est pas modifiée (cf. tableau 36). L'impact des transferts, notamment des retraites, n'est en effet véritablement important que sur les basses tranches de revenus. Ainsi, comme le nombre moyen d'enfants varie peu en fonction des revenus, l'effet des prestations familiales est moindre que celui mis en évidence sur les noyaux classés en fonction de leur taille.

Le graphique 12 présente la composition des ressources totales moyennes avant impôts suivant le montant des "revenus primaires + retraites" du noyau. Il met en évidence que les transferts dans leur ensemble représentent une part des ressources systématiquement décroissante avec les revenus. Cet effet est plus net pour les prestations familiales et, surtout, les transferts autres que les retraites, mais l'importance relative de ces deux types de prestations est moindre que celle des prestations-vieillesse : au niveau global, les retraites représentent en effet presque 16 % des ressources totales contre 4,5 % pour les prestations familiales et 3,5 % pour les autres transferts.

On peut noter néanmoins que les transferts autres que prestations familiales et retraites représentent plus de la moitié (51,7 %) des ressources globales des noyaux aux "revenus primaires + retraites" inférieurs à 12.000 Francs. D'autre part, on relève que dès la tranche des 48.000 - 60.000 Francs de revenus primaires + retraites, la part des prestations familiales est égale ou inférieure à 5 % des ressources globales. Cette proportion est plus importante quand l'analyse est centrée sur les seuls allocataires du régime général : il faut aller au-delà des revenus primaires + retraites supérieurs à 120.000 Francs pour que la part représentée par les prestations familiales passe au-dessous de 5 %.

La place accordée aux retraites, très importante dans les basses tranches de revenus, tend à décroître rapidement quand les ressources augmentent, mais on peut noter une certaine stabilisation sur les tranches les plus élevées (environ 5 à 7 %).

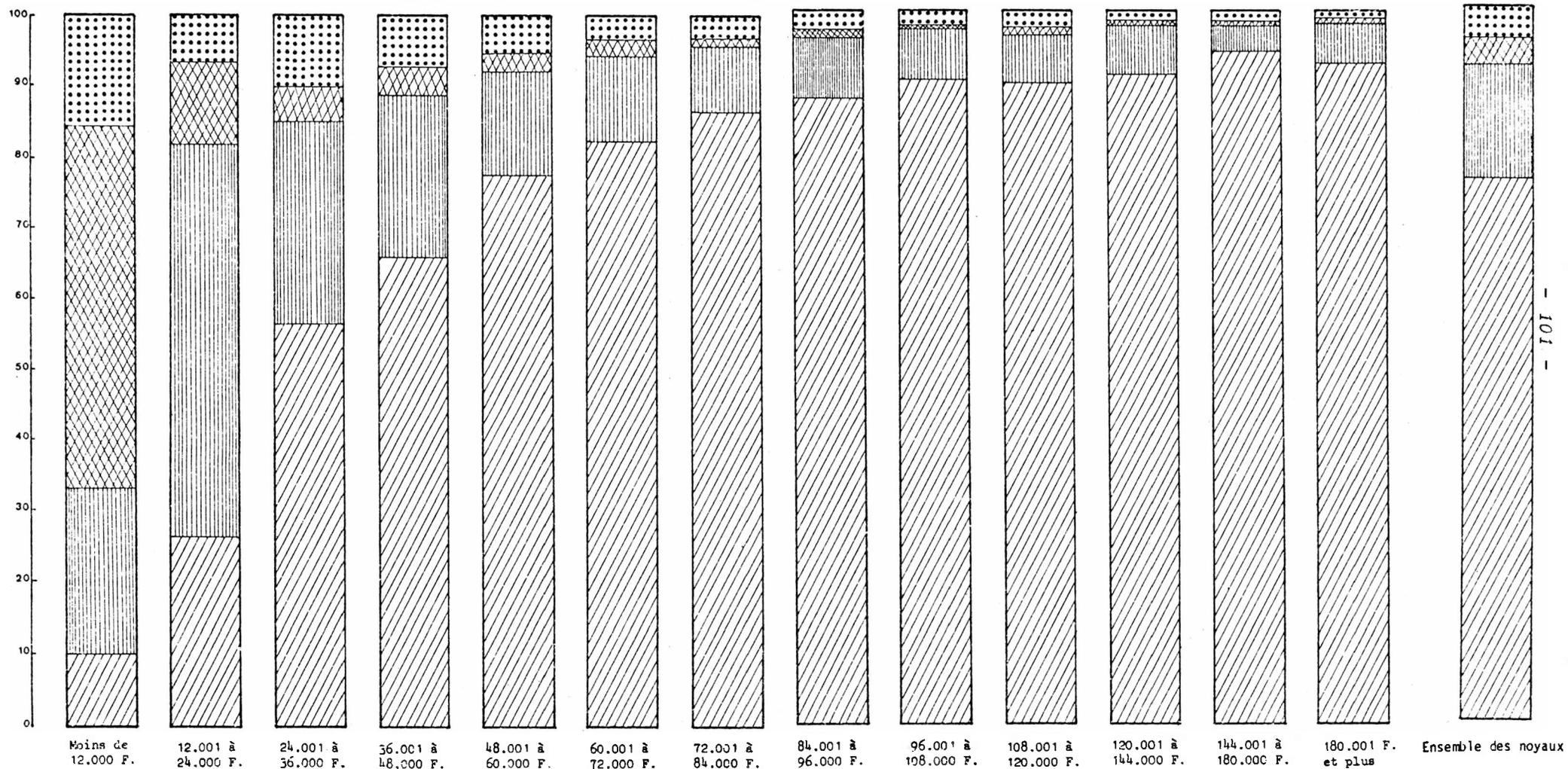
Enfin, à l'inverse, la part des revenus primaires est d'autant plus grande dans les ressources globales que les revenus d'activité sont hauts en valeur absolue.

L'ensemble des constatations précédentes se traduit par une réduction assez sensible de la dispersion des revenus. Celle-ci provient essentiellement d'un relèvement des plus bas revenus. Ainsi, alors que 35,4 % des noyaux disposaient de revenus primaires inférieurs à 24.000 Francs, seuls 15,8 % des noyaux ont des ressources totales avant impôts inférieures à ce montant (cf. tableaux A2 et A4).

Plus complet, le tableau 33 permet d'apprécier quelques unes des caractéristiques des distributions des revenus à divers stades d'inclusion des transferts : on y trouve les revenus primaires augmentés des retraites, les revenus

LA COMPOSITION DES RESSOURCES TOTALES MOYENNES AVANT IMPOTS
SUIVANT LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES DU NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX



Légende

- Revenus primaires
- Retraites
- Autres transferts
- Prestations familiales

primaires augmentés des retraites et des prestations familiales et les ressources totales avant impôts (revenus primaires augmentés de l'ensemble des transferts). La lecture de ce tableau et sa comparaison avec le tableau 17 relatif aux seuls revenus primaires appellent les remarques suivantes. Les quatre premières portent sur l'ensemble de la population, les deux dernières sur les seuls allocataires du régime général :

- alors que, pour l'ensemble des noyaux, le coefficient de dispersion relative était de 1,67 sur les revenus primaires, il passe à 0,81 sur les ressources totales avant impôts.
- cette réduction est essentiellement due aux retraites : le coefficient de dispersion passe en effet à 0,95 dès leur inclusion.
- l'effet des transferts autres que les retraites est indiscutable : le coefficient de dispersion passe de 0,95 à 0,81.
- l'inclusion des seules prestations familiales fait passer le coefficient de 0,95 à 0,90 (1).
- quel que soit le stade d'analyse retenu, les revenus sont moins dispersés chez les allocataires du régime général.
- la réduction du coefficient de dispersion relative est très nette chez les allocataires, quoique moins spectaculaire que pour l'ensemble de la population : en effet, les retraites les concernent peu. Ainsi en passant des seuls revenus primaires aux "revenus primaires + retraites", le coefficient ne décroît que légèrement, de 0,87 à 0,85. L'effet des prestations familiales est plus net chez les allocataires que sur l'ensemble de la population : l'inclusion de ces prestations fait passer le coefficient à 0,69.

Tableau 33

CARACTERISTIQUES DES DISTRIBUTIONS DES REVENUS MOYENS PAR NOYAU
A DIVERS STADES D'INCLUSION DES TRANSFERTS (1978)

En Francs

	Revenus primaires + retraites		Revenus primaires + retraites + prestations familiales		Ressources totales avant impôts	
	Ensemble des noyaux	Noyaux allocataires du régime général	Ensemble des noyaux	Noyaux allocataires du régime général	Ensemble des noyaux	Noyaux allocataires du régime général
1er quartile Q1	27.600	28.350	29.650	36.700	31.900	38.500
Médiane M	45.100	43.300	48.950	52.900	51.450	54.300
3ème quartile Q3	70.650	65.000	75.600	73.400	73.800	74.350
Coefficient de dispersion relative $\frac{Q3 - Q1}{M}$	0,95	0,85	0,90	0,69	0,81	0,66

1 - L'inclusion des transferts autres que prestations familiales et retraites fait passer le coefficient à 0,89. Le cumul général conduit au coefficient de 0,81.

Section II - LA PART REPRESENTEE PAR LES PRESTATIONS FAMILIALES DANS LES RES-
SOURCES TOTALES AVANT IMPOTS.

Les prestations familiales représentent en moyenne 4,5 % des ressources totales de l'ensemble des noyaux. Leur importance est plus marquée chez les allocataires du régime général : le pourcentage moyen est dans ce cas de 13,7. Cette moyenne masque cependant de profondes disparités entre les groupes sociaux.

Le tableau 34, consacré à l'ensemble de la population, présente les différentes catégories de noyaux pour lesquelles la part représentée par les prestations familiales dans les ressources totales moyennes avant impôts est supérieure à 7 % (1). Les différentes catégories retenues y sont classés par ordre décroissant d'importance de ce pourcentage. Les enseignements du tableau recourent largement les constatations antérieures.

Les diverses analyses précédentes ont en effet mis en évidence les profondes disparités existant entre les montants moyens de prestations familiales perçus par les différentes catégories de noyaux. On a vu que trois caractéristiques principales expliquaient ces différences catégorielles :

- a) le nombre moyen d'enfants ouvrant droit de la catégorie.
- b) la proportion de noyaux de la catégorie comportant au moins trois enfants ouvrant droit.
- c) subsidiairement, le montant moyen des ressources et la proportion de personnes seules chargées de famille que comporte chaque catégorie.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de constater que viennent largement en tête dans le tableau 34 les catégories définies en fonction des caractéristiques essentielles de distribution des prestations : celles comportant trois enfants ouvrant droit et plus.

Les places suivantes accordées aux noyaux pour lesquels les revenus primaires + retraites sont bas (moins de 12.000 Francs annuels) ou aux noyaux dont le chef exerce la profession de manœuvre ou d'employé de maison sont à mettre en rapport avec le troisième critère explicatif retenu.

L'importance du nombre d'enfants moyen de la catégorie explique les positions suivantes : celle des noyaux dont le chef a entre 35 et 44 ans et celle des noyaux où l'homme est actif et la femme inactive.

Le graphique 13 présente la distribution des noyaux selon la part des ressources totales représentée par les prestations familiales. Le croquis relatif à l'ensemble des noyaux montre la dilution des prestations familiales dans l'ensemble de la population : comme les familles nombreuses, et notamment les plus concernées, c'est-à-dire celles de trois enfants ouvrant droit et plus, ne représentent que 8,7 % des noyaux, on constate que pour plus de 76 % de la population, les prestations familiales constituent moins de 5 % des ressources totales. Les prestations familiales représentent plus de 20 % des ressources pour 8,2 % de la population.

1 - Ont été retenues, pour la composition du tableau 34, les différentes variables suivantes prises une à une : nombre d'enfants ouvrant droit du noyau, montant des revenus primaires + retraites, catégorie socio-professionnelle du chef de noyau, âge du chef, composition du noyau et activité du chef et de son conjoint éventuel. Aucune variable croisée n'a donc été prise en compte.

Tableau 34

LES CATEGORIES POUR LESQUELLES LA PART DES PRESTATIONS FAMILIALES
DANS LES RESSOURCES TOTALES EST SUPERIEURE A 7 % (1)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Caractéristiques des catégories retenues	Part des prestations familiales dans les ressources totales moyennes avant impôts (en %)
Noyaux comportant cinq enfants ouvrant droit et plus	40,5
Noyaux comportant quatre enfants ouvrant droit	25,7
Noyaux comportant trois enfants ouvrant droit	17,3
Noyaux dont les revenus primaires + retraites sont inférieurs à 12.000 Francs	15,2
Noyaux dont le chef est manœuvre, employé de maison	13,7
Noyaux dont les revenus primaires + retraites sont compris entre 24.000 et 36.000 Francs	9,7
Noyaux dont le chef a entre 35 et 44 ans	8,5
Noyaux où l'homme est actif et son conjoint inactif.	8,4
Noyaux dont le chef est ouvrier spécialisé, ouvrier qualifié, mineur	8,2
Noyaux dont le chef est inactif non retraité	7,4
Noyaux dont les revenus primaires + retraites sont compris entre 36.000 et 48.000 Francs	7,2
Noyaux comportant deux enfants ouvrant droit	7,2
ENSEMBLE DES NOYAUX (quelle que soit la catégorie)	4,5

1 - Cf. note 1 page précédente.

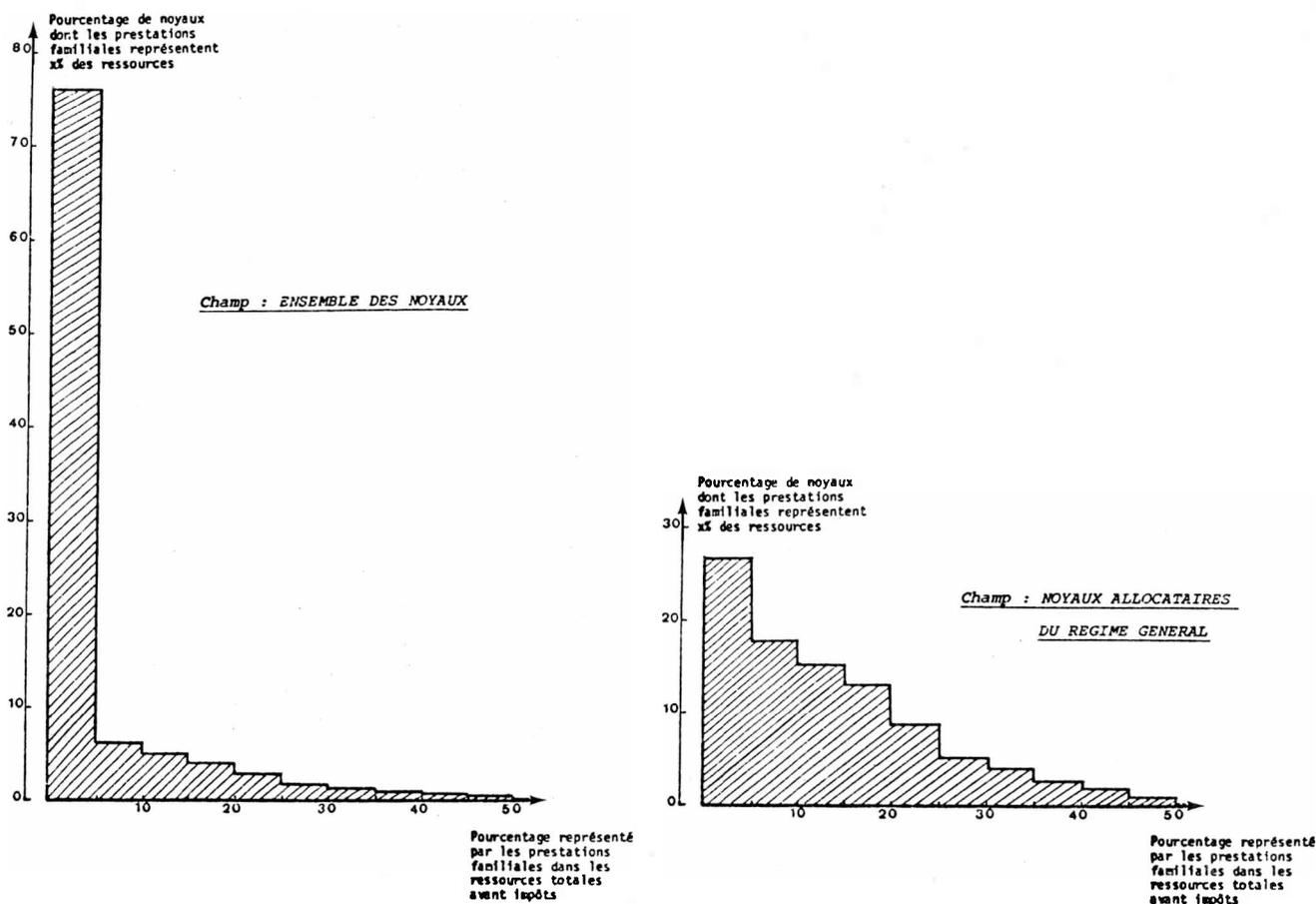
Ces pourcentages varient fortement quand l'analyse porte sur les seuls allocataires du régime général (graphique 13).

Le graphique 14, enfin, fournit les mêmes informations mais il ne s'attache qu'aux seuls noyaux comportant deux, trois ou quatre enfants ouvrant droit et plus. Là encore apparaît le net clivage déjà mis en évidence entre les familles comportant moins de trois enfants ouvrant droit et les autres, plus nombreuses : alors que pour 46,2 % des noyaux comportant deux enfants, les prestations familiales représentent moins de 5 % des ressources totales, seuls 4,8 % des noyaux de trois enfants sont dans ce cas. On constate même que, pour l'essentiel des familles de quatre enfants et plus, les prestations familiales représentent au moins 10 % de leurs ressources.

A l'autre extrême les prestations familiales représentent plus de 20 % des ressources totales pour 11,2 % des familles de deux enfants, pour 51,2 % des familles de trois enfants et pour 83,8 % des familles comportant au moins quatre enfants.

Graphique 13

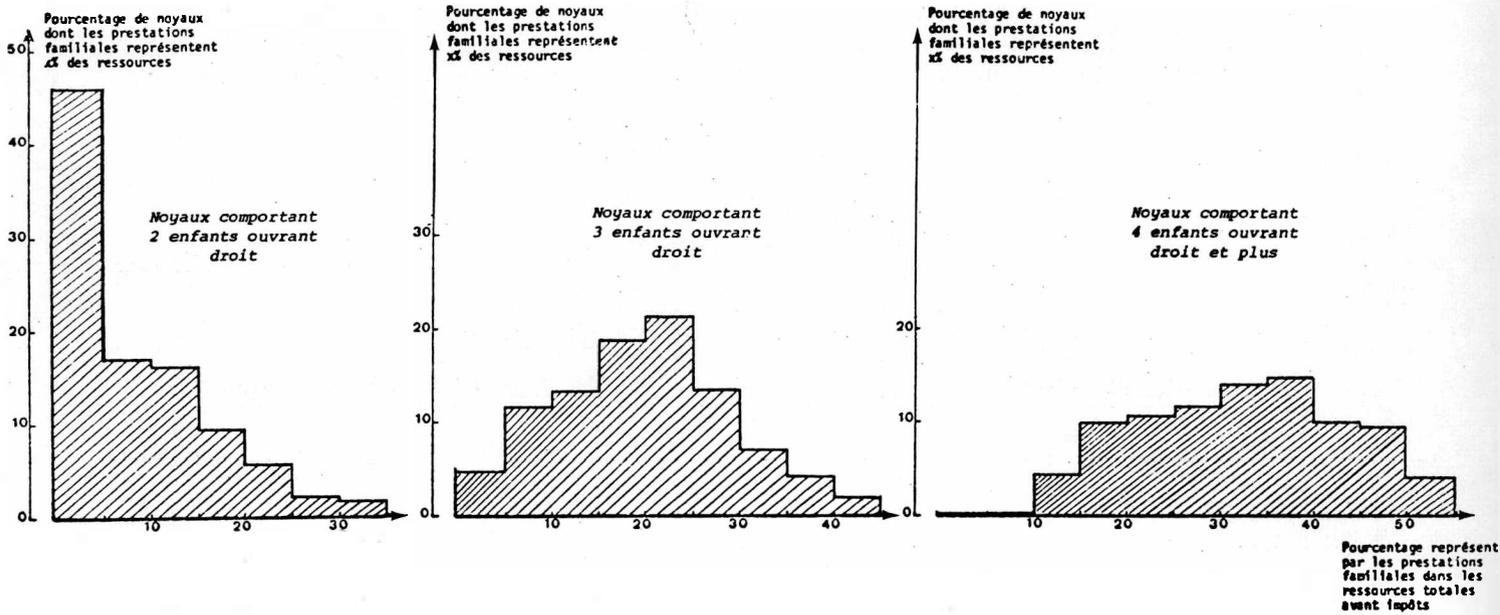
DISTRIBUTION DES NOYAUX SELON LA PART DES RESSOURCES TOTALES REPRESENTÉE PAR LES PRESTATIONS FAMILIALES (1978)



Graphique 14

DISTRIBUTION DES NOYAUX
SELON LA PART DES RESSOURCES TOTALES
REPRESENTEE PAR LES PRESTATIONS FAMILIALES (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX DE DEUX ENFANTS OUVRANT DROIT ET PLUS



CHAPITRE IV

TABLEAUX RELATIFS AUX RESSOURCES TOTALES AVANT IMPOTS ET AUX PRESTATIONS FAMILIALES

Les tableaux présentés ci-après sont regroupés dans l'ordre suivant :

1. LES RESSOURCES TOTALES AVANT IMPOTS

Les tableaux 35 à 55 sont relatifs à l'ensemble de la population,
Les tableaux 56 à 74 sont relatifs aux seuls noyaux allocataires du régime général.

2. LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LEUR COMPOSITION PAR TYPE D'ALLOCATIONS

Les tableaux fournis, numérotés de 75 à 91, ne sont relatifs qu'aux noyaux allocataires du régime général.

On trouvera, en annexe (notes techniques), une présentation des principales règles retenues pour la définition des variables utilisées.

TABLEAUX SUR LES RESSOURCES TOTALES AVANT IMPOTS

Tableau 35

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de revenus Nombre d'enfants ouvrant droit	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Aucun enfant %	26.061 53,9	3.565 7,4	1.244 2,6	70 0,1	14.968 31,0	673 1,4	1.214 2,5	348 0,7	183 0,4	48.324 100,0
Un enfant %	58.983 82,5	6.872 9,6	522 0,7	35 0,1	1.030 1,4	1.353 1,9	852 1,2	82 0,1	1.790 2,5	71.518 100,0
Deux enfants %	58.801 80,4	6.056 8,3	773 1,1	306 0,4	717 1,0	501 0,7	604 0,8	53 0,1	5.303 7,2	73.113 100,0
Trois enfants %	51.681 66,2	9.848 12,6	639 0,8	260 0,3	673 0,9	612 0,8	656 0,9	187 0,2	13.530 17,3	78.084 100,0
Quatre enfants %	49.447 65,0	4.258 5,6	215 0,3	217 0,3	788 1,0	470 0,6	921 1,2	214 0,3	19.584 25,7	76.114 100,0
Cinq enfants et plus %	35.870 50,6	2.161 3,0	326 0,5	129 0,2	771 1,1	650 0,9	1.951 2,7	339 0,5	28.689 40,5	70.886 100,0
ENSEMBLE %	38.428 65,9	4.853 8,3	985 1,7	109 0,2	9.283 15,9	768 1,3	1.040 1,8	248 0,4	2.615 4,5	58.329 100,0

Tableau 36

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + Retraites du noyau

Type de revenus Montant des Revenus Primaires + Retraites	Salaires	Revenus d'indépendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Moins de 12.000 F. %	1.246 7,1	122 0,7	235 1,3	140 0,8	4.096 23,2	3.536 20,1	3.874 22,0	1.697 9,6	2.685 15,2	17.631 100,0
12.001 à 24.000 F. %	4.498 20,2	703 3,2	415 1,9	220 1,0	12.396 55,8	529 2,4	1.480 6,7	515 2,3	1.457 6,5	22.212 100,0
24.001 à 36.000 F. %	17.709 49,6	1.895 5,3	554 1,6	29 0,1	10.354 29,0	567 1,6	977 2,7	155 0,4	3.478 9,7	35.713 100,0
36.001 à 48.000 F. %	28.126 59,7	2.333 4,9	603 1,3	73 0,2	10.840 23,0	711 1,5	954 2,0	91 0,2	3.418 7,2	47.144 100,0
48.001 à 60.000 F. %	40.746 69,8	3.719 6,4	917 1,6	75 0,1	8.524 14,6	788 1,3	597 1,0	96 0,2	2.901 5,0	58.360 100,0
60.001 à 72.000 F. %	52.693 75,6	4.002 5,7	944 1,4	27 ε	8.308 11,9	767 1,1	496 0,7	74 0,1	2.439 3,5	69.749 100,0
72.001 à 84.000 F. %	64.247 79,5	5.037 6,2	572 0,7	456 0,6	7.237 8,9	256 0,3	471 0,6	3 ε	2.554 3,2	80.830 100,0
84.001 à 96.000 F. %	72.114 77,7	8.401 9,0	1.375 1,5	83 0,1	7.888 8,5	373 0,4	561 0,6	17 ε	1.997 2,2	92.808 100,0
96.001 à 108.000 F. %	83.354 80,4	9.106 8,8	1.560 1,5	61 0,1	7.551 7,3	145 0,1	216 0,2	29 ε	1.704 1,6	103.725 100,0
108.001 à 120.000 F. %	88.288 76,1	14.965 12,9	1.467 1,3	48 ε	7.862 6,8	514 0,4	859 0,7	- -	2.122 1,8	116.124 100,0
120.001 à 144.000 F. %	102.124 77,3	15.137 11,5	3.477 2,6	- -	9.212 7,0	263 0,2	645 0,5	- -	1.193 0,9	132.052 100,0
144.001 à 180.000 F. %	118.334 73,6	32.730 20,4	1.666 1,0	60 0,1	5.281 3,3	- -	622 0,4	- -	2.012 1,2	160.724 100,0
180.001 F. et plus %	145.432 61,9	60.011 25,5	13.735 5,8	- -	12.523 5,3	614 0,3	887 0,4	31 ε	1.948 0,8	235.180 100,0
ENSEMBLE %	38.428 65,9	4.853 8,3	985 1,7	109 0,2	9.283 15,9	768 1,3	1.040 1,8	248 0,4	2.615 4,5	58.329 100,0

Tableau 37

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX SANS ENFANTS OUVRANT DROITVariable d'analyse : *Montant des revenus primaires + retraites du noyau*

Type de revenus Montant des Revenus Primaires + Retraites	Salaires	Revenus d'indépendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Moins de 12.000 F. %	971 6,3	99 0,7	275 1,8	135 0,9	4.097 32,0	2.803 18,3	3.902 25,5	1.806 11,8	412 2,7	15.300 100,0
12.001 à 24.000 F. %	2.946 14,2	391 1,9	461 2,2	198 1,0	14.064 67,8	322 1,5	1.404 6,8	525 2,5	438 2,1	20.747 100,0
24.001 à 36.000 F. %	12.244 38,2	1.402 4,6	810 2,6	25 0,1	15.753 49,2	371 1,2	968 3,0	163 0,5	199 0,6	32.016 100,0
36.001 à 48.000 F. %	20.765 47,3	2.075 4,7	918 2,1	- -	18.130 41,2	812 1,9	1.123 2,6	106 0,2	25 0,1	43.973 100,0
48.001 à 60.000 F. %	33.976 61,4	3.024 5,5	1.530 2,8	118 0,2	15.283 27,6	768 1,4	468 0,8	116 0,2	91 0,1	55.374 100,0
60.001 à 72.000 F. %	44.812 66,7	3.210 4,8	1.701 2,5	- -	16.587 24,7	363 0,5	300 0,5	143 0,2	37 0,1	67.153 100,0
72.001 à 84.000 F. %	54.722 69,5	5.630 7,2	1.110 1,4	- -	16.005 20,3	371 0,5	888 1,1	- -	18 €	78.745 100,0
84.001 à 96.000 F. %	63.359 69,1	8.032 8,8	2.416 2,8	- -	16.440 17,9	241 0,3	1.208 1,3	29 €	24 €	91.750 100,0
96.001 à 120.000 F. %	78.471 74,0	9.407 8,9	2.001 1,9	- -	15.576 14,7	267 0,2	335 0,3	25 €	2 €	106.084 100,0
120.001 F. et plus %	94.449 62,3	30.596 20,2	6.788 4,5	- -	19.085 12,8	22 €	704 0,4	17 €	- -	151.662 100,0
ENSEMBLE %	26.061 53,9	3.565 7,4	1.244 2,6	70 0,1	14.968 31,0	673 1,4	1.214 2,5	348 0,7	183 0,4	48.324 100,0

Tableau 38

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYaux COMPRENANT UN ENFANT OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de revenus Montant des Revenus Primaires + Retraites	Salaires	Revenus d'indépendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Moins de 12.000 F. %	1.975 9,7	244 1,2	62 0,3	113 0,6	607 3,0	10.040 49,4	2.338 11,6	193 1,0	4.737 23,3	20.308 100,0
12.001 à 24.000 F. %	16.008 57,7	2.676 9,6	10 ε	- -	764 2,8	2.296 8,3	2.044 7,4	335 1,2	3.618 13,0	27.771 100,0
24.001 à 36.000 F. %	25.353 70,3	3.216 8,9	- -	15 ε	1.623 4,5	1.230 3,4	1.474 4,1	217 0,6	2.941 8,2	36.069 100,0
36.001 à 48.000 F. %	37.076 80,3	3.543 7,7	343 0,7	41 0,1	1.208 2,6	718 1,5	731 1,6	122 0,3	2.401 5,2	46.163 100,0
48.001 à 60.000 F. %	47.635 80,6	5.295 8,9	363 0,6	- -	1.091 1,8	1.524 2,6	1.237 2,1	73 0,1	1.992 3,4	59.210 100,0
60.001 à 72.000 F. %	62.199 90,1	2.469 3,6	230 0,3	- -	726 1,1	1.722 2,5	338 0,5	5 ε	1.344 1,9	69.033 100,0
72.001 à 84.000 F. %	72.730 92,0	4.355 5,5	45 0,1	169 0,2	504 0,6	123 0,2	- -	- -	1.138 1,4	79.064 100,0
84.001 à 96.000 F. %	79.059 86,7	8.177 9,0	309 0,4	- -	2.036 2,2	952 1,0	12 ε	- -	626 0,7	91.170 100,0
96.001 à 120.000 F. %	92.514 85,4	13.019 12,0	222 0,2	69 0,1	633 0,6	560 0,5	1.121 1,0	10 ε	246 0,2	108.426 100,0
120.001 F. et plus %	140.213 79,7	29.626 16,9	3.882 2,2	- -	585 0,3	346 0,2	746 0,4	- -	495 0,3	175.893 100,0
ENSEMBLE %	58.983 82,5	6.872 9,6	522 0,7	35 0,1	1.030 1,4	1.353 1,9	852 1,2	82 0,1	1.790 2,5	71.518 100,0

Tableau 39

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT DEUX ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de revenus Montant des Revenus Primaires + Retraites	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Moins de 24.000 F. %	12.995 40,7	2.765 8,7	77 0,2	- -	- -	2.319 7,3	2.667 8,3	788 2,5	10.298 32,3	31.908 100,0
24.001 à 36.000 F. %	28.825 70,9	2.295 5,6	48 0,1	- -	508 1,3	686 1,7	110 0,3	45 0,1	8.144 20,0	40.660 100,0
36.001 à 48.000 F. %	38.923 78,2	2.287 4,6	48 0,1	191 0,4	566 1,1	421 0,9	979 2,0	16 ε	6.313 12,7	49.743 100,0
48.001 à 60.000 F. %	49.372 82,9	3.668 6,2	140 0,2	- -	572 1,0	458 0,9	446 0,7	8 ε	4.881 8,2	59.546 100,0
60.001 à 72.000 F. %	57.498 79,9	7.696 10,7	272 0,4	115 0,2	394 0,5	504 0,7	949 1,3	- -	4.563 6,3	71.992 100,0
72.001 à 84.000 F. %	70.581 85,6	3.501 4,2	183 0,2	2.031 2,5	1.550 1,9	146 0,2	235 0,3	1 ε	4.202 5,1	82.429 100,0
84.001 à 96.000 F. %	77.993 83,8	10.645 11,5	623 0,7	307 0,3	- -	131 0,1	26 ε	15 ε	3.292 3,6	93.032 100,0
96.001 à 120.000 F. %	87.619 80,5	14.862 13,7	1.477 1,4	197 0,2	1.659 1,5	- -	- -	- -	2.991 2,7	108.803 100,0
120.001 F. et plus %	140.519 83,5	15.006 8,9	6.623 3,9	- -	1.638 1,0	658 0,4	728 0,4	- -	3.152 1,5	168.324 100,0
ENSEMBLE %	58.801 80,4	6.056 8,3	772 1,1	306 0,4	717 1,0	501 0,7	604 0,8	53 0,1	5.303 7,2	73.113 100,0

Tableau 40

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT TROIS ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de revenus Montant des Revenus Primaires + Retraites	Salaires	Revenus d'indépendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Moins de 24.000 F. %	6.798 17,9	1.822 4,8	320 0,8	1.405 3,7	1.179 3,1	2.693 7,1	2.828 7,5	2.521 6,7	18.328 48,4	37.895 100,0
24.001 à 36.000 F. %	27.453 68,7	2.885 6,0	599 1,2	147 0,3	512 1,1	974 2,0	770 1,6	65 0,1	14.982 31,0	48.386 100,0
36.001 à 48.000 F. %	38.283 66,9	2.643 4,6	158 0,3	505 0,9	468 0,8	771 1,4	299 0,5	45 0,1	14.037 24,5	57.210 100,0
48.001 à 60.000 F. %	48.168 71,3	5.382 8,0	20 ε	161 0,2	136 0,2	67 0,1	171 0,3	- -	13.431 19,9	67.536 100,0
60.001 à 72.000 F. %	54.876 68,3	8.219 10,2	153 0,2	148 0,2	1.529 1,9	- -	1.768 2,2	- -	13.676 17,0	80.369 100,0
72.001 à 84.000 F. %	67.692 75,5	8.296 9,2	361 0,4	- -	283 0,3	447 0,5	223 0,3	43 0,1	12.322 13,7	89.667 100,0
84.001 à 96.000 F. %	(81.756) 81,1	(5.893) 5,9	(1.119) 1,1	(-) -	(-) -	(-) -	(136) 0,1	(17) ε	(11.924) 11,8	(100.844) 100,0
96.001 à 120.000 F. %	90.809 76,8	8.841 7,5	3.419 2,9	- -	3.033 2,6	127 0,1	113 0,1	47 ε	11.886 10,0	118.274 100,0
120.001 et plus %	106.600 57,6	66.763 36,1	1.538 0,8	- -	- -	622 0,3	482 0,3	- -	9.049 4,9	185.055 100,0
ENSEMBLE %	51.681 66,2	9.848 12,6	639 0,8	260 0,3	673 0,9	612 0,8	656 0,9	187 0,2	13.530 17,3	78.084 100,0

Tableau 41

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT QUATRE ENFANTS OUVRANT DROIT ET PLUS

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de revenus Montant des Revenus Primaires + Retraites	Salaires	Revenus d'indépendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Moins de 24.000 F. %	8.117 17,1	598 1,3	- -	738 1,6	475 1,0	2.322 4,9	4.882 10,3	855 1,8	29.383 62,0	47.371 100,0
24.001 à 36.000 F. %	29.526 50,7	802 1,4	2 ε	45 0,1	641 1,1	150 0,2	1.511 2,6	180 0,3	25.424 43,6	58.278 100,0
36.001 à 48.000 F. %	39.677 60,2	1.207 1,8	3 ε	14 ε	918 1,4	243 0,4	548 0,8	104 0,2	23.172 35,2	65.885 100,0
48.001 à 60.000 F. %	51.222 64,6	2.448 3,1	63 0,1	- -	352 0,4	218 0,3	888 1,1	686 0,9	23.438 29,5	79.314 100,0
60.001 à 72.000 F. %	60.236 68,6	3.515 4,0	596 0,7	- -	1.559 1,8	1.104 1,2	344 0,4	144 0,1	20.363 23,2	87.862 100,0
72.001 à 96.000 F. %	75.579 73,0	5.067 4,9	882 0,9	281 0,3	860 0,8	138 0,1	817 0,8	5 ε	19.861 19,2	103.490 100,0
96.001 F. et plus %	102.916 68,9	30.612 19,9	1.962 1,3	789 0,5	837 0,5	269 0,2	274 0,2	- -	16.184 10,5	153.844 100,0
ENSEMBLE %	43.503 58,9	3.340 4,5	264 0,4	178 0,2	781 1,1	549 0,7	1.372 1,9	269 0,4	23.569 31,9	73.826 100,0

Tableau 42

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de revenus C.S.P. (N ^{elle} Nom.) du chef de noyau	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT	
Professions indépendantes %	10.679 13,8	59.276 76,3	2.475 3,2	1 ε	2.206 2,8	166 0,2	421 0,5	201 0,3	2.255 2,9	77.680 100,0	
Cadres supérieurs %	112.878 92,6	350 0,3	2.013 1,7	62 ε	1.718 1,4	1.963 1,6	595 0,5	9 ε	2.308 1,9	121.896 100,0	
Cadres moyens %	71.248 92,3	447 0,6	399 0,5	57 0,1	526 0,7	1.269 1,6	331 0,4	14 ε	2.893 3,8	77.184 100,0	
Employés %	46.924 86,1	465 0,9	254 0,5	93 0,2	2.684 4,9	735 1,3	505 0,9	90 0,2	2.741 5,0	54.490 100,0	
OUVRIERS	Ouvriers qualifiés, spécialisés, mineurs %	49.777 87,2	252 0,4	89 0,2	35 ε	440 0,8	1.236 2,2	500 0,9	65 0,1	4.653 8,2	57.047 100,0
	Manceuvres, gens de maison %	29.073 77,6	417 1,1	158 0,4	97 0,3	1.501 4,0	485 1,3	490 1,3	119 0,3	5.150 13,7	37.490 100,0
INACTIFS	Retraités %	5.490 13,5	89 0,2	1.735 4,3	50 0,1	31.342 76,8	96 0,2	1.272 3,1	344 0,8	400 1,0	40.817 100,0
	Autres inactifs %	6.508 23,6	221 0,8	1.519 5,5	732 2,7	10.122 36,7	300 1,1	4.780 17,3	1.358 4,9	2.050 7,4	27.590 100,0
ENSEMBLE %	38.428 65,9	4.853 8,3	985 1,7	109 0,2	9.283 15,9	768 1,3	1.040 1,8	248 0,4	2.615 4,5	58.329 100,0	

Tableau 43

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX SANS ENFANTS OUVRANT DROIT

variable d'analyse : *Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau*

Type de revenus C.S.P. (N ^{elle} Nom.) du chef de noyau	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT	
Professions indépendantes %	9.369 13,1	53.807 75,5	3.551 5,0	- -	4.118 5,8	- -	23 ε	398 0,6	- -	71.266 100,0	
Cadres supérieurs %	97.513 91,4	610 0,6	2.696 2,5	- -	3.545 3,3	1.765 1,7	459 0,4	21 ε	40 0,1	106.649 100,0	
Cadres moyens %	65.845 95,5	401 0,6	272 0,4	- -	414 0,6	1.478 2,1	430 0,6	- -	108 0,2	68.947 100,0	
Employés %	43.581 88,3	125 0,3	286 0,6	- -	4.212 8,5	608 1,2	376 0,8	29 0,1	108 0,2	49.325 100,0	
Ouvriers %	46.120 91,5	175 0,4	97 0,2	- -	1.229 2,4	1.852 3,7	740 1,5	115 0,2	58 0,1	50.385 100,0	
INACTIFS	Retraités %	5.144 12,8	91 0,2	1.582 3,9	51 0,1	31.456 78,2	95 0,2	1.202 3,0	347 0,9	268 0,7	40.235 100,0
	Autres inactifs %	4.756 19,7	181 0,8	1.619 6,7	394 1,6	11.221 46,5	304 1,3	4.027 16,7	1.280 5,3	344 1,4	24.125 100,0
ENSEMBLE %	26.061 53,9	3.565 7,4	1.244 2,6	70 0,1	14.968 31,0	673 1,4	1.214 2,5	348 0,7	183 0,4	48.324 100,0	

Tableau 44

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT UN ENFANT OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de revenus C.S.P. (N ^{elle} Nom.) du chef de noyau	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Professions indépendantes %	11.643 14,6	64.151 80,3	1.334 1,7	- -	624 0,8	233 0,3	1.145 1,4	4 ε	759 0,9	79.893 100,0
Cadres supérieurs %	130.256 93,9	257 0,2	2.086 1,5	- -	- -	4.081 3,0	973 0,7	- -	1.019 0,7	138.672 100,0
Cadres moyens %	76.905 93,9	326 0,4	525 0,7	34 ε	614 0,8	1.930 2,4	21 ε	35 ε	1.490 1,8	81.881 100,0
Employés %	50.899 87,4	1.532 2,6	78 0,1	37 0,1	895 1,5	1.338 2,3	751 1,3	297 0,5	2.438 4,2	58.266 100,0
Ouvriers %	51.553 93,0	130 0,2	171 0,3	46 0,1	135 0,2	836 1,5	353 0,7	17 ε	2.198 4,0	55.439 100,0
Inactifs %	21.302 45,7	- -	9 ε	84 0,2	14.366 30,8	113 0,2	8.697 18,7	520 1,1	1.519 3,3	46.609 100,0
ENSEMBLE %	58.983 82,5	6.872 9,6	522 0,7	35 0,1	1.030 1,4	1.353 1,9	852 1,2	82 0,1	1.790 2,5	71.518 100,0

Tableau 45

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT DEUX ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de revenus C.S.P. (N ^{elle} Nom.) du chef de noyau	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Professions indépendantes %	14.317 18,1	58.259 73,4	1.666 2,1	- -	- -	590 0,7	536 0,7	25 ε	3.986 5,0	79.379 100,0
Cadres supérieurs %	118.136 94,5	162 0,1	895 0,7	130 0,1	1.190 1,0	510 0,4	514 0,4	- -	3.435 2,8	124.972 100,0
Cadres moyens %	73.947 91,1	545 0,7	577 0,7	199 0,3	575 0,7	431 0,5	553 0,7	6 ε	4.323 5,3	81.155 100,0
Employés %	54.454 87,1	78 0,1	91 0,2	301 0,5	591 0,9	300 0,5	699 1,1	15 ε	6.026 9,6	62.555 100,0
Ouvriers %	48.653 86,3	513 0,9	18 ε	69 0,1	114 0,2	602 1,1	344 0,6	5 ε	6.078 10,8	56.396 100,0
ENSEMBLE (1) %	58.801 80,4	6.056 8,3	773 1,1	306 0,4	717 1,0	501 0,7	604 0,8	53 0,1	5.303 7,2	73.113 100,0

(1) Y compris la catégorie des "Inactifs" pour laquelle les ressources moyennes propres ne sont pas fournies ici : calculés à partir d'effectifs restreints, les résultats obtenus sont non-significatifs.

Tableau 46

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

*Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT TROIS ENFANTS OUVRANT DROIT**Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau*

Type de revenus C.S.P. (N ^{elle} Nom.) du chef de noyau	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Professions indépendantes %	6.883 6,9	79.065 79,7	1.477 1,5	- -	695 0,7	73 0,1	66 0,1	- -	10.940 11,0	99.198 100,0
Cadres supérieurs %	118.480 90,0	- -	1.456 1,1	151 0,1	- -	872 0,7	463 0,3	3 ε	10.213 7,8	131.638 100,0
Cadres moyens %	69.990 82,4	839 1,0	155 0,2	29 ε	211 0,3	489 0,6	309 0,4	- -	12.881 15,1	84.902 100,0
Employés %	47.642 71,6	464 0,7	1.107 1,7	974 1,5	793 1,2	498 0,7	178 0,3	24 ε	14.840 22,3	66.520 100,0
Ouvriers %	45.968 74,0	695 1,1	110 0,2	70 0,1	69 0,1	819 1,3	265 0,4	83 0,1	14.072 22,7	62.152 100,0
ENSEMBLE (1) %	51.681 66,2	9.848 12,6	639 0,8	260 0,3	673 0,9	612 0,8	656 0,9	187 0,2	13.530 17,3	78.084 100,0

(1) Y compris la catégorie des "Inactifs" pour laquelle les ressources moyennes propres ne sont pas fournies ici : calculés à partir d'effectifs restreints, les résultats obtenus sont non-significatifs.

Tableau 47

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT QUATRE ENFANTS OUVRANT DROIT ET PLUS

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de revenus C.S.P. (N ^{elle} Nom.) du chef de noyau	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Professions indépendantes %	16.190 16,8	55.782 58,1	1.443 1,5	57 0,1	278 0,3	241 0,2	1.734 1,8	164 0,2	20.186 21,0	96.075 100,0
Cadres moyens %	68.504 75,1	526 0,6	30 ε	- -	1.736 1,9	86 0,1	532 0,6	112 0,1	19.715 21,6	91.240 100,0
Employés %	42.637 61,6	- -	558 0,8	- -	162 0,2	573 0,8	615 0,9	- -	24.754 35,7	69.300 100,0
Ouvriers %	40.786 61,0	1 ε	9 ε	131 0,2	279 0,4	683 1,0	517 0,8	206 0,3	24.316 36,3	66.930 100,0
ENSEMBLE (1) %	43.503 58,9	3.340 4,5	264 0,4	178 0,2	781 1,1	549 0,7	1.372 1,9	269 0,4	23.569 31,9	73.826 100,0

(1) Y compris les catégories "Cadres supérieurs" et "Inactifs" pour lesquelles les ressources moyennes propres ne sont pas fournies ici : calculés à partir d'effectifs restreints, les résultats obtenus sont non-significatifs.

Tableau 48

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Composition du noyau et activité du chef et de son conjoint

Type de revenus		Salaires	Revenus d'indépendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Situation du noyau											
COUPLE (avec ou sans enfants)	Conjoints tous deux actifs	66.232	9.885	438	38	318	967	233	8	2.544	80.663
	%	82,1	12,2	0,5	0,1	0,4	1,2	0,3	ε	3,2	100,0
	Homme actif, femme inactive	52.083	6.415	909	13	2.003	1.375	886	20	5.815	69.518
	%	74,9	9,2	1,3	ε	2,9	2,0	1,3	ε	8,4	100,0
	Homme inactif, femme active	34.174	951	359	-	18.092	499	5.112	143	611	59.942
	%	57,0	1,6	0,6	-	30,2	0,8	8,6	0,2	1,0	100,0
	Conjoints tous deux inactifs	4.720	145	2.263	62	36.205	114	2.963	181	739	47.391
	%	10,0	0,3	4,8	0,1	76,4	0,2	6,2	0,4	1,6	100,0
	Personne seule active (avec ou sans enfants)	32.006	2.390	651	143	1.818	774	298	301	1.543	39.921
	%	80,2	6,0	1,6	0,4	4,5	1,9	0,7	0,8	3,9	100,0
	Personne seule inactive (avec ou sans enfants)	2.749	-	1.440	377	19.427	128	1.269	975	930	27.293
	%	10,0	-	5,3	1,4	71,2	0,5	4,6	3,6	3,4	100,0
	ENSEMBLE	38.428	4.853	985	109	9.283	768	1.040	248	2.615	58.329
	%	65,9	8,3	1,7	0,2	15,9	1,3	1,8	0,4	4,5	100,0

Tableau 49

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX DONT LE CONJOINT DU CHEF EST INACTIF

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de revenus Nombre d'enfants ouvrant droit	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Aucun enfant %	20.451 37,7	2.954 5,4	1.895 3,5	37 0,1	25.459 47,0	1.080 2,0	2.108 3,9	114 0,2	125 0,2	54.221 100,0
Un enfant %	56.467 81,3	5.203 7,5	727 1,0	- -	2.373 3,4	1.528 2,2	1.343 1,9	37 0,1	1.793 2,6	69.472 100,0
Deux enfants %	52.588 78,7	4.591 6,9	1.394 2,1	- -	1.367 2,1	404 0,6	750 1,1	5 ε	5.703 8,5	66.801 100,0
Trois enfants %	50.636 67,0	9.558 12,6	415 0,6	23 ε	387 0,5	457 0,6	906 1,2	24 ε	13.215 17,5	75.622 100,0
Quatre enfants %	46.830 64,9	3.484 4,8	227 0,3	203 0,3	883 1,2	329 0,5	1.167 1,6	90 0,1	18.934 26,3	72.147 100,0
Cinq enfants et plus %	35.729 51,0	1.951 2,8	58 0,1	83 0,1	942 1,3	645 0,9	2.017 2,9	173 0,3	28.462 40,6	70.062 100,0
ENSEMBLE %	35.524 57,5	4.223 6,8	1.382 2,2	30 0,1	13.960 22,6	934 1,5	1.612 2,6	76 0,1	4.040 6,6	61.781 100,0

Tableau 50

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX DONT LE CONJOINT DU CHEF EST ACTIF

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de revenus Nombre d'enfants ouvrant droit	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Aucun enfant %	60.131 79,3	9.959 13,1	483 0,7	- -	3.626 4,8	899 1,2	632 0,8	28 ε	76 0,1	75.835 100,0
Un enfant %	66.751 83,8	8.692 10,9	471 0,6	30 ε	407 0,5	1.139 1,4	673 0,9	2 ε	1.479 1,9	79.644 100,0
Deux enfants %	67.877 82,9	8.162 10,0	216 0,3	114 0,1	84 0,1	637 0,8	427 0,5	15 ε	4.302 5,3	81.833 100,0
Trois enfants %	60.175 89,0	12.212 14,0	500 0,6	17 ε	443 0,5	1.024 1,1	119 0,1	55 0,1	12.715 14,6	87.262 100,0
Quatre enfants et plus %	60.697 87,3	6.969 7,7	784 0,9	62 0,1	- -	760 0,8	1.048 1,2	7 ε	19.874 22,0	90.202 100,0
ENSEMBLE %	63.911 80,7	9.239 11,7	433 0,6	35 ε	1.605 2,0	933 1,2	586 0,7	18 ε	2.404 3,1	79.163 100,0

Tableau 51

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX DONT LE CHEF N'A PAS DE CONJOINT VIVANT AVEC LUI

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de revenus Nombre d'enfants ouvrant droit	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Aucun enfant %	14.265 44,8	1.055 3,3	1.154 3,6	124 0,4	13.116 41,2	296 0,9	881 2,8	651 2,1	269 0,9	31.808 100,0
Un enfant %	22.223 70,6	1.194 3,8	247 0,8	157 0,5	863 2,7	2.079 6,6	521 1,7	651 2,1	3.535 11,2	31.471 100,0
Deux enfants %	32.010 63,9	- -	513 1,0	4.372 8,7	869 1,7	131 0,3	934 1,9	746 1,5	10.553 21,0	50.129 100,0
Trois enfants %	18.566 32,2	613 1,0	3.942 6,8	4.270 7,4	5.180 9,0	205 0,4	638 1,1	2.753 4,8	21.488 37,3	57.653 100,0
Quatre enfants et plus %	21.410 36,7	- -	59 0,1	742 1,3	1.504 2,6	587 1,0	309 0,5	2.047 3,5	31.611 54,3	58.270 100,0
ENSEMBLE %	15.295 46,8	1.025 3,1	1.101 3,4	277 0,9	11.876 36,3	405 1,2	852 2,6	686 2,1	1.193 3,6	32.707 100,0

Tableau 52

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Nombre de personnes du noyau

Type de revenus Nombre de personnes du noyau										
	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
1 %	12.956 43,6	1.141 3,8	1.036 3,5	135 0,5	12.722 42,8	197 0,7	623 2,1	629 2,1	278 0,9	29.713 100,0
2 %	30.883 54,1	5.041 8,8	1.476 2,6	34 0,1	16.688 29,2	1.093 1,9	1.386 2,4	174 0,3	339 0,6	57.111 100,0
3 %	58.025 79,2	6.738 9,2	489 0,7	175 0,2	3.866 5,3	1.040 1,4	1.172 1,6	48 0,1	1.660 2,3	73.212 100,0
4 %	62.539 81,2	6.701 8,7	816 1,1	151 0,2	868 1,1	827 1,1	869 1,1	67 0,1	4.177 5,4	77.014 100,0
5 %	55.212 69,2	9.892 12,4	611 0,8	66 0,1	1.267 1,6	720 0,9	755 1,0	115 0,1	11.118 13,9	79.754 100,0
6 et plus %	50.873 64,2	4.057 5,1	516 0,7	108 0,1	1.259 1,6	616 0,8	1.604 2,0	164 0,2	19.998 25,3	79.196 100,0
ENSEMBLE %	38.428 65,9	4.853 8,3	985 1,7	109 0,2	9.283 15,9	768 1,3	1.040 1,8	248 0,4	2.615 4,5	58.329 100,0

Tableau 53

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Age du chef de noyau

Type de revenus Age du chef de noyau	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Moins de 24 ans %	36.758 90,1	337 0,8	- -	386 1,0	- -	666 1,6	31 0,1	4 e	2.618 6,4	40.801 100,0
25 - 34 ans %	54.266 83,1	5.280 8,1	238 0,4	58 0,1	38 0,1	1.075 1,6	161 0,2	32 0,1	4.144 6,3	65.291 100,0
35 - 44 ans %	59.123 76,9	9.120 11,9	380 0,5	334 0,4	154 0,2	466 0,6	713 0,9	100 0,1	6.522 8,5	76.912 100,0
45 - 54 ans %	57.718 81,1	5.276 7,4	977 1,4	49 0,1	1.944 2,7	770 1,1	1.586 2,2	117 0,2	2.692 3,8	71.128 100,0
55 - 59 ans %	41.273 66,6	8.538 13,8	928 1,5	- -	7.557 12,2	494 0,8	2.441 3,9	82 0,1	674 1,1	61.985 100,0
60 - 64 ans %	18.189 35,0	6.799 13,1	961 1,9	- -	18.760 36,1	4.394 8,5	2.039 3,9	239 0,5	534 1,0	51.915 100,0
65 ans et plus %	3.735 10,1	1.203 3,2	2.149 5,8	75 0,2	27.724 74,8	115 0,3	1.053 2,8	710 1,9	323 0,9	37.086 100,0
ENSEMBLE %	38.428 55,9	4.853 8,3	985 1,7	109 0,2	9.283 15,9	768 1,3	1.040 1,8	248 0,4	2.615 4,5	58.329 100,0

Tableau 54

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Montant des prestations familiales (n.c. ARS et Action Sociale) perçues par le noyau

Type de revenus Montant de prestations familiales (n.c. ARS et Action Sociale)	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.o. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPCT
Aucune prestation %	33.370 61,1	4.707 8,6	1.247 2,3	54 0,1	12.972 23,7	838 1,5	1.198 2,2	291 0,5	- -	54.676 100,0
1 à 3.600 F. %	51.628 77,5	6.028 9,0	795 1,2	247 0,4	4.248 6,4	559 0,8	707 1,1	170 0,3	2.169 3,5	66.548 100,0
3.601 à 7.200 F. %	44.724 76,5	4.541 7,8	152 0,2	220 0,4	1.745 3,0	774 1,3	704 1,2	123 0,2	5.485 9,4	58.467 100,0
7.201 à 10.800 F. %	51.591 74,4	6.497 9,4	326 0,5	139 0,2	743 1,1	613 0,9	367 0,5	25 ε	9.003 13,0	69.305 100,0
10.801 à 14.400 F. %	46.267 63,4	5.476 8,2	258 0,4	142 0,2	376 0,6	763 1,1	594 0,9	17 ε	12.827 19,2	66.721 100,0
14.401 à 18.000 F. %	43.706 67,5	2.418 3,7	245 0,4	220 0,3	646 1,0	631 1,0	782 1,2	244 0,4	15.876 24,5	64.770 100,0
18.001 à 24.000 F. %	40.455 59,7	2.009 3,0	564 0,8	233 0,3	1.492 2,2	545 0,8	1.946 2,9	92 0,1	20.501 30,2	67.837 100,0
24.001 à 30.000 F. %	30.334 48,2	1.099 1,8	1.034 1,6	151 0,2	680 1,1	392 0,6	1.303 2,1	1.369 2,2	26.550 42,2	62.912 100,0
30.001 F. et plus %	28.535 39,9	945 1,3	- -	103 0,1	1.085 1,6	988 1,4	1.715 2,4	1.105 1,6	37.245 57,9	71.719 100,0
ENSEMBLE %	38.428 65,9	4.853 8,3	985 1,7	109 0,2	9.283 15,9	768 1,3	1.040 1,8	248 0,4	2.615 4,5	58.329 100,0

Tableau 55

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Montant des ressources totales avant impôts du noyau

Type de revenus Montant des ressources totales avant impôts	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Moins de 12.000 F. %	958 11,8	154 1,9	339 4,2	181 2,2	4.639 57,2	322 4,0	1.031 12,7	271 3,3	219 2,7	8.115 100,0
12.001 à 24.000 F. %	2.781 15,2	521 2,9	398 2,2	207 1,1	12.405 87,9	178 1,0	728 4,0	300 1,6	776 4,2	18.295 100,0
24.001 à 36.000 F. %	12.554 47,3	1.628 5,4	585 1,9	50 0,2	11.990 39,4	678 2,2	956 3,1	721 2,4	1.251 4,1	30.411 100,0
36.001 à 48.000 F. %	22.865 54,0	2.413 5,7	663 1,6	35 0,1	11.410 27,0	532 1,2	1.597 3,6	177 0,4	2.603 6,2	42.290 100,0
48.001 à 60.000 F. %	35.732 66,1	2.893 5,3	777 1,4	84 0,2	7.770 14,4	1.180 2,2	1.241 2,3	293 0,5	4.095 7,6	54.060 100,0
60.001 à 72.000 F. %	47.877 72,8	3.356 5,1	758 1,2	87 0,1	7.439 11,3	1.195 1,8	1.081 1,6	49 0,1	3.936 6,0	65.779 100,0
72.001 à 84.000 F. %	59.365 76,5	5.507 7,1	626 0,8	101 0,1	6.986 9,0	728 0,9	351 0,5	173 0,2	3.777 4,9	77.617 100,0
84.001 à 96.000 F. %	69.223 77,1	7.134 8,0	1.189 1,3	437 0,5	7.154 8,0	836 0,9	659 0,7	28 e	3.113 3,5	89.770 100,0
96.001 à 108.000 F. %	80.273 79,3	8.903 8,8	1.109 1,1	22 e	5.732 5,7	757 0,7	1.138 1,1	55 0,1	3.280 3,2	101.268 100,0
108.001 à 120.000 F. %	84.488 74,4	14.236 12,5	1.611 1,4	160 0,1	8.728 7,7	400 0,4	1.257 1,1	1 e	2.771 2,4	113.651 100,0
120.001 à 144.000 F. %	102.036 78,4	12.476 9,6	3.025 2,3	- -	8.580 6,6	727 0,6	768 0,6	77 0,1	2.382 1,8	130.070 100,0
144.001 à 180.000 F. %	112.129 71,0	30.591 19,4	2.190 1,4	- -	6.804 4,3	2.927 1,8	1.031 0,7	15 e	2.138 1,4	157.826 100,0
180.001 F. et plus %	145.018 62,3	53.346 26,1	13.057 5,6	85 e	11.864 5,1	581 0,3	1.503 0,7	29 e	2.165 0,9	232.650 100,0
ENSEMBLE %	38.428 65,9	4.853 8,3	985 1,7	109 0,2	9.283 15,9	768 1,3	1.040 1,8	248 0,4	2.615 4,5	58.329 100,0

Tableau 56

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de revenus Nombre d'enfants ouvrant droit	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Aucun enfant %	8.433 31,5	-	142 0,5	317 1,2	13.373 50,0	280 1,1	1.175 4,4	523 2,0	2.497 9,3	26.739 100,0
Un enfant %	37.586 80,2	1.102 2,4	48 0,1	58 0,1	1.004 2,1	1.419 3,0	751 1,6	250 0,5	4.679 10,0	46.895 100,0
Deux enfants %	54.415 77,8	7.288 10,4	474 0,7	329 0,5	460 0,7	573 0,8	657 0,9	56 0,1	5.657 8,1	69.908 100,0
Trois enfants %	47.434 81,8	12.219 15,9	641 0,8	292 0,4	647 0,8	711 0,9	779 1,0	70 0,1	14.023 18,3	76.817 100,0
Quatre enfants %	45.196 80,6	5.403 7,2	273 0,4	275 0,4	584 0,8	596 0,8	1.169 1,6	242 0,3	20.834 27,9	74.573 100,0
Cinq enfants et plus %	35.316 49,3	2.422 3,4	366 0,5	144 0,2	130 0,2	690 1,0	2.012 2,8	329 0,4	30.190 42,2	71.599 100,0
ENSEMBLE %	42.196 69,3	5.585 9,2	356 0,6	255 0,4	2.355 3,9	735 1,2	854 1,4	183 0,3	8.331 13,7	60.847 100,0

Tableau 57

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de revenus Montant des Revenus Primaires + Retraites	Salaires	Revenus d'indépendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Moins de 12.000 F. %	1.834 7,6	167 0,7	31 0,1	185 0,8	3.631 14,9	2.767 11,4	3.605 14,8	1.026 4,2	11.041 45,5	24.285 100,0
12.001 à 24.000 F. %	8.047 30,2	1.082 4,1	137 0,5	201 0,7	8.689 32,6	906 3,4	1.126 4,2	465 1,7	6.017 22,6	26.669 100,0
24.001 à 36.000 F. %	26.017 61,6	1.601 3,8	167 0,4	91 0,2	2.764 6,5	766 1,8	705 1,7	141 0,3	10.003 23,7	42.254 100,0
36.001 à 48.000 F. %	38.912 73,3	2.374 4,5	64 0,1	171 0,3	599 1,1	508 1,0	609 1,2	98 0,2	9.714 18,3	53.048 100,0
48.001 à 60.000 F. %	48.769 77,8	4.064 6,5	60 0,1	221 0,3	656 1,0	541 0,9	497 0,8	112 0,2	7.800 12,4	62.721 100,0
60.001 à 72.000 F. %	56.867 78,3	7.551 10,1	314 0,4	108 0,1	755 1,0	408 0,6	1.064 1,4	2 ε	7.513 10,1	74.581 100,0
72.001 à 84.000 F. %	69.073 81,0	5.240 6,2	343 0,4	1.349 1,6	1.220 1,4	236 0,3	353 0,4	12 ε	7.408 8,7	85.234 100,0
84.001 à 96.000 F. %	74.801 77,5	13.270 13,7	1.050 1,1	352 0,4	- -	940 1,0	79 0,1	5 ε	6.017 6,2	96.514 100,0
96.001 à 108.000 F. %	86.078 78,3	9.126 8,3	2.714 2,5	373 0,3	3.741 3,4	184 0,2	133 0,1	37 ε	7.576 6,9	109.963 100,0
108.001 à 120.000 F. %	89.904 75,7	18.765 15,8	1.670 1,4	182 0,2	1.202 1,0	- -	40 ε	- -	6.976 5,9	118.739 100,0
120.001 à 144.000 F. %	107.963 78,6	21.690 15,8	1.256 0,9	- -	785 0,6	638 0,5	25 ε	- -	4.984 3,6	137.340 100,0
144.001 F. et plus %	128.806 61,8	66.785 32,0	3.257 1,6	211 0,1	1.083 0,5	822 0,4	1.648 0,8	- -	5.769 2,8	208.381 100,0
ENSEMBLE %	42.196 69,3	5.585 9,2	356 0,6	255 0,4	2.355 3,9	735 1,2	854 1,4	183 0,3	8.331 13,7	60.847 100,0

Tableau 58

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT UN ENFANT OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de revenus Montant des Revenus Primaires + Retraites	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Moins de 12.000 F. %	2.158 11,2	361 1,9	92 0,5	167 0,8	896 4,6	5.272 27,3	3.457 17,9	286 1,5	6.623 34,3	19.310 100,0
12.001 à 24.000 F. %	18.263 66,0	1.361 4,9	15 0,1	- -	384 1,4	1.686 6,1	447 1,6	480 1,7	5.055 18,2	27.693 100,0
24.001 à 36.000 F. %	28.011 76,6	846 2,3	- -	28 0,1	969 2,6	1.168 3,2	463 1,3	302 0,8	4.781 13,1	36.567 100,0
36.001 à 48.000 F. %	38.540 90,8	1.687 3,5	- -	91 0,2	1.853 3,9	378 0,8	659 1,4	267 0,6	4.213 8,8	47.687 100,0
48.001 à 60.000 F. %	52.687 86,6	970 1,6	47 0,1	- -	350 0,6	1.171 1,9	944 1,5	214 0,4	4.432 7,3	60.815 100,0
60.001 à 72.000 F. %	62.605 89,7	1.436 2,1	159 0,2	- -	909 1,3	- -	200 0,3	- -	4.512 6,4	69.819 100,0
72.001 F. et plus	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
ENSEMBLE %	37.586 80,2	1.102 2,4	48 0,1	58 0,1	1.004 2,1	1.419 3,0	751 1,6	250 0,5	4.679 10,0	46.895 100,0

Tableau 59

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT DEUX ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de revenus Montant des Revenus Primaires + Retraites	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Moins de 24.000 F. %	12.995 40,5	2.765 8,6	77 0,2	- -	- -	2.319 7,2	2.667 8,3	788 2,5	10.478 32,7	32.088 100,0
24.001 à 36.000 F. %	28.733 70,9	2.582 6,4	54 0,1	- -	70 0,2	771 1,9	124 0,3	- -	8.168 20,2	40.502 100,0
36.001 à 48.000 F. %	39.296 78,4	2.768 5,5	58 0,1	55 0,1	51 0,1	510 1,0	887 1,8	19 ε	6.521 13,0	50.164 100,0
48.001 à 60.000 F. %	48.117 81,5	4.987 8,5	85 0,1	- -	130 0,2	539 0,9	252 0,4	- -	4.937 8,4	59.046 100,0
60.001 à 72.000 F. %	55.872 77,2	9.237 12,8	327 0,4	138 0,2	473 0,6	519 0,7	1.086 1,5	- -	4.763 6,8	72.414 100,0
72.001 à 84.000 F. %	69.265 83,7	4.469 5,4	233 0,3	2.367 2,9	1.376 1,7	186 0,2	300 0,4	1 ε	4.516 5,4	82.712 100,0
84.001 à 96.000 F. %	72.577 78,0	15.735 16,9	951 1,0	388 0,4	- -	94 0,1	40 ε	- -	3.346 3,8	93.131 100,0
96.001 à 120.000 F. %	86.492 78,2	16.672 15,1	1.771 1,6	318 0,3	2.206 2,0	- -	- -	- -	3.142 2,8	110.601 100,0
120.001 F. et plus %	134.421 81,2	22.436 13,5	2.869 1,7	- -	1.295 0,8	453 0,3	1.094 0,7	- -	3.048 1,8	165.617 100,0
ENSEMBLE %	54.415 77,8	7.288 10,4	474 0,7	329 0,5	460 0,7	573 0,8	657 0,9	56 0,1	5.657 8,1	69.908 100,0

Tableau 60

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT TROIS ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de revenus Montant des Revenus Primaires + Retraites	Salaires	Revenus d'indépendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Moins de 24.000 F. %	7.253 19,6	1.944 5,2	313 0,9	1.499 4,0	1.257 3,4	2.873 7,8	3.017 8,1	485 1,3	18.436 49,7	37.078 100,0
24.001 à 36.000 F. %	26.989 55,2	3.180 6,5	660 1,4	162 0,3	520 1,1	1.074 2,2	848 1,7	66 0,1	15.422 31,5	48.921 100,0
36.001 à 48.000 F. %	37.796 65,8	3.238 5,6	194 0,3	618 1,1	22 ε	719 1,3	219 0,4	56 0,1	14.573 25,4	57.434 100,0
48.001 à 60.000 F. %	46.927 69,1	7.222 10,6	26 0,1	- -	- -	91 0,1	205 0,3	- -	13.451 19,8	67.921 100,0
60.001 à 72.000 F. %	51.219 62,9	11.351 13,9	212 0,3	204 0,3	1.704 2,1	- -	2.442 3,0	- -	14.260 17,5	81.393 100,0
72.001 à 84.000 F. %	65.531 72,6	10.534 11,7	273 0,3	- -	360 0,4	567 0,6	283 0,3	55 0,1	12.628 14,0	90.229 100,0
84.001 à 96.000 F. %	(79.076) 77,9	(8.077) 7,9	(1.534) 1,5	(-) -	(-) -	(-) -	(186) 0,2	(23) ε	(12.662) 12,5	(101.559) 100,0
96.001 à 120.000 F. %	89.534 75,5	9.986 8,4	3.007 2,6	- -	3.425 2,9	144 0,1	127 0,1	53 ε	12.374 10,4	118.650 100,0
120.001 F. et plus %	84.704 43,3	99.019 50,7	1.245 0,6	- -	- -	923 0,5	715 0,4	- -	8.791 4,5	195.395 100,0
ENSEMBLE %	47.434 61,8	12.219 15,9	641 0,8	292 0,4	647 0,8	711 0,9	779 1,0	70 0,1	14.023 18,3	76.817 100,0

Tableau 61

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT QUATRE ENFANTS OUVRANT DROIT ET PLUS

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de revenus Montant des Revenus Primaires + Retraites	Salaires	Revenus d'indépendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Moins de 12.000 F. %	3.115 6,5	148 0,3	- -	447 0,9	50 0,1	3.426 7,1	7.303 15,1	1.218 2,5	32.604 67,5	48.311 100,0
12.001 à 24.000 F. %	16.486 32,7	1.343 2,7	- -	1.240 2,5	- -	703 1,4	1.321 2,6	329 0,6	29.042 57,5	50.464 100,0
24.001 à 36.000 F. %	29.609 50,3	857 1,5	2 €	48 0,1	437 0,7	160 0,3	1.588 2,7	111 0,2	26.029 44,2	58.838 100,0
36.001 à 48.000 F. %	40.046 59,6	1.507 2,2	4 €	17 €	- -	226 0,3	372 0,6	130 0,2	24.900 37,1	67.202 100,0
48.001 à 60.000 F. %	50.757 63,1	2.936 3,7	75 0,1	- -	422 0,5	261 0,3	1.066 1,3	823 1,0	24.113 30,0	80.452 100,0
60.001 à 72.000 F. %	58.928 65,8	5.268 5,9	894 1,0	- -	370 0,4	1.655 1,9	515 0,6	21 €	21.833 24,4	89.485 100,0
72.001 à 96.000 F. %	68.760 66,2	7.899 7,6	1.374 1,3	438 0,4	1.340 1,3	215 0,2	1.273 1,3	8 €	22.564 21,7	103.872 100,0
96.001 F. et plus %	101.787 63,5	36.719 22,9	2.353 1,5	947 0,6	1.004 0,6	323 0,2	329 0,2	- -	16.866 10,5	160.329 100,0
ENSEMBLE %	40.568 55,4	4.007 5,5	316 0,4	214 0,3	372 0,5	640 0,9	1.564 2,1	283 0,4	25.215 34,5	73.179 100,0

Tableau 62

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERALVariable d'analyse : *Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau*

Type de revenus C.S.P. (N ^{elle} Nom.) du chef de noyau	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT	
Professions indépendantes %	12.269 14,8	60.739 73,0	1.359 1,6	4 ε	235 0,3	405 0,5	596 0,7	27 ε	7.556 9,1	83.191 100,0	
Cadres supérieurs %	102.080 31,1	94 0,1	986 0,9	232 0,2	806 0,7	1.612 1,4	592 0,5	1 ε	5.692 5,1	112.094 100,0	
Cadres moyens %	65.779 88,0	748 1,0	565 0,7	137 0,2	438 0,6	1.065 1,4	471 0,6	40 0,1	7.230 9,4	76.472 100,0	
Employés %	44.650 79,9	257 0,4	371 0,7	267 0,5	827 1,5	1.045 1,8	571 1,0	378 0,7	8.221 14,5	56.588 100,0	
OUVRIERS	Ouvriers qualifiés, spécialisés, mineurs %	45.183 79,9	300 0,5	25 ε	46 0,1	149 0,3	768 1,4	390 0,7	36 0,1	9.636 17,0	56.531 100,0
	Manœuvres, gens de maison %	32.421 71,4	999 2,2	20 ε	108 0,2	193 0,4	240 0,5	348 0,8	232 0,5	10.987 24,0	45.448 100,0
INACTIFS	Retraités %	965 3,9	- -	218 0,9	118 0,5	19.039 75,9	11 ε	1.497 6,0	463 1,8	2.765 11,0	25.076 100,0
	Autres inactifs %	9.526 24,2	379 1,0	605 1,6	2.918 7,4	7.049 17,9	201 0,5	5.587 14,2	1.300 3,3	11.752 29,9	39.317 100,0
ENSEMBLE %	42.196 69,3	5.585 9,2	356 0,6	255 0,4	2.355 3,9	735 1,2	854 1,4	183 0,3	8.331 13,7	60.847 100,0	

Tableau 63

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT UN ENFANT OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de revenus C.S.P. (N ^{elle} Nom.) du chef de noyau	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Cadres moyens %	46.181 82,1	1.252 2,2	59 0,1	249 0,5	105 0,2	3.161 5,6	42 0,1	240 0,4	4.966 8,8	56.256 100,0
Employés %	37.178 79,8	346 0,8	226 0,5	108 0,2	895 1,9	2.066 4,4	255 0,6	858 1,8	4.664 10,0	46.595 100,0
Ouvriers %	39.199 86,7	- -	1 ε	- -	267 0,6	693 1,5	430 1,0	40 0,1	4.587 10,1	45.216 100,0
Inactifs %	(9.951) 28,7	(-) -	(25) 0,1	(241) 0,7	(12.503) 36,1	(322) 0,9	(7.168) 20,7	(962) 2,8	(3.464) 10,0	(34.636) 100,0
ENSEMBLE (1) %	37.586 80,2	1.102 2,4	48 0,1	58 0,1	1.004 2,1	1.419 3,0	751 1,6	250 0,5	4.679 10,0	46.895 100,0

(1) Y compris les catégories "Professions indépendantes" et "Cadres supérieurs" pour lesquelles les ressources moyennes propres ne sont pas fournies ici : calculés à partir d'effectifs restreints, les résultats obtenus sont non-significatifs

Tableau 64

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT DEUX ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de revenus C.S.P. (N ^{elle} Nom.) du chef de noyau	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Professions indépendantes %	14.722 18,3	56.779 72,5	1.488 1,9	- -	- -	606 0,8	551 0,7	26 ε	4.119 5,3	78.291 100,0
Cadres supérieurs %	113.855 93,9	161 0,1	1.153 0,9	191 0,2	1.297 1,1	303 0,3	757 0,6	- -	3.465 2,9	121.183 100,0
Cadres moyens %	72.710 90,1	438 0,5	951 1,2	164 0,2	556 0,7	616 0,8	604 0,8	- -	4.656 5,8	80.694 100,0
Employés %	53.091 85,0	118 0,2	110 0,2	110 0,2	891 1,4	404 0,6	916 1,5	- -	6.783 10,9	62.422 100,0
Ouvriers %	47.849 85,8	545 1,0	1 ε	75 0,1	125 0,2	661 1,2	341 0,6	6 ε	6.209 11,1	55.812 100,0
ENSEMBLE (1) %	54.415 77,8	7.288 10,4	474 0,7	329 0,5	460 0,7	573 0,8	657 0,9	56 0,1	5.657 8,1	69.908 100,0

(1) Y compris la catégorie des "Inactifs" pour laquelle les ressources moyennes propres ne sont pas fournies ici : calculés à partir d'effectifs restreints, les résultats obtenus sont non-significatifs.

Tableau 65

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT TROIS ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de revenus C.S.P. (N ^{elle} Nom.) du chef de noyau	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Professions indépendantes %	6.883 6,9	79.065 79,5	1.477 1,5	- -	695 0,7	73 0,1	66 0,1	- -	11.123 11,2	99.381 100,0
Cadres supérieurs %	112.134 89,2	- -	611 0,5	264 0,2	- -	1.525 1,2	811 0,7	5 ε	10.357 8,2	125.707 100,0
Cadres moyens %	72.809 81,6	1.330 1,5	245 0,3	46 ε	335 0,4	776 0,9	465 0,5	- -	13.253 14,8	89.260 100,0
Employés %	45.222 66,8	770 1,1	1.619 2,4	1.615 2,4	1.315 1,9	826 1,2	296 0,4	39 0,1	16.021 23,7	67.724 100,0
Ouvriers %	46.028 73,6	755 1,2	120 0,2	16 ε	24 ε	797 1,3	249 0,4	90 0,2	14.464 23,1	62.543 100,0
ENSEMBLE (1) %	47.434 61,8	12.219 15,9	641 0,8	292 0,4	647 0,8	711 0,9	779 1,0	70 0,1	14.023 18,3	76.817 100,0

(1) Y compris la catégorie des "Inactifs" pour laquelle les ressources moyennes propres ne sont pas fournies ici : calculés à partir d'effectifs restreints, les résultats obtenus sont non-significatifs.

Tableau 66

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT QUATRE ENFANTS OUVRANT DROIT ET PLUS

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de revenus C.S.P. (N ^{elle} Nom.) du chef de noyau	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Professions indépendantes %	16.190 16,8	55.782 57,7	1.443 1,5	57 0,1	278 0,3	241 0,2	1.734 1,8	164 0,2	20.715 21,4	96.605 100,0
Cadres moyens %	61.978 71,2	914 1,0	53 0,1	- -	1.057 1,2	150 0,2	925 1,1	- -	21.927 25,2	87.004 100,0
Employés %	38.479 55,7	- -	883 1,3	- -	257 0,4	908 1,3	862 1,2	- -	27.691 40,1	69.080 100,0
Ouvriers %	40.506 59,8	1 ε	10 ε	143 0,2	192 0,3	749 1,1	567 0,8	189 0,3	25.434 37,5	67.793 100,0
ENSEMBLE (1) %	40.568 55,4	4.007 5,5	316 0,4	214 0,3	372 0,5	640 0,9	1.564 2,1	283 0,4	25.215 34,5	73.179 100,0

(1) Y compris les catégories "Cadres supérieurs" et "Inactifs" pour lesquelles les ressources moyennes propres ne sont pas fournies ici : calculés à partir d'effectifs restreints, les résultats obtenus sont non-significatifs.

Tableau 67

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Composition du noyau et activité du chef et de son conjoint

Type de revenus		Salaires	Revenus d'indépendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Situation du noyau											
COUPLE (avec ou sans enfants)	Conjoints tous deux actifs	57.114	8.646	289	62	125	1.026	298	16	6.797	74.372
	%	76,8	11,6	0,4	0,1	0,2	1,4	0,4	ε	9,1	100,0
	Homme actif, femme inactive	46.494	6.007	383	27	440	664	684	27	10.361	65.084
	%	71,5	9,2	0,6	ε	0,7	1,0	1,1	ε	15,9	100,0
	Homme inactif, femme active	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	Conjoints tous deux inactifs	6.373	-	118	84	19.042	144	7.026	218	6.874	39.878
	%	16,0	-	0,3	0,2	47,7	0,4	17,6	0,6	17,2	100,0
	Personne seule active (avec ou sans enfants)	24.849	393	474	604	614	1.027	224	626	7.810	36.620
	%	67,9	1,1	1,3	1,6	1,7	2,8	0,6	1,7	21,3	100,0
	Personne seule inactive (avec ou sans enfants)	2.284	-	463	1.688	13.389	52	1.027	1.038	5.899	25.839
	%	8,9	-	1,8	6,5	51,8	0,2	4,0	4,0	22,8	100,0
	ENSEMBLE	42.196	5.585	356	255	2.355	735	854	183	8.331	60.847
	%	69,3	9,2	0,6	0,4	3,9	1,2	1,4	0,3	13,7	100,0

Tableau 68

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL DONT LE CONJOINT DU CHEF EST INACTIF

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de revenus Nombre d'enfants ouvrant droit	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Aucun enfant %	7.020 21,7	- -	68 0,2	- -	19.459 60,0	267 0,8	3.007 9,3	263 0,8	2.349 7,2	32.433 100,0
Un enfant %	34.706 76,4	1.694 3,7	46 0,1	- -	1.955 4,3	1.558 3,4	1.489 3,3	25 0,1	3.940 8,7	45.413 100,0
Deux enfants %	51.829 79,5	4.830 7,4	641 1,0	- -	848 1,3	408 0,6	702 1,1	4 e	5.957 9,1	65.219 100,0
Trois enfants %	45.834 62,0	12.139 16,4	290 0,4	29 e	420 0,6	504 0,7	1.095 1,5	29 e	13.626 18,4	73.966 100,0
Quatre enfants %	43.194 61,2	4.361 6,2	285 0,4	254 0,3	468 0,7	412 0,6	1.461 2,1	68 0,1	20.027 28,4	70.529 100,0
Cinq enfants et plus %	36.107 50,7	2.130 3,0	63 0,1	91 0,1	145 0,2	657 0,9	1.991 2,8	127 0,2	29.860 42,0	71.171 100,0
ENSEMBLE %	43.144 68,5	5.506 8,7	361 0,6	32 e	1.993 3,2	620 1,0	1.214 1,9	43 0,1	10.069 16,0	62.978 100,0

Tableau 69

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL DONT LE CONJOINT DU CHEF EST ACTIF

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de revenus Nombre d'enfants ouvrant droit	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Aucun enfant %	(50.845) 94,1	(-) -	(-) -	(-) -	(-) -	(955) 1,8	(508) 0,9	(-) -	(1.746) 3,2	(54.054) 100,0
Un enfant %	49.559 86,4	887 1,6	- -	- -	169 0,3	1.347 2,3	277 0,5	5 ε	5.090 8,9	57.334 100,0
Deux enfants %	60.548 77,8	10.858 13,9	282 0,4	103 0,1	113 0,2	804 1,0	573 0,7	12 ε	4.577 5,9	77.870 100,0
Trois enfants %	56.159 65,1	14.607 16,9	598 0,7	21 ε	153 0,2	1.225 1,4	143 0,2	66 0,1	13.283 15,4	86.254 100,0
Quatre enfants %	59.783 65,9	9.603 10,6	286 0,3	- -	- -	899 1,0	586 0,7	12 ε	19.505 21,5	90.673 100,0
Cinq enfants et plus %	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
ENSEMBLE %	56.646 76,5	8.578 11,6	291 0,4	61 0,1	123 0,2	1.014 1,4	472 0,6	18 ε	6.799 9,2	74.000 100,0

Tableau 70

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL DONT LE CHEF N'A PAS DE CONJOINT VIVANT AVEC LUI

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de revenus Nombre d'enfants ouvrant droit	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Aucun enfant %	3.781 17,4	- -	181 0,8	451 2,1	13.126 60,4	203 0,9	698 3,2	664 3,1	2.632 12,1	21.735 100,0
Un enfant %	20.659 67,7	564 1,8	136 0,5	251 0,8	1.011 3,3	1.329 4,3	444 1,5	1.041 3,4	5.097 16,7	30.529 100,0
Deux enfants %	(29.432) 81,8	(-) -	(603) 1,3	(4.492) 9,4	(27) 0,1	(154) 0,3	(921) 1,9	(778) 1,6	(11.249) 23,6	(47.656) 100,0
Trois enfants %	(19.163) 33,0	(713) 1,2	(4.555) 7,9	(4.451) 7,7	(5.592) 9,6	(238) 0,4	(742) 1,3	(528) 0,9	(22.039) 38,0	(58.021) 100,0
Quatre enfants et plus %	14.929 26,3	- -	76 0,1	967 1,7	1.958 3,5	764 1,4	403 0,7	2.665 4,7	34.987 61,6	56.749 100,0
ENSEMBLE %	12.769 41,4	183 0,6	468 1,5	1.184 3,9	7.453 24,2	505 1,6	654 2,1	846 2,7	6.787 22,0	30.848 100,0

Tableau 71

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Nombre de personnes du noyau

Type de revenus Nombre de personnes du noyau	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
1 %	3.058 14,8	- -	190 0,9	474 2,3	13.029 63,1	214 1,0	433 2,1	622 3,0	2.632 12,8	20.652 100,0
2 %	19.791 57,8	313 0,9	99 0,3	139 0,4	7.237 21,2	883 2,6	1.324 3,9	586 1,7	3.837 11,2	34.208 100,0
3 %	39.337 79,0	1.028 2,1	72 0,1	671 1,3	1.042 2,1	1.399 2,8	482 1,0	123 0,3	5.611 11,3	49.765 100,0
4 %	53.445 77,9	7.338 10,7	469 0,7	177 0,3	502 0,7	493 0,7	736 1,1	25 ε	5.436 7,9	68.620 100,0
5 %	48.236 63,0	12.814 16,7	652 0,9	58 0,1	824 1,1	875 1,1	698 0,9	154 0,2	12.266 16,0	76.578 100,0
6 et plus %	48.243 61,8	4.089 5,2	284 0,4	133 0,2	534 0,7	680 0,9	1.874 2,4	172 0,2	22.057 28,2	78.068 100,0
ENSEMBLE %	42.196 69,3	5.585 9,2	356 0,6	255 0,4	2.355 3,9	735 1,2	854 1,4	183 0,3	8.331 13,7	60.847 100,0

Tableau 72

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Age du chef de noyau

Type de revenus Age du chef de noyau	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Moins de 24 ans %	34.453 81,2	- -	- -	3 ε	- -	711 1,7	96 0,2	13 ε	7.191 16,9	42.468 100,0
25 - 34 ans %	45.293 76,1	4.893 8,2	123 0,2	68 0,1	55 0,1	1.163 2,0	254 0,4	65 0,1	7.637 12,8	59.549 100,0
35 - 44 ans %	52.036 69,1	9.760 12,9	528 0,7	622 0,8	190 0,3	493 0,7	756 1,0	101 0,1	10.827 14,4	75.309 100,0
45 - 54 ans %	51.612 71,0	6.411 8,8	836 1,1	137 0,2	1.138 1,6	572 0,8	1.521 2,1	343 0,5	10.115 13,9	72.685 100,0
55 - 64 ans %	28.111 54,2	3.775 7,3	319 0,6	- -	6.756 13,0	1.151 2,2	4.594 8,9	284 0,5	6.887 13,3	51.877 100,0
65 ans et plus %	1.085 4,6	- -	190 0,8	387 1,6	17.842 75,0	- -	1.085 4,6	628 2,6	2.582 10,8	23.799 100,0
ENSEMBLE %	42.196 63,9	5.585 9,2	356 0,6	255 0,4	2.355 3,9	735 1,2	854 1,4	183 0,3	8.331 13,7	60.847 100,0

Tableau 73

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Montant des prestations familiales (y.c. ARS et Action Sociale) perçues par le noyau

Type de revenus Montant de prestations fami- liales (y.c. ARS et Action Sociale)	Salaires	Revenus d'indé- pendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Moins de 3.600 F. %	42.902 73,0	6.071 10,3	479 0,8	365 0,6	4.970 8,5	645 1,1	888 1,5	248 0,4	2.248 3,8	58.813 100,0
3.601 à 7.200 F. %	41.613 74,1	5.496 9,8	170 0,3	215 0,4	1.784 3,2	670 1,2	672 1,2	143 0,2	5.400 9,6	56.162 100,0
7.201 à 10.800 F. %	45.920 71,3	7.627 11,8	203 0,3	168 0,2	55 0,1	1.089 1,7	424 0,7	13 e	8.932 13,9	64.431 100,0
10.801 à 14.400 F. %	44.543 67,7	6.361 9,7	297 0,4	188 0,3	233 0,3	918 1,4	436 0,7	8 e	12.803 19,5	65.787 100,0
14.401 à 18.000 F. %	41.975 64,7	4.042 6,2	299 0,5	153 0,3	346 0,5	707 1,1	1.175 1,8	268 0,4	15.878 24,5	64.842 100,0
18.001 à 24.000 F. %	37.879 57,8	2.857 4,4	677 1,0	232 0,3	1.174 1,8	524 0,8	1.497 2,3	114 0,2	20.592 31,4	65.546 100,0
24.001 à 30.000 F. %	32.935 49,8	1.053 1,6	821 1,2	242 0,4	779 1,2	537 0,8	2.619 4,0	461 0,7	26.650 40,3	66.097 100,0
30.001 F. et plus %	28.802 40,0	863 1,2	283 0,4	94 0,1	695 1,0	936 1,3	1.566 2,2	922 1,3	37.744 52,5	71.905 100,0
ENSEMBLE %	42.196 69,3	5.585 9,2	356 0,6	255 0,4	2.355 3,9	735 1,2	854 1,4	183 0,3	8.331 13,7	60.847 100,0

Tableau 74

LES RESSOURCES TOTALES MOYENNES PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Montant des ressources totales avant impôts du noyau

Type de revenus Montant des ressources totales avant impôts	Salaires	Revenus d'indépendants	Revenus fonciers et mobiliers	Autres revenus primaires	Retraites	Indemnités de chômage	Prestations relatives à un handicap ou une invalidité (y.c. AAH et AES)	Autres revenus de transfert	Prestations familiales	TOTAL DES RESSOURCES AVANT IMPOT
Moins de 12.000 F.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
12.001 à 24.000 F.	2.360 13,0	145 0,8	30 0,2	48 0,2	10.465 57,7	702 3,9	577 3,2	225 1,2	3.588 19,8	18.139 100,0
24.001 à 36.000 F.	15.745 51,8	1.058 3,5	183 0,6	221 0,7	5.892 19,4	619 2,0	749 2,4	487 1,6	5.465 18,0	30.420 100,0
36.001 à 48.000 F.	28.595 87,8	2.126 5,0	49 0,1	109 0,3	1.390 3,3	778 1,8	829 2,0	220 0,5	8.198 19,4	42.295 100,0
48.001 à 60.000 F.	38.826 72,1	2.616 4,9	146 0,3	185 0,3	478 0,9	726 1,3	748 1,4	110 0,2	10.026 18,6	53.862 100,0
60.001 à 72.000 F.	47.981 73,2	4.175 6,4	170 0,3	249 0,4	333 0,5	549 0,8	1.341 2,0	104 0,2	10.620 16,2	65.523 100,0
72.001 à 84.000 F.	58.332 75,2	7.234 9,3	163 0,2	88 0,1	863 1,1	834 1,1	464 0,6	169 0,2	9.481 12,2	77.627 100,0
84.001 à 96.000 F.	68.935 77,2	7.702 8,6	727 0,8	1.637 1,8	490 0,6	697 0,8	633 0,7	19 e	8.465 9,6	89.306 100,0
96.001 à 108.000 F.	74.364 73,0	11.769 11,6	986 1,0	85 0,1	1.146 1,1	905 0,9	1.726 1,7	124 0,1	10.688 10,6	101.792 100,0
108.001 à 120.000 F.	83.198 72,8	17.339 15,2	1.810 1,6	582 0,5	2.081 1,8	406 0,4	1.624 1,4	3 e	7.237 6,3	114.280 100,0
120.001 à 144.000 F.	106.008 80,4	10.072 7,6	2.095 1,6	- -	2.295 1,7	2.071 1,6	65 0,1	347 0,3	8.895 6,7	131.848 100,0
144.001 à 180.000 F.	118.636 73,9	32.448 20,2	2.326 1,5	- -	- -	58 e	42 e	- -	7.080 4,4	160.590 100,0
180.001 F. et plus	125.587 53,7	92.643 39,6	3.447 1,5	334 0,1	1.710 0,7	1.299 0,6	2.604 1,1	- -	6.321 2,7	233.944 100,0
ENSEMBLE	42.196 69,3	5.585 9,2	356 0,6	255 0,4	2.355 3,9	735 1,2	854 1,4	183 0,3	8.331 13,7	60.847 100,0

TABLEAUX SUR LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LEUR COMPOSITION PAR TYPE D'ALLOCATIONS

Tableau 75

LES PRESTATIONS FAMILIALES MOYENNES PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de prestation familiale Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Allocations familiales	Complément familial	Allocation logement	Allocations Pré et Post- natales	Autres prestations (y.c. Action Sociale)	TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES (y.c. Action Sociale)	Apport moyen des prestations familiales	
							(1)	(2)
Aucun enfant %	- -	- -	2.493 99,8	- -	4 0,2	2.497 100,0	11,2	9,3
Un enfant %	- -	2.264 48,4	722 15,4	773 16,5	920 19,7	4.679 100,0	11,8	10,0
Deux enfants %	2.681 47,4	1.268 22,4	740 13,1	428 7,6	540 9,5	5.657 100,0	9,0	8,1
Trois enfants %	8.221 58,6	3.571 25,5	1.209 8,6	361 2,6	661 4,7	14.023 100,0	22,9	18,3
Quatre enfants %	12.835 61,6	3.930 18,9	2.408 11,5	224 1,1	1.437 6,9	20.834 100,0	40,3	27,9
Cinq enfants et plus %	19.894 65,9	4.225 14,0	3.754 12,4	390 1,3	1.927 6,4	30.190 100,0	78,7	42,2
ENSEMBLE %	4.006 48,1	1.962 23,5	1.274 15,3	416 5,0	673 8,1	8.331 100,0	16,4	13,7

(1) Total des Prestations Familiales, rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des Prestations Familiales, rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 76

LES PRESTATIONS FAMILIALES MOYENNES PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de prestation familiale Montant des Revenus Primaires + Retraites	Allocations familiales	Complément familial	Allocation logement	Allocations Pré et Post- natales	Autres prestations (y.c. Action Sociale)	TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES (y.c. Action Sociale)	Apport moyen des prestations familiales	
							(1)	(2)
Moins de 12.000 F. %	3.492 31,6	1.546 14,0	2.738 24,8	412 3,7	2.853 25,9	11.041 100,0	188,8	45,5
12.001 à 24.000 F. %	1.676 27,8	1.093 18,2	2.188 36,4	195 3,2	865 14,4	6.017 100,0	33,1	22,6
24.001 à 36.000 F. %	4.195 42,0	2.474 24,7	2.013 20,1	561 5,6	760 7,6	10.003 100,0	32,6	23,7
36.001 à 48.000 F. %	4.641 47,8	2.578 26,5	1.371 14,1	511 5,3	613 6,3	9.714 100,0	23,1	18,3
48.001 à 60.000 F. %	4.025 51,8	2.253 28,9	672 8,6	447 5,7	403 5,2	7.800 100,0	14,5	12,4
60.001 à 72.000 F. %	3.973 52,9	2.308 30,7	436 5,8	529 7,0	267 3,6	7.513 100,0	11,4	10,1
72.001 à 84.000 F. %	4.629 62,5	1.921 25,9	254 3,4	289 3,9	315 4,3	7.408 100,0	9,6	8,7
84.001 à 96.000 F. %	4.374 72,7	1.069 17,8	263 4,4	198 3,3	113 1,8	6.017 100,0	6,7	6,2
96.001 à 108.000 F. %	5.434 71,7	771 10,2	330 4,3	262 3,5	779 10,3	7.576 100,0	7,4	6,9
108.001 à 120.000 F. %	5.890 84,4	900 12,9	11 0,2	174 2,5	1 ε	6.976 100,0	6,2	5,9
120.001 à 144.000 F. %	4.323 86,7	348 7,0	30 0,6	260 5,2	23 0,5	4.984 100,0	3,8	3,6
144.001 F. et plus %	5.436 94,2	84 1,4	62 1,1	160 2,8	27 0,5	5.769 100,0	2,9	2,8
ENSEMBLE %	4.006 48,1	1.962 23,5	1.274 15,3	416 5,0	673 8,1	8.331 100,0	16,4	13,7

(1) Total des Prestations Familiales, rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des Prestations Familiales, rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 77

LES PRESTATIONS FAMILIALES MOYENNES PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT UN ENFANT OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de prestation familiale Montant des Revenus Primaires + Retraites	Allocations familiales	Complément familial	Allocation logement	Allocations Pré et Post- natales	Autres prestations (y.c. Action Sociale)	TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES (y.c. Action Sociale)	Apport moyen des prestations familiales	
							(1)	(2)
Moins de 12.000 F. %	- -	1.301 19,7	936 14,1	655 9,9	3.731 56,3	6.623 100,0	180,3	34,3
12.001 à 24.000 F. %	- -	1.811 36,8	1.144 22,6	449 8,9	1.651 32,7	5.055 100,0	25,2	18,2
24.001 à 36.000 F. %	- -	2.090 43,7	1.028 21,5	634 13,3	1.029 21,5	4.781 100,0	16,0	13,1
36.001 à 48.000 F. %	- -	2.297 54,5	671 15,9	916 21,8	329 7,8	4.213 100,0	10,0	8,8
48.001 à 60.000 F. %	- -	2.810 63,4	354 8,0	1.062 24,0	206 4,6	4.432 100,0	8,2	7,3
60.001 à 72.000 F. %	- -	3.256 72,2	95 2,1	993 22,0	168 3,7	4.512 100,0	6,9	6,4
72.001 F. et plus	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
ENSEMBLE %	- -	2.264 48,4	722 15,4	773 16,5	920 19,7	4.679 100,0	11,8	10,0

(1) Total des Prestations Familiales, rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des Prestations Familiales, rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 78

LES PRESTATIONS FAMILIALES MOYENNES PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT DEUX ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de prestation familiale Montant des Revenus Primaires + Retraites	Allocations familiales	Complément familial	Allocation logement	Allocations Pré et Post- natales	Autres prestations (y.c. Action Sociale)	TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES (y.c. Action Sociale)	Apport moyen des prestations familiales	
							(1)	(2)
Moins de 24.000 F. %	2.744 26,2	2.090 19,9	2.063 19,7	622 6,0	2.959 28,2	10.478 100,0	66,2	32,7
24.001 à 36.000 F. %	2.537 31,1	2.228 27,3	1.915 23,4	800 9,8	688 8,4	8.168 100,0	26,0	20,2
36.001 à 48.000 F. %	2.627 40,3	1.641 25,2	1.111 17,0	451 6,9	691 10,6	6.521 100,0	15,4	13,0
48.001 à 60.000 F. %	2.660 53,9	1.177 23,8	404 8,2	353 7,2	343 6,9	4.937 100,0	9,3	8,4
60.001 à 72.000 F. %	2.711 56,9	1.213 25,5	216 4,5	432 9,1	191 4,0	4.763 100,0	7,2	6,6
72.001 à 84.000 F. %	2.776 61,5	922 20,4	185 4,1	321 7,1	312 6,9	4.516 100,0	5,8	5,4
84.001 à 96.000 F. %	2.695 80,6	492 14,7	-	152 4,5	7 0,2	3.346 100,0	3,7	3,6
96.001 à 120.000 F. %	2.846 90,5	30 1,0	-	266 8,5	-	3.142 100,0	2,9	2,8
120.001 F. et plus %	2.769 90,8	133 4,4	-	146 4,8	-	3.048 100,0	1,9	1,8
ENSEMBLE %	2.681 47,4	1.268 22,4	740 13,1	428 7,6	540 9,5	5.657 100,0	9,0	8,1

(1) Total des Prestations Familiales, rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des Prestations Familiales, rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 79

LES PRESTATIONS FAMILIALES MOYENNES PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT TROIS ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de prestation familiale Montant des Revenus Primaires + Retraites	Allocations familiales	Complément familial	Allocation logement	Allocations Pré et Post- natales	Autres prestations (y.c. Action Sociale)	TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES (y.c. Action Sociale)	Apport moyen des prestations familiales	
							(1)	(2)
Moins de 24.000 F. %	8.009 43,4	4.091 22,2	2.486 13,5	578 3,1	3.272 17,8	18.436 100,0	50,3	49,7
24.001 à 36.000 F. %	7.968 51,7	4.203 27,3	2.023 13,1	638 4,1	590 3,8	15.422 100,0	48,9	31,5
36.001 à 48.000 F. %	7.975 54,7	4.156 28,5	1.551 10,6	372 2,6	519 3,6	14.573 100,0	34,8	25,4
48.001 à 60.000 F. %	8.254 61,4	4.013 29,8	545 4,0	186 1,4	453 3,4	13.451 100,0	24,8	19,8
60.001 à 72.000 F. %	8.426 59,1	3.936 27,6	1.133 8,0	403 2,8	362 2,5	14.260 100,0	22,0	17,5
72.001 à 84.000 F. %	8.578 67,9	3.651 28,9	209 1,7	64 0,5	126 1,0	12.628 100,0	16,5	14,0
84.001 à 96.000 F. %	(8.752) 69,1	(2.721) 21,5	(947) 7,5	(132) 1,0	(110) 0,9	(12.662) 100,0	(14,3)	(12,5)
96.001 à 120.000 F. %	8.952 72,3	1.884 15,2	412 3,3	143 1,2	983 8,0	12.374 100,0	11,7	10,4
12.001 F. et plus %	7.977 90,7	321 3,7	81 0,9	347 4,0	65 0,7	8.791 100,0	4,8	4,5
ENSEMBLE %	8.221 58,6	3.571 25,5	1.209 8,6	361 2,6	661 4,7	14.023 100,0	22,9	18,3

(1) Total des Prestations Familiales, rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des Prestations Familiales, rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 80

LES PRESTATIONS FAMILIALES MOYENNES PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT QUATRE ENFANTS OUVRANT DROIT ET PLUS

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de prestation familiale Montant des Revenus Primaires + Retraites	Allocations familiales	Complément familial	Allocation logement	Allocations Pré et Post- natales	Autres prestations (y.c. Action Sociale)	TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES (y.c. Action Sociale)	Apport moyen des prestations familiales	
							(1)	(2)
Moins de 12.000 F. %	18.441 56,6	4.248 13,0	4.505 13,8	302 0,9	5.108 15,7	32.604 100,0	866,9	67,5
12.001 à 24.000 F. %	16.578 57,1	4.248 14,6	4.250 14,6	370 1,3	3.596 12,4	29.042 100,0	152,3	57,5
24.001 à 36.000 F. %	16.006 61,5	4.231 16,3	3.986 15,3	419 1,6	1.387 5,3	26.029 100,0	84,1	44,2
36.001 à 48.000 F. %	15.813 63,5	4.248 17,1	3.353 13,5	288 1,1	1.198 4,8	24.900 100,0	59,9	37,1
48.001 à 60.000 F. %	15.990 66,3	4.195 17,4	2.277 9,5	199 0,8	1.452 6,0	24.113 100,0	44,5	30,0
60.001 à 72.000 F. %	15.127 69,3	4.110 18,8	1.512 6,9	190 0,9	894 4,1	21.833 100,0	33,4	24,4
72.001 à 96.000 F. %	16.981 75,2	4.034 17,9	592 2,6	176 0,8	781 3,5	22.564 100,0	28,3	21,7
96.001 F. et plus %	14.516 66,0	1.565 9,3	172 1,0	214 1,3	399 2,4	16.866 100,0	11,8	10,5
ENSEMBLE %	16.141 64,0	4.068 16,1	3.038 12,1	302 1,2	1.666 6,6	25.215 100,0	55,4	34,5

(1) Total des Prestations Familiales, rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des Prestations Familiales, rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 81

LES PRESTATIONS FAMILIALES MOYENNES PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de prestation familiale C.S.P. du chef de noyau	Allocations familiales	Complément familial	Allocation logement	Allocations Pré et Post-natales	Autres prestations (y.c. Action Sociale)	TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES (y.c. Action Sociale)	Apport moyen des prestations familiales		
							(1)	(2)	
Professions indépendantes %	5.070 67,0	1.561 20,7	323 4,3	398 5,3	204 2,7	7.556 100,0	10,1	9,1	
Cadres supérieurs %	3.947 69,4	946 16,6	252 4,4	440 7,7	107 1,9	5.692 100,0	5,5	5,1	
Cadres moyens %	3.942 54,5	1.884 26,1	670 9,3	392 5,7	342 4,7	7.230 100,0	10,7	9,5	
Employés %	3.131 38,1	1.878 22,8	1.397 17,0	452 5,5	1.363 16,6	8.221 100,0	17,7	14,5	
OUVRIERS	Ouvriers spécialisés, qualifiés, mineurs %	4.704 48,7	2.590 26,9	1.262 13,1	516 5,4	564 3,9	9.636 100,0	21,1	17,0
	Manœuvres, gens de maison %	4.436 40,7	2.615 24,0	1.737 16,0	508 4,7	1.591 14,6	10.887 100,0	32,3	24,0
INACTIFS	Retraités %	230 8,2	93 3,4	2.371 85,8	-	71 2,6	2.765 100,0	13,6	11,0
	Autres inactifs %	4.106 35,0	1.651 14,0	3.081 26,2	234 2,0	2.680 22,8	11.752 100,0	57,4	29,9
ENSEMBLE %	4.006 48,1	1.962 23,5	1.274 15,3	416 5,0	673 8,1	8.331 100,0	16,4	13,7	

(1) Total des Prestations Familiales, rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des Prestations Familiales, rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 82

LES PRESTATIONS FAMILIALES MOYENNES PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT UN ENFANT OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de prestation familiale	Allocations familiales	Complément familial	Allocation logement	Allocations Pré et Post-natales	Autres prestations (y.c. Action Sociale)	TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES (y.c. Action Sociale)	Apport moyen des prestations familiales	
							(1)	(2)
C.S.P. du chef de noyau								
Cadres moyens	-	2.959	789	1.023	195	4.966	10,4	8,8
%	-	59,6	15,9	20,6	3,9	100,0		
Employés	-	1.711	684	510	1.759	4.664	12,0	10,0
%	-	36,7	14,7	10,9	37,7	100,0		
Ouvriers	-	2.356	650	790	791	4.587	11,6	10,1
%	-	51,4	14,2	17,2	17,2	100,0		
Inactifs	(-)	(573)	(954)	(229)	(1.708)	(3.464)	(15,2)	(10,0)
%	-	16,6	27,5	6,6	49,3	100,0		
ENSEMBLE (3)	-	2.264	722	773	920	4.679	11,8	10,0
%	-	48,4	15,4	16,5	19,7	100,0		

(1) Total des Prestations Familiales, rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des Prestations Familiales, rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

(3) Y compris les catégories "Professions indépendantes" et "Cadres supérieurs" pour lesquelles les ressources moyennes propres ne sont pas fournies ici : calculées à partir d'effectifs restreints, les résultats obtenus sont non-significatifs.

Tableau 83

LES PRESTATIONS FAMILIALES MOYENNES PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT DEUX ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de prestation familiale C.S.P. du chef de noyau		Allocations familiales	Complément familial	Allocation logement	Allocations Pré et Post-natales	Autres prestations (y.c. Action Sociale)	TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES (y.c. Action Sociale)	Apport moyen des prestations familiales	
								(1)	(2)
Professions indépendantes	%	2.717 66,0	758 18,4	167 4,0	353 8,6	124 3,0	4.119 100,0	5,6	5,3
Cadres supérieurs	%	2.808 81,0	286 8,2	40 1,2	304 8,8	27 0,8	3.465 100,0	3,0	2,9
Cadres moyens	%	2.714 58,3	960 20,6	274 5,9	332 7,1	376 8,1	4.656 100,0	6,2	5,8
Employés	%	2.581 38,0	1.320 19,5	1.184 17,5	558 8,2	1.140 16,8	6.783 100,0	12,5	10,9
Ouvriers	%	2.645 42,6	1.626 26,2	1.032 16,6	466 7,5	440 7,1	6.209 100,0	12,8	11,1
ENSEMBLE (3)	%	2.681 47,4	1.268 22,4	740 13,1	428 7,6	540 9,5	5.657 100,0	9,0	8,1

(1) Total des Prestations Familiales, rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des Prestations Familiales, rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

(3) Y compris la catégorie des "Inactifs" pour laquelle les ressources moyennes propres ne sont pas fournies ici : calculés à partir d'effectifs restreints, les résultats obtenus sont non-significatifs.

Tableau 84

LES PRESTATIONS FAMILIALES MOYENNES PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT TROIS ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de prestation familiale C.S.P. du chef de noyau		Allocations familiales	Complément familial	Allocation logement	Allocations Pré et Post-natales	Autres prestations (y.c. Action Sociale)	TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES (y.c. Action Sociale)	Apport moyen des prestations familiales	
								(1)	(2)
Professions indépendantes	%	8.077 72,6	2.247 20,2	224 2,0	392 3,5	183 1,7	11.123 100,0	12,6	11,2
Cadres supérieurs	%	8.393 81,0	1.467 14,2	228 2,2	157 1,5	112 1,1	10.357 100,0	9,2	8,2
Cadres moyens	%	8.393 63,3	3.376 25,5	1.063 8,0	178 1,4	243 1,8	13.253 100,0	17,7	14,8
Employés	%	8.428 52,6	4.076 25,5	1.959 12,2	340 2,1	1.218 7,6	16.021 100,0	31,7	23,7
Ouvriers	%	8.049 55,7	4.163 28,8	1.304 8,0	435 3,0	513 3,5	14.464 100,0	30,8	23,1
ENSEMBLE (3)	%	8.221 58,6	3.571 25,5	1.209 8,6	361 2,6	661 4,7	14.023 100,0	22,9	18,3

(1) Total des Prestations Familiales, rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des Prestations Familiales, rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

(3) Y compris la catégorie des "Inactifs" pour laquelle les ressources moyennes propres ne sont pas fournies ici : calculés à partir d'effectifs restreints, les résultats obtenus sont non-significatifs.

Tableau 85

LES PRESTATIONS FAMILIALES MOYENNES PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT QUATRE ENFANTS OUVRANT DROIT OU PLUS

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de prestation familiale C.S.P. du chef de noyau	Allocations familiales	Complément familial	Allocation logement	Allocations Pré et Post-natales	Autres prestations (y.c. Action Sociale)	TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES (y.c. Action Sociale)	Apport moyen des prestations familiales	
							(1)	(2)
Professions indépendantes %	15.728 75,9	3.239 15,6	982 4,7	237 1,2	529 2,6	20.715 100,0	28,1	21,4
Cadres moyens %	15.181 69,2	4.083 18,6	1.338 6,1	229 1,1	1.096 5,0	21.927 100,0	34,3	25,2
Employés %	16.766 60,5	4.248 15,3	4.093 14,8	269 1,0	2.315 8,4	27.691 100,0	69,9	40,1
Ouvriers %	16.122 63,4	4.239 16,7	3.312 13,0	337 1,3	1.424 5,6	25.434 100,0	62,3	37,5
ENSEMBLE (3) %	16.141 64,0	4.068 16,1	3.038 12,1	302 1,2	1.666 6,6	25.215 100,0	55,4	34,5

(1) Total des Prestations Familiales, rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des Prestations Familiales, rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

(3) Y compris les catégories "Cadres supérieurs" et "Inactifs" pour lesquelles les ressources moyennes propres ne sont pas fournies ici : calculés à partir d'effectifs restreints, les résultats obtenus sont non-significatifs.

Tableau 86

LES PRESTATIONS FAMILIALES MOYENNES PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Composition du noyau et activité du chef et de son conjoint

Type de prestation familiale Situation du noyau		Allocations familiales	Complément familial	Allocation logement	Allocations Pré et Post-natales	Autres prestations (y.c. Action Sociale)	TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES (y.c. Action Sociale)	Apport moyen des prestations familiales	
								(1)	(2)
COUPLE (avec ou sans enfants)	Conjoints tous deux actifs %	3.487 51,3	2.052 30,2	587 8,6	493 7,3	178 2,6	6.797 100,0	10,3	9,1
	Homme actif, femme inactive %	5.600 54,0	2.473 23,9	1.307 12,6	530 5,1	451 4,4	10.361 100,0	19,4	15,9
	Homme inactif, femme active	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	Conjoints tous deux inactifs %	2.984 43,4	923 13,4	2.562 37,3	59 0,9	346 5,0	6.874 100,0	26,8	17,2
	Personne seule, active (avec ou sans enfants) %	1.919 24,6	1.177 15,0	1.552 19,9	84 1,1	3.078 39,4	7.810 100,0	29,0	21,3
	Personne seule, inactive (avec ou sans enfants) %	1.177 20,0	532 9,0	2.696 45,7	94 1,6	1.400 23,7	5.899 100,0	33,1	22,8
	ENSEMBLE %	4.006 48,1	1.962 23,5	1.274 15,3	416 5,0	673 8,1	8.331 100,0	16,4	13,7

(1) Total des Prestations Familiales, rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des Prestations Familiales, rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 87

LES PRESTATIONS FAMILIALES MOYENNES PAR NOYAU (1958)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL DONT LE CONJOINT DU CHEF EST INACTIF

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de prestation familiale Nombre d'enfants ouvrant droit	Allocations familiales	Complément familial	Allocation logement	Allocations Pré et Post-natales	Autres prestations (y.c. Action Sociale)	TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES (y.c. Action Sociale)	Apport moyen des prestations familiales	
							(1)	(2)
Aucun enfant %	- -	- -	2.335 99,4	- -	14 0,6	2.349 100,0	8,8	7,2
Un enfant %	- -	2.044 51,9	794 20,1	756 19,2	346 8,8	3.940 100,0	10,3	8,7
Deux enfants %	2.661 44,7	1.471 24,7	913 15,3	520 8,7	392 6,6	5.957 100,0	10,2	9,1
Trois enfants %	7.989 58,6	3.556 26,1	1.270 9,3	454 3,4	357 2,6	13.626 100,0	23,2	18,4
Quatre enfants %	12.570 62,8	3.933 19,6	2.496 12,5	322 1,6	706 3,5	20.027 100,0	41,2	28,4
Cinq enfants et plus %	20.027 67,1	4.220 14,1	3.906 13,1	459 1,5	1.248 4,2	29.860 100,0	77,5	42,0
ENSEMBLE %	5.381 53,4	2.343 23,3	1.412 14,0	490 4,9	443 4,4	10.069 100,0	19,7	16,0

(1) Total des Prestations Familiales, rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des Prestations Familiales, rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 88

LES PRESTATIONS FAMILIALES MOYENNES PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL DONT LE CONJOINT DU CHEF EST ACTIF

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de prestation familiale Nombre d'enfants ouvrant droit	Allocations familiales	Complément familial	Allocation logement	Allocations Pré et Post-natales	Autres prestations (y.c. Action Sociale)	TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES (y.c. Action Sociale)	Apport moyen des prestations familiales	
							(1)	(2)
Aucun enfant %	(-) -	(-) -	(1.746) 100,0	(-) -	(-) -	(1.746) 100,0	(3,4)	(3,2)
Un enfant %	- -	3.203 62,9	652 12,8	1.148 22,6	87 1,7	5.090 100,0	10,1	8,9
Deux enfants %	2.672 58,4	1.024 22,4	384 8,4	352 7,7	145 3,1	4.577 100,0	6,4	5,9
Trois enfants %	8.591 64,7	3.506 26,4	761 5,7	174 1,3	251 1,9	13.283 100,0	18,6	15,4
Quatre enfants %	13.351 68,4	3.825 19,6	1.552 8,0	54 0,3	723 3,7	19.505 100,0	28,0	21,5
Cinq enfants et plus	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
ENSEMBLE %	3.469 51,0	2.050 30,2	611 9,0	489 7,2	180 2,6	6.799 100,0	10,3	9,2

(1) Total des Prestations Familiales, rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des Prestations Familiales, rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 89

LES PRESTATIONS FAMILIALES MOYENNES PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL DONT LE CHEF N'A PAS DE CONJOINT VIVANT AVEC LUI

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de prestation familiale Nombre d'enfants ouvrant droit	Allocations familiales	Complément familial	Allocation logement	Allocations Pré et Post-natales	Autres prestations (y.c. Action Sociale)	TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES (y.c. Action Sociale)	Apport moyen des prestations familiales	
							(1)	(2)
Aucun enfant	-	-	2.630	-	2	2.632	15,0	12,1
%	-	-	99,9	-	0,1	100,0		
Un enfant	-	926	734	127	3.310	5.097	22,5	16,7
%	-	18,2	14,4	2,5	64,9	100,0		
Deux enfants	(2.905)	(1.498)	(2.013)	(276)	(4.557)	(11.249)	(32,6)	(23,6)
%	25,8	13,3	17,9	2,5	40,5	100,0		
Trois enfants	(8.754)	(4.064)	(2.875)	(345)	(6.001)	(22.039)	(63,9)	(38,0)
%	39,8	18,4	13,0	1,6	27,2	100,0		
Quatre enfants et plus	16.084	4.248	4.676	37	9.942	34.987	195,1	61,6
%	46,0	12,1	13,4	0,1	28,4	100,0		
ENSEMBLE	1.522	832	2.165	90	2.178	6.787	30,8	22,0
%	22,4	12,3	31,9	1,3	32,1	100,0		

(1) Total des Prestations Familiales, rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des Prestations Familiales, rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 90

LES PRESTATIONS FAMILIALES MOYENNES PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Age du chef de noyau

Type de prestation familiale Age du chef de noyau		Allocations familiales	Complément familial	Allocation logement	Allocations Pré et Post-natales	Autres prestations (y.c. Action Sociale)	TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES (y.c. Action Sociale)	Apport moyen des prestations familiales	
								(1)	(2)
Moins de 24 ans	%	541 7,5	2.839 39,5	1.640 22,8	1.094 15,2	1.077 15,0	7.191 100,0	20,9	16,9
25 - 34 ans	%	2.704 35,4	2.474 32,4	985 12,9	795 10,4	679 8,9	7.637 100,0	15,1	12,8
35 - 44 ans	%	6.821 63,0	2.061 19,0	1.114 10,3	171 1,6	660 6,1	10.827 100,0	17,1	14,4
45 - 54 ans	%	6.166 61,0	1.753 17,3	1.210 12,0	84 0,8	902 8,9	10.115 100,0	16,8	13,9
55 - 64 ans	%	3.676 53,4	1.170 17,0	1.348 19,5	6 0,1	687 10,0	6.887 100,0	17,7	13,3
65 ans et plus	%	11 0,4	-	2.537 38,3	-	34 1,3	2.582 100,0	13,2	10,8
ENSEMBLE	%	4.006 48,1	1.962 23,5	1.274 15,3	416 5,0	673 8,1	8.331 100,0	16,4	13,7

(1) Total des Prestations Familiales, rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des Prestations Familiales, rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 91

LES PRESTATIONS FAMILIALES MOYENNES PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Montant des prestations familiales (y.c. ARS et Action Sociale) perçues par le noyau

Type de prestation familiale Montant de Prestations Familiales (y.c. ARS et Action Sociale)	Allocations familiales	Complément familial	Allocation logement	Allocations Pré et Post- natales	Autres prestations (y.c. Action Sociale)	TOTAL DES PRESTATIONS FAMILIALES (y.c. Action Sociale)	Apport moyen des prestations familiales	
							(1)	(2)
Moins de 3.600 F. %	1.237 55,0	23 1,0	690 30,7	24 1,1	274 12,2	2.248 100,0	4,1	3,8
3.601 à 7.200 F. %	1.469 27,2	1.840 34,1	1.102 20,4	577 10,7	412 7,6	5.400 100,0	11,0	9,6
7.201 à 10.800 F. %	3.276 36,7	3.001 33,6	1.114 12,5	1.037 11,6	504 5,6	8.932 100,0	16,5	13,9
10.801 à 14.400 F. %	6.518 50,9	3.973 31,0	1.215 9,5	594 4,7	503 3,9	12.803 100,0	24,8	19,5
14.401 à 18.000 F. %	8.713 54,9	4.090 25,8	1.847 11,6	479 3,0	749 4,7	15.878 100,0	33,9	24,5
18.001 à 24.000 F. %	11.657 56,6	4.236 20,6	2.584 12,5	384 1,9	1.731 8,4	20.592 100,0	48,1	31,4
24.001 à 30.000 F. %	14.773 55,4	4.248 16,0	3.837 14,4	384 1,4	3.408 12,8	26.650 100,0	74,3	40,3
30.001 F. et plus %	22.335 59,2	4.248 11,2	5.440 14,4	477 1,3	5.244 13,9	37.744 100,0	122,8	52,5
ENSEMBLE %	4.006 48,1	1.962 23,5	1.274 15,3	416 5,0	673 8,1	8.331 100,0	16,4	13,7

(1) Total des Prestations Familiales, rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des Prestations Familiales, rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

QUATRIÈME PARTIE

LES RESSOURCES DISPONIBLES ET LES RÉSULTATS D'ENSEMBLE DE LA POLITIQUE SOCIALE LE RÔLE JOUÉ PAR LES PRESTATIONS FAMILIALES

Un premier chapitre sera consacré à la charge fiscale directe des différentes catégories de noyaux.

L'analyse de la distribution des ressources disponibles des familles fera l'objet du deuxième chapitre.

Le troisième chapitre, consacré à une comparaison des ressources mesurées avant et après introduction des mécanismes redistributifs, s'attachera à l'appréciation des effets d'ensemble des politiques sociales et fiscales. Le rôle propre des prestations familiales y fera l'objet d'une analyse plus détaillée.

L'essentiel des tableaux relatifs à la charge fiscale, aux ressources disponibles et aux résultats d'ensemble des mécanismes analysés sera fourni au quatrième chapitre.

CHAPITRE I

LA CHARGE FISCALE DIRECTE

Compte tenu des impôts pris en compte dans l'étude (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et impôt foncier sur le logement principal), la charge fiscale moyenne s'élève à 4.247 Francs par noyau. Le montant moyen acquitté par les seuls noyaux allocataires du régime général est nettement inférieur : 2.691 Francs. L'écart entre les deux montants est de plus de 50 %. Cette différence au profit des allocataires est mise tout particulièrement en évidence dans le tableau 92, qui fournit, pour chacun des deux groupes de population analysés, la répartition des noyaux suivant le montant total de l'impôt acquitté.

Tableau 92

REPARTITION DES NOYAUX SUIVANT LE MONTANT DE L'IMPOT ACQUITTE EN 1978

Montant de l'impôt	Répartition de l'ensemble des noyaux en %	Répartition des noyaux allocataires du régime général en %
Non imposé	11,3	14,7
1 à 1.000 F.	22,7	34,8
1.001 à 2.000 F.	15,1	16,9
2.001 à 4.000 F.	18,6	15,2
4.001 à 6.000 F.	11,3	7,9
6.001 à 10.000 F.	10,5	5,0
10.001 à 15.000 F.	5,3	2,7
15.001 F. et plus	5,2	2,7
ENSEMBLE	100,0	100,0

On y relève que 34 % de l'ensemble des noyaux paient moins de 1.000 Francs d'impôt alors que cela concerne 49,5 % des noyaux allocataires du régime général. A l'inverse, 10,5 % de l'ensemble des noyaux supportent une charge supérieure à 10.000 Francs alors qu'un tel montant d'impôt n'est acquitté que par 5,4 % des noyaux allocataires.

Aussi la "pression fiscale" est-elle un peu moins forte pour les allocataires du régime général. Précisons à ce propos que celle-ci est mesurée, dans les tableaux présentés (tableaux 100 à 118), par le rapport du montant de l'impôt à deux bases de référence différentes :

- d'une part, le montant des "revenus primaires + retraites". Ce montant fournit une approximation du revenu imposable retenu pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Seuls, en effet, environ 10 % du montant des retraites ne sont pas imposables (F.N.S., A.V.T.S., majoration pour enfants, ...).
- d'autre part, le montant des ressources totales avant impôts. Une part de ces ressources, variable selon les catégories, est constituée de transferts non imposables. Le chiffre calculé indique donc la ponction exercée sur l'ensemble des ressources et non plus sur la seule partie imposable. Il est en conséquence toujours inférieur au premier chiffre calculé : plus la part des transferts autres que les retraites dans le total des ressources est importante, plus grand est l'écart entre les deux "pressions" calculées.

Sur l'ensemble des noyaux, la pression fiscale s'élève respectivement à 7,9 % ou 7,3 % selon l'optique choisie. Elle est de 5,3 % ou 4,4 % pour les allocataires du régime général.

Compte tenu des prélèvements retenus, l'impôt sur le revenu occupe une place prépondérante dans la charge fiscale directe moyenne des noyaux (tableau 93). Cette part varie cependant sensiblement entre les différentes catégories : plus les ressources du noyau sont élevées, plus s'affirme la prépondérance de l'impôt sur le revenu dans le total des prélèvements analysés. L'analyse des impôts locaux est plus délicate : si le paiement de la taxe d'habitation sur le logement principal concerne a priori tous les noyaux (sauf exonérations), l'impôt foncier n'est dû par définition que par les propriétaires de leur logement principal.

Tableau 93

LA STRUCTURE DES IMPOTS PRIS EN COMPTE PAR TYPE DE PRELEVEMENTS (1978)

Type de prélèvements	Ensemble des noyaux		Noyaux allocataires du régime général	
	Montant moyen en Francs	%	Montant moyen en Francs	%
Impôt sur le revenu	3.501	82,4	2.075	77,1
Taxe d'habitation sur le logement principal	546	12,9	477	17,7
Impôt foncier sur le logement principal	200	4,7	139	5,2
ENSEMBLE DES IMPOTS ETUDIES	4.247	100,0	2.691	100,0

L'analyse comparative des montants moyens d'impôts acquittés par les différentes catégories de noyaux met en évidence de profondes disparités.

Quand le critère de partition de la population retenu est la catégorie socio-professionnelle du chef de noyau, le montant moyen acquitté va de 14.324 Francs par noyau (cadres supérieurs) à 938 Francs (Manœuvres, gens de maison), soit un écart de 1 à 15,2. La pression fiscale s'échelonne de 3 % (ou 2,5 % selon

l'optique choisie) à 14,2 % (ou 13,6 %), des manœuvres - gens de maison aux professions indépendantes.

L'impôt sur le revenu représente 89 % des prélèvements des cadres supérieurs alors qu'il ne constitue que 52 % des prélèvements des inactifs non retraités.

L'analyse des seuls noyaux allocataires révèle un montant moyen d'impôt acquitté par les retraités très faible (312 Francs) et une pression fiscale en rapport (1,5 % ou 1,2 %), traduisant un niveau de ressources particulièrement bas. Une bonne partie des retraites perçues dans cette tranche de revenus est, de plus, non imposable.

L'analyse selon l'âge du chef de noyau fait ressortir que les montants moyens les plus faibles sont acquittés par les noyaux les plus jeunes (moins de 24 ans) ou les plus âgés (plus de 65 ans). La pression fiscale la plus forte concerne les noyaux dont le chef a entre 55 et 64 ans.

Les différences sont plus sensibles quand les noyaux sont classés suivant leur nombre d'enfants ouvrant droit : le montant moyen d'impôt est le plus élevé pour les noyaux de un enfant et décroît systématiquement quand le nombre d'enfants augmente. Cette décroissance tient essentiellement à l'impôt sur le revenu (effet du système du quotient familial), mais elle se constate également sur la taxe d'habitation à partir de deux enfants (abattements pour charges de famille). La pression fiscale décroît également systématiquement avec l'augmentation du nombre d'enfants : elle passe de 8,9 % (ou 8,5 %) à 1,7 % (ou 1,0 %) quand on compare les noyaux sans enfants ouvrant droit avec ceux en comportant plus de cinq.

Sur les seuls noyaux allocataires, cette décroissance ne s'opère cependant qu'à partir de deux enfants : en effet, les familles allocataires d'un enfant ont des ressources nettement inférieures à l'ensemble des familles d'un enfant ou aux familles allocataires de deux enfants. La pression fiscale de ces familles de deux enfants est donc nettement supérieure à celle supportée par les familles allocataires d'un enfant.

Les différences catégorielles sont encore plus nettes quand les noyaux sont classés suivant le montant de leurs ressources. Les constatations sont d'ailleurs ici similaires quand on passe de l'ensemble de la population à la seule population des allocataires : le montant de l'impôt croît systématiquement quand les revenus augmentent ; ceci se vérifie d'ailleurs non seulement pour l'impôt sur le revenu mais aussi pour les deux autres types de prélèvements retenus. L'effet de l'impôt sur le revenu est cependant très largement prépondérant. Ainsi, la pression fiscale totale, qui s'élève à 2,7 % (ou 2,2 %) pour les noyaux dont les "revenus primaires + retraites" sont compris entre 12.000 et 24.000 Francs atteint 17,2 % (ou 16,9 %) pour ceux dont les revenus sont supérieurs à 180.000 Francs. Corrélativement, la part de l'impôt sur le revenu dans le total des prélèvements passe, dans ces deux cas, de 35,1 % à 93,7 %.

On relève néanmoins un taux de pression fiscale exceptionnellement élevé sur les noyaux aux revenus les plus faibles, ceux inférieurs à 12.000 Francs (cf. tableau 101). Deux raisons principales concourent à ce résultat :

- la tranche des "moins de 12.000 Francs" de "revenus primaires + retraites" comprend un certain nombre de travailleurs indépendants ayant déclaré un déficit pour 1978. Le montant de leurs revenus liés à leur activité non salariée est donc nul (1). Cependant, le montant de l'impôt sur le revenu pris en compte

1 - C'est cette convention qui a été adoptée pour l'exploitation de l'ensemble des résultats.

est celui acquitté en 1978, sur les revenus de 1977. Ces noyaux ont donc pu payer en 1978 un montant élevé d'impôt sur le revenu si, en 1977, leurs ressources étaient importantes. Ce fait explique à lui seul le montant moyen d'impôt sur le revenu payé par les noyaux appartenant à la tranche des revenus les plus bas (318 Francs en moyenne). Le montant de taxe d'habitation et d'impôt foncier acquitté par ces noyaux d'indépendants gonfle aussi la moyenne de ce type de prélèvement pour la tranche considérée.

- on constate que le montant moyen d'impôts locaux acquitté décroît en général moins vite que les revenus moyens. Dans ces conditions, même si le montant de taxe d'habitation et d'impôt foncier payé par la catégorie la moins aisée est peu élevée en valeur absolue, il reste important par rapport aux "revenus primaires + retraites" relativement bas perçus par ce groupe de noyaux. Comme cette catégorie est une de celles bénéficiant des transferts les plus élevés, la pression fiscale varie d'ailleurs fortement selon la méthode de calcul adoptée (10,5 % ou 3,5 %, cf. tableau 101).

CHAPITRE II

LES RESSOURCES DISPONIBLES DES FAMILLES

Le montant moyen par noyau des ressources disponibles après transferts et impôts est plus élevé chez les allocataires (58.157 Francs) que pour l'ensemble des noyaux (54.082 Francs). Si, dans les deux cas, le gain par rapport aux revenus primaires est du même ordre de grandeur (20 à 22 %), sa composition en est différente : la ponction fiscale est plus forte pour l'ensemble des noyaux que pour les seuls allocataires du régime général et le gain apporté par les retraites y est plus important : les prestations vieillesse majorent globalement le revenu primaire de l'ensemble des noyaux de 21 %. A l'inverse, chez les allocataires, ce sont les prestations familiales qui constituent le transfert le plus conséquent (tableau 94).

Tableau 94

L'EVOLUTION DES RESSOURCES MOYENNES A DIVERS STADES D'INCLUSION DES MECANISMES REDISTRIBUTIFS (1978)

	Ensemble des noyaux		Noyaux allocataires du régime général	
	Montant moyen en Francs	Montant en indice Valeur 100 = Revenus primaires	Montant moyen en Francs	Montant en indice Valeur 100 = Revenus primaires
Revenus primaires	44.376	100	48.391	100
Revenus primaires + retraites	53.658	121	50.747	105
Revenus primaires + retraites + prestations familiales	56.273	127	59.078	122
Ressources totales avant impôts	58.329	131	60.847	126
RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	54.082	122	58.157	120

Si le montant moyen des ressources disponibles est plus élevé chez les allocataires, la dispersion des revenus y est moins forte que pour l'ensemble des noyaux. Le tableau A5, en annexe, met ainsi en évidence que 16,4 % des noyaux ont des ressources disponibles après transferts et impôts inférieures à 24.000 Francs annuels ; sont dans ce cas seulement 10,3 % des noyaux allocataires.

A l'autre extrême, 6,4 % des noyaux disposent de ressources supérieures à 108.000 Francs alors que 5,6 % des noyaux allocataires sont dans cette situation.

Le tableau 95 ci-dessous fournit quelques caractéristiques de la distribution des ressources disponibles pour les deux groupes de population analysés. On constate que le coefficient de dispersion relative est effectivement plus faible chez les allocataires : il s'élève à 0,62 contre 0,79 pour l'ensemble des noyaux. C'est surtout le premier quartile qui est nettement plus élevé chez les allocataires (38.100 Francs) que dans l'ensemble de la population (30.700 Francs).

Tableau 95

CARACTERISTIQUES DES DISTRIBUTIONS DES RESSOURCES DISPONIBLES EN 1978

	<i>En Francs</i>	
	Ensemble des noyaux	Noyaux allocataires du régime général
1er quartile (Q1)	30.700	38.100
Médiane (M)	48.200	53.000
3ème quartile (Q3)	68.650	71.200
Coefficient de dispersion relative $\frac{Q3 - Q1}{M}$	0,79	0,62

Les tableaux 119 à 164 fournissent le montant moyen des ressources disponibles des différentes catégories de noyaux.

Les ressources disponibles des noyaux dont le chef est cadre supérieur s'élèvent à 107.572 Francs en moyenne (ensemble de la population) ; celles des inactifs non retraités à 26.610 Francs. L'éventail va de 1 à 4. Il est à noter par ailleurs que les noyaux dont le chef est retraité bénéficient de ressources disponibles de 38.191 Francs par noyau, supérieures à celles dont disposent les manœuvres - gens de maison (36.553 Francs).

Sur les seuls allocataires du régime général, ce sont les retraités qui disposent des ressources les plus faibles (24.764 Francs par noyau). L'écart entre catégories extrêmes va de 1 à 4,2.

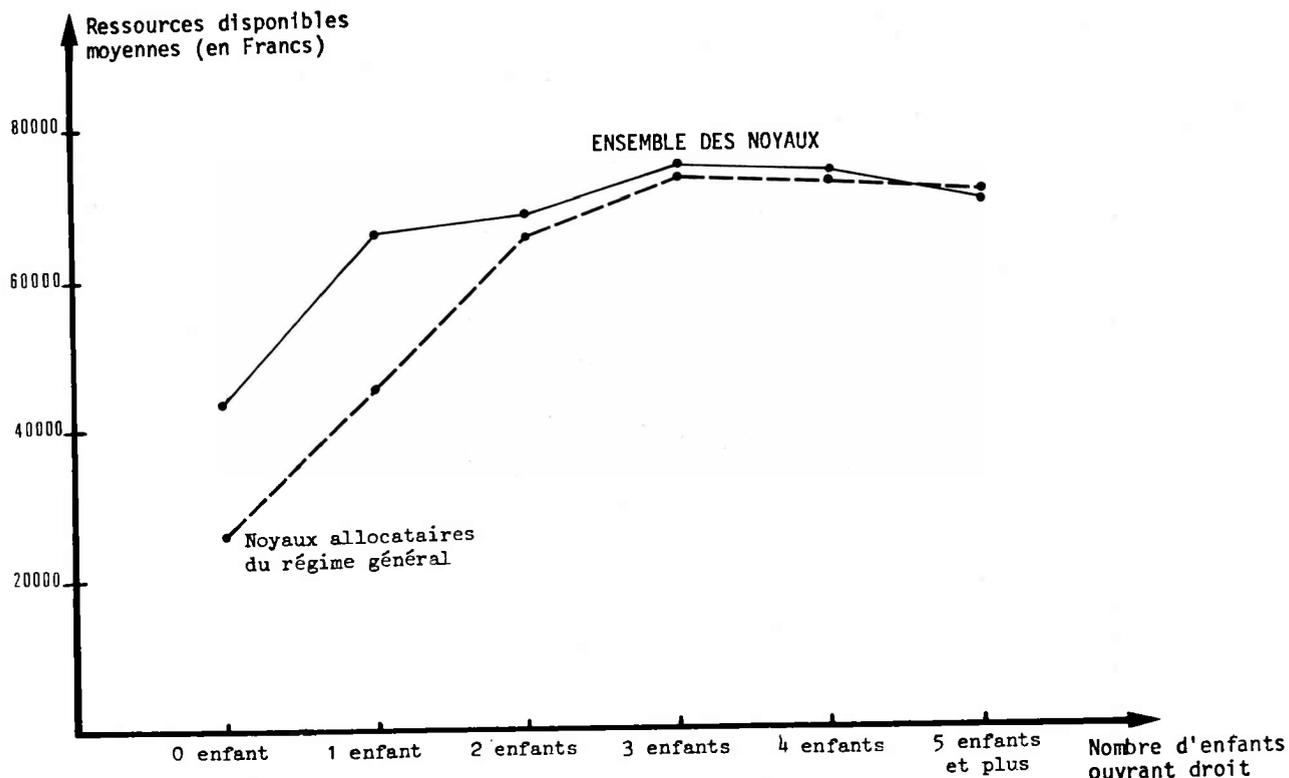
L'analyse suivant l'âge du chef de noyau met en évidence que les ressources disponibles sont les plus élevées pour les tranches d'âge 35 - 44 ans d'abord, 45 - 54 ans ensuite. Cette constatation vaut aussi bien pour l'ensemble de la population que pour les seuls allocataires.

La prise en compte des impôts ne modifie pas - elle les accentuerait plutôt - les constatations formulées sur les ressources totales avant impôts des différentes catégories de familles classées selon leur taille : on constate en effet que les ressources disponibles augmentent systématiquement avec le nombre de personnes du noyau. Les ressources moyennes vont ainsi de 27.395 Francs à 77.197 Francs quand on passe des noyaux comprenant une personne à ceux en comprenant six et plus. Les constatations sont identiques quand l'analyse ne s'attache qu'aux seuls allocataires : l'éventail est seulement plus ouvert ; il va de 20.279 Francs à 76.319 Francs.

Les ressources disponibles ne croissent pas cependant systématiquement avec le nombre d'enfants ouvrant droit du noyau : elles auraient plutôt tendance à se stabiliser (graphique 15). Ainsi, alors que les ressources disponibles moyennes des noyaux sans enfants s'élèvent à 44.228 Francs et se situent à un niveau notablement inférieur à la moyenne générale (54.082 Francs), les ressources disponibles diffèrent peu ensuite selon le nombre d'enfants : 66.181 Francs pour les noyaux de un enfant, 74.000 Francs environ pour ceux de trois ou quatre enfants, 70.205 Francs pour ceux de cinq enfants et plus.

Graphique 15

LES RESSOURCES DISPONIBLES MOYENNES PAR NOYAU
SUIVANT LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU (1978)



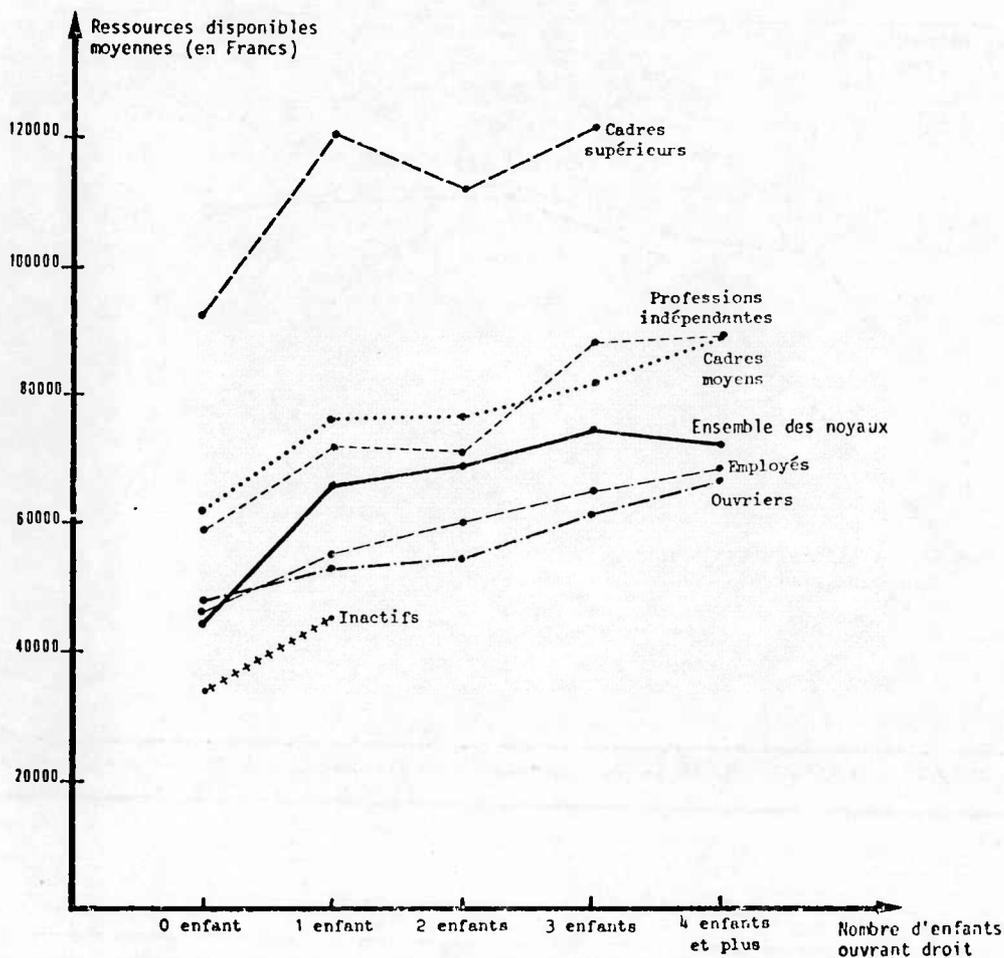
Le graphique 15 permet de comparer, à nombre d'enfants égal, les revenus disponibles moyens de l'ensemble des noyaux à ceux des seuls noyaux allocataires du régime général. Les écarts qui existaient déjà, au niveau des revenus primaires, entre les deux courbes se retrouvent ici (graphique 1) : les noyaux de un enfant ou sans enfants ouvrant droit disposent toujours de ressources nettement inférieures à celles des noyaux de même taille non-allocaitaires. En fait, le graphique 15 montre clairement que la distribution des prestations familiales n'influe que faiblement sur les écarts de ressources existant dans ces catégories.

Le graphique 16 visualise, à nombre d'enfants égal, les positions respectives des ressources disponibles moyennes des différentes catégories socio-professionnelles (ensemble de la population). On y relève notamment que les écarts entre catégories sont plus importants pour les familles de un enfant que pour celles de deux ou trois enfants. La comparaison avec le graphique 2 met cependant en évidence une réduction conséquente de ces écarts, notamment au-delà de deux enfants ouvrant droit. Le chapitre III suivant est consacré à une analyse plus précise des resserrements de revenus ainsi opérés.

Graphique 16

LES RESSOURCES DISPONIBLES MOYENNES PAR NOYAU SUIVANT LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU ET LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX



CHAPITRE III

LES RÉSULTATS D'ENSEMBLE DES MÉCANISMES REDISTRIBUTIFS ANALYSÉS

L'IMPACT DES PRESTATIONS FAMILIALES

On sait que l'appréciation des résultats d'ensemble des mécanismes redistributifs suppose la détermination de deux situations, l'une initiale, l'autre finale qu'il s'agit de comparer entre elles. L'analyse proposée ici ne saurait échapper à cette règle. Notons cependant que cette méthode d'approche est largement conventionnelle : le mouvement de distribution des ressources est continu et les interactions entre la "situation de référence" et la situation considérée comme "finale" sont nombreuses et incessantes (1).

On a vu que la notion de "revenus primaires + retraites" est, pour le cas, mieux adaptée pour constituer la situation initiale cherchée : cette notion se rapproche plus, en effet, de la définition du revenu imposable que les seuls revenus primaires ; c'est d'autre part ce total qui fait référence pour l'attribution des prestations familiales soumises à condition de ressources. La notion de "revenus primaires + retraites" sera donc privilégiée ci-après en tant que situation référentielle. Quelques éléments de comparaison entre les distributions des seuls revenus primaires et des "revenus primaires + retraites" seront néanmoins fournis.

Enfin, les commentaires proposés dans ce chapitre concerneront exclusivement l'ensemble des noyaux, sans s'attacher aux seuls noyaux allocataires du régime général : dès l'instant où l'objectif de l'analyse réside dans l'appréciation des effets résultant de l'ensemble des mécanismes redistributifs, il s'impose en effet de comparer entre elles toutes les catégories de population, bénéficiaires comme non-bénéficiaires de chaque type de transferts, sans effectuer parmi elles de tri qui, réalisé sur la base des prestations perçues, influe inévitablement sur les conclusions formulées.

Le tableau 96 ci-après présente la répartition des noyaux suivant le montant de leurs ressources appréhendées à divers stades d'inclusion des transferts ou prélèvements : revenus primaires, revenus primaires + retraites, revenus primaires + retraites + prestations familiales, ressources avant impôts, ressources disponibles. Il fournit également un rappel du coefficient de dispersion des ressources correspondantes à chacun de ces stades d'analyse (cf. tableaux 17, 33 et 95).

1 - Sur ces points, on se réfèrera notamment au n°4 - 1973 de la revue "Consommation".

Tableau 96

DISTRIBUTIONS DES NOYAUX SUIVANT LE MONTANT DE LEURS RESSOURCES
APPREHENDÉES A DIFFÉRENTS STADES D'INCLUSION DES TRANSFERTS OU PRELEVEMENTS (1978)

Stade de constitution du revenu	En %				
Tranches de revenus	Revenus primaires	Revenus primaires + retraites	Revenus primaires + retraites + prestations familiales	Ressources totales avant impôts	Ressources dis- ponibles après transferts et impôts
Moins de 12.000 F.	29,6	6,7	5,7	3,6	3,7
12.001 à 24.000 F.	5,8	13,9	13,1	12,2	12,7
24.001 à 36.000 F.	12,5	17,2	14,7	14,5	15,9
36.001 à 48.000 F.	12,1	16,0	15,3	16,1	17,5
48.001 à 60.000 F.	9,6	12,1	13,6	14,1	15,5
60.001 à 72.000 F.	9,0	10,5	11,7	12,6	11,6
72.001 à 84.000 F.	6,2	6,9	7,7	8,0	8,4
84.001 à 96.000 F.	5,5	5,9	6,5	6,5	5,4
96.001 à 120.000 F.	4,6	5,1	5,8	6,2	5,2
120.001 à 144.000 F.	2,4	2,8	2,9	3,1	2,2
144.001 à 180.000 F.	1,6	1,5	1,6	1,7	1,3
180.001 F. et plus	1,1	1,4	1,4	1,4	0,6
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Coefficient de dispersion relative $\frac{Q3 - Q1}{M}$	1,67	0,95	0,90	0,81	0,79

L'analyse de l'évolution du coefficient de dispersion relative appelle les remarques suivantes (1), dont certaines ont déjà été formulées. En passant des revenus primaires aux ressources disponibles, le coefficient diminue de façon considérable : il passe de 1,67 à 0,79. L'inclusion des retraites explique l'essentiel de cette diminution : celui-ci s'élève en effet à 0,95 pour la distribution des "revenus primaires + retraites". Cela tient essentiellement à la définition adoptée de la "situation initiale" : les revenus primaires excluant les retraites, les noyaux aux revenus les plus faibles voient leurs ressources croître considérablement dès l'inclusion des prestations-vieillesse, qui constituent l'essentiel des moyens d'existence de ces catégories. La comparaison des distributions des "revenus primaires + retraites" et des ressources disponibles se traduit par une réduction, évidemment moins importante, mais conséquente, du coefficient de dispersion relative : il passe de 0,95 à 0,79 (2).

Ces résultats sont essentiellement dus à l'action opérée sur les noyaux se trouvant à chacune des extrémités de l'échelle des revenus. Les noyaux à faibles ressources sont particulièrement concernés : on constate en effet que 6,7 % des noyaux disposent de "revenus primaires + retraites" inférieurs à 12.000 Francs alors qu'au niveau des ressources disponibles, seuls 3,7 % des noyaux sont encore dans cette situation. Dans ce cas, on relève que l'effet des transferts autres que les prestations familiales est plus marqué que celui des prestations familiales. L'impact de ces dernières est dilué dans l'ensemble de la population : le nombre moyen d'enfants, on l'a vu, varie finalement peu avec les ressources et est plus élevé au-delà de 24.000 Francs de "revenus primaires + retraites" qu'en dessous.

Les impôts exercent un effet notable sur les plus hauts revenus : alors que 1,4 % des noyaux ont des "revenus primaires + retraites" supérieurs à 180.000 Francs, un tel montant de ressources disponibles ne concerne plus que 0,6 % des noyaux.

Le graphique 17 permet de visualiser les déplacements de population à chaque stade d'inclusion des transferts ou prélèvements : la poussée vers les revenus compris entre 24.000 et 60.000 Francs est particulièrement nette. Plus de 46 % des noyaux disposant d'un "revenu primaire + retraites" inférieur à 12.000 Francs se déplacent en effet vers les tranches supérieures : 22 % dans la tranche 12.000 - 24.000 Francs de ressources disponibles, 16 % dans la tranche 24.000 - 36.000 Francs et 8 % au-delà. Pour les autres tranches de "revenus primaires + retraites" comprises entre 12.000 et 48.000 Francs, les déplacements sont moins larges : dans chaque cas, environ 20 % des noyaux se déplacent vers la tranche de ressources disponibles directement supérieure à celle où ils étaient classés et nettement moins (environ 6 %) sautent une tranche. Au-delà de 60.000 Francs de revenus primaires + retraites, l'effet des impôts est plus net, une proportion croissante de noyaux (de 15 % à 50 %) passe dans la tranche de ressources disponibles directement inférieure à celle où ils étaient classés pour leurs "revenus primaires + retraites".

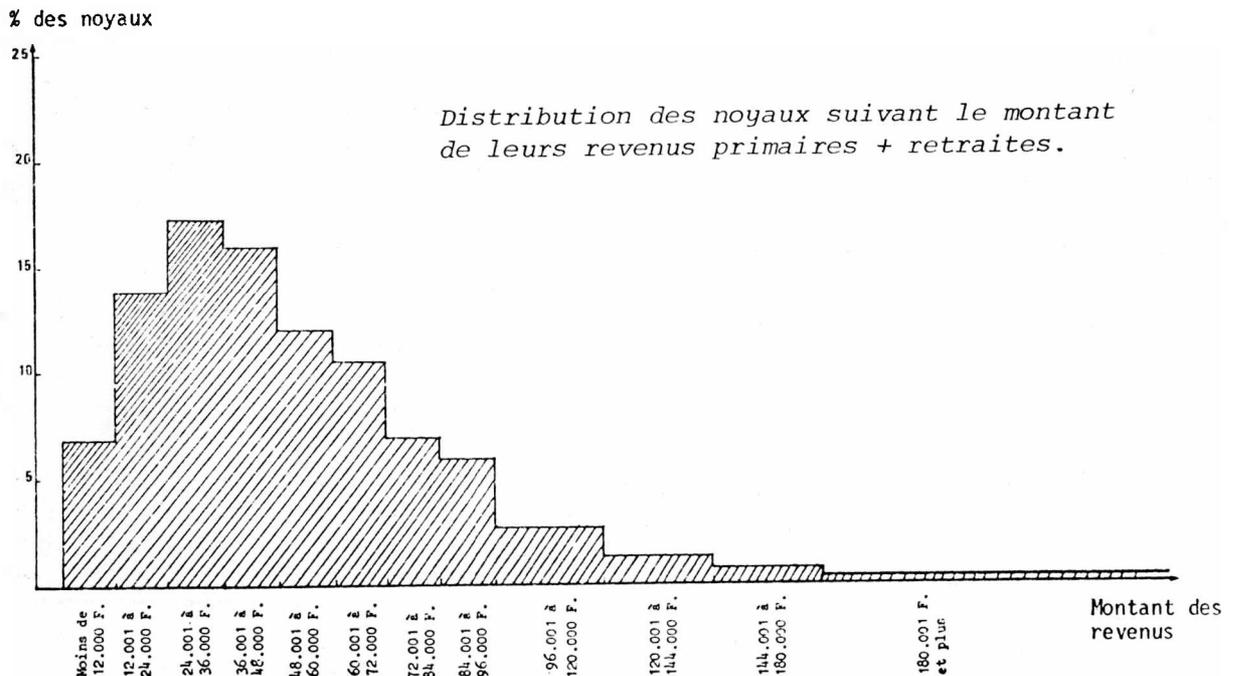
1 - Le coefficient de dispersion relative n'est qu'un des indicateurs de dispersion pouvant être calculé. D'autres seront ultérieurement proposés. L'utilisation d'un seul indicateur doit inciter à une certaine prudence d'analyse. Notons cependant que les résultats sont identiques quand on utilise le "rapport inter-décile".

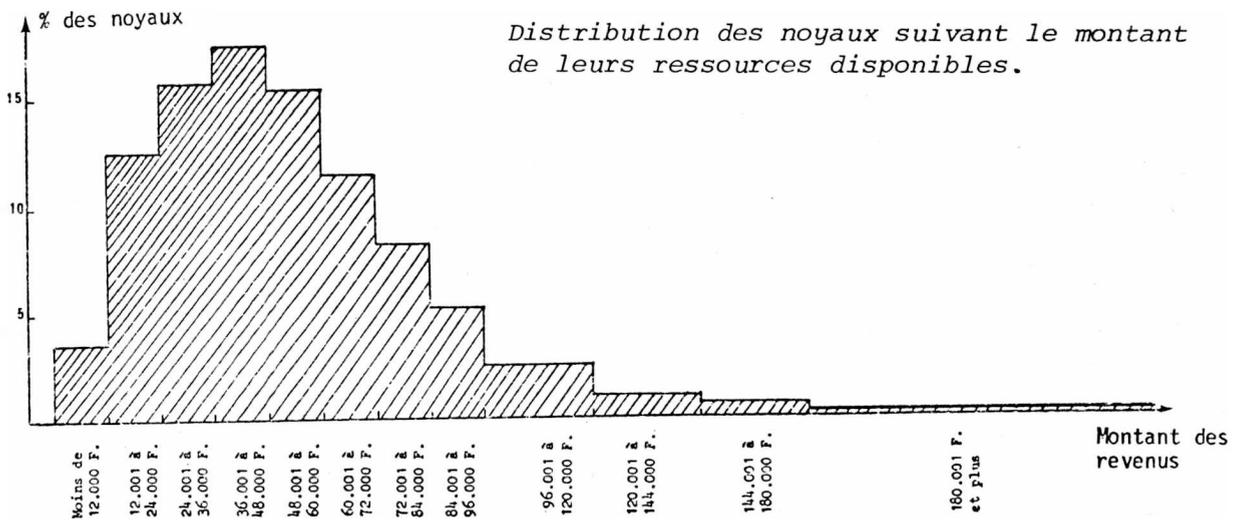
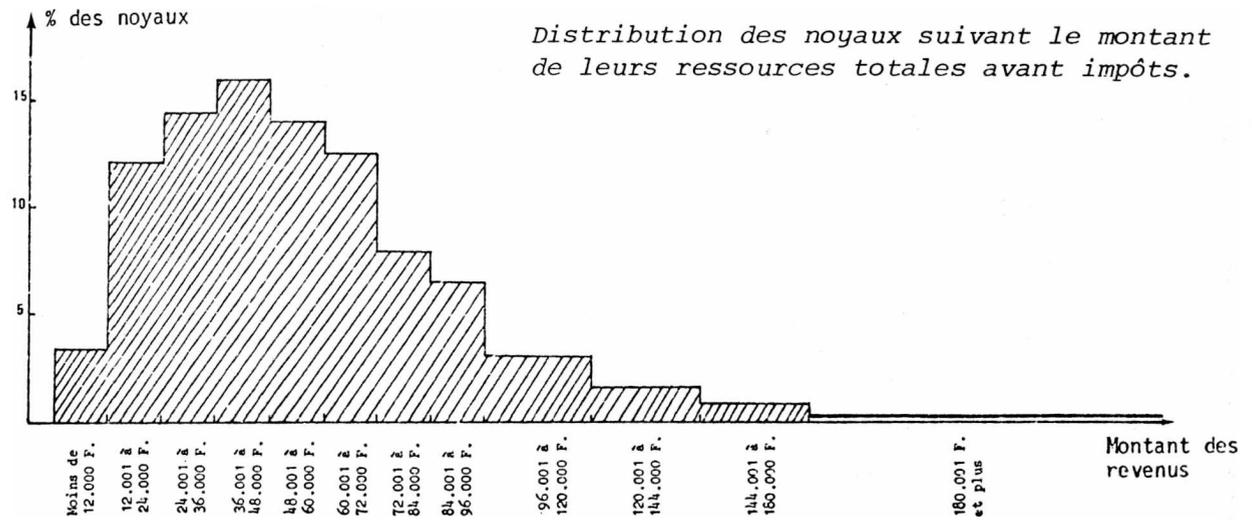
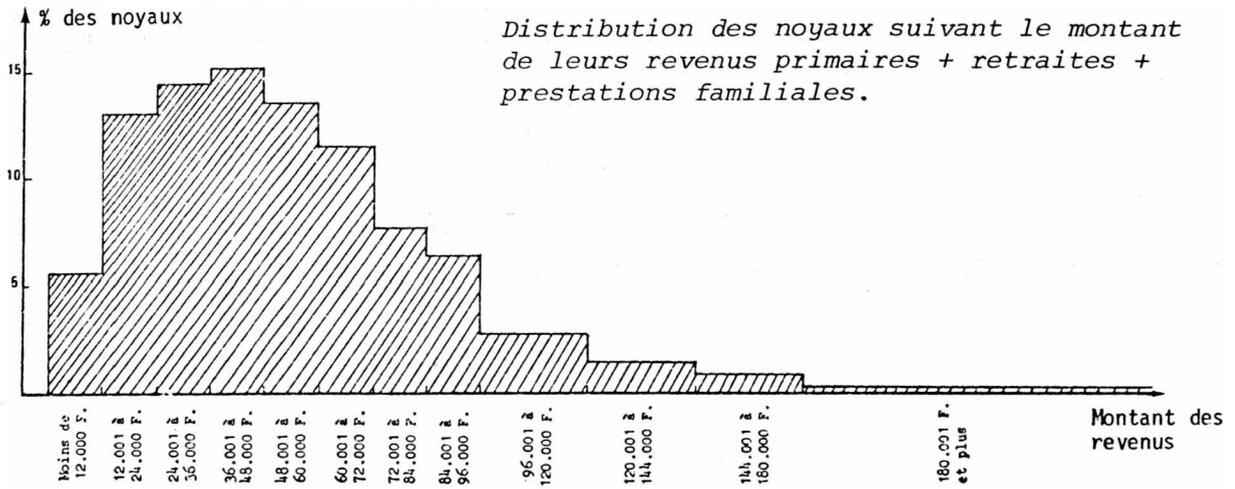
2 - Le coefficient de dispersion relative pour la distribution des "revenus primaires + retraites + transferts autres que retraites ou prestations familiales" s'élève à 0,89. C'est ce chiffre qui est directement comparable au 0,90 de la distribution des "revenus primaires + retraites + prestations familiales". C'est le cumul des effets d'ensemble de ces deux types de transferts qui conduit au coefficient de 0,81. Signalons d'autre part que l'effet des impôts mis en évidence dans le tableau 96 aurait été plus important si la comparaison avait porté sur la distribution des "revenus primaires + retraites" et celle des "revenus primaires + retraites - impôts".

Graphique 17

REPARTITION DES NOYAUX SUIVANT LE MONTANT DE LEURS RESSOURCES
APPREHENDÉES A DIFFÉRENTS STADES D'INCLUSION DES TRANSFERTS OU PRELEVEMENTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX



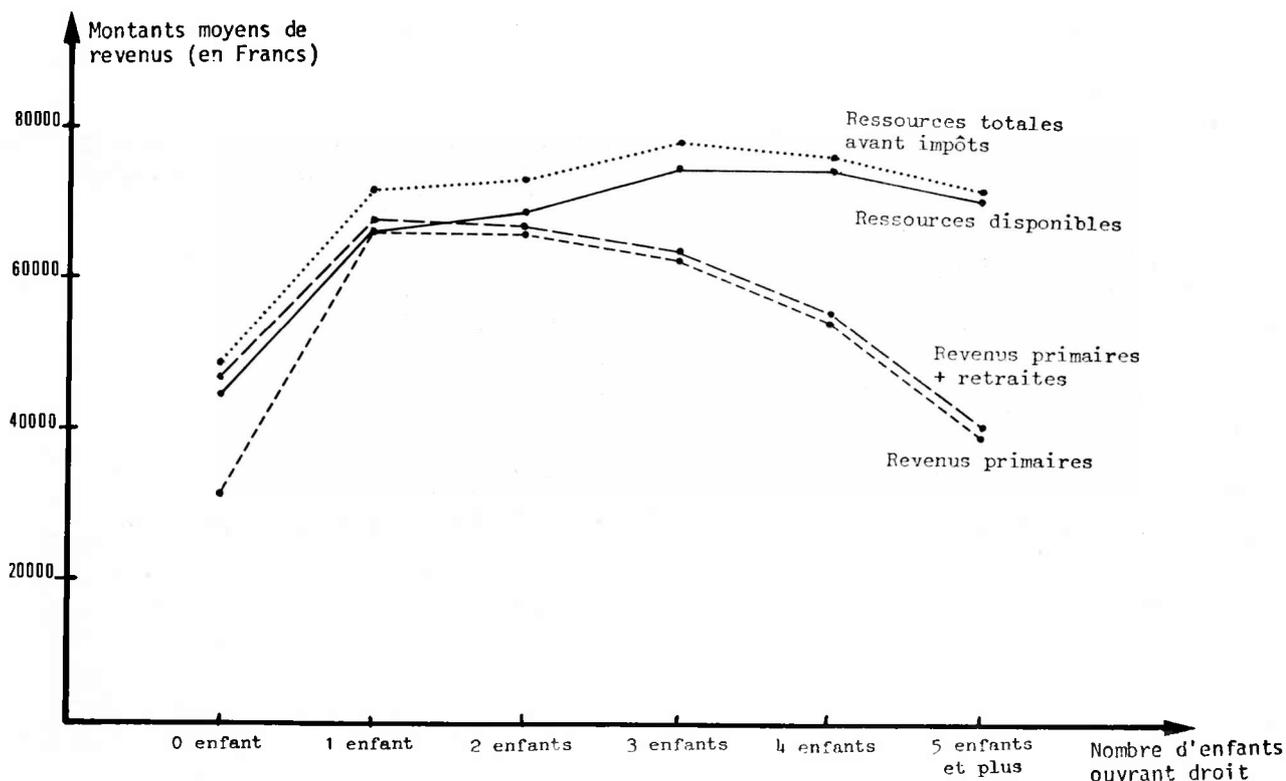


L'effet des mécanismes étudiés, notamment des prestations familiales, est encore plus net quand le critère d'analyse retenu est celui du nombre d'enfants ouvrant droit (graphique 18).

Graphique 18

LES REVENUS MOYENS PAR NOYAU SUIVANT LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX



Ce graphique reprend les différents schémas déjà proposés dans les chapitres précédents concernant la distribution du montant moyen des ressources des noyaux suivant leur nombre d'enfants. Il présente l'avantage de récapituler les effets déjà mis en évidence aux différents stades d'analyse en les comparant les uns aux autres. Ses enseignements sont clairs :

- la comparaison des courbes "revenus primaires" et "revenus primaires + retraites" montre que les retraites ont pour effet principal de relever nettement les revenus primaires moyens des noyaux sans enfants : 40 % d'entre eux ont un chef retraité.

- la distribution des autres transferts, et tout particulièrement des prestations familiales (cf. troisième partie), joue un rôle particulièrement important sur les familles les plus nombreuses, notamment celles comportant au moins trois enfants (comparaison des courbes "revenus primaires + retraites" et "ressources totales avant impôts"). L'impact des prestations familiales sur les noyaux sans enfants ou ceux en comportant un seul est faible eu égard au mouvement traduit par la remontée de la courbe des ressources totales à partir de trois enfants. Le décalage existant entre les montants moyens de prestations familiales perçus par les familles de deux et trois enfants se concrétise là tout particulièrement.
- L'impôt affecte plus les noyaux sans enfants, et surtout ceux comprenant un ou deux enfants, que ceux en comportant trois et plus. La comparaison des courbes "ressources totales avant impôts" et "ressources disponibles" met ainsi en évidence que l'impôt accentue encore les effets des transferts en ce qui concerne les positions relatives des familles les plus nombreuses. Le mécanisme du quotient familial de l'impôt sur le revenu n'est pas seul à influencer ici : bien sûr, à revenu égal, il joue à plein. Mais on a vu que les "revenus primaires + retraites" moyens, notion proche de celle de revenu imposable, sont nettement plus faibles chez les familles les plus nombreuses : elles décroissent systématiquement à partir de un enfant ouvrant droit. L'impôt moyen ne peut donc qu'être plus élevé pour les familles les moins nombreuses.

Le résultat d'ensemble des mécanismes analysés est net : le système a pour effet d'égaliser les ressources disponibles moyennes des différentes catégories de noyaux comprenant au moins un enfant ouvrant droit (1).

Le graphique 19 constitue une façon différente de présenter les mêmes résultats. Il compare, à deux moments de la constitution du revenu ("revenus primaires + retraites", "ressources disponibles"), avant et après introduction des mécanismes redistributifs analysés, les indices de revenus moyens de chaque catégorie de noyau par rapport aux revenus moyens de l'ensemble des noyaux. Il met en évidence que les noyaux sans enfants ou d'un enfant voient leur situation se dégrader par rapport à l'ensemble des noyaux. La situation des familles de deux enfants varie peu (hausse légère) ; celle des noyaux de trois enfants ou plus connaît une très sensible amélioration, notamment les familles de cinq enfants et plus. A l'"arrivée", on constate un bouleversement de la hiérarchie initiale et une tendance à une certaine égalisation des ressources moyennes des familles comportant au moins un enfant ouvrant droit.

1 - Rappelons qu'il s'agit des ressources moyennes par noyau, non par personne.

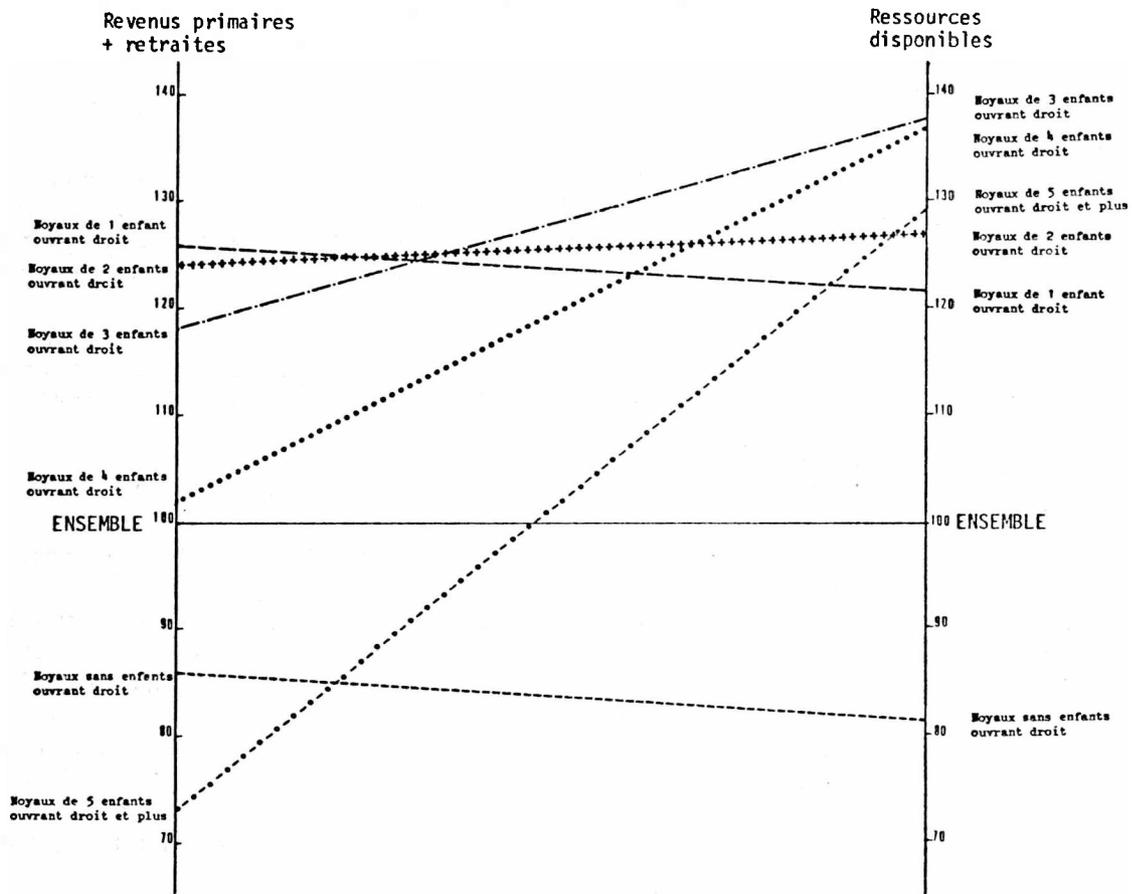
Graphique 19

ECHELLES DES REVENUS MOYENS PAR NOYAU

SUIVANT LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU,

AVANT ET APRES INTRODUCTION DES MECANISMES REDISTRIBUTIFS ANALYSES (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX



Si le graphique 19 fournit l'évolution de l'éventail des revenus moyens avant et après redistribution, il ne donne aucune indication sur les effets relatifs de chaque type de transferts ou prélèvements analysés. Le tableau 97 ci-après donne cette information : y sont mesurés les impacts relatifs des prestations familiales, des transferts autres que les retraites et les prestations familiales et des impôts. Dans chaque cas, la base de référence reste les "revenus primaires + retraites". Dans ces conditions, si pour une ligne donnée, l'indice des "revenus primaires + retraites + prestations familiales" est plus élevé que celui des "revenus primaires + retraites", c'est que cette catégorie se trouve plus favorisée par les prestations familiales que l'ensemble des noyaux (qui constitue la base 100). A l'inverse, si cet indice diminue par rapport à celui des "revenus primaires + retraites", c'est que la catégorie est relativement "perdante" à la suite de la distribution

des prestations familiales : elle peut, soit ne rien avoir perçu, soit avoir perçu un montant plus faible que celui qu'elle aurait dû percevoir pour que sa position dans l'échelle des revenus initiaux se maintienne.

Les troisième et quatrième colonnes du tableau 97 permettent d'apprécier, de la même façon, l'impact des transferts autres que les prestations familiales et les retraites d'une part, l'impact des impôts d'autre part. Comme la dernière colonne du tableau ("ressources disponibles") fournit le résultat d'ensemble des différents mécanismes analysés, il est ainsi possible d'apprécier entre chacun de ces mécanismes celui qui, pour chaque catégorie, influe relativement le plus sur le résultat final.

Le tableau 97 met ainsi en évidence que ce sont les prestations familiales qui jouent un rôle essentiel dans les modifications de la hiérarchie des noyaux classés selon leur nombre d'enfants ouvrant droit :

- la position relative des noyaux sans enfants ou d'un enfant ouvrant droit ne bouge pratiquement pas sous l'effet des impôts ou des transferts autres que les prestations familiales. Ce sont les prestations familiales qui les défavorisent. Cela explique la légère dégradation de leur situation relative (les noyaux sans enfants passent ainsi de l'indice 86 à l'indice 82, les noyaux d'un enfant de l'indice 126 à l'indice 122. Les premiers sont passés à l'indice 82 dès l'inclusion des prestations familiales ; les seconds sont passés à l'indice 123 avec l'inclusion de ces prestations, les transferts autres que les prestations familiales expliquant le dernier point perdu).
- la position relative des familles de deux enfants est légèrement en hausse : ces familles sont "gagnantes" sur les prestations familiales et les impôts, "perdantes" sur les autres transferts.
- l'amélioration des situations relatives des familles de trois enfants et plus tient essentiellement aux prestations familiales (les familles de cinq enfants et plus passent de l'indice 73 à l'indice 121 grâce à ces prestations), plus légèrement à l'impôt, pratiquement pas aux autres transferts. Ces derniers défavorisent même très légèrement les familles de trois et quatre enfants.

L'analyse peut être menée de façon identique pour les noyaux classés suivant le montant de leurs "revenus primaires + retraites". L'effet d'ensemble des mécanismes analysés apparaît au graphique 20 : on constate que ne sont pas mis en évidence des bouleversements aussi nets que ceux apparus pour les noyaux classés selon leur taille.

Le resserrement de la hiérarchie est cependant très sensible : la tranche la plus élevée passe de l'indice 432 à l'indice 361, la tranche la plus basse de l'indice 11 à l'indice 31. L'écart qui était de 1 à 39,3 entre ces deux extrêmes au niveau des "revenus primaires + retraites" n'est plus que de 1 à 11,6 au niveau des ressources disponibles. La réduction est très conséquente. Elle est cependant moindre entre les autres tranches de revenus, bien qu'indéniable : les positions respectives des différentes catégories dont les "revenus primaires + retraites" moyens sont compris entre 24.000 et 120.000 Francs ne se modifient que plus légèrement. Ainsi l'écart des revenus moyens des noyaux classés dans les tranches 24.000 - 36.000 Francs et 108.000 - 120.000 Francs, qui va de 1 à 3,7 au niveau des "revenus primaires + retraites", va de 1 à 3,0 pour les ressources disponibles. Notons que 74 % des noyaux disposent de "revenus primaires + retraites" compris entre ces deux bornes.

Tableau 97

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

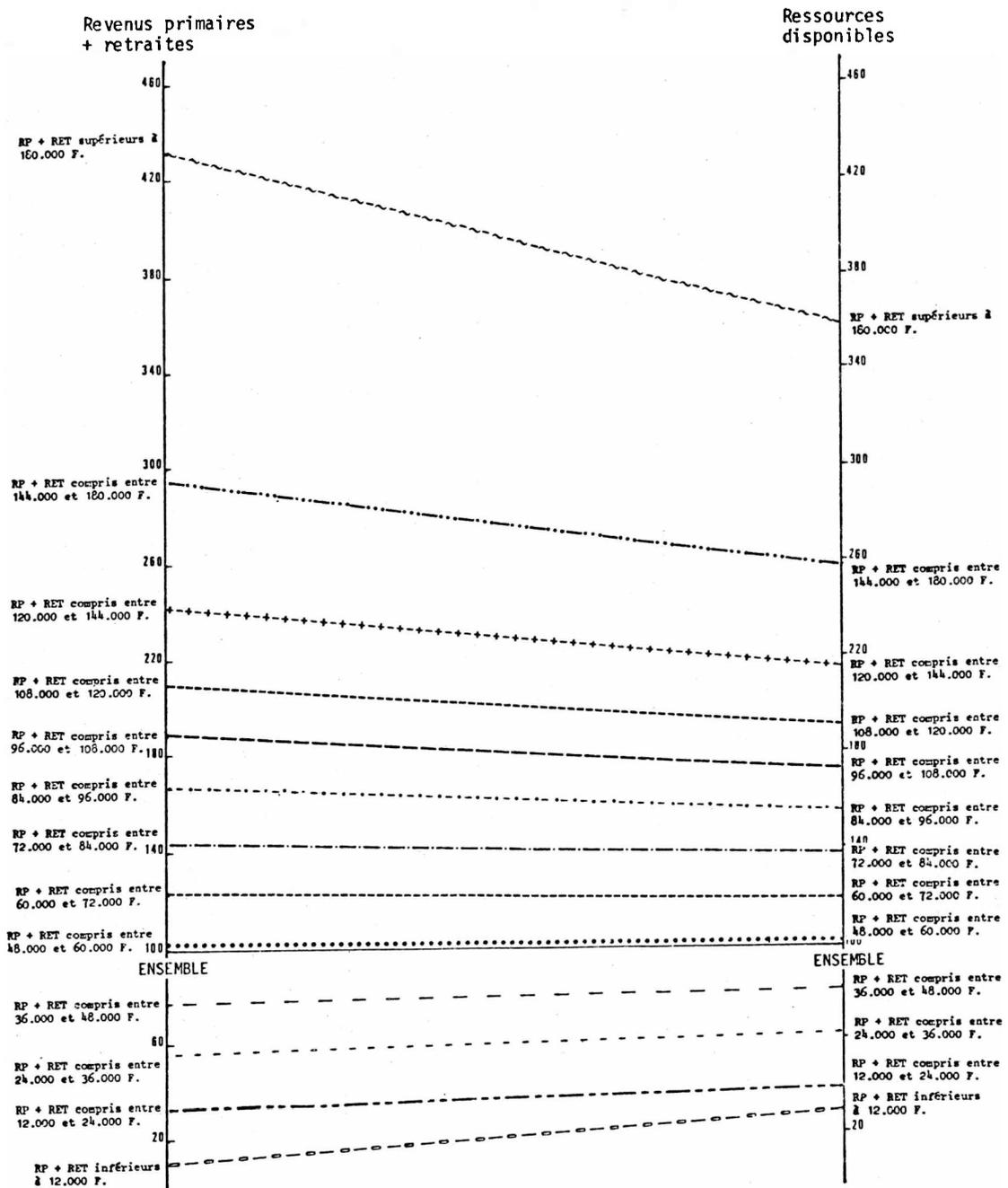
En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Nombre d'enfants ouvrant droit	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Aucun enfant	86	82	86	85	82
Un enfant	126	123	125	126	122
Deux enfants	124	128	122	126	127
Trois enfants	118	136	116	121	138
Quatre enfants	102	132	101	107	137
Cinq enfants et plus	73	121	76	78	130
ENSEMBLE	100	100	100	100	100

Graphique 20

ECHELLES DES REVENUS MOYENS PAR NOYAU
SUIVANT LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES DU NOYAU,
AVANT ET APRES INTRODUCTION DES MECANISMES REDISTRIBUTIFS ANALYSES (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX



Le tableau 98 permet d'apprécier le rôle respectif de chacun des grands types de transferts ou prélèvements dans ce résultat d'ensemble.

Le redressement de la situation relative de la tranche "moins de 12.000 Francs" s'explique essentiellement par les transferts autres que les prestations familiales (indemnités de chômage, prestations liées à un handicap ou une invalidité, ...) qui ramènent à eux seuls cette population de l'indice 11 à l'indice 27. L'effet des prestations familiales n'est pas non plus négligeable, mais il est moins conséquent (l'indice passe de 11 à 15).

La détérioration de la situation des noyaux aux plus hauts revenus (180.000 Francs et plus) tient principalement aux impôts, l'indice passant sous leur seule influence de 432 à 388.

On constate que les prestations familiales influent un peu moins, pour ce qui concerne le resserrement relatif de l'éventail, sur les bas revenus (1) que sur les hauts : leur inclusion fait, par exemple, passer l'indice de la catégorie "12.000 - 24.000 Francs" de 34 à 35, alors que celui de la catégorie 180.000 Francs et plus passe de 432 à 415.

En fait, on relève que l'amélioration de la situation des catégories dont les revenus sont compris entre 12.000 et 48.000 Francs n'est pas considérable et d'un ordre de grandeur largement inférieur à celle de la catégorie des "moins de 12.000 Francs". Cette amélioration relative ne tient pas tant à l'effet particulier d'un type donné de transferts ou de prélèvements (comme pour les "moins de 12.000 Francs") mais à l'effet cumulé de chacun de ces mécanismes, chacun d'eux pris séparément n'ayant somme toute qu'un impact limité.

Cette remarque vaut d'ailleurs plus généralement pour toutes les catégories de noyaux dont les revenus sont compris entre 48.000 et 144.000 Francs. Relevons notamment que les prestations familiales ne modifient pratiquement pas les positions relatives des groupes dont les revenus sont compris entre 48.000 et 84.000 Francs (qui représentent 29,5 % des noyaux) et très peu celles des noyaux aux revenus compris entre 84.000 et 108.000 Francs (9 % des noyaux).

La tranche 144.000 - 180.000 Francs subit, elle, plus nettement l'effet des impôts, qui vient accroître l'influence déjà discriminante des prestations familiales et des autres transferts.

Il est frappant en fait, de relever que les impôts ne réalisent de détérioration conséquente de la situation relative des différentes catégories de noyaux qu'à partir de la tranche 108.000 - 120.000 Francs. Encore faut-il noter que pour les deux tranches de revenus compris entre 108.000 et 144.000 Francs, la détérioration relative réalisée par l'impôt n'est pas plus importante (elle est exactement la même) que celle due aux prestations familiales. Le décrochement entre les deux types de mécanismes est net seulement au delà de 144.000 Francs.

Enfin, le rôle des "autres transferts" est surtout conséquent sur les deux plus basses tranches de revenus. Au-delà, leurs effets sur les situations relatives des différentes catégories sont très proches de ceux mis en évidence pour les prestations familiales.

1 - Mise à part la tranche "Moins de 12.000 Francs".

Tableau 98

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Montant des Revenus Primaires + Retraites du noyau	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Moins de 12.000 F.	11	15	27	11	31
12.001 à 24.000 F.	34	35	37	36	40
24.001 à 36.000 F.	57	60	58	59	64
36.001 à 48.000 F.	78	81	78	80	83
48.001 à 60.000 F.	101	101	100	103	102
60.001 à 72.000 F.	123	122	121	124	120
72.001 à 84.000 F.	144	142	140	146	139
84.001 à 96.000 F.	167	163	163	166	157
96.001 à 108.000 F.	189	184	183	186	174
108.001 à 120.000 F.	210	204	205	204	193
120.001 à 144.000 F.	242	233	235	233	217
144.001 à 180.000 F.	295	285	285	278	259
180.001 F. et plus	432	415	419	388	361
ENSEMBLE	100	100	100	100	100

Les graphiques 21, 22 et 23 permettent d'expliquer cette relative "dilution" des mécanismes redistributifs, notamment celle des prestations familiales, sur toutes les catégories de population autres que celles situées aux deux extrémités de l'échelle des revenus : c'est l'effet du nombre d'enfants qui est prépondérant et non pas tant le montant des revenus.

Ces graphiques ne se limitent pas, en effet, à l'appréciation des résultats d'ensemble affectant les catégories classées selon le seul critère "montant des revenus" mais aussi suivant le critère "nombre d'enfants ouvrant droit". On peut ainsi, à revenu égal, apprécier l'impact du nombre d'enfants sur les résultats d'ensemble, ou à l'inverse, estimer, à nombre d'enfants égal, l'effet du revenu.

Le graphique 21 s'attache aux noyaux classés dans les basses tranches de revenus (moins de 36.000 Francs de revenus primaires + retraites), le graphique 22 à ceux disposant de revenus moyens (compris entre 36.000 et 84.000 Francs), le graphique 23 à ceux dont les revenus sont les plus hauts (supérieurs à 84.000 Francs) (1).

On relève que c'est seulement pour les catégories situées aux deux extrémités de l'échelle que le sens des effets d'ensemble ne diffère pas, à revenu égal, selon le nombre d'enfants : pour la tranche la plus basse (moins de 12.000 Francs), l'amélioration est sensible dans tous les cas ; pour la tranche la plus haute, la dégradation est nette quel que soit le nombre d'enfants du noyau.

On constate par contre que, pour l'essentiel des autres catégories, à revenu égal, les situations sont fort différenciées selon la taille des familles : le graphique 22 notamment, consacré aux revenus moyens, met en évidence que les chevauchements et modifications dans la hiérarchie sont multiples (cf. également tableaux 173 à 176). A l'inverse, on note qu'à nombre d'enfants égal, les modifications dans l'échelle des revenus ne sont pas aussi sensibles : les droites correspondant à un nombre d'enfants donné sont, en effet, presque parallèles entre elles pour les catégories aux revenus moyens (cf. graphique 22) et, en tout état de cause, quand il ne s'agit pas de groupes situés aux extrémités de l'échelle, leurs pentes varient relativement peu quel que soit le revenu initial.

Les tableaux 165 à 169 permettent, à ce propos, d'apprécier, à nombre d'enfants égal, l'impact relatif de chaque type de transferts selon le montant des "revenus primaires + retraites". Ils mettent en évidence, pour ce qui concerne les prestations familiales, que :

- pour les noyaux sans enfants ouvrant droit, les plus nombreux dans la population, l'impact des prestations familiales est très faible : toutes les catégories sont "perdantes" en valeur relative quel que soit le montant du revenu (non compris revenus inférieurs à 12.000 Francs).
- alors qu'en moyenne, l'ensemble des noyaux d'un enfant est "perdant" en valeur relative, la distribution des prestations familiales améliore la situation des catégories d'un enfant dont les revenus sont inférieurs à 36.000 Francs. L'effet est particulièrement fort pour les "moins de 12.000 Francs" et très net jusqu'à 24.000 Francs.

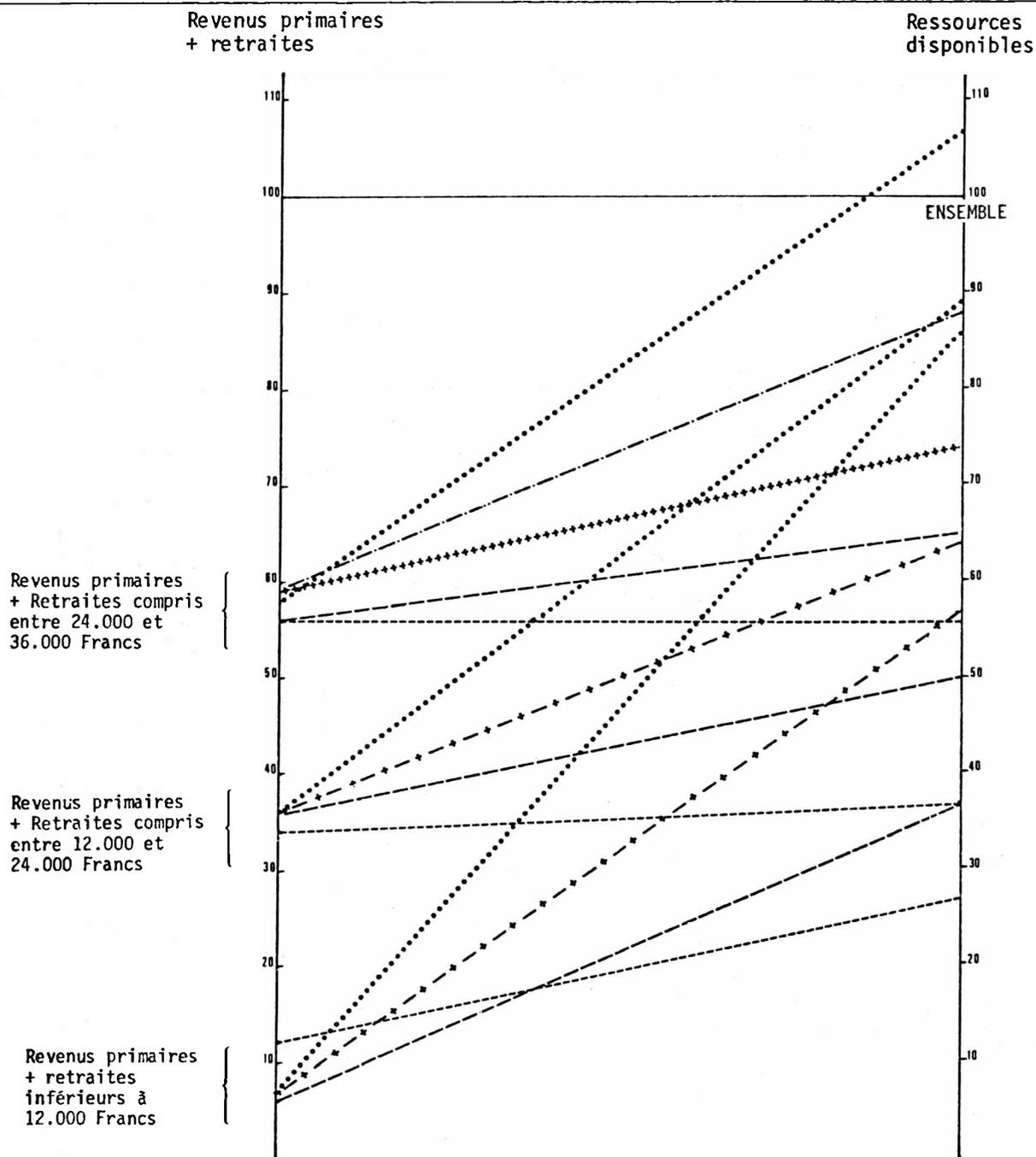
1 - Certains regroupements ont dû être effectués pour pouvoir disposer d'effectifs suffisants. Signalons d'autre part que le graphique 21 concerne 38 % des noyaux, le graphique 22, 45 % et le graphique 23, 17 %.

Graphique 21

ECHELLES DES REVENUS MOYENS PAR NOYAU
SUIVANT LE MONTANT DES "REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES"
ET LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU,

AVANT ET APRES INTRODUCTION DES MECANISMES REDISTRIBUTIFS ANALYSES (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX DONT LES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES SONT INFERIEURS A 36.000 F.



Revenus primaires + Retraites compris entre 24.000 et 36.000 Francs

Revenus primaires + Retraites compris entre 12.000 et 24.000 Francs

Revenus primaires + retraites inférieurs à 12.000 Francs

Légende

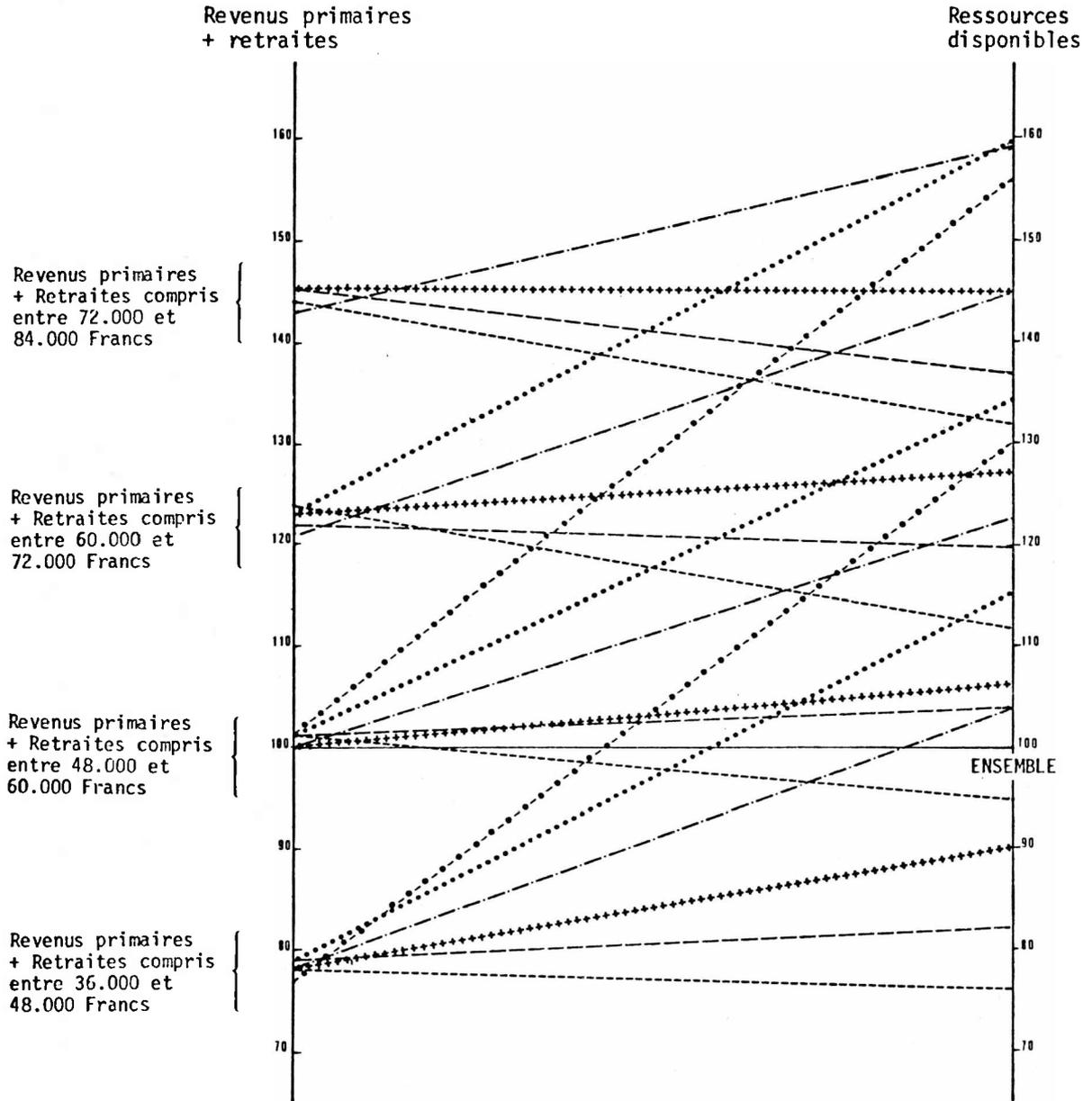
- Noyaux sans enfants ouvrant droit
- Noyaux d'un enfant ouvrant droit
- +++++++ Noyaux de deux enfants ouvrant droit
- Noyaux de trois enfants ouvrant droit
- + - + - + Noyaux de deux ou trois enfants ouvrant droit
- Noyaux de quatre enfants ouvrant droit et plus

Graphique 22

ECHELLES DES REVENUS MOYENS PAR NOYAU
 SUIVANT LE MONTANT DES "REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES"
 ET LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU,
 AVANT ET APRES INTRODUCTION DES MECANISMES REDISTRIBUTIFS ANALYSES (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

DONT LES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES SONT COMPRIS ENTRE 36.000 ET 84.000 F.



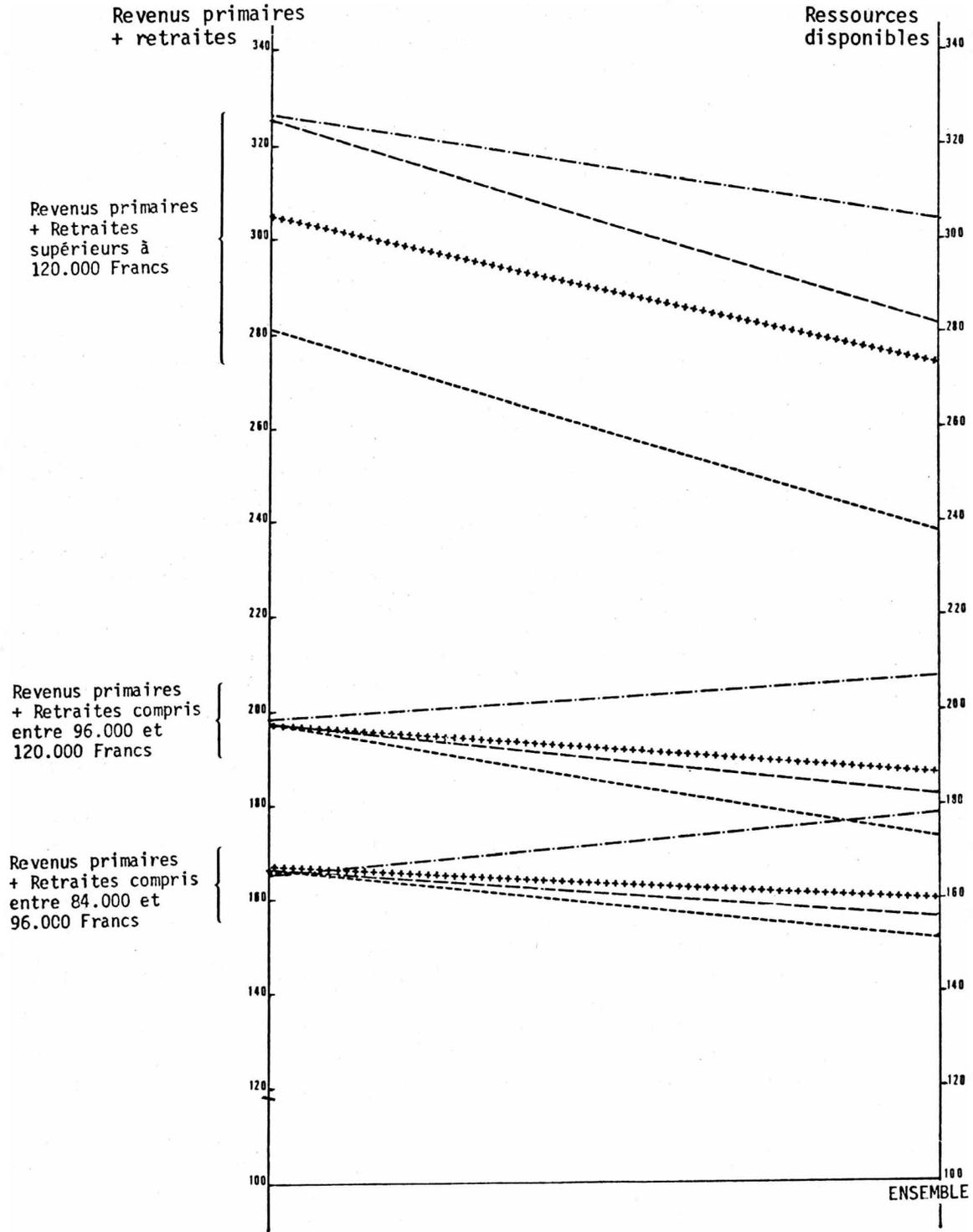
Légende

- Noyaux sans enfants ouvrant droit
- Noyaux d'un enfant ouvrant droit
- +++++ Noyaux de deux enfants ouvrant droit
- Noyaux de trois enfants ouvrant droit
- Noyaux de quatre enfants ouvrant droit
- Noyaux de cinq enfants ouvrant droit et plus

Graphique 23

ECHELLES DES REVENUS MOYENS PAR NOYAU
SUIVANT LE MONTANT DES "REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES"
ET LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU,
AVANT ET APRES INTRODUCTION DES MECANISMES REDISTRIBUTIFS ANALYSES (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX DONT LES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES SONT SUPERIEURS A 84.000 F.



Légende

- Noyaux sans enfants ouvrant droit
- - - Noyaux d'un enfant ouvrant droit
- +++++ Noyaux de deux enfants ouvrant droit
- . - . - Noyaux de trois enfants ouvrant droit
- Noyaux de quatre enfants ouvrant droit et plus

- chez les familles de deux enfants, légèrement "gagnantes" dans leur ensemble avec la distribution des prestations familiales, seules, en fait, les positions relatives des catégories dont les revenus sont inférieurs à 84.000 Francs s'améliorent. On relève d'autre part que le gain relatif est d'autant plus important que les revenus sont faibles.
- enfin, toutes les familles de trois ou quatre enfants et plus voient leur situation relative s'améliorer sous l'effet des prestations familiales. Mais, comme pour les noyaux de deux enfants, le gain relatif décroît quand les revenus augmentent.

Ces constatations permettent d'affirmer qu'à nombre d'enfants égal, les prestations familiales ont pour effet de réduire les écarts de revenus. On note cependant que les modifications apportées, à nombre d'enfants égal, à la hiérarchie des revenus sont sans commune mesure avec celles mises en évidence, à revenu égal, pour des catégories définies selon la taille des noyaux : l'effet "taille" l'emporte clairement sur l'effet "revenu".

Dans ces conditions, les différences catégorielles que l'on peut relever dans la hiérarchie des revenus avant et après introduction des mécanismes redistributifs dépendent essentiellement des différences dans les caractéristiques démographiques des catégories analysées (notamment nombre moyen d'enfants par noyau, proportion de noyaux de trois enfants et plus) et moins du montant des revenus initiaux de ces catégories, qui influe certes, mais subsidiairement. Il n'est pas étonnant, dans ce contexte, de relever que, hormis les groupes situés aux deux extrémités de l'échelle des revenus, qui sont, les uns favorisés par les "autres transferts", les autres désavantagés par l'impôt, les modifications des situations relatives des différentes catégories de noyaux classés selon le seul critère "montant des revenus" ne sont pas considérables : les différences de structures démographiques des divers groupes classés selon ce critère sont finalement minces et le poids des noyaux sans enfants et d'un enfant est tel, dans chaque catégorie, qu'il intervient largement dans l'atténuation de ces différences (1).

L'analyse par catégorie socio-professionnelle conduit au même type de constatations : les mécanismes redistributifs réduisent les écarts de revenus des groupes extrêmes mais les effets sont plus notables, à l'intérieur de chaque catégorie, suivant la taille du noyau qu'entre les catégories considérées dans leur ensemble, toutes tailles confondues.

Le graphique 24 met en évidence que l'écart entre catégories extrêmes (cadres supérieurs et inactifs non retraités) qui était de 1 à 6,1 au niveau des "revenus primaires + retraites" est de 1 à 4,1 pour les ressources disponibles. Le tableau 99 permet en outre de noter que ce sont les impôts qui jouent le plus grand rôle dans la dégradation de la situation des cadres supérieurs et que ce sont les transferts autres que les prestations familiales qui influent de façon prépondérante dans l'amélioration de la situation relative des inactifs non retraités.

L'effet des prestations familiales est très diffus : seule vraiment la catégorie des manoeuvres-gens de maison voit sa situation se modifier nettement (amélioration) à la suite de la distribution de ce type de prestations.

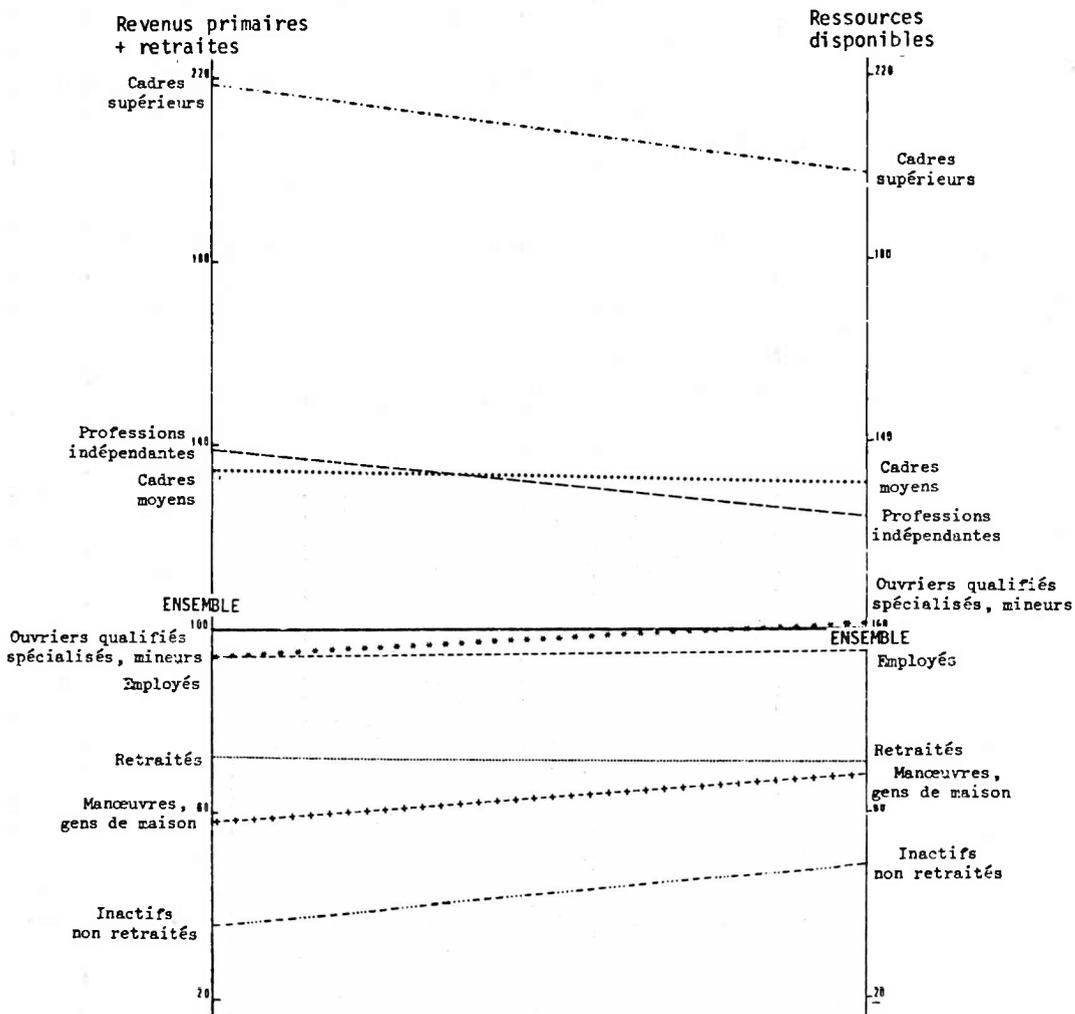
Enfin, c'est sur les professions indépendantes que l'impact des impôts est le plus net.

1 - Ces noyaux représentent globalement 78,1 % de l'ensemble des noyaux. Selon les tranches de revenus, ce pourcentage varie de 93,8 % à 69,8 % (cf. tableau A12 en annexe).

Graphique 24

EHELLES DES REVENUS MOYENS PAR NOYAU
SUIVANT LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU,
AVANT ET APRES INTRODUCTION DES MECANISMES REDISTRIBUTIFS ANALYSES (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX



Les tableaux 180 à 186 fournis au chapitre suivant confirment que l'effet "taille" reste l'effet prépondérant dans les modifications apportées par les mécanismes redistributifs. Ils confirment par ailleurs que, quand à l'effet taille se surajoute l'effet "absence de conjoint", l'impact des prestations familiales est considérable : si, dans leur ensemble (i.e. toutes tailles confondues), les noyaux caractérisés par l'absence de conjoint ne voient pas leur situation se modifier sensiblement, dès que ces noyaux ont au moins un enfant à leur charge, les prestations familiales ont pour effet de majorer leurs revenus moyens dans des proportions conséquentes.

On relève enfin que, globalement, les prestations familiales favorisent plus les noyaux où le conjoint du chef est inactif que ceux où le conjoint est actif, mais les différences ne sont que légères.

Tableau 99

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

C.S.P. du chef de noyau	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
Professions indépendantes	139	137	135	130	124	
Cadres supérieurs	218	212	215	208	199	
Cadres moyens	135	134	133	136	132	
Employés	94	94	93	96	95	
OUVRIERS	Ouvriers qualifiés, spécialisés, mineurs	94	98	94	97	101
	Mancœuvres, gens de maison	58	65	58	61	68
INACTIFS	Retraités	72	69	72	73	71
	Autres inactifs	36	38	46	37	49
ENSEMBLE	100	100	100	100	100	

CHAPITRE IV

TABLEAUX RELATIFS À LA CHARGE FISCALE,

AUX RESSOURCES DISPONIBLES ET AUX RÉSULTATS D'ENSEMBLE DES MÉCANISMES ANALYSÉS

Les tableaux présentés ci-après sont regroupés dans l'ordre suivant :

1. LA CHARGE FISCALE DIRECTE.

Les tableaux 100 à 111 sont relatifs à l'ensemble de la population.

Les tableaux 112 à 118 sont relatifs aux seuls noyaux allocataires du régime général.

2. LES RESSOURCES DISPONIBLES, LES TRANSFERTS ET LES IMPOTS.

Les tableaux relatifs à l'ensemble de la population sont numérotés de 119 à 145 ; ceux relatifs aux seuls noyaux allocataires ont les numéros 146 à 164.

3. L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS.

Les tableaux 165 à 186 portent sur l'ensemble des noyaux. Les tableaux 187 à 191 sont consacrés aux seuls allocataires du régime général.

TABLEAUX SUR LA CHARGE FISCALE DIRECTE

Tableau 100

L'IMPOT MOYEN PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type d'impôt Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Impôt sur le revenu	Taxe d'habitation sur le logement principal	Impôt foncier sur le logement principal	TOTAL DES IMPOTS PRIS EN COMPTE	Taux moyens d'imposition	
					(1)	(2)
Aucun enfant %	3.377 82,5	508 12,4	211 5,1	4.096 100,0	8,9	8,5
Un enfant %	4.534 84,9	617 11,6	186 3,5	5.337 100,0	7,9	7,5
Deux enfants %	3.525 89,9	643 14,7	191 4,4	4.359 100,0	6,5	6,0
Trois enfants %	2.758 78,1	587 16,6	188 5,3	3.533 100,0	5,6	4,5
Quatre enfants %	1.466 73,7	410 20,6	113 5,7	1.989 100,0	3,6	2,6
Cinq enfants et plus %	262 38,4	280 41,1	140 20,5	682 100,0	1,7	1,0
ENSEMBLE %	3.501 82,4	546 12,9	200 4,7	4.247 100,0	7,9	7,3

(1) Total des impôts rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des impôts rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 101

L'IMPOT MOYEN PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type d'impôt Montant des Revenus Primaires + Retraites	Impôt sur le revenu	Taxe d'habitation sur le logement principal	Impôt foncier sur le logement principal	TOTAL DES IMPOTS PRIS EN COMPTE	Taux moyens d'imposition	
					(1)	(2)
Moins de 12.000 F. %	318 51,7	178 28,9	119 19,4	615 100,0	10,5	3,5
12.001 à 24.000 F. %	172 35,1	195 39,3	123 25,1	490 100,0	2,7	2,2
24.001 à 36.000 F. %	695 58,6	368 31,0	124 10,4	1.187 100,0	3,9	3,3
36.001 à 48.000 F. %	1.523 69,3	499 22,7	175 8,0	2.197 100,0	5,2	4,7
48.001 à 60.000 F. %	2.530 76,7	602 18,2	168 5,1	3.300 100,0	6,1	5,7
60.001 à 72.000 F. %	4.080 82,9	636 12,9	208 4,2	4.924 100,0	7,5	7,1
72.001 à 84.000 F. %	4.576 82,3	735 13,2	250 4,5	5.563 100,0	7,2	6,9
84.001 à 96.000 F. %	6.725 81,4	890 11,2	349 4,4	7.964 100,0	8,9	8,6
96.001 à 108.000 F. %	8.324 86,4	949 9,8	365 3,3	9.638 100,0	9,5	9,3
108.001 à 120.000 F. %	10.795 89,9	945 7,9	261 2,2	12.001 100,0	10,7	10,3
120.001 à 144.000 F. %	13.246 90,3	1.065 7,3	363 2,4	14.668 100,0	11,3	11,1
144.001 à 180.000 F. %	18.781 91,4	1.245 6,1	516 2,5	20.544 100,0	13,0	12,8
180.001 F. et plus %	37.267 93,7	1.710 4,3	775 2,0	39.752 100,0	17,2	16,9
ENSEMBLE %	3.501 82,4	546 12,9	200 4,7	4.247 100,0	7,9	7,3

(1) Total des impôts rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des impôts rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 102

L'IMPOT MOYEN PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX SANS ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type d'impôt Montant des Revenus Primaires + Retraites	Impôt sur le revenu	Taxe d'habitation sur le logement principal	Impôt foncier sur le logement principal	TOTAL DES IMPOTS PRIS EN COMPTE	Taux moyens d'imposition	
					(1)	(2)
Moins de 12.000 F. %	308 50,2	171 27,8	135 22,0	614 100,0	9,6	4,0
12.001 à 24.000 F. %	167 34,8	188 39,2	125 26,0	480 100,0	2,7	2,3
24.001 à 36.000 F. %	932 63,7	376 25,7	155 10,6	1.464 100,0	4,8	4,6
36.001 à 48.000 F. %	2.164 74,9	524 18,1	201 7,0	2.888 100,0	6,9	6,6
48.001 à 60.000 F. %	3.312 79,6	662 15,9	188 4,5	4.161 100,0	7,7	7,5
60.001 à 72.000 F. %	5.447 85,5	704 11,0	222 3,5	6.374 100,0	9,6	9,5
72.001 à 84.000 F. %	6.071 84,8	784 11,0	300 4,2	7.155 100,0	9,2	9,1
84.001 à 96.000 F. %	8.261 84,9	947 9,7	530 5,4	9.737 100,0	10,8	10,6
96.001 à 120.000 F. %	11.239 88,4	1.085 8,5	389 3,1	12.713 100,0	12,1	12,0
120.001 F. et plus	21.286 92,5	1.216 5,3	502 2,2	23.004 100,0	15,2	15,2
ENSEMBLE %	3.377 82,5	508 12,4	211 5,1	4.096 100,0	8,9	8,5

(1) Total des impôts rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des impôts rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 103

L'IMPOT MOYEN PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT UN ENFANT OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type d'impôt Montant des Revenus Primaires + Retraites	Impôt sur le revenu	Taxe d'habitation sur le logement principal	Impôt foncier sur le logement principal	TOTAL DES IMPOTS PRIS EN COMPTE	Taux moyens d'imposition	
					(1)	(2)
Moins de 12.000 F. %	205 49,1	179 42,0	42 9,9	426 100,0	14,2	2,1
12.001 à 24.000 F. %	364 52,8	228 33,1	97 14,1	689 100,0	3,5	2,5
24.001 à 36.000 F. %	406 50,6	346 43,1	51 6,3	803 100,0	2,7	2,2
36.001 à 48.000 F. %	1.116 64,7	470 27,3	138 8,0	1.723 100,0	4,1	3,7
48.001 à 60.000 F. %	2.183 75,3	558 19,2	159 5,5	2.901 100,0	5,3	4,9
60.001 à 72.000 F. %	3.429 81,8	587 14,0	176 4,2	4.192 100,0	6,4	6,1
72.001 à 84.000 F. %	4.078 83,1	633 12,9	196 4,0	4.907 100,0	6,3	6,2
84.001 à 96.000 F. %	6.064 85,8	829 11,7	174 2,5	7.067 100,0	7,9	7,8
96.001 à 120.000 F. %	9.028 89,5	785 7,8	271 2,7	10.084 100,0	9,5	9,3
120.001 F. et plus %	21.136 91,3	1.448 6,2	571 2,5	23.155 100,0	13,3	13,2
ENSEMBLE %	4.534 84,9	617 11,6	186 3,5	5.337 100,0	7,9	7,5

(1) Total des impôts rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des impôts rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 104

L'IMPOT MOYEN PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT DEUX ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type d'impôt Montant des Revenus Primaires + Retraites	Impôt sur le revenu	Taxe d'habitation sur le logement principal	Impôt foncier sur le logement principal	TOTAL DES IMPOTS PRIS EN COMPTE	Taux moyens d'imposition	
					(1)	(2)
Moins de 24.000 F. %	6 1,5	267 65,8	133 32,7	406 100,0	2,6	1,3
24.001 à 36.000 F. %	298 39,0	367 48,0	99 13,0	764 100,0	2,4	1,9
36.001 à 48.000 F. %	580 48,3	479 40,3	128 10,8	1.187 100,0	2,8	2,4
48.001 à 60.000 F. %	1.470 68,4	556 25,9	123 5,7	2.148 100,0	4,0	3,6
60.001 à 72.000 F. %	2.622 76,5	583 17,0	224 6,5	3.429 100,0	5,2	4,8
72.001 à 84.000 F. %	3.088 74,9	807 19,6	230 5,5	4.125 100,0	5,3	5,0
84.001 à 96.000 F. %	5.577 83,2	924 13,8	199 3,0	6.700 100,0	7,5	7,2
96.001 à 120.000 F. %	7.239 86,0	916 10,8	267 3,2	8.472 100,0	8,0	7,8
120.001 F. et plus %	18.374 91,7	1.187 5,9	490 2,4	20.050 100,0	12,2	11,9
ENSEMBLE %	3.525 80,9	643 14,7	191 4,4	4.359 100,0	6,5	6,0

(1) Total des impôts rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des impôts rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 105

L'IMPOT MOYEN PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT TROIS ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type d'impôt Montant des Revenus Primaires + Retraites	Impôt sur le revenu	Taxe d'habitation sur le logement principal	Impôt foncier sur le logement principal	TOTAL DES IMPOTS PRIS EN COMPTE	Taux moyens d'imposition	
					(1)	(2)
Moins de 24.000 F. %	916 68,6	354 26,5	65 4,9	1.335 100,0	11,6	3,5
24.001 à 36.000 F. %	128 21,3	376 62,6	97 16,1	600 100,0	1,9	1,2
36.001 à 48.000 F. %	171 19,7	519 59,7	179 20,6	869 100,0	2,1	1,5
48.001 à 60.000 F. %	1.112 64,2	472 27,3	147 8,5	1.731 100,0	3,2	2,6
60.001 à 72.000 F. %	1.362 63,3	581 27,0	208 9,7	2.151 100,0	3,3	2,7
72.001 à 84.000 F. %	2.942 75,3	766 19,6	199 5,1	3.907 100,0	5,1	4,4
84.001 à 96.000 F. %	(3.633) 77,5	(721) 15,4	(336) 7,1	(4.690) 100,0	(5,3)	(4,7)
96.001 à 120.000 F. %	4.997 80,8	858 13,9	330 5,3	6.185 100,0	5,8	5,2
120.001 F. et plus %	19.045 92,9	1.140 5,6	319 1,6	20.504 100,0	11,7	11,1
ENSEMBLE %	2.758 78,1	587 16,6	188 5,3	3.533 100,0	5,6	4,5

(1) Total des impôts rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des impôts rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 106

L'IMPOT MOYEN PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT QUATRE ENFANTS OUVRANT DROIT ET PLUS

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type d'impôt Montant des Revenus Primaires + Retraites	Impôt sur le revenu	Taxe d'habitation sur le logement principal	Impôt foncier sur le logement principal	TOTAL DES IMPOTS PRIS EN COMPTE	Taux moyens d'imposition	
					(1)	(2)
Moins de 24.000 F. %	- -	141 78,5	39 21,5	179 100,0	1,8	0,4
24.001 à 36.000 F. %	26 6,5	325 81,0	50 12,5	401 100,0	1,3	0,7
36.001 à 48.000 F. %	25 5,7	311 70,5	105 23,8	441 100,0	1,1	0,7
48.001 à 60.000 F. %	188 25,3	356 48,0	198 26,7	741 100,0	1,4	0,9
60.001 à 72.000 F. %	891 60,0	393 26,4	202 13,6	1.486 100,0	2,3	1,7
72.001 à 96.000 F. %	2.165 74,5	486 16,7	255 8,8	2.906 100,0	3,5	2,8
96.001 F. et plus %	11.186 91,2	843 6,9	239 1,9	12.268 100,0	8,9	8,0
ENSEMBLE %	939 66,3	353 24,9	125 8,8	1.417 100,0	2,9	1,9

(1) Total des impôts rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des impôts rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 107

L'IMPOT MOYEN PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

C.S.P. du chef de noyau	Type d'impôt	Impôt sur le revenu	Taxe d'habitation sur le logement principal	Impôt foncier sur le logement principal	TOTAL DES IMPÔTS PRIS EN COMPTE	Taux moyens d'imposition	
						(1)	(2)
Professions indépendantes	%	9.359 88,5	738 7,0	483 4,5	10.580 100,0	14,2	13,6
Cadres supérieurs	%	12.793 89,3	1.149 8,0	382 2,7	14.324 100,0	12,2	11,8
Cadres moyens	%	4.753 84,2	741 13,1	151 2,7	5.645 100,0	7,8	7,3
Employés	%	2.544 80,6	494 15,6	121 3,8	3.159 100,0	6,3	5,8
OUVRIERS	Ouvriers qualifiés, spécialisés, mineurs	1.872 76,6	437 17,9	136 5,5	2.445 100,0	4,8	4,3
	Manœuvres, gens de maison	567 60,4	298 31,8	73 7,3	938 100,0	3,0	2,5
INACTIFS	Retraités	1.949 74,2	459 17,5	219 8,3	2.627 100,0	6,8	6,4
	Autres inactifs	513 52,4	309 31,5	158 16,1	980 100,0	5,1	3,6
ENSEMBLE	%	3.501 82,4	546 12,9	200 4,7	4.247 100,0	7,9	7,3

(1) Total des impôts rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des impôts rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 108

L'IMPOT MOYEN PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Composition du noyau et activité du chef et de son conjoint

Type d'impôt		Situation du noyau	Impôt sur le revenu	Taxe d'habitation sur le logement principal	Impôt foncier sur le logement principal	TOTAL DES IMPOTS PRIS EN COMPTE	Taux moyens d'imposition	
							(1)	(2)
COUPLE (avec ou sans enfants)	Conjoints tous deux actifs	%	5.509 86,5	650 10,2	213 3,3	6.372 100,0	8,3	7,9
	Homme actif, femme inactive	%	3.994 81,8	656 13,4	231 4,8	4.881 100,0	7,9	7,0
	Homme inactif, femme active	%	3.356 81,2	564 13,6	216 5,2	4.136 100,0	7,7	6,9
	Conjoints tous deux inactifs	%	2.148 72,5	551 18,6	265 8,9	2.964 100,0	6,8	6,3
	Personne seule active (avec ou sans enfants)	%	2.850 84,2	427 12,6	168 3,2	3.385 100,0	9,1	8,5
	Personne seule inactive (avec ou sans enfants)	%	931 66,7	308 22,1	157 11,2	1.396 100,0	5,8	5,1
	ENSEMBLE	%	3.501 82,4	546 12,9	200 4,7	4.247 100,0	7,9	7,3

(1) Total des impôts rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des impôts rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 109

L'IMPOT MOYEN PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Nombre de personnes du noyau

Nombre de personnes du noyau	Type d'impôt	Impôt sur le revenu	Taxe d'habitation sur le logement principal	Impôt foncier sur le logement principal	TOTAL DES IMPOTS PRIS EN COMPTE	Taux moyens d'imposition	
						(1)	(2)
1	%	1.839 73,3	347 15,0	132 5,7	2.318 100,0	8,3	7,8
2	%	4.008 82,2	605 12,4	264 5,4	4.877 100,0	9,0	8,5
3	%	4.882 85,8	629 11,0	179 3,2	5.690 100,0	8,2	7,8
4	%	4.229 82,4	676 13,2	226 4,4	5.131 100,0	7,2	6,7
5	%	3.429 81,0	609 14,4	197 4,6	4.235 100,0	6,3	5,3
6 et plus	%	1.426 71,3	412 20,6	161 8,1	1.999 100,0	3,5	2,5
ENSEMBLE	%	3.501 82,4	546 12,9	200 4,7	4.247 100,0	7,9	7,3

(1) Total des impôts rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des impôts rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 110

L'IMPOT MOYEN PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Age du chef de noyau

Age du chef de noyau	Type d'impôt	Impôt sur le revenu	Taxe d'habitation sur le logement principal	Impôt foncier sur le logement principal	TOTAL DES IMPOTS PRIS EN COMPTE	Taux moyens d'imposition	
	%					(1)	(2)
Moins de 24 ans	%	1.372 83,6	267 16,3	3 0,1	1.642 100,0	4,4	4,0
25 - 34 ans	%	3.582 84,3	578 13,6	90 2,1	4.250 100,0	7,1	6,5
35 - 44 ans	%	4.079 83,6	615 12,6	183 3,8	4.877 100,0	7,1	6,3
45 - 54 ans	%	4.767 83,3	666 11,6	292 5,1	5.725 100,0	8,7	8,0
55 - 59 ans	%	5.381 85,2	638 10,1	300 4,7	6.319 100,0	10,8	10,2
60 - 64 ans	%	4.182 83,8	546 10,9	262 5,3	4.990 100,0	11,2	9,6
65 ans et plus	%	1.861 74,2	421 16,8	225 9,0	2.507 100,0	7,2	6,8
ENSEMBLE	%	3.501 82,4	546 12,9	200 4,7	4.247 100,0	7,9	7,3

(1) Total des impôts rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des impôts rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 111

L'IMPOT MOYEN PAR NOYAU EN 1978

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Montant des ressources totales avant impôts du noyau

Type d'impôt Montant des ressources totales avant impôts	Impôt sur le revenu	Taxe d'habitation sur le logement principal	Impôt foncier sur le logement principal	TOTAL DES IMPOTS PRIS EN COMPTE	Taux moyens d'imposition	
					(1)	(2)
Moins de 12.000 F. %	320 62,0	78 15,1	118 22,9	516 100,0	8,2	6,4
12.001 à 24.000 F. %	133 29,3	196 43,2	125 27,5	454 100,0	2,8	2,5
24.001 à 36.000 F. %	701 59,8	336 28,7	135 11,5	1.172 100,0	4,4	3,9
36.001 à 48.000 F. %	1.312 67,9	457 23,6	164 8,5	1.933 100,0	5,2	4,6
48.001 à 60.000 F. %	2.049 74,4	560 20,3	144 5,3	2.753 100,0	5,8	5,1
60.001 à 72.000 F. %	3.439 81,6	589 14,0	188 4,4	4.216 100,0	7,1	6,4
72.001 à 84.000 F. %	4.131 82,0	672 12,5	236 4,7	5.039 100,0	6,9	6,5
84.001 à 96.000 F. %	5.877 93,2	367 12,3	317 4,5	7.061 100,0	8,3	7,9
96.001 à 108.000 F. %	7.361 85,4	926 10,7	335 3,9	8.622 100,0	9,0	8,5
108.001 à 120.000 F. %	10.108 90,9	867 7,7	254 2,3	11.229 100,0	10,3	9,9
120.001 à 144.000 F. %	12.264 89,7	1.028 7,6	374 2,7	13.606 100,0	10,8	10,5
144.001 à 180.000 F. %	17.981 91,0	1.237 6,3	531 2,7	19.749 100,0	13,0	12,5
180.001 F. et plus %	36.205 93,7	1.681 4,3	767 2,0	38.653 100,0	16,9	16,6
ENSEMBLE %	3.501 92,4	546 12,9	200 4,7	4.247 100,0	7,9	7,3

(1) Total des impôts rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des impôts rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 112

L'IMPOT MOYEN PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type d'impôt Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Impôt sur le revenu	Taxe d'habitation sur le logement principal	Impôt foncier sur le logement principal	TOTAL DES IMPOTS PRIS EN COMPTE	Taux moyens d'imposition	
					(1)	(2)
Aucun enfant	404	179	3	586	2,6	2,2
%	68,9	30,6	0,5	100,0		
Un enfant	1.089	394	79	1.562	3,9	3,3
%	69,7	25,2	5,1	100,0		
Deux enfants	3.169	613	198	3.980	6,3	6,0
%	79,6	15,4	5,0	100,0		
Trois enfants	2.696	567	195	3.458	5,6	4,5
%	78,0	16,4	5,6	100,0		
Quatre enfants	1.483	417	119	2.019	3,9	2,7
%	73,5	20,6	5,9	100,0		
Cinq enfants et plus	294	275	101	670	1,7	0,9
%	43,9	41,0	15,1	100,0		
ENSEMBLE	2.075	477	139	2.691	5,3	4,4
%	77,1	17,7	5,2	100,0		

(1) Total des impôts rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des impôts rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 113

L'IMPOT MOYEN PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type d'impôt Montant des Revenus Primaires + Retraites	Impôt sur le revenu	Taxe d'habitation sur le logement principal	Impôt foncier sur le logement principal	TOTAL DES IMPOTS PRIS EN COMPTE	Taux moyens d'imposition	
					(1)	(2)
Moins de 12.000 F. %	201 49,4	170 41,8	36 8,8	407 100,0	7,0	1,7
12.001 à 24.000 F. %	146 42,8	159 46,6	36 10,6	341 100,0	2,2	1,3
24.001 à 36.000 F. %	239 36,8	344 63,0	66 10,2	649 100,0	2,1	1,5
36.001 à 48.000 F. %	618 50,4	481 39,2	128 10,4	1.227 100,0	2,9	2,3
48.001 à 60.000 F. %	1.454 70,7	476 23,1	128 6,2	2.058 100,0	3,8	3,3
60.001 à 72.000 F. %	2.354 75,8	548 17,6	206 6,6	3.108 100,0	4,7	4,2
72.001 à 84.000 F. %	2.845 75,4	700 18,6	225 6,0	3.770 100,0	4,9	4,4
84.001 à 96.000 F. %	5.428 82,8	881 13,4	247 3,8	6.556 100,0	7,3	6,8
96.001 à 108.000 F. %	6.203 83,9	887 12,0	304 4,1	7.394 100,0	7,2	6,7
108.001 à 120.000 F. %	7.055 86,0	902 11,0	248 3,0	8.205 100,0	7,3	6,9
120.001 à 144.000 F. %	10.972 87,0	1.127 8,9	513 4,1	12.612 100,0	9,6	9,2
144.001 F. et plus %	24.841 93,8	1.153 4,4	475 1,8	26.469 100,0	13,2	12,7
ENSEMBLE %	2.075 77,1	477 17,7	139 5,2	2.691 100,0	5,3	4,4

(1) Total des impôts rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des impôts rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 114

L'IMPOT MOYEN PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type d'impôt		C.S.P. du chef de noyau	Impôt sur le revenu	Taxe d'habitation sur le logement principal	Impôt foncier sur le logement principal	TOTAL DES IMPOTS PRIS EN COMPTE	Taux moyens d'imposition	
							(1)	(2)
		Professions indépendantes	7.519 88,3	677 8,0	319 3,7	8.515 100,0	11,4	10,2
	%							
		Cadres supérieurs	8.017 86,2	968 10,4	321 3,4	9.306 100,0	8,9	8,3
	%							
		Cadres moyens	2.752 74,9	720 19,6	202 5,5	3.674 100,0	5,4	4,8
	%							
		Employés	1.293 68,5	485 25,7	110 5,8	1.888 100,0	4,1	3,3
	%							
OUVRIERS	{	Ouvriers qualifiés, spécialisés, mineurs	848 62,4	404 29,7	108 7,9	1.360 100,0	3,0	2,4
		%						
	{	Manœuvres, gens de maison	424 54,9	318 41,2	30 3,9	772 100,0	2,3	1,7
	%							
INACTIFS	{	Retraités	131 42,0	160 51,3	21 6,7	312 100,0	1,5	1,2
		%						
	{	Autres inactifs	343 57,1	198 32,9	60 10,0	601 100,0	2,9	1,5
	%							
ENSEMBLE			2.075 77,1	477 17,7	139 5,2	2.691 100,0	5,3	4,4
		%						

(1) Total des impôts rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des impôts rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 115

L'IMPOT MOYEN PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYaux ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Composition du noyau et activité du chef et de son conjoint

Type d'impôt		Situation du noyau	Impôt sur le revenu	Taxe d'habitation sur le logement principal	Impôt foncier sur le logement principal	TOTAL DES IMPOTS PRIS EN COMPTE	Taux moyens d'imposition	
							(1)	(2)
COUPLE (avec ou sans enfants)		Conjoints tous deux actifs	3.103 81,2	564 14,7	156 4,1	3.823 100,0	5,8	5,1
		Homme actif, femme inactive	2.197 75,3	544 18,7	175 6,0	2.916 100,0	5,5	4,5
		Homme inactif, femme active	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
		Conjoints tous deux inactifs	301 51,9	220 37,9	59 10,2	580 100,0	2,3	1,5
		Personne seule active (avec ou sans enfants)	494 58,1	298 35,1	58 6,8	850 100,0	3,2	2,3
		Personne seule inactive (avec ou sans enfants)	133 43,3	149 48,5	25 8,2	307 100,0	1,7	1,2
		ENSEMBLE	2.075 77,1	477 17,7	139 5,2	2.691 100,0	5,3	4,4

(1) Total des impôts rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des impôts rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 116

L'IMPOT MOYEN PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Nombre de personnes du noyau

Type d'impôt Nombre de personnes du noyau	Impôt sur le revenu	Taxe d'habitation sur le logement principal	Impôt foncier sur le logement principal	TOTAL DES IMPOTS PRIS EN COMPTE	Taux moyens d'imposition	
					(1)	(2)
1 %	250 67,0	122 32,7	1 0,3	373 100,0	2,2	1,8
2 %	480 61,1	269 34,3	36 4,6	785 100,0	2,8	2,3
3 %	1.282 72,2	426 24,0	68 3,8	1.776 100,0	4,2	3,6
4 %	3.081 79,3	609 15,7	195 5,0	3.885 100,0	6,3	5,7
5 %	3.042 78,8	606 15,7	212 5,5	3.860 100,0	6,2	5,0
6 et plus %	1.239 70,9	375 21,4	135 7,7	1.749 100,0	3,3	2,2
ENSEMBLE %	2.075 77,1	477 17,7	139 5,2	2.691 100,0	5,3	4,4

(1) Total des impôts rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des impôts rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 117

L'IMPOT MOYEN PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Age du chef de noyau

Type d'impôt Age du chef de noyau	Impôt sur le revenu	Taxe d'habitation sur le logement principal	Impôt foncier sur le logement principal	TOTAL DES IMPOTS PRIS EN COMPTE	Taux moyens d'imposition	
					(1)	(2)
Moins de 24 ans %	822 75,2	263 24,1	8 0,7	1.093 100,0	3,2	2,6
25 - 34 ans %	1.858 74,9	517 20,9	104 4,2	2.479 100,0	4,9	4,2
35 - 44 ans %	3.095 80,8	565 14,7	173 4,5	3.833 100,0	6,1	5,1
45 - 54 ans %	2.759 76,3	573 15,9	284 7,8	3.616 100,0	6,0	5,0
55 - 64 ans %	1.493 75,4	346 17,5	140 7,1	1.979 100,0	5,1	3,8
65 ans et plus %	88 35,8	140 56,9	18 7,3	246 100,0	1,3	1,0
ENSEMBLE %	2.075 77,1	477 17,7	139 5,2	2.691 100,0	5,3	4,4

(1) Total des impôts rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des impôts rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

Tableau 118

L'IMPOT MOYEN PAR NOYAU EN 1978

Champ : NOYaux ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Montant des ressources totales avant impôts du noyau

Type d'impôt Montant des ressources totales avant impôts	Impôt sur le revenu	Taxe d'habitation sur le logement principal	Impôt foncier sur le logement principal	TOTAL DES IMPOTS PRIS EN COMPTE	Taux moyens d'imposition	
					(1)	(2)
Moins de 12.000 F.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
12.001 à 24.000 F.	79 32,2	123 50,2	43 17,6	245 100,0	1,9	1,4
24.001 à 36.000 F.	206 42,4	248 51,0	32 6,6	486 100,0	2,1	1,6
36.001 à 48.000 F.	370 43,4	393 46,1	90 10,5	853 100,0	2,6	2,0
48.001 à 60.000 F.	764 56,7	475 35,2	109 8,1	1.348 100,0	3,2	2,5
60.001 à 72.000 F.	1.468 70,0	481 23,0	147 7,0	2.096 100,0	4,0	3,2
72.001 à 84.000 F.	2.390 76,4	533 17,0	207 6,6	3.130 100,0	4,7	4,0
84.001 à 96.000 F.	3.736 79,5	797 16,9	168 3,6	4.701 100,0	5,9	5,3
96.001 à 108.000 F.	4.544 80,7	792 14,1	292 5,2	5.628 100,0	6,4	5,5
108.001 à 120.000 F.	6.984 86,8	761 9,5	302 3,7	8.047 100,0	7,7	7,0
120.001 à 144.000 F.	8.282 84,9	1.018 10,4	461 4,7	9.761 100,0	8,1	7,4
144.001 à 180.000 F.	16.674 91,3	1.168 6,4	418 2,3	18.260 100,0	11,9	11,4
180.001 F. et plus	28.625 94,7	1.130 3,7	484 1,6	30.239 100,0	13,5	12,9
ENSEMBLE	2.075 77,1	477 17,7	139 5,2	2.691 100,0	5,3	4,4

(1) Total des impôts rapporté aux revenus primaires moyens + retraites de la catégorie, en %.

(2) Total des impôts rapporté aux ressources totales moyennes avant impôts (revenus primaires + transferts) de la catégorie, en %.

TABLEAUX SUR LES RESSOURCES DISPONIBLES ,
LES TRANSFERTS ET LES IMPÔTS

Tableau 119

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de revenu ou de transfert Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Aucun enfant	30.939	70	17.384 + 56,2 %	183 + 0,6 %	4.096 - 13,2 %	44.228 + 43,0 %	82
Un enfant	66.411	150	5.107 + 7,7 %	1.790 + 2,7 %	5.336 - 8,0 %	66.181 - 0,3 %	122
Deux enfants	65.935	149	7.178 + 10,9 %	5.303 + 8,0 %	4.359 - 6,6 %	68.754 + 4,3 %	127
Trois enfants	62.428	141	15.658 + 25,1 %	13.530 + 21,7 %	3.533 - 5,7 %	74.552 + 19,4 %	138
Quatre enfants	54.137	122	21.977 + 40,6 %	19.584 + 30,2 %	1.989 - 3,7 %	74.125 + 36,9 %	137
Cinq enfants et plus	38.485	87	32.400 + 84,2 %	28.689 + 74,6 %	681 - 1,8 %	70.205 + 82,4 %	130
ENSEMBLE	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 120

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de revenu ou de transfert Montant des Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Moins de 12.000 F.	1.743	4	15.888 + 911,5 %	2.685 + 154,0 %	615 - 35,3 %	17.015 + 876,2 %	31
12.001 à 24.000 F.	5.835	13	16.377 + 290,7 %	1.457 + 25,0 %	489 - 8,4 %	21.723 + 272,3 %	40
24.001 à 36.000 F.	20.187	45	15.530 + 76,9 %	3.478 + 17,2 %	1.187 - 5,9 %	34.530 + 71,0 %	64
36.001 à 48.000 F.	31.134	70	16.013 + 51,4 %	3.418 + 11,0 %	2.196 - 7,0 %	44.949 + 44,4 %	83
48.001 à 60.000 F.	45.456	102	12.905 + 28,4 %	2.901 + 6,4 %	3.300 - 7,3 %	55.060 + 21,1 %	102
60.001 à 72.000 F.	57.666	130	12.083 + 20,9 %	2.439 + 4,2 %	4.924 - 8,5 %	64.825 + 12,4 %	120
72.001 à 84.000 F.	70.310	158	10.521 + 15,0 %	2.554 + 3,6 %	5.562 - 7,9 %	75.268 + 7,1 %	139
84.001 à 96.000 F.	81.972	185	10.837 + 13,2 %	1.997 + 2,4 %	7.964 - 9,7 %	84.844 + 3,5 %	157
96.001 à 108.000 F.	94.060	212	9.644 + 10,3 %	1.704 + 1,8 %	9.638 - 10,2 %	94.087 + 0,1 %	174
108.001 à 120.000 F.	104.767	236	11.356 + 10,8 %	2.122 + 2,0 %	12.001 - 11,5 %	104.123 - 0,6 %	193
120.001 à 144.000 F.	120.738	272	11.313 + 9,4 %	1.193 + 1,0 %	14.669 - 12,2 %	117.383 - 2,8 %	217
144.001 à 180.000 F.	152.809	344	7.915 + 5,2 %	2.012 + 1,3 %	20.544 - 13,4 %	140.181 - 8,2 %	259
180.001 F. et plus	219.177	494	16.002 + 7,3 %	1.948 + 0,9 %	39.752 - 18,1 %	195.427 - 10,8 %	361
ENSEMBLE	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 121

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX SANS ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de revenu ou de transfert Montant des Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Moins de 12.000 F.	1.480	3	13.820 + 933,8 %	412 + 27,8 %	614 - 41,5 %	14.686 + 892,3 %	27
12.001 à 24.000 F.	3.995	9	16.752 + 419,3 %	438 + 11,0 %	480 - 12,0 %	20.267 + 407,3 %	37
24.001 à 36.000 F.	14.561	33	17.454 + 119,9 %	199 + 1,4 %	1.464 - 10,1 %	30.552 + 109,8 %	56
36.001 à 48.000 F.	23.778	54	20.195 + 84,9 %	25 + 0,1 %	2.888 - 12,1 %	41.085 + 72,8 %	76
48.001 à 60.000 F.	38.648	87	16.726 + 43,3 %	91 + 0,2 %	4.161 - 10,8 %	51.213 + 32,5 %	95
60.001 à 72.000 F.	49.723	112	17.430 + 35,0 %	37 + 0,1 %	6.374 - 12,8 %	60.779 + 22,2 %	112
72.001 à 84.000 F.	61.462	139	17.282 + 28,1 %	18 ε	7.155 - 11,6 %	71.589 + 16,5 %	132
84.001 à 96.000 F.	73.807	166	17.943 + 24,3 %	24 ε	9.737 - 13,2 %	82.012 + 11,1 %	152
96.001 à 120.000 F.	89.879	203	16.205 + 18,0 %	2 ε	12.713 - 14,1 %	93.371 + 3,9 %	173
120.001 F. et plus	131.834	297	19.828 + 15,0 %	- -	23.004 - 17,4 %	128.658 - 2,4 %	238
ENSEMBLE DES NOYAUX sans enfants	30.939	70	17.384 + 56,2 %	183 + 0,6 %	4.096 - 13,2 %	44.228 + 43,0 %	82
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans enfants)	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 122

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT UN ENFANT OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de revenu ou de transfert Montant des Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Moins de 12.000 F.	2.394	5	17.914 + 748,3 %	4.737 + 197,9 %	426 - 17,8 %	19.882 + 730,5 %	37
12.001 à 24.000 F.	18.694	42	9.077 + 48,6 %	3.618 + 19,4 %	689 - 3,7 %	27.082 + 44,9 %	50
24.001 à 36.000 F.	28.584	64	7.485 + 26,2 %	2.941 + 10,3 %	803 - 2,8 %	35.266 + 23,4 %	65
36.001 à 48.000 F.	41.003	92	5.179 + 12,6 %	2.401 + 5,9 %	1.723 - 4,2 %	44.459 + 8,4 %	82
48.001 à 60.000 F.	53.293	120	5.917 + 11,1 %	1.992 + 3,7 %	2.901 - 5,4 %	56.309 + 5,7 %	104
60.001 à 72.000 F.	64.898	146	4.135 + 6,4 %	1.344 + 2,1 %	4.192 - 6,5 %	64.841 - 0,1 %	120
72.001 à 84.000 F.	77.299	174	1.764 + 2,3 %	1.138 + 1,5 %	4.907 - 6,4 %	74.157 - 4,1 %	137
84.001 à 96.000 F.	87.545	197	3.625 + 4,1 %	626 + 0,7 %	7.067 - 8,1 %	84.103 - 3,9 %	156
96.001 à 120.000 F.	105.855	239	2.571 + 2,4 %	246 + 0,2 %	10.084 - 9,5 %	98.342 - 7,1 %	182
120.001 F. et plus	173.721	391	2.172 + 1,2 %	495 + 0,3 %	23.155 - 13,3 %	152.738 - 12,1 %	282
ENSEMBLE DES NOYAUX de 1 enfant	66.411	150	5.107 + 7,7 %	1.790 + 2,7 %	5.337 - 8,0 %	66.181 - 0,3 %	122
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans enfants)	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 123

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT DEUX ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de revenu ou de transfert Montant des Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Moins de 24.000 F.	15.836	36	16.072 + 101,5 %	10.298 + 65,0 %	406 - 2,6 %	31.502 + 98,9 %	58
24.001 à 36.000 F.	31.167	70	9.492 + 30,5 %	8.144 + 26,1 %	764 - 2,5 %	39.896 + 28,0 %	74
36.001 à 48.000 F.	41.448	93	8.294 + 20,0 %	6.313 + 15,2 %	1.187 - 2,9 %	48.556 + 17,1 %	90
48.001 à 60.000 F.	53.180	120	6.366 + 12,0 %	4.881 + 9,2 %	2.148 - 4,0 %	57.398 + 7,9 %	106
60.001 à 72.000 F.	65.582	148	6.410 + 9,8 %	4.563 + 7,0 %	3.429 - 5,2 %	68.563 + 4,6 %	127
72.001 à 84.000 F.	76.295	172	6.133 + 8,0 %	4.202 + 5,5 %	4.125 - 5,4 %	78.304 + 2,6 %	145
84.001 à 96.000 F.	89.568	202	3.464 + 3,9 %	3.292 + 3,7 %	6.700 - 7,5 %	86.333 - 3,6 %	160
96.001 à 120.000 F.	104.154	235	4.649 + 4,5 %	2.991 + 2,9 %	8.472 - 8,1 %	100.331 - 3,6 %	186
120.001 F. et plus	162.148	365	6.176 + 3,8 %	3.152 + 1,9 %	20.050 - 12,4 %	148.274 - 8,6 %	274
ENSEMBLE DES NOYAUX de 2 enfants	65.935	149	7.178 + 10,9 %	5.303 + 8,0 %	4.359 - 6,6 %	68.754 + 4,3 %	127
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans enfants)	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 124

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT TROIS ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de revenu ou de transfert Montant des Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Moins de 24.000 F.	10.346	23	27.549 + 266,3 %	18.328 + 177,2 %	1.335 - 12,9 %	36.560 + 253,4 %	68
24.001 à 36.000 F.	31.084	70	17.303 + 55,7 %	14.982 + 48,2 %	600 - 1,9 %	47.786 + 53,7 %	88
36.001 à 48.000 F.	41.589	94	15.621 + 37,6 %	14.037 + 33,8 %	869 - 2,1 %	56.341 + 35,5 %	104
48.001 à 60.000 F.	53.731	121	13.805 + 25,7 %	13.431 + 25,0 %	1.731 - 3,2 %	65.805 + 22,5 %	122
60.001 à 72.000 F.	63.396	143	16.973 + 26,8 %	13.676 + 21,6 %	2.151 - 3,4 %	78.218 + 23,4 %	145
72.001 à 84.000 F.	76.349	172	13.318 + 17,4 %	12.322 + 16,1 %	3.907 - 5,1 %	85.760 + 12,3 %	159
84.001 à 96.000 F.	(88.768)	(200)	(12.076) + 13,6 %	(11.924) + 13,4 %	(4.690) - 5,3 %	(96.154) + 8,3 %	(178)
96.001 à 120.000 F.	103.068	232	15.205 + 14,8 %	11.886 + 11,5 %	6.185 - 6,0 %	112.089 + 8,8 %	207
120.001 F. et plus	174.901	394	10.153 + 5,8 %	9.049 + 5,2 %	20.504 - 11,7 %	164.550 - 5,9 %	304
ENSEMBLE DES NOYAUX de 3 enfants	62.428	141	15.658 + 25,1 %	13.530 + 21,7 %	3.533 - 5,7 %	74.552 + 19,4 %	138
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans enfants)	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 125

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT QUATRE ENFANTS OUVRANT DROIT ET PLUS

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de revenu ou de transfert Montant des Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Moins de 24.000 F.	9.454	21	37.917 + 401,1 %	29.383 + 310,8 %	179 - 1,9 %	47.192 + 399,2 %	87
24.001 à 36.000 F.	30.374	68	27.905 + 91,9 %	25.424 + 83,7 %	401 - 1,3 %	57.878 + 90,6 %	107
36.001 à 48.000 F.	40.900	92	24.985 + 61,1 %	23.172 + 56,7 %	441 - 1,1 %	65.443 + 60,0 %	121
48.001 à 60.000 F.	53.732	121	25.582 + 47,6 %	23.438 + 43,6 %	741 - 1,4 %	78.573 + 46,2 %	145
60.001 à 72.000 F.	64.347	145	23.514 + 36,5 %	20.363 + 31,7 %	1.486 - 2,3 %	86.375 + 34,2 %	160
72.001 à 96.000 F.	81.809	184	21.681 + 21,5 %	19.861 + 24,3 %	2.906 - 3,6 %	100.584 + 22,9 %	186
96.001 F. et plus	136.279	307	17.564 + 12,9 %	16.184 + 11,9 %	12.268 - 9,0 %	141.576 + 3,9 %	262
ENSEMBLE DES NOYAUX de 4 enfants et plus	47.285	107	26.539 + 56,1 %	23.569 + 49,8 %	1.417 - 3,0 %	72.409 + 53,1 %	134
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans enfants)	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 126

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de revenu ou de transfert	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS		
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice	
C.S.P. du chef de noyau								
Professions indépendantes	72.431	163	5.250 + 7,3 %	2.255 + 3,1 %	10.580 - 14,6 %	67.101 - 7,4 %	124	
Cadres supérieurs	115.303	260	6.593 + 5,7 %	2.308 + 2,0 %	14.324 - 12,4 %	107.572 - 6,7 %	199	
Cadres moyens	72.150	163	5.034 + 7,0 %	2.893 + 4,0 %	5.645 - 7,8 %	71.538 - 0,8 %	132	
Employés	47.736	108	6.755 + 14,2 %	2.741 + 5,7 %	3.159 - 6,6 %	51.331 + 7,5 %	95	
OUVRIERS	Ouvriers qualifiés, spécialisés, mineurs	50.153	113	6.894 + 13,8 %	4.653 + 9,3 %	2.445 - 4,9 %	54.602 + 8,9 %	101
	Manœuvres, gens de maison	29.746	67	7.745 + 26,0 %	5.150 + 17,3 %	937 - 3,2 %	36.553 + 22,9 %	68
INACTIFS	Retraités	7.364	17	33.453 + 454,3 %	400 + 5,4 %	2.627 - 35,7 %	38.191 + 418,6 %	71
	Autres inactifs	8.980	20	18.610 + 207,2 %	2.050 + 22,8 %	980 - 10,9 %	26.610 + 196,3 %	49
ENSEMBLE	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100	

Tableau 127

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX SANS ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de revenu ou de transfert C.S.P. du chef de noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Professions indépendantes	66.727	150	4.539 + 6,8 %	- -	12.647 - 19,0 %	58.619 - 12,2 %	108
Cadres supérieurs	100.819	227	5.830 + 5,8 %	40 €	14.328 - 14,2 %	92.321 - 8,4 %	171
Cadres moyens	66.517	150	2.430 + 3,7 %	108 + 0,2 %	6.838 - 10,3 %	62.109 - 6,6 %	115
Employés	43.992	99	5.333 + 12,1 %	108 + 0,3 %	3.549 - 8,1 %	45.776 + 4,0 %	85
Ouvriers	46.391	105	3.994 + 8,6 %	58 + 0,1 %	2.976 - 6,4 %	47.409 + 2,2 %	88
INACTIFS {	Retraités	15	33.367 + 485,8 %	268 + 3,9 %	2.640 - 38,4 %	37.596 + 447,3 %	70
	Autres inactifs	16	17.176 + 247,2 %	344 + 5,0 %	963 - 13,9 %	23.162 + 233,3 %	43
ENSEMBLE DES NOYAUX sans enfants	30.939	70	17.384 + 56,2 %	183 + 0,6 %	4.096 - 13,2 %	44.228 + 43,0 %	82
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans enfants)	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 128

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT UN ENFANT OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de revenu ou de transfert C.S.P. du chef de noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Professions indépendantes	77.128	174	2.765 + 3,6 %	759 + 1,0 %	8.058 - 10,5 %	71.835 - 6,9 %	133
Cadres supérieurs	132.599	299	6.073 + 4,6 %	1.019 + 0,8 %	18.047 - 13,6 %	120.625 - 9,0 %	223
Cadres moyens	77.791	175	4.090 + 5,3 %	1.490 + 1,9 %	5.836 - 7,5 %	76.044 - 2,2 %	141
Employés	52.547	118	5.719 + 10,9 %	2.438 + 4,8 %	3.110 - 5,9 %	55.155 + 5,0 %	102
Ouvriers	51.901	117	3.539 + 6,8 %	2.198 + 4,2 %	2.615 - 5,0 %	52.825 + 1,8 %	98
Inactifs	21.395	48	25.215 + 117,9 %	1.519 + 7,1 %	1.680 - 7,9 %	44.929 + 110,0 %	83
ENSEMBLE DES NOYAUX de 1 enfant	66.411	150	5.107 + 7,7 %	1.790 + 2,7 %	5.336 - 8,0 %	66.181 - 0,3 %	122
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans enfants)	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 129

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

*Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT DEUX ENFANTS OUVRANT DROIT**Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau*

Type de revenu ou de transfert	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
C.S.P. du chef de noyau							
Professions indépendantes	74.242	167	5.137 + 6,9 %	3.986 + 5,4 %	8.546 - 11,5 %	70.832 - 4,6 %	131
Cadres supérieurs	119.323	269	5.649 + 4,7 %	3.435 + 2,9 %	12.420 - 10,4 %	112.553 - 5,7 %	208
Cadres moyens	75.267	170	5.888 + 7,8 %	4.323 + 5,7 %	4.636 - 6,2 %	76.519 + 1,6 %	141
Employés	54.924	124	7.631 + 13,9 %	6.026 + 11,0 %	2.508 - 4,6 %	60.047 + 9,3 %	111
Ouvriers	49.253	111	7.143 + 14,5 %	6.078 + 12,3 %	1.715 - 3,5 %	54.681 + 11,0 %	101
ENSEMBLE DES NOYAUX de 2 enfants (1)	65.935	149	7.178 + 10,9 %	5.303 + 8,0 %	4.359 - 6,6 %	68.754 + 4,3 %	127
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans enfants)	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

(1) Y compris la catégorie des "Inactifs" pour laquelle les ressources moyennes propres ne sont pas fournies ici : calculés à partir d'effectifs restreints, les résultats obtenus sont non-significatifs.

Tableau 130

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT TROIS ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de revenu ou de transfert C.S.P. du chef de noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Professions indépendantes	87.425	197	11.773 + 13,5 %	10.940 + 12,5 %	10.903 - 12,5 %	88.295 + 1,0 %	163
Cadres supérieurs	120.087	271	11.551 + 9,6 %	10.213 + 8,5 %	9.761 - 8,1 %	121.877 + 1,5 %	225
Cadres moyens	71.012	160	13.890 + 19,6 %	12.881 + 18,1 %	2.982 - 4,2 %	81.920 + 15,4 %	151
Employés	50.187	113	16.333 + 32,5 %	14.840 + 29,8 %	1.917 - 3,8 %	64.603 + 28,7 %	119
Ouvriers	46.843	106	15.308 + 32,7 %	14.072 + 30,0 %	1.101 - 2,4 %	61.051 + 30,3 %	113
ENSEMBLE DES NOYAUX de 3 enfants (1)	62.428	141	15.658 + 25,1 %	13.530 + 21,7 %	3.533 - 5,7 %	74.552 + 19,4 %	138
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans enfants)	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

(1) Y compris la catégorie des "Inactifs" pour laquelle les ressources moyennes propres ne sont pas fournies ici : calculés à partir d'effectifs restreints, les résultats obtenus sont non-significatifs.

Tableau 131

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT QUATRE ENFANTS OUVRANT DROIT ET PLUS

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de revenu ou de transfert C.S.P. du chef de noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Professions indépendantes	73.472	166	22.603 + 30,8 %	20.186 + 27,5 %	7.051 - 9,6 %	89.024 + 21,2 %	165
Cadres moyens	69.060	156	22.180 + 32,1 %	19.715 + 28,6 %	1.974 - 2,9 %	89.266 + 29,2 %	165
Employés	43.195	97	26.105 + 60,4 %	24.754 + 57,3 %	675 - 1,5 %	68.624 + 58,9 %	127
Ouvriers	40.927	92	26.001 + 63,5 %	24.316 + 59,4 %	529 - 1,3 %	66.400 + 62,2 %	123
ENSEMBLE DES NOYAUX de 4 enfants et plus (1)	47.285	107	26.539 + 56,1 %	23.569 + 49,8 %	1.417 - 3,0 %	72.409 + 53,1 %	134
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans enfants)	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

(1) Y compris les catégories des "Cadres supérieurs" et des "Inactifs" pour lesquelles les ressources moyennes propres ne sont pas fournies ici : calculés à partir d'effectifs restreints, les résultats obtenus sont non-significatifs.

Tableau 132

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX DONT LE CHEF EXERCE UNE PROFESSION INDEPENDANTE

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de revenu ou de transfert Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Aucun enfant	66.727	150	4.539 + 6,8 %	- -	12.647 - 19,0 %	58.619 - 12,2 %	108
Un enfant	77.128	174	2.765 + 3,6 %	759 + 1,0 %	8.058 - 10,5 %	71.835 - 6,9 %	133
Deux enfants	74.242	167	5.137 + 6,9 %	3.986 + 5,4 %	8.546 - 11,5 %	70.832 - 4,6 %	131
Trois enfants	87.425	197	11.773 + 13,5 %	10.940 + 12,5 %	10.903 - 12,5 %	88.295 + 1,0 %	163
Quatre enfants et plus	73.472	166	22.603 + 30,8 %	20.186 + 27,5 %	7.051 - 9,6 %	89.024 + 21,2 %	165
ENSEMBLE DES NOYAUX dont le chef exerce une profession indépendante	72.431	163	5.250 + 7,2 %	2.255 + 3,1 %	10.580 - 14,6 %	67.101 - 7,4 %	124
ENSEMBLE DES NOYAUX (toutes C.S.P.)	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 133

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX DONT LE CHEF EST CADRE SUPERIEUR

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de revenu ou de transfert Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Aucun enfant	100.819	227	5.830 + 5,8 %	40 €	14.328 - 14,2 %	92.321 - 8,4 %	171
Un enfant	132.599	299	6.073 + 4,6 %	1.019 + 0,8 %	18.047 - 13,6 %	120.625 - 9,0 %	223
Deux enfants	119.323	269	5.649 + 4,7 %	3.435 + 2,9 %	12.420 - 10,4 %	112.553 - 5,7 %	208
Trois enfants	120.087	271	11.551 + 9,6 %	10.213 + 8,5 %	9.761 - 8,1 %	121.877 + 1,5 %	225
Quatre enfants et plus	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
ENSEMBLE DES NOYAUX dont le chef est cadre supérieur	115.303	260	6.593 + 5,7 %	2.308 + 2,0 %	14.324 - 12,4 %	107.572 - 6,7 %	199
ENSEMBLE DES NOYAUX (toutes C.S.P.)	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 134

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX DONT LE CHEF EST CADRE MOYEN

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de revenu ou de transfert Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Aucun enfant	66.517	150	2.430 + 3,7 %	108 + 0,2 %	6.838 - 10,3 %	62.109 - 6,6 %	115
Un enfant	77.791	175	4.090 + 5,3 %	1.490 + 1,9 %	5.836 - 7,5 %	76.044 - 2,2 %	141
Deux enfants	75.267	170	5.888 + 7,8 %	4.323 + 5,7 %	4.636 - 6,2 %	76.519 + 1,6 %	141
Trois enfants	71.012	160	13.890 + 19,6 %	12.881 + 18,1 %	2.982 - 4,2 %	81.920 + 15,4 %	151
Quatre enfants et plus	69.060	156	22.180 + 32,1 %	19.715 + 28,6 %	1.974 - 2,9 %	89.266 + 29,2 %	165
ENSEMBLE DES NOYAUX dont le chef est cadre moyen	72.150	163	5.034 + 7,0 %	2.893 + 4,0 %	5.645 - 7,8 %	71.538 - 0,8 %	132
ENSEMBLE DES NOYAUX (toutes C.S.P.)	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 135

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX DONT LE CHEF EST EMPLOYE

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de revenu ou de transfert Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Aucun enfant	43.992	99	5.333 + 12,1 %	108 + 0,3 %	3.549 - 8,1 %	45.776 + 4,1 %	85
Un enfant	52.547	118	5.719 + 10,9 %	2.438 + 4,6 %	3.110 - 5,9 %	55.155 + 5,0 %	102
Deux enfants	54.924	124	7.631 + 13,9 %	6.026 + 11,0 %	2.508 - 4,6 %	60.047 + 9,3 %	111
Trois enfants	50.187	113	16.333 + 32,5 %	14.840 + 29,6 %	1.917 - 3,8 %	64.603 + 28,7 %	119
Quatre enfants et plus	43.195	97	26.105 + 60,4 %	24.754 + 57,3 %	675 - 1,6 %	68.624 + 58,9 %	127
ENSEMBLE DES NOYAUX dont le chef est employé	47.736	108	6.755 + 14,2 %	2.741 + 5,7 %	3.159 - 6,6 %	51.331 + 7,5 %	95
ENSEMBLE DES NOYAUX (toutes C.S.P.)	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 136

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX DONT LE CHEF EST OUVRIER

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de revenu ou de transfert Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Aucun enfant	46.391	105	3.994 + 8,6 %	58 + 0,1 %	2.976 - 6,4 %	47.409 + 2,2 %	88
Un enfant	51.901	117	3.539 + 6,8 %	2.198 + 4,2 %	2.615 - 5,0 %	52.825 + 1,8 %	98
Deux enfants	49.253	111	7.143 + 14,5 %	6.078 + 12,3 %	1.715 - 3,5 %	54.681 + 11,0 %	101
Trois enfants	46.843	106	15.308 + 32,7 %	14.072 + 30,0 %	1.101 - 2,4 %	61.051 + 30,3 %	113
Quatre enfants	43.780	99	21.632 + 49,4 %	20.069 + 45,8 %	660 - 1,5 %	64.751 + 47,9 %	120
Cinq enfants et plus	38.158	86	30.246 + 79,3 %	28.443 + 74,5 %	401 - 1,1 %	68.003 + 78,2 %	126
ENSEMBLE DES NOYAUX dont le chef est ouvrier	48.103	108	6.979 + 14,5 %	4.703 + 9,8 %	2.293 - 4,8 %	52.789 + 9,7 %	98
ENSEMBLE DES NOYAUX (toutes C.S.P.)	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 137

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Composition du noyau et activité du chef et de son conjoint

Type de revenu ou de transfert Situation du noyau		Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
		En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
COUPLE (avec ou sans enfants)	Conjoints tous deux actifs	76.593	173	4.071 + 5,3 %	2.544 + 3,3 %	6.372 - 8,3 %	74.291 - 3,0 %	137
	Homme actif, femme inactive	59.419	134	10.099 + 17,0 %	5.815 + 9,8 %	4.881 - 8,2 %	64.637 + 8,8 %	120
	Homme inactif, femme active	35.484	80	24.457 + 68,9 %	611 + 1,7 %	4.136 - 11,7 %	55.806 + 57,3 %	103
	Conjoints tous deux inactifs	7.191	16	40.201 + 559,1 %	739 + 10,3 %	2.964 - 41,2 %	44.427 + 517,8 %	82
	Personne seule active (avec ou sans enfants)	35.188	79	4.733 + 13,5 %	1.543 + 4,4 %	3.385 - 9,6 %	36.536 + 3,8 %	68
	Personne seule inactive (avec ou sans enfants)	4.566	10	22.729 + 497,8 %	930 + 20,4 %	1.396 - 30,6 %	25.898 + 467,2 %	48
	ENSEMBLE	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 138

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX DONT LE CONJOINT DU CHEF EST INACTIF

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de revenu ou de transfert Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Aucun enfant	25.337	57	28.885 + 114,0 %	125 + 0,5 %	4.278 - 16,9 %	49.943 + 97,1 %	92
Un enfant	62.397	141	7.075 + 11,3 %	1.793 + 2,9 %	5.832 - 9,3 %	63.639 + 2,0 %	118
Deux enfants	58.573	132	8.228 + 14,1 %	5.703 + 9,7 %	4.035 - 6,9 %	62.767 + 7,2 %	116
Trois enfants	60.633	137	14.988 + 24,7 %	13.215 + 21,8 %	3.520 - 5,8 %	72.102 + 18,9 %	133
Quatre enfants	50.744	114	21.403 + 42,2 %	18.934 + 37,3 %	1.909 - 3,8 %	70.239 + 38,4 %	130
Cinq enfants et plus	37.821	85	32.239 + 85,2 %	28.462 + 75,3 %	570 - 1,5 %	69.492 + 83,7 %	128
ENSEMBLE DES NOYAUX dont le conjoint du chef est inactif	41.158	93	20.617 + 50,1 %	4.040 + 9,8 %	4.211 - 10,2 %	57.564 + 39,9 %	106
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans conjoint)	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 139

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX DONT LE CONJOINT DU CHEF EST ACTIF

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de revenu ou de transfert Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Aucun enfant	70.573	159	5.262 + 7,5 %	76 + 0,1 %	7.537 - 10,7 %	68.297 - 3,2 %	126
Un enfant	75.945	171	3.699 + 4,9 %	1.479 + 2,0 %	5.884 - 7,8 %	73.760 - 2,9 %	136
Deux enfants	76.369	172	5.464 + 7,1 %	4.302 + 5,6 %	5.058 - 6,6 %	76.775 + 0,5 %	142
Trois enfants	72.905	164	14.357 + 19,7 %	12.715 + 17,4 %	3.973 - 5,5 %	83.289 + 14,2 %	154
Quatre enfants et plus	68.512	154	21.690 + 31,7 %	19.874 + 29,0 %	2.468 - 3,6 %	87.734 + 28,1 %	162
ENSEMBLE DES NOYAUX dont le conjoint du chef est actif	73.617	166	5.546 + 7,5 %	2.404 + 3,3 %	6.210 - 8,4 %	72.953 - 0,9 %	135
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans conjoint)	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 140

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX DONT LE CHEF N'A PAS DE CONJOINT VIVANT AVEC LUI

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de revenu ou de transfert Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Aucun enfant	16.598	37	15.212 + 91,7 %	269 + 1,6 %	2.402 - 14,5 %	29.406 + 77,2 %	54
Un enfant	23.822	54	7.650 + 32,1 %	3.535 + 14,8 %	908 - 3,8 %	30.563 + 28,3 %	57
Deux enfants	36.895	83	13.234 + 35,9 %	10.553 + 28,6 %	1.066 - 2,9 %	49.063 + 33,0 %	91
Trois enfants	27.391	62	30.262 + 110,5 %	21.468 + 78,5 %	1.341 - 4,9 %	56.312 + 105,6 %	104
Quatre enfants et plus	22.211	50	36.058 + 162,3 %	31.611 + 142,3 %	383 - 1,7 %	57.886 + 160,6 %	107
ENSEMBLE DES NOYAUX dont le chef n'a pas de conjoint vivant avec lui	17.698	40	15.010 + 84,8 %	1.193 + 6,7 %	2.249 - 12,7 %	30.458 + 72,1 %	56
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans conjoint)	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 141

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPOSES D'UN COUPLE (avec ou sans enfants) DONT LE CHEF EST ACTIF

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau et situation de son conjoint

Type de revenu ou de transfert C.S.P. du chef de noyau et situation de son conjoint		Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
		En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Professions indépendantes	Conjoint inactif	69.309	156	8.294 + 12,0 %	3.672 + 5,3 %	9.720 - 14,0 %	67.883 - 2,1 %	126
	Conjoint actif	81.908	185	3.706 + 4,5 %	1.892 + 2,3 %	11.456 - 14,0 %	74.158 - 9,5 %	137
Cadres supérieurs	Conjoint inactif	121.050	273	10.747 + 8,9 %	3.159 + 2,6 %	16.114 - 13,3 %	115.683 - 4,4 %	214
	Conjoint actif	122.583	276	2.908 + 2,4 %	1.928 + 1,6 %	13.584 - 11,1 %	111.907 - 8,7 %	207
Cadres moyens	Conjoint inactif	62.297	140	8.893 + 14,3 %	4.795 + 7,7 %	3.738 - 6,0 %	67.453 + 8,3 %	125
	Conjoint actif	85.990	194	3.774 + 4,4 %	2.515 + 2,0 %	6.851 - 8,0 %	82.912 - 3,6 %	153
Employés	Conjoint inactif	44.917	101	12.301 + 27,4 %	4.692 + 10,5 %	2.594 - 5,8 %	54.625 + 21,6 %	101
	Conjoint actif	67.673	152	3.641 + 5,4 %	2.048 + 3,0 %	4.457 - 6,6 %	66.857 - 1,2 %	124
Ouvriers	Conjoint inactif	40.925	92	10.118 + 24,7 %	7.793 + 19,0 %	1.375 - 3,4 %	49.665 + 21,4 %	92
	Conjoint actif	63.189	142	4.792 + 7,6 %	3.110 + 4,9 %	3.521 - 5,6 %	64.459 + 2,0 %	119
ENSEMBLE DES NOYAUX DONT LE CHEF EST ACTIF	Conjoint inactif	59.419	134	10.099 + 17,0 %	5.815 + 9,8 %	4.881 - 8,2 %	64.637 + 8,8 %	120
	Conjoint actif	76.593	173	4.071 + 5,3 %	2.544 + 3,3 %	6.372 - 8,3 %	74.291 - 3,0 %	137
ENSEMBLE DES NOYAUX (toutes C.S.P., quelle que soit la situation du con- joint)		44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 142

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Nombre de personnes du noyau

Type de revenu ou de transfert Nombre de personnes du noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
1	15.268	34	14.448 + 94,6 %	278 + 1,8 %	2.318 - 15,2 %	27.395 + 79,4 %	51
2	37.432	84	19.678 + 52,6 %	339 + 0,9 %	4.877 - 13,0 %	52.234 + 39,5 %	97
3	65.426	147	7.786 + 11,9 %	1.660 + 2,5 %	5.690 - 8,7 %	67.523 + 3,2 %	125
4	70.206	158	6.808 + 9,7 %	4.177 + 6,0 %	5.131 - 7,3 %	71.883 + 2,4 %	133
5	65.780	148	13.976 + 21,3 %	11.118 + 16,9 %	4.235 - 6,4 %	75.519 + 14,8 %	140
6 et plus	55.554	125	23.641 + 42,6 %	19.998 + 36,0 %	1.999 - 3,6 %	77.197 + 39,0 %	143
ENSEMBLE	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 143

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Age du chef de noyau

Type de revenu ou de transfert Age du chef de noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Moins de 24 ans	37.482	84	3.320 + 8,9 %	2.618 + 7,0 %	1.643 - 4,4 %	39.159 + 4,5 %	72
25 - 34 ans	59.842	135	5.449 + 9,1 %	4.144 + 6,9 %	4.249 - 7,1 %	61.042 + 2,0 %	113
35 - 44 ans	68.957	155	7.955 + 11,5 %	6.522 + 9,5 %	4.877 - 7,1 %	72.035 + 4,5 %	133
45 - 54 ans	64.020	144	7.108 + 11,1 %	2.692 + 4,2 %	5.725 - 8,9 %	65.403 + 2,2 %	121
55 - 59 ans	50.737	114	11.248 + 22,2 %	674 + 1,3 %	6.319 - 12,5 %	55.665 + 9,7 %	103
60 - 64 ans	25.950	58	25.965 + 100,1 %	534 + 2,1 %	4.990 - 19,2 %	46.925 + 80,8 %	87
65 ans et plus	7.162	16	29.925 + 417,8 %	323 + 4,5 %	2.506 - 35,0 %	34.580 + 382,8 %	64
ENSEMBLE	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 144

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Montant des prestations familiales (n.c. ARS et Action Sociale) perçues par le noyau

Type de revenu ou de transfert Montant de prestations familiales (n.c. ARS et Action Sociale)	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Aucune prestation	39.377	89	15.299 + 38,9 %	- -	4.763 - 12,1 %	49.912 + 26,8 %	92
1 à 3.600 F.	58.698	132	7.852 + 13,4 %	2.169 + 3,7 %	4.486 - 7,6 %	62.062 + 5,7 %	115
3.601 à 7.200 F.	49.637	112	8.831 + 17,8 %	5.485 + 11,1 %	2.927 - 5,9 %	55.540 + 11,9 %	103
7.201 à 10.800 F.	58.554	132	10.751 + 18,4 %	9.003 + 15,4 %	3.709 - 6,3 %	65.596 + 12,0 %	121
10.801 à 14.400 F.	52.142	117	14.578 + 28,0 %	12.827 + 24,6 %	1.735 - 3,3 %	64.985 + 24,6 %	120
14.401 à 18.000 F.	46.589	105	18.181 + 39,0 %	15.876 + 34,1 %	1.361 - 2,9 %	63.409 + 36,1 %	117
18.001 à 24.000 F.	43.260	97	24.576 + 56,8 %	20.501 + 47,4 %	937 - 2,2 %	66.900 + 54,6 %	124
24.001 à 30.000 F.	32.617	73	30.295 + 92,9 %	26.550 + 81,4 %	639 - 2,0 %	62.272 + 90,9 %	115
30.001 F. et plus	29.583	67	42.137 + 142,4 %	37.245 + 125,9 %	358 - 1,2 %	71.361 + 141,2 %	132
ENSEMBLE	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 145

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Montant des ressources totales avant impôts du noyau

Type de revenu ou de transfert Montant des ressources totales avant impôts	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Moins de 12.000 F.	1.632	4	6.483 + 397,2 %	219 + 13,4 %	517 - 31,7 %	7.598 + 365,6 %	14
12.001 à 24.000 F.	3.907	9	14.388 + 368,3 %	776 + 19,9 %	454 - 11,6 %	17.841 + 356,6 %	33
24.001 à 36.000 F.	14.817	33	15.596 + 105,3 %	1.251 + 8,4 %	1.172 - 7,9 %	29.240 + 97,3 %	54
36.001 à 48.000 F.	25.974	58	16.319 + 62,8 %	2.603 + 10,0 %	1.933 - 7,4 %	40.357 + 55,4 %	75
48.001 à 60.000 F.	39.484	89	14.578 + 36,9 %	4.095 + 10,4 %	2.752 - 7,0 %	51.308 + 29,9 %	95
60.001 à 72.000 F.	52.078	117	13.701 + 26,3 %	3.936 + 7,0 %	4.216 - 8,1 %	61.563 + 18,2 %	114
72.001 à 84.000 F.	65.597	148	12.021 + 18,3 %	3.777 + 5,8 %	5.039 - 7,7 %	72.577 + 10,6 %	134
84.001 à 96.000 F.	77.981	176	11.790 + 15,1 %	3.113 + 4,0 %	7.061 - 9,1 %	82.709 + 6,1 %	153
96.001 à 108.000 F.	90.307	203	10.962 + 12,1 %	3.280 + 5,6 %	8.622 - 9,6 %	92.647 + 2,6 %	171
108.001 à 120.000 F.	100.494	226	13.157 + 13,1 %	2.771 + 2,8 %	11.229 - 11,2 %	102.422 + 1,9 %	189
120.001 à 144.000 F.	117.537	265	12.534 + 10,7 %	2.382 + 2,0 %	13.606 - 11,6 %	116.464 - 0,9 %	215
144.001 à 180.000 F.	144.911	327	12.915 + 8,9 %	2.138 + 1,5 %	19.749 - 13,6 %	138.078 - 4,7 %	255
180.001 F. et plus	216.507	438	16.143 + 7,5 %	2.165 + 1,0 %	38.653 - 17,9 %	193.996 - 10,4 %	359
ENSEMBLE	44.376	100	13.953 + 31,4 %	2.615 + 5,9 %	4.247 - 9,6 %	54.082 + 21,9 %	100

Tableau 146

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de revenu ou de transfert Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Aucun enfant	8.891	18	17.847 + 200,7 %	2.497 + 28,1 %	585 - 6,6 %	26.153 + 194,1 %	45
Un enfant	38.793	80	8.101 + 20,9 %	4.679 + 12,1 %	1.563 - 4,0 %	45.332 + 16,9 %	78
Deux enfants	62.505	129	7.403 + 11,8 %	5.657 + 9,1 %	3.980 - 6,4 %	65.928 + 5,5 %	113
Trois enfants	60.585	125	16.231 + 26,8 %	14.023 + 23,2 %	3.458 - 5,7 %	73.359 + 21,1 %	126
Quatre enfants	51.147	106	23.425 + 45,8 %	20.834 + 40,7 %	2.019 - 4,0 %	72.553 + 41,8 %	125
Cinq enfants et plus	38.248	79	33.351 + 87,2 %	30.190 + 78,9 %	669 - 1,8 %	70.930 + 85,4 %	122
ENSEMBLE	48.391	100	12.458 + 25,7 %	8.331 + 17,2 %	2.690 - 5,5 %	58.157 + 20,2 %	100

Tableau 147

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de revenu ou de transfert Montant des Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Moins de 12.000 F.	2.217	5	22.068 + 995,4 %	11.041 + 498,0 %	406 - 18,3 %	23.879 + 77,1 %	41
12.001 à 24.000 F.	9.467	20	17.202 + 181,7 %	6.017 + 63,6 %	340 - 3,6 %	26.329 + 178,1 %	45
24.001 à 36.000 F.	27.876	58	14.378 + 51,6 %	10.003 + 35,9 %	649 - 2,3 %	41.605 + 49,3 %	71
36.001 à 48.000 F.	41.521	86	11.526 + 27,8 %	9.714 + 23,4 %	1.226 - 3,0 %	51.822 + 24,8 %	89
48.001 à 60.000 F.	53.114	110	9.606 + 18,1 %	7.800 + 14,7 %	2.058 - 3,9 %	60.663 + 14,2 %	104
60.001 à 72.000 F.	64.839	134	9.742 + 15,0 %	7.513 + 11,6 %	3.108 - 4,8 %	71.473 + 10,2 %	123
72.001 à 84.000 F.	76.004	157	9.230 + 12,1 %	7.408 + 9,8 %	3.771 - 5,0 %	81.463 + 7,2 %	140
84.001 à 96.000 F.	89.473	185	7.041 + 7,9 %	6.017 + 6,7 %	6.556 - 7,3 %	89.958 + 0,5 %	155
96.001 à 108.000 F.	98.292	203	11.671 + 11,9 %	7.576 + 7,7 %	7.395 - 7,5 %	102.568 + 4,4 %	176
108.001 à 120.000 F.	110.521	228	8.218 + 7,4 %	6.976 + 6,3 %	8.206 - 7,4 %	110.533 0,0 %	190
102.001 à 144.000 F.	130.908	270	6.432 + 4,9 %	4.984 + 3,8 %	12.612 - 9,6 %	124.728 - 4,7 %	214
144.001 F. et plus	199.059	411	9.322 + 4,7 %	5.769 + 2,9 %	26.468 - 13,3 %	181.913 - 8,6 %	313
ENSEMBLE	48.391	100	12.458 + 25,7 %	8.331 + 17,2 %	2.690 - 5,5 %	58.157 + 20,2 %	100

Tableau 148

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT UN ENFANT OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de revenu ou de transfert Montant des Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Moins de 12.000 F.	2.777	6	16.553 + 595,4 %	6.623 + 238,5 %	301 - 10,8 %	19.010 + 584,6 %	33
12.001 à 24.000 F.	19.640	41	8.053 + 41,0 %	5.055 + 25,7 %	283 - 1,4 %	27.410 + 39,6 %	47
24.001 à 36.000 F.	28.884	60	7.683 + 26,6 %	4.781 + 16,6 %	593 - 2,0 %	35.974 + 24,6 %	62
36.001 à 48.000 F.	40.318	83	7.370 + 18,3 %	4.213 + 10,5 %	1.726 - 4,3 %	45.961 + 14,0 %	79
48.001 à 60.000 F.	53.704	111	7.111 + 13,2 %	4.432 + 8,3 %	2.698 - 5,0 %	58.117 + 8,2 %	100
60.001 à 72.000 F.	64.199	133	5.620 + 8,7 %	4.512 + 7,0 %	3.093 - 4,8 %	66.726 + 3,9 %	115
72.001 F. et plus	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES de 1 enfant	38.793	80	8.101 + 20,9 %	4.679 + 12,1 %	1.563 - 4,0 %	45.332 + 16,9 %	78
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES	48.391	100	12.458 + 25,7 %	8.331 + 17,2 %	2.690 - 5,5 %	58.157 + 20,2 %	100

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT DEUX ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de revenu ou de transfert Montant des Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Moins de 24.000 F.	15.836	33	16.252 + 102,6 %	10.478 + 66,2 %	406 - 2,6 %	31.682 + 100,1 %	54
24.001 à 36.000 F.	31.369	65	9.133 + 29,1 %	8.168 + 26,0 %	831 - 2,6 %	39.670 + 26,5 %	68
36.001 à 48.000 F.	42.176	87	7.988 + 18,9 %	6.521 + 15,5 %	1.262 - 3,0 %	48.901 + 15,9 %	84
48.001 à 60.000 F.	53.189	110	5.857 + 11,0 %	4.937 + 9,3 %	2.060 - 3,9 %	56.986 + 7,1 %	98
60.001 à 72.000 F.	65.574	136	6.841 + 10,4 %	4.763 + 7,3 %	3.586 - 5,5 %	68.828 + 4,9 %	118
72.001 à 84.000 F.	76.334	158	6.378 + 8,4 %	4.516 + 5,9 %	4.043 - 5,3 %	78.670 + 3,1 %	135
84.001 à 96.000 F.	89.651	185	3.480 + 3,9 %	3.346 + 3,7 %	7.055 - 7,9 %	86.077 - 4,0 %	148
96.001 à 120.000 F.	105.253	218	5.348 + 5,1 %	3.142 + 3,0 %	9.023 - 8,6 %	101.578 - 3,5 %	175
120.001 F. et plus	159.726	330	5.891 + 3,7 %	3.048 + 1,9 %	19.338 - 12,1 %	146.279 - 8,4 %	252
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES de 2 enfants	62.505	129	7.403 + 11,8 %	5.657 + 9,1 %	3.980 - 6,4 %	65.928 + 5,5 %	113
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES	48.391	100	12.458 + 25,7 %	8.331 + 17,2 %	2.690 - 5,5 %	58.157 + 20,2 %	100

Tableau 150

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT TROIS ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de revenu ou de transfert Montant des Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Moins de 24.000 F.	11.009	23	26.069 + 236,8 %	18.436 + 167,5 %	1.402 - 12,7 %	35.676 + 224,1 %	61
24.001 à 36.000 F.	30.990	64	17.931 + 57,9 %	15.422 + 49,8 %	603 - 2,0 %	48.318 + 55,9 %	83
36.001 à 48.000 F.	41.846	86	15.588 + 37,2 %	14.573 + 34,8 %	843 - 2,0 %	56.592 + 35,2 %	97
48.001 à 60.000 F.	54.175	112	13.746 + 25,4 %	13.451 + 24,8 %	1.914 - 3,5 %	66.007 + 21,8 %	113
60.001 à 72.000 F.	62.987	130	18.406 + 29,2 %	14.260 + 22,6 %	2.325 - 3,7 %	79.068 + 25,5 %	136
72.001 à 84.000 F.	76.337	158	13.892 + 18,2 %	12.628 + 16,5 %	4.070 - 5,3 %	86.159 + 11,9 %	148
84.001 à 96.000 F.	(88.687)	(183)	(12.871) + 14,5 %	(12.662) + 14,3 %	(4.721) - 5,3 %	(96.837) + 9,2 %	(167)
96.001 à 120.000 F.	102.526	212	16.124 + 15,7 %	12.374 + 12,1 %	6.352 - 6,2 %	112.298 + 9,5 %	193
120.001 F. et plus	184.967	382	10.428 + 5,6 %	8.791 + 4,8 %	22.420 - 12,1 %	172.976 - 6,5 %	297
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES de 3 enfants	60.585	125	16.231 + 26,8 %	14.023 + 23,2 %	3.458 - 5,7 %	73.359 + 21,1 %	126
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES	48.391	100	12.458 + 25,7 %	8.331 + 17,2 %	2.690 - 5,5 %	58.157 + 20,2 %	100

Tableau 151

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT QUATRE ENFANTS OUVRANT DROIT ET PLUS

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

Type de revenu ou de transfert Montant des Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Moins de 12.000 F.	3.710	8	44.601 + 1202,2%	32.604 + 878,8%	174 - 4,7%	48.137 + 1197,5%	83
12.001 à 24.000 F.	19.069	39	31.395 + 164,6%	29.042 + 152,3%	188 - 1,0%	50.276 + 163,6%	86
24.001 à 36.000 F.	30.516	63	28.324 + 92,8%	26.029 + 85,3%	405 - 1,3%	58.433 + 91,5%	100
36.001 à 48.000 F.	41.575	86	25.628 + 61,6%	24.900 + 59,9%	470 - 1,1%	66.732 + 60,5%	115
48.001 à 60.000 F.	53.768	111	26.684 + 49,6%	24.113 + 44,9%	696 - 1,3%	79.756 + 48,3%	137
60.001 à 72.000 F.	65.090	135	24.395 + 37,5%	21.833 + 33,5%	1.362 - 2,1%	88.123 + 35,4%	152
72.001 à 96.000 F.	78.471	162	25.400 + 32,4%	22.564 + 28,8%	2.692 - 3,4%	101.181 + 28,9%	174
96.001 F. et plus	141.806	293	18.522 + 13,1%	16.866 + 11,9%	13.844 - 9,8%	146.485 + 3,3%	252
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES de 4 enfants et plus	45.104	93	28.074 + 62,2%	25.215 + 55,9%	1.387 - 3,1%	71.793 + 59,2%	123
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES	48.391	100	12.458 + 25,7%	8.331 + 17,2%	2.690 - 5,5%	58.157 + 20,2%	100

Tableau 152

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de revenu ou de transfert C.S.P. du chef de noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS		
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice	
Professions indépendantes	74.372	154	8.819 + 11,9 %	7.556 + 10,2 %	8.515 - 11,5 %	74.676 + 0,4 %	128	
Cadres supérieurs	103.391	214	8.703 + 8,4 %	5.692 + 5,5 %	9.306 - 9,0 %	102.788 - 0,6 %	177	
Cadres moyens	67.228	139	9.244 + 13,8 %	7.230 + 10,8 %	3.674 - 5,5 %	72.798 + 8,3 %	125	
Employés	45.545	94	11.042 + 24,2 %	8.221 + 18,1 %	1.888 - 4,2 %	54.700 + 20,1 %	94	
OUVRIERS	Ouvriers spécialisés, qualifiés, mineurs	45.554	94	10.978 + 24,1 %	9.636 + 21,2 %	1.360 - 3,0 %	55.172 + 21,1 %	95
	Manceuvres, gens de maison	33.549	69	11.899 + 35,5 %	10.887 + 32,5 %	772 - 2,3 %	44.676 + 33,2 %	77
INACTIFS	Retraités	1.301	3	23.775 +1.827,4 %	2.765 + 212,5 %	312 - 24,0 %	24.764 +1.803,4 %	43
	Autres inactifs	13.428	28	25.889 + 192,8 %	11.752 + 87,5 %	602 - 4,5 %	38.716 + 188,3 %	67
ENSEMBLE	48.391	100	12.458 + 25,7 %	8.331 + 17,2 %	2.690 - 5,5 %	58.157 + 20,2 %	100	

Tableau 153

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT UN ENFANT OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de revenu ou de transfert C.S.P. du chef de noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Cadres moyens	47.741	99	8.515 + 17,8 %	4.966 + 10,4 %	2.553 - 5,3 %	53.702 + 12,5 %	92
Employés	37.858	78	8.737 + 23,1 %	4.664 + 12,3 %	1.464 - 3,9 %	45.132 + 19,2 %	78
Ouvriers	39.200	81	6.017 + 15,3 %	4.587 + 11,7 %	1.269 - 3,2 %	43.948 + 12,1 %	76
Inactifs	(10.217)	(21)	(24.419) + 239,0 %	(3.464) + 33,9 %	(792) - 7,8 %	(33.844) + 231,2 %	(58)
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES de 1 enfant (1)	38.793	80	8.101 + 20,9 %	4.679 + 12,1 %	1.563 - 4,0 %	45.332 + 16,9 %	78
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES	48.391	100	12.458 + 25,7 %	8.331 + 17,2 %	2.690 - 5,5 %	58.157 + 20,2 %	100

(1) Y compris les catégories "Professions indépendantes" et "Cadres supérieurs" pour lesquelles les ressources moyennes ne sont pas fournies ici : calculés à partir d'effectifs restreints, les résultats obtenus sont non-significatifs.

Tableau 154

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT DEUX ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de revenu ou de transfert C.S.P. du chef de noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Professions indépendantes	72.989	151	5.302 + 7,3 %	4.119 + 5,6 %	8.397 - 11,5 %	69.893 - 4,2 %	120
Cadres supérieurs	115.360	238	5.822 + 5,0 %	3.465 + 3,0 %	10.978 - 9,5 %	110.205 - 4,5 %	189
Cadres moyens	74.263	153	6.432 + 8,7 %	4.656 + 6,3 %	4.536 - 6,1 %	76.159 + 2,6 %	131
Employés	53.428	110	8.993 + 16,8 %	6.783 + 12,7 %	2.625 - 4,9 %	59.796 + 11,9 %	103
Ouvriers	48.470	100	7.342 + 15,2 %	6.209 + 12,8 %	1.673 - 3,5 %	54.139 + 11,7 %	93
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES de 2 enfants (1)	62.505	129	7.403 + 11,8 %	5.657 + 9,1 %	3.980 - 6,4 %	65.928 + 5,5 %	113
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES	48.391	100	12.458 + 25,7 %	8.331 + 17,2 %	2.690 - 5,5 %	58.157 + 20,2 %	100

(1) Y compris la catégorie des "Inactifs" pour laquelle les ressources moyennes propres ne sont pas fournies ici : calculés à partir d'effectifs restreints, les résultats obtenus sont non-significatifs.

Tableau 155

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT TROIS ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de revenu ou de transfert C.S.P. du chef de noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Professions indépendantes	87.425	181	11.956 + 13,7 %	11.123 + 12,7 %	10.903 - 12,5 %	88.478 + 1,2 %	152
Cadres supérieurs	113.009	234	12.698 + 11,2 %	10.357 + 9,2 %	8.317 - 7,4 %	117.390 + 3,9 %	202
Cadres moyens	74.430	154	14.829 + 19,9 %	13.253 + 17,8 %	3.451 - 4,6 %	85.809 + 15,3 %	148
Employés	49.227	102	18.497 + 37,6 %	16.021 + 32,6 %	2.061 - 4,2 %	65.663 + 33,4 %	113
Ouvriers	46.918	97	15.625 + 33,3 %	14.464 + 30,8 %	1.097 - 2,3 %	61.446 + 31,0 %	106
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES de 3 enfants (1)	60.585	125	16.231 + 26,8 %	14.023 + 23,2 %	3.458 - 5,7 %	73.359 + 21,1 %	126
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES	48.391	100	12.458 + 25,7 %	8.331 + 17,2 %	2.690 - 5,5 %	58.157 + 20,2 %	100

(1) Y compris la catégorie des "Inactifs" pour laquelle les ressources moyennes propres ne sont pas fournies ici : calculés à partir d'effectifs restreints, les résultats obtenus sont non-significatifs.

Tableau 156

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL COMPRENANT QUATRE ENFANTS OUVRANT DROIT ET PLUS

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

Type de revenu ou de transfert C.S.P. du chef de noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Professions indépendantes	73.472	152	23.133 + 31,5 %	20.715 + 28,2 %	7.051 - 9,6 %	89.554 + 21,9 %	154
Cadres moyens	62.945	130	24.058 + 38,2 %	21.927 + 34,8 %	1.464 - 2,3 %	85.540 + 35,9 %	147
Employés	39.362	81	29.718 + 75,5 %	27.691 + 70,4 %	527 - 1,3 %	68.554 + 74,2 %	118
Ouvriers	40.661	84	27.131 + 66,7 %	25.434 + 62,6 %	528 - 1,3 %	67.264 + 65,4 %	116
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES de 4 enfants et plus (1)	45.104	93	28.074 + 62,2 %	25.215 + 55,9 %	1.387 - 3,1 %	71.793 + 59,2 %	123
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES	48.391	100	12.458 + 25,7 %	8.331 + 17,2 %	2.690 - 5,5 %	58.157 + 20,2 %	100

(1) Y compris les catégories "Cadres supérieurs" et "Inactifs" pour lesquelles les ressources moyennes propres ne sont pas fournies ici : calculées à partir d'effectifs restreints, les résultats obtenus sont non-significatifs.

Tableau 157

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Composition du noyau et activité du chef et de son conjoint

Type de revenu ou de transfert Situation du noyau		Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
		En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
COUPLE (avec ou sans enfants)	Conjoints tous deux actifs	66.110	137	8.262 + 12,5 %	6.797 + 10,3 %	3.822 - 5,8 %	70.550 + 6,7 %	121
	Homme actif, femme inactive	52.909	109	12.176 + 23,0 %	10.391 + 19,6 %	2.916 - 5,5 %	62.168 + 17,5 %	107
	Homme inactif, femme active	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	Conjoints tous deux inactifs	6.575	14	33.303 + 506,5 %	6.874 + 104,5 %	580 - 8,8 %	39.298 + 497,7 %	68
	Personne seule, active (avec ou sans enfants)	26.320	54	10.300 + 39,1 %	7.810 + 29,7 %	850 - 3,2 %	35.770 + 35,9 %	61
	Personne seule, inactive (avec ou sans enfants)	4.434	9	21.405 + 482,8 %	5.899 + 133,0 %	307 - 6,9 %	25.532 + 475,8 %	44
	ENSEMBLE	48.391	100	12.458 + 25,7 %	8.331 + 17,2 %	2.690 - 5,5 %	58.157 + 20,2 %	100

Tableau 158

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL DONT LE CONJOINT DU CHEF EST INACTIF

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de revenu ou de transfert Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Aucun enfant	7.089	15	25.344 + 357,5 %	2.349 + 33,1 %	513 - 7,2 %	31.920 + 350,3 %	55
Un enfant	36.445	75	8.968 + 24,6 %	3.940 + 10,8 %	1.451 - 4,0 %	43.962 + 20,6 %	76
Deux enfants	57.299	118	7.920 + 13,8 %	5.957 + 10,4 %	3.696 - 6,4 %	61.523 + 7,4 %	106
Trois enfants	58.292	120	15.673 + 26,9 %	13.626 + 23,4 %	3.424 - 5,9 %	70.542 + 21,0 %	121
Quatre enfants	48.094	99	22.436 + 46,6 %	20.027 + 41,6 %	1.984 - 4,1 %	68.545 + 42,5 %	118
Cinq enfants et plus	38.391	79	32.780 + 85,4 %	29.860 + 77,8 %	574 - 1,5 %	70.597 + 83,9 %	121
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES dont le conjoint du chef est inactif.	49.040	101	13.940 + 28,4 %	10.069 + 20,5 %	2.721 - 5,5 %	60.257 + 22,9 %	104
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES	48.391	100	12.458 + 25,7 %	8.331 + 17,2 %	2.690 - 5,5 %	58.157 + 20,2 %	100

Tableau 159

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL DONT LE CONJOINT DU CHEF EST ACTIF

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de revenu ou de transfert Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Aucun enfant	(50.845)	(105)	(3.209) + 6,3 %	(1.746) + 3,4 %	(2.343) - 4,6 %	(51.711) + 1,7 %	(89)
Un enfant	50.446	104	6.888 + 13,6 %	5.090 + 10,1 %	2.239 - 4,4 %	55.095 + 9,2 %	95
Deux enfants	71.791	148	6.079 + 8,5 %	4.577 + 6,4 %	4.694 - 6,5 %	73.176 + 1,9 %	126
Trois enfants	71.384	148	14.870 + 20,8 %	13.283 + 18,6 %	3.912 - 5,5 %	82.342 + 15,3 %	142
Quatre enfants	69.672	144	21.002 + 30,1 %	19.505 + 28,0 %	2.615 - 3,7 %	88.058 + 26,4 %	151
Cinq enfants et plus	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES dont le conjoint du chef est actif	65.574	136	8.427 + 12,9 %	6.799 + 10,4 %	3.787 - 5,8 %	70.213 + 7,1 %	121
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES	48.391	100	12.458 + 25,7 %	8.331 + 17,2 %	2.690 - 5,5 %	58.157 + 20,2 %	100

Tableau 160

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL DONT LE CHEF N'A PAS DE CONJOINT VIVANT AVEC LUI

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

Type de revenu ou de transfert Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Aucun enfant	4.413	9	17.323 + 392,5 %	2.632 + 59,6 %	397 - 9,0 %	21.339 + 383,6 %	37
Un enfant	21.610	45	8.920 + 41,3 %	5.097 + 23,6 %	529 - 2,5 %	30.001 + 38,8 %	52
Deux enfants	(34.526)	(71)	(13.130) + 38,0 %	(11.249) + 32,6 %	(944) - 2,7 %	(46.712) + 35,3 %	(80)
Trois enfants	(28.882)	(60)	(29.139) + 100,9 %	(22.039) + 76,3 %	(1.461) - 5,1 %	(56.560) + 95,8 %	(97)
Quatre enfants et plus	15.972	33	40.777 + 255,3 %	34.987 + 219,1 %	303 - 1,9 %	56.447 + 253,4 %	97
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES dont le chef n'a pas de conjoint vivant avec lui	14.604	30	16.245 + 111,2 %	6.787 + 46,5 %	559 - 3,8 %	30.289 + 107,4 %	52
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES	48.391	100	12.458 + 25,7 %	8.331 + 17,2 %	2.690 - 5,5 %	58.157 + 20,2 %	100

Tableau 161

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

*Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL**Variable d'analyse : Nombre de personnes du noyau*

Type de revenu ou de transfert Nombre de personnes du noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
1	3.723	8	16.930 + 454,7 %	2.632 + 70,7 %	373 - 10,0 %	20.279 + 444,7 %	35
2	20.342	42	13.866 + 68,2 %	3.837 + 18,9 %	785 - 3,9 %	33.423 + 64,3 %	57
3	41.108	85	8.656 + 21,1 %	5.611 + 13,7 %	1.775 - 4,3 %	47.990 + 16,7 %	82
4	61.428	127	7.192 + 11,7 %	5.436 + 8,9 %	3.884 - 6,3 %	64.736 + 5,4 %	111
5	61.760	128	14.817 + 24,0 %	12.266 + 19,9 %	3.860 - 6,3 %	72.718 + 17,7 %	125
6 et plus	52.749	109	25.318 + 48,0 %	22.057 + 41,8 %	1.749 - 3,3 %	76.319 + 44,7 %	131
ENSEMBLE	48.391	100	12.458 + 25,7 %	8.331 + 17,2 %	2.690 - 5,5 %	58.157 + 20,2 %	100

Tableau 162

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Age du chef de noyau

Type de revenu ou de transfert Age du chef de noyau	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Moins de 24 ans	34.457	71	8.012 + 23,3 %	7.191 + 20,9 %	1.093 - 3,2 %	41.375 + 20,1 %	71
25 - 34 ans	50.377	104	9.173 + 18,2 %	7.637 + 15,2 %	2.479 - 4,9 %	57.070 + 13,3 %	98
35 - 44 ans	62.944	130	12.367 + 19,7 %	10.827 + 17,2 %	3.834 - 6,1 %	71.476 + 13,6 %	123
45 - 54 ans	58.996	122	13.689 + 23,2 %	10.115 + 17,2 %	3.616 - 6,1 %	69.069 + 17,1 %	119
55 - 64 ans	32.205	67	19.672 + 61,1 %	6.887 + 21,4 %	1.980 - 6,2 %	49.897 + 54,9 %	86
65 ans et plus	1.662	3	22.137 + 1.332,0 %	2.582 + 155,4 %	246 - 14,8 %	23.553 + 1.317,2 %	40
ENSEMBLE	48.391	100	12.458 + 25,7 %	8.331 + 17,2 %	2.690 - 5,5 %	58.157 + 20,2 %	100

Tableau 163

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Montant des prestations familiales (y.c. ARS et Action Sociale) perçues par le noyau

Type de revenu ou de transfert Montant de prestations familiales (y.c. ARS et Action Sociale)	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Moins de 3.600 F.	49.815	103	8.999 + 18,1 %	2.248 + 4,5 %	3.508 - 7,0 %	55.306 + 11,0 %	95
3.601 à 7.200 F.	47.493	98	8.669 + 18,2 %	5.400 + 11,4 %	2.713 - 5,7 %	53.449 + 12,5 %	92
7.201 à 10.800 F.	53.918	111	10.513 + 19,5 %	8.932 + 16,6 %	3.363 - 6,2 %	61.068 + 13,3 %	105
10.801 à 14.400 F.	51.388	106	14.399 + 28,0 %	12.803 + 24,9 %	1.849 - 3,6 %	63.939 + 24,4 %	110
14.401 à 18.000 F.	46.468	96	18.374 + 39,5 %	15.878 + 34,2 %	1.323 - 2,8 %	63.519 + 36,7 %	109
18.001 à 24.000 F.	41.646	86	23.900 + 57,4 %	20.592 + 49,5 %	884 - 2,1 %	64.662 + 55,3 %	111
24.001 à 30.000 F.	35.052	72	31.046 + 88,6 %	26.650 + 76,0 %	732 - 2,1 %	65.365 + 86,5 %	112
30.001 F. et plus	30.042	62	41.863 + 139,4 %	37.744 + 125,6 %	350 - 1,2 %	71.555 + 138,2 %	123
ENSEMBLE	48.391	100	12.458 + 25,7 %	8.331 + 17,2 %	2.690 - 5,5 %	58.157 + 20,2 %	100

Tableau 164

RESSOURCES, TRANSFERTS ET IMPOTS MOYENS PAR NOYAU (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Montant des ressources totales avant impôts du noyau

Type de revenu ou de transfert Montant des ressources totales avant impôts	Revenus Primaires		Transferts		Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
	En Francs	En indice	TOTAL	dont : Prestations Familiales		En Francs	En indice
Moins de 12.000 F.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
12.001 à 24.000 F.	2.583	5	15.556 + 602,3 %	3.588 + 138,9 %	245 - 9,5 %	17.893 + 592,7 %	31
24.001 à 36.000 F.	17.208	36	13.212 + 76,8 %	5.465 + 31,8 %	487 - 2,8 %	29.933 + 74,0 %	51
36.001 à 48.000 F.	30.880	64	11.415 + 37,0 %	8.198 + 26,6 %	853 - 2,8 %	41.442 + 34,2 %	71
48.001 à 60.000 F.	41.774	86	12.087 + 28,9 %	10.026 + 24,0 %	1.347 - 3,2 %	52.514 + 25,7 %	90
60.001 à 72.000 F.	52.576	109	12.947 + 24,6 %	10.620 + 20,2 %	2.096 - 4,0 %	63.427 + 20,6 %	109
72.001 à 84.000 F.	65.817	136	11.810 + 17,9 %	9.481 + 14,4 %	3.130 - 4,7 %	74.497 + 13,2 %	128
84.001 à 96.000 F.	79.002	163	10.304 + 13,0 %	8.465 + 10,7 %	4.701 - 6,0 %	84.604 + 7,0 %	145
96.001 à 108.000 F.	87.203	180	14.589 + 16,7 %	10.688 + 12,3 %	5.628 - 6,4 %	96.164 + 10,3 %	165
108.001 à 120.000 F.	102.929	213	11.351 + 11,0 %	7.237 + 7,0 %	8.047 - 7,8 %	106.233 + 3,2 %	183
120.001 à 144.000 F.	118.175	244	13.673 + 11,6 %	8.895 + 7,5 %	9.761 - 8,3 %	122.087 + 3,3 %	210
144.001 à 180.000 F.	153.409	317	7.181 + 4,7 %	7.080 + 4,6 %	18.260 - 11,9 %	142.330 - 7,2 %	245
180.001 F. et plus	222.010	459	11.934 + 5,4 %	6.321 + 2,9 %	30.240 - 13,6 %	203.704 - 8,2 %	350
ENSEMBLE	48.391	100	12.458 + 25,7 %	8.331 + 17,2 %	2.690 - 5,5 %	58.157 + 20,2 %	100

TABLEAUX SUR L'IMPACT RELATIF
DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPÔTS

Tableau 165

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX SANS ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Montant des Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Moins de 12.000 F.	12	12	27	12	27
12.001 à 24.000 F.	34	33	36	36	37
24.001 à 36.000 F.	56	54	57	58	56
36.001 à 48.000 F.	78	75	79	79	76
48.001 à 60.000 F.	101	96	99	101	95
60.001 à 72.000 F.	124	118	120	121	112
72.001 à 84.000 F.	144	138	141	142	132
84.001 à 96.000 F.	168	160	165	163	152
96.001 à 120.000 F.	197	187	190	188	173
120.001 F. et plus	281	268	272	259	238
ENSEMBLE DES NOYAUX sans enfants	86	82	86	85	82
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans enfants)	100	100	100	100	100

Tableau 166

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT UN ENFANT OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Montant des Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Moins de 12.000 F.	6	14	28	5	37
12.001 à 24.000 F.	36	41	43	38	50
24.001 à 36.000 F.	56	59	59	60	65
36.001 à 48.000 F.	79	79	79	82	82
48.001 à 60.000 F.	101	100	103	104	104
60.001 à 72.000 F.	122	119	121	124	120
72.001 à 84.000 F.	145	140	140	148	137
84.001 à 96.000 F.	167	160	163	167	156
96.001 à 120.000 F.	198	190	194	195	182
120.001 F. et plus	325	311	315	306	282
ENSEMBLE DES NOYAUX DE 1 enfant	126	123	125	126	122
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans enfants)	100	100	100	100	100

Tableau 167

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT DEUX ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Montant des Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Moins de 24.000 F.	30	46	39	31	58
24.001 à 36.000 F.	59	71	58	63	74
36.001 à 48.000 F.	78	86	78	83	90
48.001 à 60.000 F.	100	104	98	104	106
60.001 à 72.000 F.	123	125	121	127	127
72.001 à 84.000 F.	145	146	140	149	145
84.001 à 96.000 F.	167	165	161	168	160
96.001 à 120.000 F.	197	193	190	197	186
120.001 F. et plus	305	297	296	291	274
ENSEMBLE DES NOYAUX DE 2 enfants	124	128	122	126	127
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans enfants)	100	100	100	100	100

Tableau 168

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT TROIS ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Montant des Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Moins de 24.000 F.	21	53	35	21	68
24.001 à 36.000 F.	59	83	60	63	88
36.001 à 48.000 F.	78	100	77	83	104
48.001 à 60.000 F.	100	120	97	106	122
60.001 à 72.000 F.	121	140	120	127	145
72.001 à 84.000 F.	143	158	139	147	159
84.001 à 96.000 F.	(165)	(179)	(160)	(170)	(178)
96.001 à 120.000 F.	198	210	191	202	207
120.001 F. et plus	326	327	316	312	304
ENSEMBLE DES NOYAUX DE 3 enfants	118	136	116	121	138
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans enfants)	100	100	100	100	100

Tableau 169

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT QUATRE ENFANTS OUVRANT DROIT ET PLUS

Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Montant des Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Moins de 24.000 F.	18	70	32	20	87
24.001 à 36.000 F.	58	100	59	62	107
36.001 à 48.000 F.	78	115	77	84	121
48.001 à 60.000 F.	101	138	100	108	145
60.001 à 72.000 F.	123	153	121	130	160
72.001 à 96.000 F.	154	182	150	161	186
96.001 F. et plus	256	272	247	253	262
ENSEMBLE DES NOYAUX DE 4 enfants et plus	90	127	90	94	134
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans enfants)	100	100	100	100	100

Tableau 170

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX DONT LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES EST INFERIEUR A 12.000 F.

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Nombre d'enfants ouvrant droit	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Aucun enfant	12	12	27	12	27
Un enfant	6	14	28	5	37
Deux - Trois enfants	7	38	26	5	57
Quatre enfants et plus	7	62	26	7	86
ENSEMBLE DES NOYAUX dont les Revenus Primaires + Retraites sont inférieurs à 12.000 F.	11	15	27	11	31
ENSEMBLE DES NOYAUX	100	100	100	100	100

Tableau 171

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

DONT LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES EST COMPRIS ENTRE 12.001 ET 24.000 FRANCS

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Nombre d'enfants ouvrant droit	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Aucun enfant	34	33	36	36	37
Un enfant	36	41	43	38	50
Deux - Trois enfants	36	54	43	38	64
Quatre enfants et plus	36	82	38	38	89
ENSEMBLE DES NOYAUX dont les Revenus Primaires + Retraites sont compris entre 12.000 F. et 24.000 F.	34	35	37	36	40
ENSEMBLE DES NOYAUX	100	100	100	100	100

Tableau 172

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

DONT LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES EST COMPRIS ENTRE 24.001 ET 36.000 FRANCS

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Nombre d'enfants ouvrant droit	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Aucun enfant	56	54	57	58	56
Un enfant	56	59	59	60	65
Deux enfants	59	71	58	63	74
Trois enfants	59	83	60	63	88
Quatre enfants et plus	58	100	59	62	107
ENSEMBLE DES NOYAUX dont les Revenus Primaires + Retraites sont compris entre 24.000 F. et 36.000 F.	57	60	58	59	64
ENSEMBLE DES NOYAUX	100	100	100	100	100

Tableau 173

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

DONT LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES EST COMPRIS ENTRE 36.001 ET 48.000 FRANCS

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Nombre d'enfants ouvrant droit	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Aucun enfant	78	75	79	79	76
Un enfant	79	79	79	82	82
Deux enfants	78	86	78	83	90
Trois enfants	78	100	77	83	104
Quatre enfants	79	111	76	84	115
Cinq enfants et plus	77	123	77	83	130
ENSEMBLE DES NOYAUX dont les Revenus Primaires + Retraites sont compris entre 36.000 F. et 48.000 F.	78	81	78	80	83
ENSEMBLE DES NOYAUX	100	100	100	100	100

Tableau 174

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

DONT LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES EST COMPRIS ENTRE 48.001 ET 60.000 FRANCS

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Nombre d'enfants ouvrant droit	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Aucun enfant	101	96	99	101	95
Un enfant	101	100	103	104	104
Deux enfants	100	104	98	104	106
Trois enfants	100	120	97	106	122
Quatre enfants	101	130	98	108	134
Cinq enfants et plus	101	145	102	108	156
ENSEMBLE DES NOYAUX dont les Revenus Primaires + Retraites sont compris entre 48.000 F. et 60.000 F.	101	101	100	103	102
ENSEMBLE DES NOYAUX	100	100	100	100	100

Tableau 175

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

DONT LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES EST COMPRIS ENTRE 60.001 ET 72.000 FRANCS

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Nombre d'enfants ouvrant droit	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Aucun enfant	124	118	120	121	112
Un enfant	122	119	121	124	120
Deux enfants	123	125	121	127	127
Trois enfants	121	140	120	127	145
Quatre enfants et plus	123	153	121	130	160
ENSEMBLE DES NOYAUX dont les Revenus Primaires + Retraites sont compris entre 60.000 F. et 72.000 F.	123	122	121	124	120
ENSEMBLE DES NOYAUX	100	100	100	100	100

Tableau 176

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

DONT LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES EST COMPRIS ENTRE 72.001 ET 84.000 FRANCS

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Nombre d'enfants ouvrant droit	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Aucun enfant	144	138	141	142	132
Un enfant	145	140	140	148	137
Deux enfants	145	146	140	149	145
Trois enfants	143	158	139	147	159
Quatre enfants et plus	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
ENSEMBLE DES NOYAUX dont les Revenus Primaires + Retraites sont compris entre 72.000 F et 84.000 F.	144	142	140	146	139
ENSEMBLE DES NOYAUX	100	100	100	100	100

Tableau 177

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

DONT LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES EST COMPRIS ENTRE 84.001 ET 96.000 FRANCS

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Nombre d'enfants ouvrant droit	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Aucun enfant	168	160	165	163	152
Un enfant	167	160	163	167	156
Deux enfants	167	165	161	168	160
Trois enfants	(165)	(179)	(160)	(170)	(178)
Quatre enfants et plus	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
ENSEMBLE DES NOYAUX dont les Revenus Primaires + Retraites sont compris entre 84.000 F. et 96.000 F.	167	163	163	166	157
ENSEMBLE DES NOYAUX	100	100	100	100	100

Tableau 178

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

DONT LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES EST COMPRIS ENTRE 96.001 ET 120.000 FRANCS

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Nombre d'enfants ouvrant droit	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Aucun enfant	197	187	190	188	173
Un enfant	198	190	194	195	182
Deux enfants	197	193	190	197	186
Trois enfants	198	219	191	202	207
Quatre enfants et plus	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
ENSEMBLE DES NOYAUX dont les Revenus Primaires + Retraites sont compris entre 96.000 F. et 120.000 F.	197	192	191	193	181
ENSEMBLE DES NOYAUX	100	100	100	100	100

Tableau 179

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX DONT LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES EST SUPERIEUR A 120.000 F.

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Nombre d'enfants ouvrant droit	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Aucun enfant	281	268	272	259	238
Un enfant	325	311	315	306	282
Deux enfants	305	297	296	291	274
Trois enfants	326	327	316	312	304
Quatre enfants et plus	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
ENSEMBLE DES NOYAUX dont les Revenus Primaires + Retraites sont supérieurs à 120.000 F.	302	291	293	283	263
ENSEMBLE DES NOYAUX	100	100	100	100	100

Tableau 180

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Situation du conjoint du chef de noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Situation du conjoint du chef de noyau	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Conjoint inactif	103	105	104	103	106
Conjoint actif	140	138	138	140	135
Absence de conjoint	55	55	57	55	56
ENSEMBLE	100	100	100	100	100

Tableau 181

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX SANS ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Situation du conjoint du chef de noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Situation du conjoint du chef de noyau	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Conjoint inactif	95	90	97	94	92
Conjoint actif	138	132	136	135	126
Absence de conjoint	55	53	57	55	54
ENSEMBLE DES NOYAUX sans enfants	86	82	86	85	82
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans enfants)	100	100	100	100	100

Tableau 182

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT UN ENFANT OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Situation du conjoint du chef de noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Situation du conjoint du chef de noyau	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Conjoint inactif	121	118	121	119	118
Conjoint actif	142	138	140	143	136
Absence de conjoint	46	50	50	48	56
ENSEMBLE DES NOYAUX DE 1 enfant	126	123	125	126	122
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans enfants)	100	100	100	100	100

Tableau 183

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT DEUX ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Situation du conjoint du chef de noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Situation du conjoint du chef de noyau	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Conjoint inactif	112	117	110	113	116
Conjoint actif	142	143	139	144	142
Absence de conjoint	70	86	71	74	91
ENSEMBLE DES NOYAUX DE 2 enfants	124	128	122	126	127
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans enfants)	100	100	100	100	100

Tableau 184

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT TROIS ENFANTS OUVRANT DROIT

Variable d'analyse : Situation du conjoint du chef de noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Situation du conjoint du chef de noyau	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Conjoint inactif	114	132	112	116	133
Conjoint actif	137	153	134	140	154
Absence de conjoint	61	96	65	63	104
ENSEMBLE DES NOYAUX DE 3 enfants	118	136	116	121	138
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans enfants)	100	100	100	100	100

Tableau 185

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPRENANT QUATRE ENFANTS OUVRANT DROIT ET PLUS

Variable d'analyse : Situation du conjoint du chef de noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Situation du conjoint du chef de noyau	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Conjoint inactif	84	122	85	89	129
Conjoint actif	128	157	126	134	162
Absence de conjoint	44	98	48	47	107
ENSEMBLE DES NOYAUX DE 4 enfants et plus	90	127	90	94	134
ENSEMBLE DES NOYAUX (avec ou sans enfants)	100	100	100	100	100

Tableau 186

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

Variable d'analyse : Age du chef de noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Age du chef de noyau	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Moins de 24 ans	70	71	69	73	72
25 - 34 ans	112	114	110	113	113
35 - 44 ans	129	134	126	130	133
45 - 54 ans	123	122	123	122	121
55 - 59 ans	109	105	110	105	103
60 - 64 ans	83	80	92	80	87
65 ans et plus	65	63	66	66	64
ENSEMBLE	100	100	100	100	100

Tableau 187

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Aucun enfant	42	44	44	44	48
Un enfant	74	79	76	77	84
Deux enfants	117	122	115	119	122
Trois enfants	114	134	113	117	136
Quatre enfants	96	129	97	101	134
Cinq enfants et plus	72	122	74	76	131
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL	95	105	94	97	108
ENSEMBLE DES NOYAUX (allocataires ou non)	100	100	100	100	100

Tableau 188

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

*Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL**Variable d'analyse : Montant des revenus primaires + retraites du noyau**En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux*

Montant des Revenus Primaires + Retraites du noyau	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Moins de 12.000 F.	11	30	24	11	44
12.001 à 24.000 F.	34	43	37	36	49
24.001 à 36.000 F.	57	72	58	61	77
36.001 à 48.000 F.	79	92	78	83	96
48.001 à 60.000 F.	100	109	99	105	112
60.001 à 72.000 F.	122	130	120	127	132
72.001 à 84.000 F.	144	150	140	149	151
84.001 à 96.000 F.	167	170	162	168	166
96.001 à 108.000 F.	190	195	184	192	190
108.001 à 120.000 F.	208	211	201	210	204
120.001 à 144.000 F.	245	243	238	241	231
144.001 F. et plus	373	366	364	352	336
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL	95	105	94	97	108
ENSEMBLE DES NOYAUX (allocataires ou non)	100	100	100	100	100

Tableau 189

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

C.S.P. du chef de noyau	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS	
Professions indépendantes	139	146	136	134	138	
Cadres supérieurs	194	195	191	192	190	
Cadres moyens	126	133	124	130	135	
Employés	86	97	87	90	101	
OUVRIERS	Ouvriers qualifiés, spécialisés, mineurs	85	98	84	90	102
	Manœuvres, gens de maison	63	79	62	67	83
INACTIFS	Retraités	38	41	40	41	46
	Autres inactifs	38	58	50	40	72
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL	95	105	94	97	108	
ENSEMBLE DES NOYAUX (allocataires ou non)	100	100	100	100	100	

Tableau 190

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Situation du conjoint du chef de noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Situation du conjoint du chef de noyau	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Conjoint inactif	95	109	95	98	111
Conjoint actif	122	129	121	125	130
Absence de conjoint	41	51	43	44	56
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL	95	105	94	97	108
ENSEMBLE DES NOYAUX (allocataires ou non)	100	100	100	100	100

Tableau 191

L'IMPACT RELATIF DES PRESTATIONS FAMILIALES, DES TRANSFERTS ET DES IMPOTS DIRECTS (1978)

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

Variable d'analyse : Age du chef de noyau

En indice, par rapport au revenu moyen de l'ensemble des noyaux

Age du chef de noyau	Revenus Primaires + Retraites	Revenus Primaires + Retraites + Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites + Transferts autres que Prestations Familiales	Revenus Primaires + Retraites - Total des Impôts	RESSOURCES DISPONIBLES APRES TRANSFERTS ET IMPOTS
Moins de 24 ans	64	74	63	68	77
25 - 34 ans	94	103	93	97	106
35 - 44 ans	118	131	116	120	132
45 - 54 ans	112	125	112	114	128
55 - 64 ans	73	82	81	75	92
65 ans et plus	36	39	38	39	44
ENSEMBLE DES NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL	95	105	94	97	108
ENSEMBLE DES NOYAUX (allocataires ou non)	100	100	100	100	100

C O N C L U S I O N

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de cette présentation générale, quelques conclusions se dessinent. Elles ne sauraient, bien sûr, compte tenu de l'étendue et de la richesse des résultats produits, être considérées comme définitives. Les exploitations ultérieures, largement orientées par les premiers enseignements dégagés, permettront de les affiner et d'explorer certaines voies de recherche seulement esquissées dans ce rapport. Réalisée pour la première fois en France, une telle enquête visait en effet d'abord la constitution d'un vaste dossier chiffré : le rapport présent fournit une bonne partie des données nécessaires à la réflexion dans un domaine encore largement inexploré, celui de la redistribution des revenus et de ses effets sur les inégalités de ressources des différentes catégories de familles. Il constitue également un dossier assez complet sur la description des revenus de la population des allocataires du régime général et notamment des prestations familiales dont ils bénéficient. Il était inévitable, dans ces conditions, que le constat prime sur l'analyse.

Certes, toutes les informations fournies n'ont pu être commentées, mais, d'ores et déjà, diverses remarques peuvent être formulées : les unes portent sur les résultats d'ensemble des mécanismes redistributifs, les autres s'attachent plus précisément à l'impact des prestations familiales et, plus largement aux effets de la politique familiale. Elles permettent, les unes et les autres, de dégager les principales voies de recherche sur lesquelles le matériau d'enquête, en réponse aux questions soulevées, devrait permettre de s'engager.

La mesure des effets redistributifs nécessite, on l'a dit, la définition, largement conventionnelle, d'une situation "initiale" par rapport à laquelle doit être appréciée la situation "finale", dont la détermination reste d'ailleurs tout aussi arbitraire.

Si l'on considère que la distribution des revenus primaires constitue cette situation initiale de référence recherchée, la comparaison avec celle des ressources disponibles met en évidence une réduction conséquente des disparités de revenus. L'essentiel de cette réduction est lié au versement des retraites. Le coefficient de dispersion relative passe en effet de 1,67 à 0,95 avec la distribution des prestations-vieillesse.

Si l'on considère plutôt que la notion de "revenus primaires + retraites", notion approchée de celle de revenu imposable, constitue une base de référence plus adaptée, on relève également une diminution, moins spectaculaire, mais très nette, de la dispersion des revenus sous l'effet des mécanismes redistributifs. Le coefficient de dispersion relative passe en effet de 0,95 pour les "revenus primaires + retraites" à 0,79 pour les ressources disponibles.

L'analyse par tranche de revenus met en évidence une réduction conséquente des écarts des revenus moyens des catégories extrêmes. Les noyaux aux ressources les plus faibles (moins de 12.000 Francs de "revenus primaires + retraites") voient leur position relative s'améliorer sérieusement avec la distribution des transferts autres que les prestations familiales (indemnités chômage, prestations pour handicap ou invalidité, autres transferts), et, de façon moindre, des prestations familiales. Ceux aux revenus les plus élevés (plus de 180.000 Francs de "revenus primaires + retraites") connaissent une nette dégradation de leur situation relative avec les prélèvements fiscaux.

Pour les autres catégories de revenus, les situations se modifient, certes, dans le sens d'une réduction des écarts mais on observe que les effets sont nettement atténués par rapport à ceux mis en évidence pour les groupes situés aux deux extrémités de l'échelle. On constate en effet que pour les catégories aux "revenus primaires + retraites" compris entre 24.000 et 120.000 Francs, les plus nombreuses dans la population (74 % des noyaux), aucun mécanisme particulier n'influe de façon prépondérante dans la réduction des écarts mais que celle-ci provient plus de l'effet cumulé de ces mécanismes, chacun d'eux pris séparément n'ayant somme toute qu'un impact limité. On relève notamment une dilution certaine des prestations familiales qui ne semblent pas, globalement, jouer un rôle conséquent dans la réduction des inégalités.

Les constatations diffèrent cependant considérablement quand le critère d'analyse retenu n'est plus tant le revenu du noyau mais sa taille, et notamment son nombre d'enfants ouvrant droit : l'impact des prestations familiales est là fort important. On relève, en fait, que, hormis les groupes aux revenus extrêmes, l'effet "taille", ou nombre d'enfants ouvrant droit, est largement prépondérant sur l'effet "revenu" quant aux modifications liées aux mécanismes redistributifs.

Ainsi, l'aide moyenne apportée par les prestations familiales varie dans de fortes proportions selon le rang de l'enfant : alors que chacun des quatre premiers enfants apporte en moyenne 4.850 Francs au noyau qui l'accueille, le premier n'apporte que 1.607 Francs et le second 3.513 Francs. Un véritable bond se produit au troisième enfant qui apporte 8.227 Francs, soit 2,3 fois plus, en moyenne, que le deuxième enfant et 5,1 fois plus que le premier. Le quatrième enfant apporte 6.054 Francs, soit 1,7 fois plus que le deuxième et 3,8 fois plus que le premier (1).

On sait en effet que les allocations familiales ne sont servies qu'à partir du deuxième enfant et que leur barème accorde une importance monétaire plus grande au troisième enfant qu'au second. Les mécanismes d'attribution du complément familial, servi à partir de trois enfants sous conditions de ressources (2), contribuent d'autre part à amplifier le phénomène. Compte tenu de l'importance monétaire des allocations familiales (48 % du total des prestations familiales), l'effet des autres prestations ne peut qu'être subsidiaire à partir de deux enfants.

1 - Les décisions prises depuis la réalisation de l'enquête (attribution, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, d'une demi-part supplémentaire pour le troisième enfant, création d'une revenu minimum familial pour les familles d'au moins trois enfants, prime supplémentaire à la naissance à partir du troisième enfant) ont dû amplifier ces disparités.

2 - Ou aux familles comportant un enfant de moins de trois ans, toujours sous conditions de ressources.

On comprend dans ces conditions que les prestations familiales qui, en fait, représentent moins de 5 % des ressources totales avant impôts pour plus de 76 % des noyaux, constituent en moyenne 40,5 % des ressources des noyaux de cinq enfants et plus, 25,7 % de celles des noyaux de quatre enfants et 17,3 % de celles des noyaux de trois enfants. Le système a ainsi un effet notable : celui d'égaliser les ressources disponibles moyennes des différentes catégories de noyaux comprenant au moins un enfant ouvrant droit.

Certes, l'effet "revenu" intervient, mais subsidiairement : il apparaît clairement quand l'effet taille est neutralisé. On constate ainsi, qu'à nombre d'enfants égal, les prestations familiales ont pour effet de réduire les écarts de revenus. Cette constatation est d'autant plus nette que la taille de la famille est petite (effet du complément familial et de l'allocation-logement). Au-delà de trois enfants, elle s'estompe un peu, la majorité des familles bénéficiant d'un complément familial plafonné et de montant d'importance faible eu égard au montant des allocations familiales.

Dans ces conditions, il est clair que les différences catégorielles apparaissant dans la hiérarchie des revenus avec l'introduction des mécanismes redistributifs dépendent essentiellement des différences existant dans les caractéristiques démographiques des diverses catégories analysées (nombre moyen d'enfants par noyau, proportion de noyaux comportant au moins trois enfants ouvrant droit, notamment) et moins du montant des revenus initiaux de ces catégories, qui influe certes, mais subsidiairement et en liaison avec certaines caractéristiques particulières (tout spécialement dans le cas de noyaux ou n'existe pas de conjoint). Il n'est donc pas étonnant de constater que les modifications des situations relatives des différentes catégories de noyaux classés selon le seul critère "montant des revenus" ne sont pas considérables sous l'effet des prestations familiales : les différences de structure démographique des divers groupes classés selon ce critère sont finalement minces. D'autre part, le poids des noyaux sans enfants, ou comportant un seul enfant, est largement prépondérant dans chaque catégorie tandis que celui des noyaux comportant au moins trois enfants reste faible : ces derniers ne représentent globalement que 8,7 % de l'ensemble des noyaux.

Plus généralement, ces quelques conclusions posent à nouveau le problème, souvent débattu, des finalités du système d'aide à la famille et de leur définition. Depuis quelques années et notamment depuis 1972 avec l'introduction du critère "ressources" dans l'attribution de certaines prestations, le système oscille en effet entre deux objectifs, celui de la "compensation des charges familiales" et celui de la "réduction des inégalités de revenus", sans que l'un et l'autre aient été clairement définis s'il se peut : ils sont étroitement liés (1). On constate en effet que le système n'offre pas à chaque enfant une aide égale quel que soit son rang et que, globalement, il ne contribue qu'à une réduction légère des inégalités des revenus moyens des catégories non situées aux deux extrémités de l'échelle des revenus. Dans ces conditions, comme les revenus primaires moyens des familles décroissent en même temps qu'augmente leur nombre

1 - Les prestations familiales sont aussi utilisées comme outil de politique nataliste. Les résultats de l'enquête ne peuvent évidemment fournir aucune information sur la réalisation de cet objectif et son adéquation avec les moyens utilisés.

d'enfants (1), on peut se demander, a contrario, si toute tentative d'égalisation de l'aide moyenne apportée à chaque enfant selon son rang ne risque pas d'accroître les inégalités de ressources. Une telle tentative devrait, dans ces conditions aller de pair avec l'aménagement d'un système nouveau d'imposition des prestations familiales.

Les résultats fournis par l'étude ne sont cependant pas ici assez fouillés pour apporter une réponse immédiate au problème soulevé. Les données présentées sont relatives à des montants moyens par noyau : elles doivent être élargies à des calculs permettant de mieux comparer les ressources moyennes par personne dans chaque noyau selon sa taille, ou par unité de consommation. Seules de telles évaluations donneront la possibilité d'accéder à des comparaisons de "niveaux de vie", permettant de mieux asseoir la définition de la notion de "compensation des charges familiales". De même, des simulations peuvent être élaborées pour apprécier l'impact éventuel de certaines mesures ponctuelles.

Le matériau recueilli autorise de tels élargissements. L'inclusion d'autres transferts et prélèvements, notamment les cotisations sociales, permettra aussi, en même temps que d'embrasser un champ plus large de la politique sociale, de mieux faire ressortir les inégalités liées au nombre d'actifs du noyau et l'apport effectif du conjoint.

Enfin, la recherche doit s'orienter vers la détermination des caractéristiques des groupes directement concernés par la redistribution comme par chacun des mécanismes d'aides à la famille : des classifications nouvelles, plus opératoires que celles habituellement utilisées, permettront sans doute de mieux éclairer les choix et les décisions politiques en la matière.

1 - Le critère retenu a été celui du nombre d'enfants ouvrant droit. Les exploitations ultérieures retenant d'autres critères, par exemple nombre d'enfants de moins de 17 ans ou de moins de 20 ans, permettront d'infléchir plus ou moins ces constatations.

A N N E X E S

TABLEAUX DÉMOGRAPHIQUES

Tableau A1

REPARTITION DES NOYAUX
SELON LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU

Nombre d'enfants ouvrant droit	Répartition de l'ensemble des noyaux		Répartition des noyaux allocataires du Régime général		Proportion des noyaux allocataires du Régime général (en %) [B] / [A]
	en milliers [A]	en %	en milliers [B]	en %	
Aucun enfant	10.651	59,7	641	13,7	6,0
Un enfant	3.277	18,4	955	20,3	29,1
Deux enfants	2.364	13,2	1.843	39,2	78,0
Trois enfants	1.015	5,7	818	17,4	80,6
Quatre enfants	300	1,7	236	5,0	78,7
Cinq enfants et plus	233	1,3	208	4,4	89,3
ENSEMBLE	17.841	100,0	4.702	100,0	26,4

Tableau A2

REPARTITION DES NOYAUX
SELON LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES DU NOYAU (1978)

Montant des Revenus Primaires	Répartition de l'ensemble des noyaux		Répartition des noyaux allocataires du Régime général		Proportion de noyaux allocataires du Régime général (en %) [B] / [A]
	en milliers [A]	en %	en milliers [B]	en %	
Moins de 12.000 F.	5.290	29,6	695	14,8	13,1
12.001 à 24.000 F.	1.043	5,8	290	6,2	27,8
24.001 à 36.000 F.	2.222	12,5	903	19,2	40,6
36.001 à 48.000 F.	2.165	12,1	851	18,1	39,3
48.001 à 60.000 F.	1.716	9,6	599	12,7	34,9
60.001 à 72.000 F.	1.602	9,0	454	9,7	28,3
72.001 à 84.000 F.	1.098	6,2	330	7,0	30,1
84.001 à 96.000 F.	974	5,5	218	4,6	22,4
96.001 à 120.000 F.	816	4,6	175	3,7	21,5
120.001 à 144.000 F.	431	2,4	82	1,8	19,0
144.001 à 180.000 F.	283	1,6	52	1,1	18,4
180.001 F. et plus	201	1,1	52	1,1	25,9
ENSEMBLE	17.841	100,0	4.702	100,0	26,4

Tableau A3

REPARTITION DES NOYAUX
SELON LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES DU NOYAU (1978)

Montant des Revenus Primaires + Retraites	Répartition de l'ensemble des noyaux		Répartition des noyaux allocataires du Régime général		Proportion de noyaux allocataires du Régime général (en %) [B] / [A]
	en milliers [A]	en %	en milliers [B]	en %	
Moins de 12.000 F.	1.196	6,7	285	6,1	23,8
12.001 à 24.000 F.	2.481	13,9	577	12,3	23,3
24.001 à 36.000 F.	3.064	17,2	984	20,9	32,1
36.001 à 48.000 F.	2.862	16,0	853	18,1	29,8
48.001 à 60.000 F.	2.149	12,1	615	13,1	28,6
60.001 à 72.000 F.	1.873	10,5	460	9,8	24,6
72.001 à 84.000 F.	1.237	6,9	341	7,3	27,6
84.001 à 96.000 F.	1.053	5,9	213	4,5	20,2
96.001 à 108.000 F.	553	3,1	90	1,9	16,3
108.001 à 120.000 F.	353	2,0	93	2,0	26,3
120.001 à 144.000 F.	497	2,8	86	1,8	17,3
144.001 à 180.000 F.	277	1,5	} 104	} 2,2	} 19,9
180.001 F. et plus	246	1,4			
ENSEMBLE	17.841	100,0	4.702	100,0	26,4

Tableau A4

REPARTITION DES NOYAUX
SELON LE MONTANT DES RESSOURCES TOTALES AVANT IMPOTS DU NOYAU (1978)

Montant des Ressources totales avant impôts	Répartition de l'ensemble des noyaux		Répartition des noyaux allocataires du Régime général		Proportion de noyaux allocataires du Régime général (en %) [B] / [A]
	en milliers [A]	en %	en milliers [B]	en %	
Moins de 12.000 F.	636	3,6	(34)	(0,7)	(5,3)
12.001 à 24.000 F.	2.173	12,2	429	9,1	19,7
24.001 à 36.000 F.	2.592	14,5	550	11,7	21,2
36.001 à 48.000 F.	2.871	16,1	796	16,9	27,7
48.001 à 60.000 F.	2.525	14,1	916	19,5	36,3
60.001 à 72.000 F.	2.241	12,6	685	14,6	30,6
72.001 à 84.000 F.	1.428	8,0	458	9,7	32,1
84.000 à 96.000 F.	1.152	6,5	300	6,4	26,0
96.001 à 108.000 F.	727	4,1	191	4,1	26,3
108.001 à 120.000 F.	374	2,1	103	2,2	27,5
120.001 à 144.000 F.	553	3,1	123	2,6	22,2
144.001 à 180.000 F.	309	1,7	51	1,1	16,5
180.001 F. et plus	260	1,4	66	1,4	25,4
ENSEMBLE	17.841	100,0	4.702	100,0	26,4

Tableau A5

REPARTITION DES NOYAUX
SELON LE MONTANT DES RESSOURCES DISPONIBLES DU NOYAU (1978)

Ressources disponibles après impôts et transferts	Répartition de l'ensemble des noyaux		Répartition des noyaux allocataires du Régime général		Proportion de noyaux allocataires du Régime général (en %) [B] / [A]
	en milliers [A]	en %	en milliers [B]	en %	
Moins de 12.000 F.	663	3,7	(34)	(0,7)	(5,1)
12.001 à 24.000 F.	2.259	12,7	450	9,6	19,9
24.001 à 36.000 F.	2.832	15,9	559	11,9	19,7
36.001 à 48.000 F.	3.117	17,5	860	18,3	27,6
48.001 à 60.000 F.	2.770	15,5	956	20,3	34,5
60.001 à 72.000 F.	2.071	11,6	681	14,5	32,9
72.001 à 84.000 F.	1.494	8,4	465	9,9	31,1
84.001 à 96.000 F.	971	5,4	247	5,3	25,4
96.001 à 108.000 F.	515	2,9	181	3,9	35,1
108.001 à 120.000 F.	417	2,3	77	1,6	18,5
120.001 à 144.000 F.	393	2,2	100	2,1	25,4
144.001 à 180.000 F.	223	1,3	91	1,9	26,8
180.001 F. et plus	116	0,6			
ENSEMBLE	17.841	100,0	4.702	100,0	26,4

Tableau A6

REPARTITION DES NOYAUX
SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU

C.S.P. (N ^{elle} Nom.) du chef de noyau	Répartition de l'ensemble des noyaux		Répartition des noyaux allocataires du Régime général		Proportion de noyaux allocataires du Régime général (en %) [B] / [A]	
	en milliers [A]	en %	en milliers [B]	en %		
Salariés et Exploitants agricoles	(36)	(0,2)	(8)	(0,2)	(22,2)	
Professions indépendantes	1.378	7,7	407	8,7	29,5	
Cadres supérieurs	1.165	6,5	310	6,6	26,6	
Cadres moyens	2.449	13,7	601	12,8	24,5	
Employés	2.027	11,4	471	10,0	23,2	
OUVRIERS	Ouvriers qualifiés, spécialisés, mineurs	4.425	24,8	2.025	43,0	45,8
	Manceuvres, gens de maison	494	2,8	206	4,4	41,7
INACTIFS	Retraités	4.324	24,3	416	8,8	9,6
	Autres inactifs	1.542	8,6	258	5,5	16,7
ENSEMBLE	17.841	100,0	4.702	100,0	26,4	

Tableau A7

REPARTITION DES NOYAUX
SELON LA COMPOSITION DU NOYAU ET L'ACTIVITE DU CHEF ET DE SON CONJOINT

Situation du noyau	Répartition de l'ensemble des noyaux		Répartition des noyaux allocataires du Régime général		Proportion des noyaux allocataires du Régime général (en %) [B] / [A]	
	en milliers [A]	en %	en milliers [B]	en %		
COUPLE (avec ou sans enfants)	Conjoints tous deux actifs	5.390	30,2	1.603	34,1	29,7
	Homme actif, femme inactive	4.185	23,5	2.022	43,0	48,3
	Homme inactif, femme active	420	2,4	(24)	(0,5)	(5,7)
	Conjoints tous deux inactifs	2.250	12,6	184	3,9	8,2
Personne seule active (avec ou sans enfants)	2.400	13,4	404	8,6	16,8	
Personne seule inactive (avec ou sans enfants)	3.196	17,9	465	9,9	14,5	
ENSEMBLE	17.841	100,0	4.702	100,0	26,4	

Tableau A8

REPARTITION DES NOYAUX
SELON LE NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU

Nombre de personnes du noyau	Répartition de l'ensemble des noyaux		Répartition des noyaux allocataires du Régime général		Proportion de noyaux allocataires du Régime général (en %) [B] / [A]
	en milliers [A]	en %	en milliers [B]	en %	
1	4.629	25,9	428	9,1	9,2
2	5.345	29,9	395	8,4	7,4
3	3.328	18,7	760	16,2	22,8
4	2.726	15,3	1.725	36,7	63,3
5	1.083	6,1	802	17,0	74,1
6 et plus	730	4,1	592	12,6	81,1
ENSEMBLE	17.841	100,0	4.702	100,0	26,4

Tableau A9

REPARTITION DES NOYAUX SELON L'AGE DU CHEF DE NOYAU

Age du chef de noyau	Répartition de l'ensemble des noyaux		Répartition des noyaux allocataires du Régime général		Proportion de noyaux allocataires du Régime général (en %) [B] / [A]
	en milliers [A]	en %	en milliers [B]	en %	
Moins de 24 ans	981	5,5	318	6,8	32,4
25 - 34 ans	3.777	21,2	1.665	35,4	44,1
35 - 44 ans	2.484	13,9	1.274	27,1	51,3
45 - 54 ans	3.391	19,0	769	16,3	22,7
55 - 59 ans	1.660	9,3	133	2,8	8,0
60 - 64 ans	879	4,9	(65)	(1,4)	(7,4)
65 ans et plus	4.669	26,2	478	10,2	10,2
ENSEMBLE	17.841	100,0	4.702	100,0	26,4

Tableau A10

REPARTITION DES NOYAUX
SELON LE MONTANT DES PRESTATIONS FAMILIALES (n.c. ARS et Action Sociale)
PERCUES PAR LE NOYAU (1978)

Montant de prestations familiales (n.c. ARS et Action Sociale)	Répartition de l'ensemble des noyaux		Répartition des noyaux allocataires du Régime général		Proportion de noyaux allocataires du Régime général (en %) [B] / [A]
	en milliers [A]	en %	en milliers [B]	en %	
Aucune prestation	11.585	64,9	(1) (7)	(0,2)	(0,1)
1 à 3.600 F.	2.661	14,9	1.721	36,6	64,7
3.601 à 7.200 F.	1.353	7,6	1.124	23,9	83,1
7.201 à 10.800 F.	732	4,1	581	12,4	79,4
10.801 à 14.400 F.	624	3,5	499	10,6	80,0
14.401 à 18.000 F.	351	2,0	301	6,4	85,8
18.801 à 24.000 F.	299	1,7	250	5,3	83,6
24.001 à 30.000 F.	151	0,8	143	3,0	94,7
30.001 F. et plus	85	0,5	76	1,6	89,4
ENSEMBLE	17.841	100,0	4.702	100,0	26,4

(1) Il s'agit de bénéficiaires de la seule Allocation d'Education Spéciale dont les montants ont été inclus dans le total des prestations liées à un handicap et non dans le total des prestations familiales.

Tableau A11

REPARTITION DES NOYAUX ALLOCATAIRES
SELON LE MONTANT DES PRESTATIONS FAMILIALES (y.c. ARS et Action Sociale)
PERCUES PAR LE NOYAU (1978)

Montant de prestations familiales (y.c. ARS et Action Sociale)	Répartition des noyaux allocataires du Régime général	
	en milliers	en %
Moins de 3.600 F.	1.673	35,6
3.601 à 7.200 F.	1.138	24,2
7.201 à 10.800 F.	607	12,9
10.801 à 14.400 F.	470	10,0
14.401 à 18.000 F.	315	6,7
18.001 à 24.000 F.	249	5,3
24.001 à 30.000 F.	157	3,3
30.001 F. et plus	93	2,0
ENSEMBLE	4.702	100,0

Tableau A12

REPARTITION DES NOYAUX

SELON LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES DU NOYAU ET LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

En milliers

Montant des Revenus Primaires + Retraites du noyau	Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau					
	Aucun enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus	ENSEMBLE
Moins de 12.000 F. %	986 82,5	110 9,2	(31) 2,6	(29) 2,4	40 3,3	1.196 100,0
12.001 à 24.000 F. %	2.171 87,5	157 6,3	(92) 3,7	(35) 1,4	27 1,1	2.481 100,0
24.001 à 36.000 F. %	1.941 63,4	493 16,1	305 9,9	184 6,0	141 4,6	3.064 100,0
36.001 à 48.000 F. %	1.657 57,9	438 15,3	424 14,8	212 7,4	131 4,6	2.862 100,0
48.001 à 60.000 F. %	1.153 53,7	401 18,6	379 17,7	158 7,3	58 2,7	2.149 100,0
60.001 à 72.000 F. %	893 47,7	525 28,1	300 16,0	102 5,4	52 2,8	1.873 100,0
72.001 à 84.000 F. %	520 42,0	356 28,8	248 20,1	81 6,6	(32) 2,5	1.237 100,0
84.001 à 96.000 F. %	473 44,9	262 24,9	232 22,0	(61) 5,8	(25) 2,4	1.053 100,0
96.001 à 120.000 F. %	404 44,6	244 27,0	170 18,8	71 7,8	(16) 1,8	906 100,0
120.001 F. et plus %	452 44,3	292 28,7	182 17,9	81 8,0	(12) 1,1	1.020 100,0
ENSEMBLE %	10.651 59,7	3.277 18,4	2.364 13,2	1.015 5,7	533 3,0	17.841 100,0

Tableau A13

REPARTITION DES NOYAUX

SELON LE MONTANT DES REVENUS PRIMAIRES + RETRAITES DU NOYAU ET LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

En milliers

Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau Montant des Revenus Primaires + Retraites du noyau						
	Aucun enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus	ENSEMBLE
Moins de 12.000 F. %	115 40,3	75 26,2	(31) 10,9	(25) 8,6	40 14,0	285 100,0
12.001 à 24.000 F. %	316 54,7	109 19,0	(92) 15,9	(35) 6,0	(25) 4,4	577 100,0
24.001 à 36.000 F. %	141 14,3	273 27,8	271 27,5	167 17,0	132 13,4	984 100,0
36.001 à 48.000 F. %	(25) 2,9	200 23,4	350 41,1	173 20,3	105 12,3	853 100,0
48.001 à 60.000 F. %	(36) 5,8	138 22,4	276 44,8	118 19,2	48 7,8	615 100,0
60.001 à 72.000 F. %	(2) 0,3	100 21,7	250 54,4	74 16,0	35 7,6	460 100,0
72.001 à 84.000 F. %	(2) 0,7	(53) 15,5	194 57,0	64 18,8	(27) 8,0	341 100,0
84.001 à 96.000 F. %	(3) 1,2	(5) 2,3	152 71,2	(45) 20,9	(9) 4,4	213 100,0
96.001 à 120.000 F. %	(2) 1,2	(1) 0,3	105 57,8	63 34,4	(12) 6,3	183 100,0
120.001 F. et plus %	- -	(3) 1,3	121 65,7	55 28,8	(12) 6,2	190 100,0
ENSEMBLE %	641 13,7	955 20,3	1.843 39,2	818 17,4	444 9,4	4.702 100,0

Tableau A14

REPARTITION DES NOYAUX

SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU ET LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

En milliers

C.S.P. du chef de noyau	Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau					ENSEMBLE
	Aucun enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus	
Salariés et Exploitants agricoles	(22)	(4)	(2)	(-)	(8)	(36)
Professions indépendantes %	666 48,3	332 24,1	229 16,6	120 8,7	31 2,3	1.378 100,0
Cadres supérieurs %	471 40,4	302 25,9	267 22,9	100 8,6	(25) 2,2	1.165 100,0
Cadres moyens %	945 38,6	715 29,2	545 22,2	183 7,5	61 2,5	2.449 100,0
Employés %	1.132 55,9	481 23,7	271 13,3	91 4,5	52 2,6	2.027 100,0
Ouvriers %	1.856 37,7	1.294 26,3	993 20,2	460 9,4	316 (1) 6,4	4.919 100,0
Inactifs %	5.560 94,8	148 2,5	(58) 1,0	(61) 1,0	(40) 0,7	5.866 100,0
ENSEMBLE %	10.651 59,7	3.277 18,4	2.364 13,2	1.015 5,7	533 3,0	17.841 100,0

(1) Dont nombre de noyaux de 4 enfants seulement : 156.000.

Tableau A15

REPARTITION DES NOYAUX

SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU ET LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

En milliers

C.S.P. du chef de noyau	Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau					
	Aucun enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus	ENSEMBLE
Salariés et Exploitants agricoles	(-)	(-)	(-)	(-)	(8)	(8)
Professions indépendantes %	-	(33) 8,2	223 54,7	120 29,4	31 7,7	407 100,0
Cadres supérieurs %	(15) 4,9	(40) 13,0	181 58,5	57 18,4	(16) 5,2	310 100,0
Cadres moyens %	(32) 5,4	99 16,4	319 53,1	116 19,3	35 5,8	601 100,0
Employés %	(37) 7,8	167 35,4	180 38,2	55 11,6	33 7,0	471 100,0
Ouvriers %	51 2,3	564 25,3	905 40,5	423 19,0	288 (1) 12,9	2.231 100,0
Inactifs %	506 75,1	52 7,7	(35) 5,3	(47) 7,0	(33) 4,9	674 100,0
ENSEMBLE %	641 13,7	955 20,3	1.843 39,2	818 17,4	444 9,4	4.702 100,0

(1) Dont nombre de noyaux de 4 enfants seulement : 139.000.

Tableau A16

REPARTITION DES NOYAUX

SELON LA SITUATION DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU ET LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX

En milliers

Situation du conjoint du chef de noyau	Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau					
	Aucun enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus	ENSEMBLE
Conjoint inactif %	3.357 52,1	956 14,9	1.085 16,9	655 10,2	382 (1) 5,9	6.435 100,0
Conjoint actif %	2.287 39,4	1.971 33,9	1.144 19,7	303 5,2	106 1,8	5.810 100,0
Absence de conjoint %	5.007 89,5	351 6,3	136 2,4	57 1,0	45 0,8	5.596 100,0
ENSEMBLE %	10.651 59,7	3.277 18,4	2.364 13,2	1.015 5,7	533 3,0	17.841 100,0

(1) Dont nombre de noyaux de 4 enfants seulement : 193.000.

Tableau A17

REPARTITION DES NOYAUX

SELON LA SITUATION DU CONJOINT DU CHEF DE NOYAU ET LE NOMBRE D'ENFANTS OUVRANT DROIT DU NOYAU

Champ : NOYAUX ALLOCATAIRES DU REGIME GENERAL

En milliers

Nombre d'enfants ouvrant droit du noyau Situation du conjoint du chef de noyau	Aucun enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus	ENSEMBLE
Conjoint inactif %	137 6,2	343 15,6	883 40,0	515 23,4	327 (1) 14,8	2.206 100,0
Conjoint actif %	(54) 3,3	393 24,1	844 51,9	253 15,6	83 (2) 5,1	1.627 100,0
Absence de conjoint %	450 51,8	219 25,3	(116) 13,3	(49) 5,6	35 4,0	869 100,0
ENSEMBLE %	641 13,7	955 20,3	1.843 39,2	818 17,4	444 9,4	4.702 100,0

(1) Dont nombre de noyaux de 4 enfants et plus : 154.000.

(2) Dont nombre de noyaux de 4 enfants et plus : 63.000.

Tableau A18

REPARTITION DES NOYAUX

SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE NOYAU ET LA SITUATION DE SON CONJOINT

Champ : ENSEMBLE DES NOYAUX COMPOSES D'UN COUPLE (avec ou sans enfants) DONT LE CHEF EST ACTIF

En milliers

Situation du conjoint du chef de noyau C.S.P. du chef de noyau	Conjoint inactif	Conjoint actif	ENSEMBLE
Salariés et Exploitants agricoles	(8)	(21)	(29)
Professions indépendantes %	442 36,7	764 63,3	1.206 100,0
Cadres supérieurs %	580 57,3	433 42,7	1.013 100,0
Cadres moyens %	771 37,9	1.264 62,1	2.035 100,0
Employés %	504 40,3	748 59,7	1.252 100,0
Ouvriers %	1.879 46,5	2.160 53,5	4.039 100,0
ENSEMBLE %	4.185 43,7	5.390 56,3	9.575 100,0

NOTES TECHNIQUES

NOTES TECHNIQUES

Ces notes précisent les principales définitions adoptées, ou notions retenues, pour la présentation des résultats. La note n°11 précise les méthodes adoptées pour l'évaluation des quelques non-réponses de l'échantillon.

NOTE N°1 - POPULATION TOTALE RETENUE.

Comme il est de règle dans les enquêtes de ce type, seule a été retenue la population dite des "ménages ordinaires", entendue au sens habituel du Recensement. La population "hors ménages ordinaires" comprend :

- les personnes vivant dans des "ménages collectifs" : maisons de retraite, foyers de travailleurs, communautés religieuses, étudiants logés dans une cité universitaire, etc...
- les personnes vivant dans des habitations mobiles.
- la population dite "comptée à part" au recensement, essentiellement les personnes en traitement dans un hôpital psychiatrique, les détenus, les militaires logés en caserne qui n'ont pu être réintégrés dans les ménages ordinaires, etc...

Au recensement de 1975, la population totale de 52.589.120 personnes se répartissait entre 51.141.660 personnes (97,2 %) incluses dans des ménages ordinaires et 1.447.460 personnes représentant la population "hors ménages ordinaires" (2,8 %).

Voir, dans la note n°4, les implications de cette définition sur le nombre d'allocataires du régime général.

L'ensemble des ménages dont le chef a déclaré à l'enquête dépendre d'un régime de Sécurité Sociale agricole (régime des salariés ou des exploitants agricoles) a par ailleurs été exclu du champ de l'étude. Cette exclusion porte sur 10,5 % des ménages ordinaires.

Enfin, les noyaux composés d'une personne seule de moins de 16 ans ou d'un membre du clergé n'ont pas été pris en compte dans les tableaux fournis (cf. note n°5).

NOTE N°2 - CHEF DE NOYAU.

Dans le cas d'une "personne seule", la question de la détermination du chef de noyau ne se pose évidemment pas : le chef est la personne seule elle-même.

Une convention a dû cependant être adoptée en ce qui concerne la détermination du chef de chaque noyau "famille" : on a considéré que lorsqu'il y a couple dans une famille, l'homme constitue obligatoirement le chef de famille (1).

Cette définition conventionnelle était d'ailleurs celle de la législation sociale jusqu'au début 1978 en ce qui concerne la détermination de l'allocataire des prestations familiales. Depuis, un droit d'option peut s'exercer et, si ce n'est pas le cas, l'allocataire est de fait l'épouse ou la concubine. Cependant pour les personnes qui bénéficiaient de prestations familiales au 31 décembre 1978, les dispositions en vigueur antérieurement accordant une priorité au père demeurent applicables tant que ces personnes n'ont pas exercé d'option. Ainsi s'avère-t-il qu'à la date d'enquête (mars 1979), rares étaient les cas où ce droit d'option avait effectivement été exercé.

NOTE N°3 - NOYAU ALLOCATAIRE - NOYAU NON-ALLOCATAIRE.

A été considéré comme allocataire tout noyau ayant perçu au mois de mars 1979 une des prestations familiales suivantes :

- . Allocations familiales
- . Allocation de S.U. ou de M.F.
- . Allocation pour frais de garde.
- . Complément familial.
- . Allocation-logement (à caractère familial ou social)
- . Aide personnalisée au logement.
- . Allocation d'orphelin.
- . Allocation de parent isolé.
- . Allocation d'éducation spéciale.

Tous les autres noyaux ont été considérés comme non-allocataires : figurent donc dans cette dernière catégorie les bénéficiaires de la seule allocation aux adultes handicapés (A.A.H.) ou des seules allocations pré et post-natales.

NOTE N°4 - REGIME DE PRESTATIONS FAMILIALES.

Le régime de Sécurité Sociale "Maladie" de chacun des membres du ménage était relevé à l'enquête. Une grille de passage "Régime de Sécurité Sociale Maladie - Régime de Prestations familiales" a permis, dans ces conditions, de déterminer le régime d'affiliation "Prestations Familiales" de chaque noyau allocataire. Deux groupes ont été constitués :

1) Les noyaux allocataires du régime général des Allocations Familiales (2).

Ce régime comprend les salariés non agricoles du secteur privé, les employeurs et travailleurs indépendants non agricoles et une partie de la population inactive, celle qui n'est pas rattachée aux régimes agricoles ou spéciaux.

1 - Dans ces conditions, quand le chef de noyau est une femme, il s'agit d'un noyau ou n'existe pas de conjoint (femme seule).
2 - Y compris les Marins du commerce et la Batellerie.

2) Les noyaux allocataires de régimes spéciaux ou particuliers. Ont été regroupés ici les différents régimes suivants : S.N.C.F., E.D.F., Mines, Fonctionnaires (1), Collectivités locales (2), R.A.T.P., Commissariat à l'Energie Atomique (C.E.A.), S.E.I.T.A., Banque de France.

A chaque noyau allocataire a été affecté le régime de prestations familiales du chef de noyau. Autrement dit, c'est le chef de noyau qui a été considéré comme l'allocataire.

Remarque sur le nombre de noyaux allocataires du régime général. Une bonne partie des bénéficiaires de l'allocation-logement à caractère social concerne des personnes âgées vivant en maison de retraite, des jeunes travailleurs ou des handicapés résidant en logement-foyer. Rappelons que ces personnes ont été exclues du champ de l'enquête (cf. note n°1). On peut ainsi estimer qu'environ 120.000 allocataires du régime général sont exclus des tableaux présentés (3).

NOTE N°5 - NOYAUX NON-ALLOCATAIRES HORS CHAMP - PERSONNES SEULES DE MOINS DE 16 ANS.

Certains noyaux "personnes seules", non-allocataires, ont été classés hors champ :

- ceux composés d'un membre du clergé,
- ceux composés d'une personne seule de moins de 16 ans.

A été classé "personne seule de moins de 16 ans" tout enfant de moins de 16 ans placé en nourrice pour une longue durée ou tout orphelin ou enfant abandonné de cet âge placé dans une famille par la D.D.A.S.S.. Ces personnes ont été exclues du champ de l'analyse car elles ne constituent pas des enfants ouvrant droit aux prestations familiales pour les ménages qui les accueillent.

NOTE N°6 - ENFANT OUVRANT DROIT.

La notion d'"enfant ouvrant droit" retenue est évidemment celle d'enfant ouvrant droit aux allocations familiales. La législation retenait comme tel, en mars 1979 :

- tout enfant de moins de 16 ans et 6 mois ne poursuivant pas ses études,
- tout enfant de moins de 17 ans à la recherche d'une première activité professionnelle et inscrit comme demandeur d'emploi,
- tout enfant de moins de 18 ans placé en apprentissage,
- tout enfant de moins de 20 ans poursuivant ses études ou dans l'impossibilité de se livrer à une activité professionnelle par suite d'infirmité ou de maladie chronique,

1 - Y compris les Militaires.

2 - En mars 1979, les agents des collectivités locales n'étaient pas encore rattachés au régime général.

3 - Il s'agit évidemment des noyaux d'une seule personne ne comportant aucun enfant ouvrant droit. Environ 102.000 de ces noyaux concernent un inactif (retraité, handicapé), 18.000 un salarié (jeune travailleur).

- tout enfant de sexe féminin se consacrant exclusivement aux travaux ménagers et à l'éducation d'au moins deux enfants de moins de 14 ans à la charge de l'allocataire. La mère de famille doit, dans ce cas, se trouver dans l'obligation d'exercer une activité professionnelle, ou doit être décédée ou avoir quitté le domicile conjugal ou, enfin, se trouver dans l'incapacité, soit de se livrer aux soins du ménage, soit d'en assurer la totalité par suite de maladie prolongée ou du nombre des enfants présents au foyer.

NOTE N°7 - AGE DU CHEF DE NOYAU.

L'âge retenu est l'âge en années révolues en mars 1979, date de l'enquête.

NOTE N°8 - CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE (C.S.P.).

La nomenclature des catégories socio-professionnelles retenue est celle définie par l'I.N.S.E.E.

Deux nomenclatures sont utilisées par l'I.N.S.E.E., toutes deux adoptées pour le dépouillement de l'enquête :

- la Nomenclature dite du Recensement utilisée précisément pour les résultats du Recensement. Elle comprend dix grands groupes socio-professionnels.

La définition de chaque catégorie socio-professionnelle et les modalités de sa détermination sont précisées dans le "Code des catégories socio-professionnelles" (6ème édition, I.N.S.E.E., 1977).

- la Nomenclature dite "Nouvelle Nomenclature", utilisée en particulier pour les enquêtes "Revenus" de l'I.N.S.E.E.. Cette nomenclature, qui ne comprend que huit grands groupes socio-professionnels, a notamment l'avantage, par rapport à la nomenclature dite du recensement, de séparer strictement les salariés des non-salariés (1).

C'est pour cette raison que cette seconde nomenclature a été adoptée pour les résultats de l'enquête. Les catégories "Ouvriers" et "Inactifs" ont été chacune décomposées, dans les tableaux présentés, en deux sous-catégories.

1 - Voir, par exemple, les Collections de l'I.N.S.E.E., Série M, n°46, pages 11 à 13. Notons que les "contremaitres" qui sont classés parmi les "ouvriers" dans la "nomenclature du Recensement" sont classés parmi les "cadres moyens" dans la "Nouvelle Nomenclature", que les "personnels de service" du code des recensements sont classés, selon les cas, essentiellement parmi les employés et les ouvriers de la "Nouvelle Nomenclature" et que les "autres catégories" du code Recensement retrouvent principalement leur place parmi les "cadres moyens" de la "Nouvelle Nomenclature". Enfin, tous les indépendants non agricoles sont regroupés dans la catégorie "professions indépendantes" de la "Nouvelle Nomenclature".

Précisons que quelques noyaux dont le chef est salarié ou exploitant agricole figurent dans l'enquête (1). Le montant de leurs ressources, non significatif, n'a évidemment pas été fourni en tant que tel dans les tableaux présentés, mais il n'a pas été exclu des moyennes générales.

Notons par ailleurs que, selon les définitions de l'I.N.S.E.E., les personnes à la recherche d'un emploi sont classées dans les catégories socio-professionnelles d'actifs. Les chômeurs ne sont donc pas compris dans la catégorie socio-professionnelle "Inactifs".

NOTE N°9 - NOTION D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE.

Selon les définitions de l'I.N.S.E.E., les chômeurs ou personnes à la recherche d'un premier emploi ont été classés parmi les actifs. C'est le cas également des personnes dites en "pré-retraite".

Les aides familiaux (femme de commerçant ou d'artisan en particulier) sont également considérés comme des actifs.

Ce sont ces définitions qui ont été retenues dans les tableaux décrivant l'activité ou la non-activité du chef de noyau et de son conjoint.

NOTE N° 10 - VARIABLES "SITUATION DU NOYAU" ET "SITUATION DU CONJOINT".

Une variable "situation du noyau" a été utilisée décrivant la composition du noyau et l'activité du chef de noyau et de son conjoint éventuel ; elle comporte six modalités :

- A. noyaux composés d'un couple (avec ou sans enfants) où les deux conjoints sont actifs.
- B. noyaux composés d'un couple (avec ou sans enfants) où l'homme est actif, la femme inactive.
- C. noyaux composés d'un couple (avec ou sans enfants) où la femme est active, l'homme inactif.
- D. noyaux composés d'un couple (avec ou sans enfants) où les deux conjoints sont inactifs.
- E. noyaux composés d'une personne (homme ou femme) active vivant sans conjoint (avec ou sans enfants).
- F. noyaux composés d'une personne (homme ou femme) inactive vivant sans conjoint (avec ou sans enfants).

Une autre variable "situation du conjoint" a été utilisée comportant trois modalités :

- α. noyaux où le conjoint est actif.
- β. noyaux où le conjoint est inactif
- γ. noyaux caractérisés par l'absence de conjoint.

1 - Il s'agit soit de noyaux faisant partie d'un ménage comportant plusieurs noyaux (rappelons en effet que les ménages agricoles exclus l'étaient en fonction du régime de Sécurité Sociale du chef de ménage, non du chef de noyau), soit de noyaux dont le chef exerce une activité agricole au sens I.N.S.E.E. sans être d'un régime de Sécurité Sociale agricole.

Le passage d'une nomenclature à l'autre se fait de la façon suivante, compte tenu des définitions adoptées pour le chef de noyau (cf. note n°2) :

$$\alpha = A + C$$

$$\beta = B + D$$

$$\gamma = E + F$$

NOTE N° 11 - METHODES D'EVALUATION DES NON-REPONSES.

Pour les quelques non-réponses subsistant dans l'échantillon exploitable, certaines évaluations ont été nécessaires. Seuls les cas mentionnés ci-après ont fait l'objet de telles évaluations.

- Total des salaires : l'estimation a été réalisée à partir du montant moyen mensuel des salaires de 1978 - confirmé par le bulletin de salaires dans la majorité des cas - et le nombre de mois travaillés dans l'année. Ces informations figuraient dans le questionnaire (1). Cette estimation a été réalisée pour 8 % des salariés de l'enquête.
- Revenus d'indépendants : les non-réponses étaient plus nombreuses sur ce point, un certain nombre de forfaits fiscaux n'ayant pas encore été fixés au moment de l'enquête. L'évaluation a été réalisée en majorant de 11,3 % le montant du revenu d'indépendant de 1977, connu par la déclaration fiscale (1). Le taux choisi est celui du taux d'évolution 1977/1978 des revenus de l'entreprise individuelle non agricole par actif non salarié non agricole (2). Cette estimation a été effectuée pour 15 % des indépendants de l'enquête.
- Taxe d'habitation sur le logement principal : le montant affecté en cas de non-réponse a été le montant moyen de taxe d'habitation acquitté par l'ensemble des ménages enquêtés comportant le même nombre d'enfants que celui du ménage n'ayant pas fourni de réponse. Cette estimation a été réalisée pour 1,6 % des ménages de l'enquête.
- Impôt foncier sur le logement principal : le montant affecté en cas de non-réponse a été le montant moyen acquitté par l'ensemble des ménages enquêtés soumis à l'impôt foncier sur leur habitation principale. Cette estimation a été réalisée pour 0,9 % des ménages de l'enquête.

1 - Si, dans ce cas, les réponses n'étaient pas fournies à ces questions, le dossier était considéré comme inexploitable.

2 - Cf. "Rapport sur les Comptes de la Nation 1978", Tome 2, page 129 des Collections de l'I.N.S.E.E., C. 72 - 73.

7 DEC. 1981

1 seul exemplaire